LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: nuageux avec faible neige passagère. Dégagement en soirée. Venteux. Minimum la nuit dernière -10. Maximum -4. Aperçu pour demain: ensoleillé. Détails en page 6.

25 CENTS

Vol. LXVIII - No 49 | Montréal, samedi 28 février 1976 | Saint Romain

Les "gens de l'air" du Québec ignoreront l'ordre de grève

par Guy Deshaies

Le fossé qui divise les contrôleurs aériens du Québec et ceux du reste du Canada s'est élargi encore, hier, lorsque les représentants de l'Association des gens de l'air du Québec ont annoncé que les contrôleurs québécois ne feraient pas la grève si cette dernière était déclenchée à l'échelle nationale le 8 avril prochain.

C'est à cette date en effet que les délais de la conciliation entre les parties seront passés et que la grève des 2,180 contrôleurs canadiens, tous membres de la CATCA (Canadian Air Traffic Control Association), deviendra légale.

La CATCA, seule association accréditée pour négocier la convention collective au nom des contrôleurs aériens, s'oppose à la politique du bilinguisme défendue par le gouvernement pour certains aéroports québécois et c'est sur cette question que la grève serait déclenchée.

D'ores et déjà la CATCA a accepté les augmentations de salaires proposées par le Conseil du Trésor mais elle tient aux deux clauses du projet syndical visant à interdire toute forme de bilinguisme et d'usage du français dans les communications aériennes où que ce soit au Canada.

Or les 275 contrôleurs de la CATCA qui travaillent au Québec et qui sont bilingues sont en faveur de la politique canadienne et s'opposent au projet de leur association relativement au bilinguisme.

Hier, M. Pierre Beaudry, secrétaire de l'Association des gens de l'air du Québec, qui regroupe plus de la moitié des contrôleurs du Québec, a expliqué que l'AGAQ invitait de surcroît le ministre des Transports à avoir recours à l'injonction contre les grévistes le cas échéant et il a rappelé que le groupe québécois des contrôleurs, qui estime que la grève en définitive se fera contre eux, songent à la désaffiliation syndicale.

M. Beaudry a expliqué que, pour la CATCA, il ne s'agissait pas d'une position majoritaire des syndiqués contre un groupe réparti dans tout le pays mais plutôt d'une situation régionale particulière.

En somme l'Association refuse de reconnaître la situation particulière du Québec et défend une politique qui est contraire aux vues de ses membres du Québec.

Tout cela au nom de la sécurité aérienne. Beaucoup de choses ont été dites et écrites à ce sujet depuis la guerre déclarée au bilinguisme par la CALPA (Canadian Airline Pilots Association).

En gros les tenants de l'unilinguisme anglais disent que l'usage du français, même si naturellement l'anglais est disponible à tous les aéroports sans exception, peut être une cause d'accident. Les défenseurs de l'usage du français sur de-

Voir page 6: Les gens de l'air

au sommaire

- Radio-Québec passe à trois heures d'antenne
- Le Dr Latreille est innocenté de la mort d'Antoinette Céré — page 2
- Risque de cancer jusqu'à quatre fois plus élevé chez les mineurs d'amiante âgés
- Parcs Canada offre $375,000 pour la maison Papineau — page 3
- Un témoin impuissant ou un médiateur? un éditorial de Claude Ryan
- Une république pour le peuple sahraoui: un commentaire de Georges Vigny
- Québec et la maison Papineau: un commentaire de Michel Roy — page 4

Les Inuit veulent faire de leur territoire une province

par Michel Guénard

OTTAWA — Un groupe de 15,000 Inuit a réclamé hier un droit de contrôle sur près de 750,000 milles carrés de toundra et sur 800,000 milles carrés d'océan dans les Territoires du Nord-Ouest pour en faire éventuellement une province autonome.

L'Inuit Tapirisat du Canada (la fraternité des Esquimaux) réclame la propriété exclusive d'un territoire de 250,000 milles carrés qui forme la partie australe des T. du N.-O. et qui sera découpé de telle façon que chaque communauté de l'Arctique possède un domaine de 2,500 milles carrés.

Quant aux 500,000 milles carrés situés plus au sud, ils seraient cédés aux "gens du sud" sous certaines conditions: droits exclusifs de chasse, de pêche et de trappe, et redevance de 3% sur toute production de pétrole, gaz, charbon et autres ressources du sous-sol et des fonds marins.

"Nous revendiquons à la fois la toundra et l'océan parce que nous ne faisons pas la même différence entre la terre et l'eau que vous le faites dans le sud", a déclaré M. James Arvaluk, président du groupe Inuit Tapirisat, en présentant au premier ministre et à treize membres de son cabinet un mémoire d'une soixantane de pages qui a nécessité des déboursés de $2 millions assumés par le ministère des Affaires indiennes.

Les Inuit cherchent principalement à convaincre le fédéral de former une province avec leur territoire. Même s'ils ne sont pas prêts à abandonner leur territoire traditionnel, les Inuit sont disposés à le partager avec tous les Canadiens.

Le président de l'association, M. James Arvaluk, a clairement indiqué qu'il n'était aucunement question de renoncer aux droits des Inuit en échange d'argent parce que le territoire réclamé n'est pas à vendre.

L'étude, menée par le Pr Milton Freeman, de l'Université McMaster, démontre que les Inuits ont occupé et utilisé en entier leur territoire et ce, depuis 4,000 ans.

Le document souligne que les Inuit de l'Arctique canadien font bon usage de leur territoire, et dépendent beaucoup des ressources qui s'y trouvent.

"L'idée que les Inuit contemporains sont devenus des "chasseurs de fin de semaine" qui gagnent leur vie à la petite semaine ou qui reçoivent de l'assistance sociale s'avère nettement mal fondée", note le rapport.

Les Inuit réclament la création d'un nouveau gouvernement territorial de telle façon que la croissance et le développement économique des régions boréales du Canada n'hypothèquent ni la faune ni le milieu physique environnant.

"Ces réclamations ne signifient pas, cependant, que les Inuit cherchent à obtenir la souveraineté nationale. Le document présenté au gouvernement du Canada constitue, de la part des Inuit, une offre de coopération avec les autres Canadiens à titre de partenaires égaux au sein de la Confédération," peut-on lire dans le document explicatif en annexe du mémoire.

La philosophie qui soustend le mémoire soumis par le groupe de recherche Inuit Tapirisat du Canada vise à permettre au peuple des Inuit de reprendre le contrôle de sa destinée économique, sociale et culturelle. A cet effet, on entrevoit dans un avenir éloigné la création d'un nouveau territoire connu sous le nom de "Nunavut" ou "notre terre", première étape vers la constitution d'un gouvernement autonome.

Bref, les Inuit en ont assez de l'état de dépendance dans lequel le gouvernement fédéral les maintient. Le document veut greffer un territoire national à une culture et langue commune appelée "inuktitut" afin que les 18,500 Inuit du Canada accèdent à l'autonomie politique.

M. Trudeau l'a bien compris en refusant de considérer ces demandes comme devant éventuellement conduire à la création d'une nouvelle province canadienne. Y a-t-il de nombreux points litigieux entre les deux parties, devait audacieusement questionner une journaliste? "Toute la question du territoire," de résumer dans une réponse globalisante à souhait le premier ministre.

Le document présenté par les Inuit, véritable somme historique et ethnologi-

Voir page 6: Les Inuit

Les hôpitaux commencent à porter plainte

par Lise Bissonnette

QUEBEC — Une dizaine d'hôpitaux du Québec se seraient prévalus dès vendredi de la possibilité de porter plainte via des procureurs spéciaux nommés par le gouvernement, contre les syndiqués qui n'auraient pas respecté les services essentiels lors de la "demi-journée d'action" du Front commun, jeudi.

Tant au ministère de la Justice qu'au Comité patronal de négociations des affaires sociales (CPNAS), on n'avait pas terminé hier la compilation de ces plaintes. Les douze procureurs spéciaux, nommés dans chacune des régions du Québec pour recevoir et traiter "selon des procédures expéditives" les plaintes des établissements n'ont été nommés que jeudi matin et ils ont déjà commencé à agir "très rapidement compte tenu des circonstances", a déclaré hier un porte-parole du ministère de la Justice.

La nomination de ces procureurs, une décision conjointe du ministre de la Justice, M. Gérard-D. Lévesque et du ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, a pour but d'accélérer les procédures judiciaires pour forcer le respect des services essentiels.

"Si chaque administration hospitalière avait porté plainte par les voies régulières, le processus aurait été très lourd, et ce n'est pas en 1978 que nous devons obtenir des résultats", a expliqué M. Michel Cléroux, membre du CPHAS. La loi sur les services essentiels, votée en décembre dernier, prévoit des amendes de $5,000 à $20,000 pour les syndicats qui refuseraient de s'y conformer.

Pour la Confédération des syndicats nationaux (CSN), l'existence de ces procureurs est encore une "rumeur". "Pour nous ce sont des extra-terrestres tant qu'ils ne se matérialiseront pas", de dire M. André Dalcourt, l'un des coordonnateurs du Front commun du secteur public et parapublic.

La CSN, qui représente quelque 60,000 syndiqués à la vaste table des Affaires sociales, croit que les procureurs, s'ils se mettent au travail, chercheront plutôt la bête noire du côté du Code du travail. "Ils sont incapables de prouver que nous

Voir page 6: Les hôpitaux



Un guérillero sahraoui en sentinelle. Un peuple "qui n'existe pas" et qui combat pour son indépendance vient de proclamer sa république. On lira en page 13 le reportage qu'a ramené d'un mois de séjour auprès des guérilleros sahraouis, Jean Bertolino. (Photo exclusive Sygmagazin)

Sahara: le Polisario proclame l'indépendance

ALGER, (d'après Reuter et AFP) — Le Front Polisario a proclamé "la République arabe sahraouie démocratique", a annoncé hier dans une brève dépêche des "territoires libérés" du Sahara occidental l'agence Algérie Presse-Service.

La République arabe sahraouie démocratique a été proclamée par M. El Quali, secrétaire général du Front Polisario, qui a dit que le drapeau du nouvel État avait été hissé au Sahara Occidental.

L'agence APS a précisé par la suite que la République sahraouie a été proclamée à Bir Lahlou, une petite oasis située à environ 130 km au sud-ouest de la frontière d'Algérie.

Bir Lahlou était naguère l'un des principaux camps de réfugiés de quelque 40,000 Sahraouis qui seraient passés depuis peu en Algérie.

M. El Ouali a déclaré: "Au nom et avec l'aide de Dieu-tout-puissant, pour répondre à la volonté du peuple arabe, par fidélité à nos glorieux martyrs et pour couronner nos immenses sacrifices, le drapeau de la République arabe sahraouie démocratique flotte aujourd'hui sur le sol de Saguia El-Hamra et Ouadi Dahab."

Si l'annonce de la proclamation d'une République arabe sahraouie n'a provoqué aucune réaction officielle dans la capitale marocaine, elle n'a causé aucune surprise dans les milieux diplomatiques informés. On rappelle dans ces milieux que cette proclamation, qui devait se faire déjà au mois de janvier, avait été remise parce que le Polisario aurait jugé bon d'attendre la fin de l'administration espagnole pour ce faire.

On s'attend dans ces mêmes milieux que l'annonce du secrétaire général du Front Polisario ait un écho certain à Addis Abeba où sont réunis actuellement les membres de l'OUA et qu'elle aura pour premier résultat de diviser le monde arabe et africain. Certains pays, dont les positions sont bien connues, reconnaîtront rapidement cette nouvelle république et, souligne-t-on, cela ne pourra qu'augmenter la tension déjà existante dans la région.

En effet, l'ancien Sahara espagnol, entité politique et ethnique imprécise — 70,000 habitants selon les uns, 700,000 selon les autres, risque, contre toute prévision de faire exploser le pan-africanisme.

● Deux pays relativement peu peuplés mais immenses, le Maroc et la Mauritanie, menacent, de se retirer de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), si l'organisation reconnaît officiellement l'existence du Polisario.

Une seconde menace est lancée contre les pays membres de l'OUA par le Maroc et la Mauritanie. En bref, selon un porte-parole mauritanien: si l'OUA accepte dans ses rangs le "mouvement subversif" qu'est le Polisario, nous (le Maroc et la Mauritanie) reconnaîtrons à notre tour les mouvements séparatistes existant dans divers pays africains, par exemple du Tibesti au Tchad, etc.

Tandis que des tractations se poursuivent, dans les luxueuses suites des hôtels d'Addis-Abeba, ou dans l'enclos feutré des limousines de diplomates, la conférence ministérielle en cours depuis lundi se déroule sous l'orage.

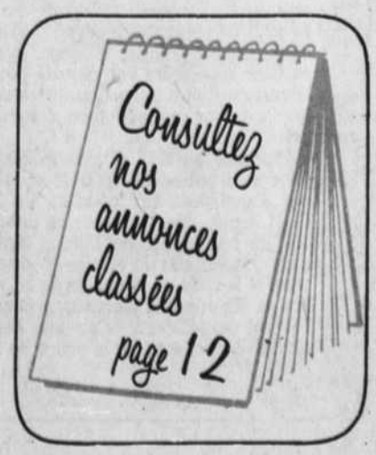
Le "chantage" de certains, les "menaces d'autres" pourraient faire éclater non seulement le pan-africanisme classique, fécondé par les vedettes de l'Afrique noire, mais aussi la coopération arabo-africaine. La proclamation de la république démocratique du Sahara occidental annoncée hier soir, ne fait que métamorphoser la crise politique qui ébranle l'OUA en une crise diplomatique.

D'autre part, dans une proclamation, diffusée par Radio-Alger le conseil du Front polisario demande à tous les pays épris de paix de reconnaître la nouvelle république sahraouie.

Celle-ci, ajoute la proclamation, oeuvrera pour le renforcement de la liberté, de la paix et de la sécurité mondiale. Le

Voir page 6: Le Sahara







aux 4 coins

Champ magnétique

TOKYO (AFP) — Les chercheurs de l'Institut de technologie des métaux de l'agence japonaise pour la science et la technologie ont mis au point un champ magnétique d'une puissance de 175 kilogauss, la plus forte jamais obtenue, annonce cet institut.

Ce résultat a été atteint à partir d'un aimant superconducteur fabriqué à Tsukba, ville universitaire du nord-est de Tokyo. Les chercheurs ont employé un alliage dont la résistance électrique est nulle au zéro absolu (moins 273 degrés centigrades). Il associe deux alliages, l'un de vanadium et de gallium, l'autre de niobium et de titanium.

L'aimant a la forme d'un cylindre de 40 cm de diamètre et 65 cm de hauteur. Le 10 février, l'Institut japonais obtenait un champ de 172 kilogauss.

Des chercheurs de l'Université d'Oxford avaient atteint, grâce à un aimant superconducteur, une puissance de 158 kilogauss il y a deux ans. Ils avaient utilisé un alliage de niobium et de titanium.

L'expérience de Tsukuba tend à la réalisation d'aérotrains qui, grâce à ce procédé, pourraient atteindre 500 km/h. Ces recherches intéressent également la séparation et la fission nucléaires.

Les tribulations de Nestlé

BERNE (AFP) — Le procès en diffamation intenté par la société suisse "Nestlé Alimenta SA" contre les auteurs de la brochure "Nestlé tue les bébés" a repris jeudi à Berne avec l'audition d'un professeur de pédiatrie à l'Université de Los Angeles venu confirmer les propos des auteurs de la brochure.

Les responsables de la parution de "Nestlé tue les enfants" reprochent à la société suisse de pousser les mères de famille, dans certains pays en voie de développement, à arrêter l'allaitement de leurs enfants au sein pour les nourrir artificiellement, ce qui entraîne, selon eux, étant donné le manque d'hygiène, un accroissement des maladies infectieuses.

Le docteur Derrick B. Jeliffe a déclaré, au cours de l'audition, avoir vu en Jamaïque les infirmières de "Nestlé" prodiguer à domicile des conseils aux mères et distribuer gratuitement des échantillons, exerçant ainsi une influence décisive sur les mères.

Selon le pédiatre américain, la généralisation de l'alimentation artificielle entraîne des maladies infectieuses, des carences et une augmentation de la mortalité infantile, sauf si les conditions d'hygiène sont suffisantes, ce qui est rarement le cas, selon lui.

Mais comment font-ils?

STOCKHOLM (Reuter) — La Commission de l'impôt du Parlement suédois se rendra la semaine prochaine en visite en Suisse, pour étudier comment la Confédération helvétique parvient à assurer un niveau de vie élevé avec une faible imposition. Le suédois moyen paie entre 40 et 45% de son revenu en impôts.

Vol du cerveau de Mussolini

FORLI, Italie (Reuter) — Des voleurs se sont introduits la nuit dernière dans le caveau où se trouve la tombe de Benito Mussolini, et se sont enfuis avec une urne contenant une partie du cerveau de l'exduce, annonce la police.

On croit qu'ils ont pénétré dans la crypte en forçant une porte. Les voleurs se sont également emparés de deux képis déposés dans la chapelle. Celle-ci contient plusieurs objets ayant servi au dictateur de son vivant.

Le morceau de cerveau avait été enlevé du corps de Mussolini pour être envoyé aux Etats-Unis aux fins d'y être examiné.

Le cardinal Forni est mort

CITÉ DU VATICAN (Reuter) — Le cardinal Efrem Forni, qui a rempli de nombreuses fonctions diplomatiques pour le Saint-Siège, est mort à Rome à l'âge de 87 ans, a annoncé le Vatican. Son dernier poste avait été celui de nonce apostolique en Belgique, qu'il quitta en 1962, lorsque le pape Jean XXIII le fit cardinal. Le pape Paul VI lui avait rendu visite il y a deux jours à son lit d'hôpital. Sa mort ramène le nombre de cardinaux à 118, dont 19, ayant plus de 80 ans, n'élisent pas le successeur du souverain pontife.

800 morts par la grippe

ATLANTA (Georgie) (AFP) — Plus de 800 personnes sont mortes la semaine dernière aux Etats-Unis des suites d'une grippe, a annoncé le Centre fédéral de contrôle médical (CDC), hier. Les statistiques portant sur 121 villes à travers le pays indiquent que 875 personnes au moins ont succombé à la grippe entre le 15 et le 21 février, précise le CDC. L'épidémie a été provoquée par le virus grippal "A-Victoria", à l'exception de onze cas — dont un mortel — relevés dans l'Etat du New Jersey et attribués au virus du type "A-Swine". Le virus "A-Swine" aurait été responsable de la plus grave épidémie de grippe des temps modernes qui, en 1918/19 fit près de 20 millions de victimes à travers le monde. Selon les services de santé toutefois, sa réapparition dans le New Jersey serait un phénomène isolé.

Ces femmes opprimées

DJAKARTA (AFP) — Les maris indonésiens de religion musulmane profitent du sommeil de leur épouse pour prendre leurs empreintes digitales et s'assurer ainsi de leur accord pour pouvoir prendre une deuxième femme, accuse la Fédération des femmes indonésiennes.

En vertu d'une nouvelle loi sur le mariage, les maris ont besoin de l'accord signé de leur femme — l'empreinte du pouce tenant lieu de signature pour les illettrées — pour pouvoir devenir bigame.

Radio-Québec passe à 3h d'antenne

par Gilles Constantineau

La réduction prochaine des heures de diffusion, la restriction actuelle du budget global, la détérioration consécutive de la qualité de la production, les rumeurs de dégradation des rapports direction-ministère et la tension croissante au sein du personnel syndiqué font que l'atmosphère qui règne dans les couloirs de Radio-Québec, ces jours-ci, semble manquer de détente.

Le directeur de la programmation de Radio-Québec, M. André de Bellefeuille, a confirmé au Devoir hier que la grille d'été de l'entreprise ne compterait que trois heures quotidiennes de diffusion, c'est-à-dire cinq heures de moins que n'en a la grille actuelle.

Cette réduction se trouvera appliquée à la fin de mai. Ses causes sont nombreuses, explique M. De Bellefeuille. En premier lieu, il faut se souvenir que Radio-Québec n'avait que quatre heures de diffusion par jour, jusqu'au mois d'octobre dernier. De plus, la production estivale de Radio-Québec affronte cette année "la lourde concurrence" des émissions sur les Jeux olympiques que diffuseront tous les autres réseaux.

La compression des heures de diffusion ne diminuera en rien la production autonome de Radio-Québec, ajoute le directeur de la programmation, puisque de toute façon le programme d'été de la société québécoise est en grande partie constitué de reprises, et que dans la plupart des cas ce sont ces reprises qui se trouveront supprimées.

M. De Bellefeuille reconnaît que le budget local de Radio-Québec a été soumis, en décembre dernier, à des compressions consécutives aux directives gouvernementales visant à réduire toutes les dépenses ministérielles. Mais ces diminutions budgétaires, souligne-t-il, n'ont été que d'un peu plus d'un demi-million de dollars, et sont sans rapport avec le rétrécissement de la grille d'été.

Par contre la production actuelle n'a pas été insensible aux restrictions. Il a fallu, par exemple, apporter des changements à certaines formules d'émissions, la réduction des budgets n'autorisant plus les heures de travail supplémentaire. On a dû, de façon générale, "prendre un peu moins de temps pour faire la même chose". Les producteurs sont même requis, en certaines circonstances, de procéder avec plus "de simplicité et de modestie", et de recourir "au carton plutôt qu'à l'électronique", pour l'animation.

Il a également fallu "resserrer un peu la technique dans les studios", et faire "un peu moins d'illustration". Mais les restrictions de l'ordre de la technologie n'ont pas touché, selon toutes les apparences, les grands projets des services techniques de la maison.

Ainsi est-ce avec grande fierté que le directeur technique de Radio-Québec, M. Claude Robert, déclare que ses services auront parachevé, d'ici un ou deux mois, l'aménagement du premier vrai car de reportage de l'entreprise: style remorque (35 pieds de longueur), pourvu d'un degré d'autonomie et de dispositifs automatiques comme on n'en voit guère (autonomie d'éclairage et treuils câbliers électriques, entre autres), muni de trois caméras professionnelles et par-dessus tout, d'un pupitre d'aiguillage vidéo "comme on n'en trouve que dans l'équipement des agences commerciales de publicité", c'est-à-dire "ultra-moderne".

Le car en question aura coûté, en tout et pour tout, $650,000 à Radio-Québec. Le chiffre est quand même relativement modeste: "car pour car, si on le compare à d'autres du même genre, explique M. Robert, le nôtre vaut plus d'un million". C'est là un des avantages de l'aménagement sur place, même si la fabrication maison risque d'entraîner de légers retards.

Ces retards, quoi qu'il en puisse être, ne pourront pas se faire trop lourds. Dès qu'il sera prêt, en effet, le super-car de Radio-Québec sera mis à la disposition... de Radio-Canada, pour les Jeux olympiques, c'est-à-dire à la fin de juin. "Il faudra bien qu'il soit prêt," déclare simplement M. Robert.

Sur ce fond technique souriant, toutefois, le climat qui enveloppe l'activité du personnel de Radio-Québec se marque d'une tension croissante, attribuable en partie, selon la présidente du Syndicat général des employés de l'ORTQ, Mlle Irène Boisvert, à une telle absence de communication, entre la haute administration et son personnel, que "les employés ne sont au courant de rien".

Aussi le SGERQ, lui-même informé depuis peu de la réduction prochaine du programme, a-t-il résolu de tenir dès demain, à Montréal, un meeting d'urgence qui réunira les 15 membres de son conseil. Cette assemblée, précise le secrétaire du syndicat, M. André Lemieux, vise à faire "le bilan des problèmes, avant de préparer un plan d'attaque en vue d'informer tous les membres de l'aspect dramatique de la situation", à l'occasion d'une prochaine assemblée générale.

Au nombre des problèmes, une trentaine de griefs accumulés depuis des mois "et qui font pourrir la situation dans tous les secteurs", dont une quinzaine concernant des postes gelés et un autre, collectif celui-là, fait voici deux semaines au nom d'une cinquantaine de contractuels, et concernant la revision des accords. Et au nombre des solutions attendues de la part des 250 cotisants, lorsque ceux-ci "seront le mieux informé possible", la mise au point d'un front commun avec les techniciens de la maison, cotisants de NABET, en rupture de négociations et ayant droit de grève à compter du 26 mars prochain.

Ce qui n'aide rien, aux yeux de Mlle Boisvert, c'est que "entre le nouveau ministre des Communications, M. Hardy, et le président de l'ORTQ, M. Labonté, il semble que ça ne soit pas la lune de miel".

Si mal informés que soient les employés de Radio-Québec, ils se racontent quand même tous, dans les couloirs de la maison, l'anecdote selon laquelle le ministre titulaire avait invité, voici quelques semaines, M. le président Labonté à lui rendre visite, à ses bureaux de Québec, à 9h. du matin; M. Labonté, s'étant rendu à l'invitation, n'aurait été informé que beaucoup plus tard (à son tour), par une secrétaire, que M. le ministre avait dû s'absenter précipitamment, et n'allait revenir que le lendemain.

La Régie québécoise des mesures anti-inflation est à pied d'oeuvre

QUEBEC (par Gilles Lesage) — La Régie des mesures anti-inflationnistes du Québec se met à l'oeuvre:

- elle a tenu sa première réunion avant-hier à Québec;
- les règlements, à peu près identiques à ceux du gouvernement fédéral, seront promulgués la semaine prochaine;
- les premières décisions seront annoncées au cours de la deuxième semaine de mars, en même temps ou presque que l'entente administrative sera signée entre Ottawa et Québec.

Créée par une loi en décembre dernier, la Régie est formée de trois membres, soit MM. Robert De Coster, président, Claude Mérineau, vice-président et Emilien-A. Cliche. Me Richard Pouliot en est le secrétaire.

Établie au 25, rue Saint-Louis, à Québec, la Régie a déjà 16 personnes à son emploi, sur un effectif prévu de 50 personnes.

Bien que l'entente avec Ottawa ne soit pas encore conclue, tout le secteur public et parapublic relèvera de la Régie québécoise. Il devrait en être de même du secteur de la construction. En ce qui a trait aux honoraires professionnels, les négociations ne sont pas complétées.

A peine au travail, la Régie reçoit déjà un grand nombre d'appels téléphoniques de sociétés et d'entreprises qui veulent savoir à quoi s'en tenir. Des précisions seront données au cours des prochaines semaines. En attendant, on peut communiquer avec la régie, à Québec, au 643-3857.

La nomination de MM. De Coster et Cliche était connue depuis plusieurs semaines déjà, mais ce n'est que cette semaine que les cadres ont été complétés avec la nomination de M. Mérineau.

M. Mérineau a poursuivi une carrière de syndicaliste pendant quinze ans, et il fut, à la fin des années soixante, secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ). Depuis 1971, il était sous-ministre adjoint et responsable de la direction générale de la main-d'oeuvre. Sa double expérience de syndicaliste et de spécialiste des questions de main-d'oeuvre sera fort utile à la Régie, particulièrement dans le contexte de l'opposition des centrales syndicales aux mesures anti-inflationnistes décrétées par Ottawa en octobre dernier.

Quant à M. Pouliot, il est avocat et économiste; il fut secrétaire général du Centre québécois de relations internationales et directeur des communications au ministère québécois de l'Industrie et du commerce. Depuis quelques mois, il fait partie de l'étude Lapointe et Rosenstein et associés, avocats et procureurs.

Comptable agréé et maître en comptabilité, M. De Coster fut président-fondateur de la Régie des rentes du Québec, puis sous-ministre de l'Industrie et du Commerce.

Finalement, M. Cliche est un industriel de Vallée-Jonction, dans la Beauce.

La décision reste à venir sur la prime au bilinguisme

OTTAWA (PC) — La Commission de lutte contre l'inflation ne s'est pas encore prononcée sur la prime au bilinguisme que le gouvernement fédéral se propose de verser à ses employés de la Fonction publique.

Hier aux Communes, le président du Conseil du trésor, M. Jean Chrétien, a affirmé que la commission Pépin ne s'était pas encore prononcée sur cette question. "Ce problème a été déféré conjointement par le syndicat et par le Conseil du trésor à la CLI et nous n'avons reçu aucune nouvelle, ni négative, ni positive à ce sujet", a précisé le ministre.

Dans on édition d'hier LE DEVOIR affirmait que la commission Pépin avait dit non à la prime au bilinguisme. La CLI aurait jugé qu'il est interdit à un employeur de modifier l'évaluation ou la classification d'un aussi grand nombre de postes ou d'emplois pour réajuster à la hausse le salaire des personnes qui sont affectées.

Considérant que le gouvernement a toujours indiqué qu'il favorisait une telle prime, le député conservateur de Joliette, M. Roch LaSalle, a demandé au ministre s'il ne croyait pas que cette prime ne devrait pas être soumise aux règles de la Commission Pépin.

Le président du Conseil du trésor s'est contenté de dire: "Le gouvernement a adopté comme politique de suivre à la lettre la loi que la Chambre des communes a adoptée concernant les traitements des fonctionnaires."

Le vice-président de l'Alliance de la fonction publique du Canada, M. René Prud'homme, s'en est pris aux auteurs de la rumeur. Il les a accusés d'irresponsables, ajoutant qu'une telle information n'a pour résultat que de provoquer un malaise chez ses membres.

"Le directeur général de la Direction de la rémunération de la Commission Pépin nous a assuré que la Commission n'avait pris aucune décision," a-t-il ajouté.

De plus, M. Prud'homme a appris que le problème de la prime au bilinguisme ne serait pas étudié avant deux semaines.

Le porte-parole de l'AFPC espère toujours que la CLI rendra une décision favorable en tenant compte des engagements pris par le gouvernement avant le mois d'octobre.

La prise au bilinguisme touche quelque 53,000 fonctionnaires fédéraux et représente une hausse de salaire de 7%. La mesure mise de l'avant par le gouvernement fédéral vise à rendre plus souple l'octroi de la prime au bilinguisme en l'accordant à tous les employés fédéraux occupant un poste bilingue. Le président du Conseil du trésor, M. Chrétien, a déjà mentionné qu'il rejette la formule de prime au bilinguisme telle qu'elle existe présentement au niveau des sténos-dactylos et ce, à titre "exceptionnel."

Reprise du service postal vers le Liban

OTTAWA — Les postes canadiennes ont annoncé hier la reprise du service postal vers le Liban pour le 1er mars prochain. L'acheminement de tout objet de correspondance vers ce pays avait été interrompu il y a à peu près un mois à cause des troubles qui y sévissaient.

Le ministère des Postes a toutefois fait savoir hier qu'il avait été informé par les autorités libanaises que le service postal fonctionnait à nouveau dans ce pays.

Le courrier à destination du Liban a été retenu dans des entrepôts des postes à Montréal et à Toronto, depuis la mi-janvier.

tribunaux

Le Dr Latreille est innocenté de la mort d'Antoinette Céré

Retenant un "doute raisonnable quant à la cause véritable de la mort d'Antoinette Céré", le juge Redmond Roche a acquitté hier le Dr Jean-Marie Latreille de l'accusation portée contre lui. Les faits remontent à juillet 1973. La poursuite avait prétendu que le Dr Latreille devait être tenu responsable de la mort de cette jeune fille par "négligence criminelle".

En administrant un traitement chirurgical ou médical, à l'Institut Yolandré Peau de Soie Inc., de la rue Crescent, le Dr Latreille aurait contrevenu à l'article 203 du Code pénal en n'apportant pas "une connaissance, une habileté et des soins raisonnables" à Mlle Céré.

Le juge Roche consacre cinq pages à ses "notes et jugement" et rappelle que l'enquête préliminaire a donné lieu à des témoignages versés en preuve au procès. Les parties n'ont pas fait entendre de témoins devant le juge Roche, mais ont fait des admissions à partir de témoignages rendus à l'enquête préliminaire. Ces témoignages sont contradictoires.

Le 10 juillet 1973, Mlle Céré fut examinée par le Dr Latreille et subit un traitement administré par les époux Yolande et André Marois, propriétaires de cet institut ou studio d'esthétique et de "revitalisation". "Tout s'est passé normalement", dit le jugement.

Deux jours plus tard, autre traitement, en présence du prévenu. Le 13, Mlle Céré se lève, consomme quelques aliments et s'asseoit dans un fauteuil, toujours selon les directives du médecin. Vers 15h, Mme Marois constate que la cliente semble avoir perdu conscience. Ambulance et policiers sont mandés, ainsi que le médecin. Peu après, au Royal Vic, on constate le décès de Mlle Céré.

Se référant aux admissions des parties, le juge Roche cite la conclusion du rapport d'autopsie: mort due à une insuffiance cardio-respiratoire survenue "par suite des complications du traitement" (Dr W. Thésée). Pour le Dr Claude Lachance, professeur de pathologie à McGill, Antoinette Céré est morte d'une embolie pulmonaire massive. Selon le Dr Rosario Denis, il semblerait que la forte prémédication n'ait pas causé la mort puisque Mlle Céré s'est levé et a consommé des aliments et que cette thrombo-embolie n'est pas à proprement parlé prévisible.

Suivent, en quelques lignes, le résumé de ce qu'auraient dit les Drs Roger Meloche et Jacques Desrosiers, s'ils avaient témoigné. Le premier dirait que l'effet cumulatif des médicaments prescrits à Mlle Céré ne dépassait pas un seuil tolérable; le deuxième, qui a mis sur pied le traitement "Peau de soie", affirmerait que le facteur déshydratation est non existant dans cette affaire.

Le Dr Latreille, enfin, dirait que rien ne laissait prévoir que Mlle Céré pouvait être victime d'une thrombose pulmonaire et que cette thrombose aurait été fatable même si le traitement avait été pratiqué en milieu hospitalier.

"Après avoir considéré la preuve soumise, les admissions des parties et examiné les pièces à conviction", le tribunal acquitte le Dr Latreille qui bénéficie du "doute raisonnable" en l'occurence.

Le Dr Armand Lehoux s'en tire avec une réprimande sévère

Un médecin de plus de 20 ans de pratique, le Dr Armand Lehoux, a obtenu l'annulation de la plupart des plaintes déposées contre lui au sujet du traitement de cinq de ses patients à l'hôpital Saint-Joseph de Rosemont. Le tribunal des professions, formé de trois juges de la Cour provinciale (Jean et Gilles Filion, J.-Charles Simard) maintient toutefois une réprimande sévère contre le Dr Lehoux — qui a d'ailleurs admis les faits — au sujet de la fermeture d'une colostomie pratiquée sur Jean-Louis Cusson, mort le 21 août 1970 à cet hôpital. Le rapport du radiologiste sur un lavement baryté avait tardé et le Dr Lehoux avait quand même accompli l'acte médical pour lequel le comité de discipline l'avait blâmé.

A plusieurs reprises toutefois le tribunal des professions signale que le jugement de culpabilité prononcé sur les autres plaintes n'était pas justifié et que le comité ne motivait pas le rejet d'une opinion d'expert: le Dr Pilotte, acceptant par contre intégralement le témoignage du Dr Gagnon, expert du Collège. On allait même jusqu'à condamner le Dr Lehoux à partir d'un "peut-être" prononcé par le Dr Gagnon. Ce peut-être a trait à une "réopération" à pratiquer sur le patient Cusson, alors qu'en contrepartie, trois médecins (Paulin, Benoît et Lehoux) n'avaient pas pu pressentir la péritonite qui emporta Cusson.

Le Dr Lehoux est exempté des frais de transcription des notes sténographiques, laissés à la poursuite, il devra assumer un neuvième des autres frais ainsi qu'un cinquième des déboursés d'appel.

L'affaire Lehoux repose le problème de l'admissibilité des dossiers médicaux en preuve. Le tribunal des professions retient, après 15 pages de préambule, que le dossier médical ne fait preuve, prima facie, que des faits qui y sont contenus.

Autre principe; c'est au plaignant (ici, le Dr Augustin Roy es-qualité) d'établir les règles et les données de la science médicale actuelle en étayant ses plaintes. Autrement, le plaignant est réputé ne pas avoir prouvé son point.

Le patient Gilles Lespérance est mort à 24 ans, le 8 janvier 1971. On reprochait au Dr Lehoux des gestes intempestifs et le refus d'administrer une intraveineuse à Lespérance. Or, le comité n'a pas tenu compte des explications du Dr Lehoux: en 23 ans à l'hôpital de Rosemont, ce médecin-chirurgien a toujours vu des infirmières faire les intraveineuses. Ce refus ne fut pas "absolu", puisque le Dr Larue, appelé en consultation par le Dr Lehoux, avait lui-même prescrit l'injection d'insuline et n'était pas très précis quant au "système de référence" de patients en vigueur à cet hôpital en 1971. En somme, le plaignant n'aurait pas prouvé cette "règle connue et suivie par tous les médecins" à laquelle il attribuait une force probante contre le Dr Lehoux.

Un deuxième patient, Denis Archambault (mai 1970) fut opéré pour une hernie inguinale droite; il était censé souffrir d'une hernie "gauche". La plainte est rejetée parce qu'il n'est pas prouvé que c'est "sans raison suffisante" que la première opération eut lieu. Des médecins avaient témoigné de la possibilité que, sous l'anesthésie, se développe une hernie non repérée dans la fiche du patient.

Huit jours après avoir été opérée par le Dr Lehoux, Dame Roméo Blais décédait (juillet 1969). La veille, suivant des témoignages de médecins, rien ne pouvait faire penser à une péritonite. Le tribunal des professions rappelle que le 23 juillet, veille du décès, le Dr Lehoux avait constaté que les solutés prescrits n'avaient pas été donnés à Mme Blais, qu'il avait trouvée en état de choc. Comme le comité de discipline a omis de motiver son refus du témoignage du Dr Pilotte dans ce dossier, le Dr Lehoux réussit à faire rejeter la plainte, puisque les deux experts, avec des exposés de circonstances plausibles, se contredisaient. Pourquoi préférer alors au Dr Pilotte l'opinion du Dr Gagnon, comparaissant pour le Collège (ou la Corporation professionnelle) des médecins?

Le cas de Gérard Kirouac survient trois semaines après le cas Blais. Le syndic reprochait au médecin de ne pas avoir installé à temps un tube Levine. Compte tenu des consultations demandées par le Dr Lehoux, le tribunal constate que dans la fiche Kirouac, Lehoux a agi avec prudence et que le comité de discipline n'en souffle pas mot, d'autant que l'autopsie sur Kirouac révélera deux causes de décès: péritonite et oedème pulmonaire.

Dans une autre décision rendue le même jour par un autre banc de la Cour provinciale, le Dr Pierre Fredette, de Port-Daniel, reçoit une réprimande par suite d'une condamnation n'ayant aucunement trait à la pratique de la médecine: voies de fait sur un citoyen. Conduite inconvenante et blâmable (unbecoming), tranche le tribunal après avoir analysé la portée de l'article 152 du Code des professions. Le comité de discipline avait originellement rejeté la plainte contre le Dr Fredette.

Un jugement récent de la Cour d'appel rejette, d'autre part, l'appel interjeté par la pharmacienne Brigitte Lambert(Pharmacie Viau, rue Beaubien) contre la censure, la réprimande et l'amende pour avoir laissé un non pharmacien (en '68) préparer une ordonnance contenant une drogue.

Gélineau réclame $5,000 de la CUM

Pour contrer une enquête disciplinaire, le sergent-détective Alphonse Gélineau veut démontrer que le code de discipline de la police de Montréal est caduc depuis l'existence de la police de la Communauté urbaine; il réclame de plus $5,000 pour dommages causés par les dirigeants de la police de la CUM.

Gélineau a été mêlé de très près aux escouades d'enquête sur le crime organisé. L'enquête disciplinaire devrait reprendre mercredi prochain, mais l'avocat du sergent-détective, Me Danielle Dorget-Gélinas, a déposé hier en Cour supérieure une requête pour l'émission d'une injonction interlocutoire ainsi qu'une action en dommages.

Proclamé en 1962, le code de discipline de la police de Montréal ne saurait s'appliquer aux policiers de la CUM depuis que les forces de police ont été regroupées sur l'île de Montréal. En somme, le comité de discipline et le code de discipline de la police de Montréal ne sauraient, prétend l'avocat de Gélineau, valoir pour l'ensemble de l'effectif de la police de la CUM.

Le procès de Byer s'interrompt

Le procès de Stephen Byer, accusé d'avoir offert trois pots-de-vin à un fonctionnaire de l'immigration, en avril 1973, n'a pas pu se poursuivre hier. La défense a en effet signifié son intention de présenter le 5 mars, en Cour supérieure (juridiction criminelle) une requête pour l'émission d'un bref de prohibition contre la Cour des sessions de la paix.

En attendant le résultat de cette démarche — la deuxième du même genre en huit mois — le juge Stephen Cuddihy a tout simplement reporté l'audience au 8 mars.

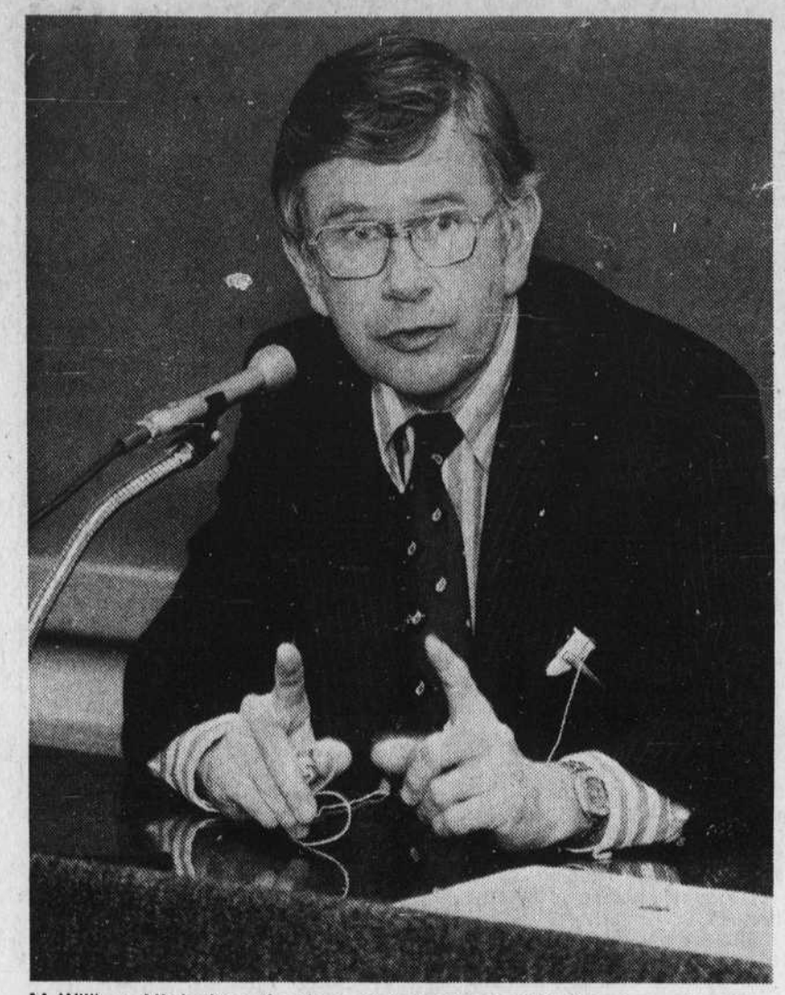
Dans sa requête, Stephen M. Byer résume ses tribulations d'avocat radié illégalement (c'est sa version) et objet de considérations qui ont pu lui causer préjudice, en vertu notamment de la publicité faite à l'enquête et au rapport du juge Claire L'Heureux-Dubé sur les bureaux montréalais de l'immigration.

La poursuite, dans ce dossier, est confiée à un procureur de la Couronne fédérale, Me Claude Bélanger, que le tribunal avait prié de régulariser son mandat, mis en doute par la défense.

Jeudi, le premier témoin à charge, Gilles Patenaude, commençait son témoignage, relatant des faits s'échelonnant sur les cinq mois qui avaient précédé la transmission de trois gratifications — $700 en tout — pour services rendus ou à venir.

Un avis du Barreau du Québec, émis en janvier, radie Stephen M. Byer pour une période de cinq ans. Le requérant, dans le texte soumis à l'attention de la Cour supérieure, conserve toujours le titre d'avocat et fait précéder son nom du "Maitre" ou Me réservé aux avocats autorisés à pratiquer.

— CLÉMENT TRUDEL



M. William Nicholson témoignant devant le Comité d'étude sur l'amiantose au nom de l'équipe médicale de l'hôpital Mount Sinai, de New York. (Photo Alain Renaud)

L'amiantose

Risque de cancer jusqu'à 4 fois plus élevé chez les mineurs âgés

par Gilles Provost

Le risque de mourir d'un cancer du poumon est trois à quatre fois plus élevé chez les travailleurs de l'amiante de Thetford Mines qui ont de 25 à 40 ans d'expérience que dans l'ensemble de la population mâle du Québec, a affirmé hier M. William Nicholson devant le comité d'étude québécois sur l'amiantose présidé par le juge René Beaudry.

Au nom de l'équipe américaine du Mount Sinai School of Medicine dirigée par le Dr Irving Selikoff, M. Nicholson a même précisé que le risque de mourir d'un cancer du poumon chez les ouvriers les plus exposés à l'amiante est environ six fois plus élevé que la normale si on tient compte de tous les facteurs qui entrent en ligne de compte.

Avec le même facteur de correction, M. Nicholson a aussi indiqué que le risque de mourir d'une maladie pulmonaire est environ cinq fois plus élevé que la normale chez les travailleurs de l'amiante les plus exposés.

M. Nicholson, par contre, s'est dit incapable de proposer une norme d'exposition à l'amiante qui garantirait sérieusement la santé de ces travailleurs puisque les personnes "gravement exposées" dont il parle étaient, avant 1950, exposées à des taux de fibres au moins dix fois plus élevés que ne le prévoient les normes américaines actuelles. Il a aussi rappelé qu'un nouveau projet de règlement américain propose de rendre cette norme encore dix fois plus sévère.

Selon les prélèvements faits par les syndicats, a aussi indiqué M. Nicholson, un très grand nombre d'ouvriers de l'amiante affiliés à la CSN sont encore soumis à des taux de fibres d'environ 20 fibres par centimètre cube, soit quatre fois la norme en vigueur aux Etats-Unis présentement.

Le chercheur américain a aussi expliqué que, dans l'ensemble, les ouvriers de Thetford semblent plus gravement menacés que les employés des manufactures américaines de tissage de l'amiante, mais moins que les employés qui travaillent à la calorifugation.

Dans le cas des cancers autres que les cancers du poumon, les ouvriers québécois seraient aussi moins menacés que les travailleurs de l' amiante étrangers, selon les études de mortalité présentement disponibles.

Parmi les résultats les plus contestés à l'audience d'hier figurent évidemment les relevés d'examens radiologiques, selon lesquels environ 60% des 1,163 ouvriers examinés à Thetford-Mines présentent des anomalies pulmonaires, épaississement de l'enveloppe du poumon (plèvre) ou calcification de la plèvre.

M. Nicholson, pour sa défense, a indiqué qu'un expert indépendant de l'Université de Pennsylvanie, le Dr Pendergast, a trouvé 85% de radiographies anormales en examinant 20% des mêmes radiographies. Les représentants des compagnies d'amiante, pour leur part, mettent en doute ces conclusions en soulignant que les examinateurs savaient au départ qu'ils examinaient uniquement des patients gravement exposés à l'a-

Voir page 6: L'amiantose

La sidérose atteint 9% des ouvriers du chantier maritime Davie de Lauzon

LAUZON (PC) — Neuf pour cent des quelque 2,050 ouvriers du chantier maritime de la Davie Shipbuilding de Lauzon, sont atteints de sidérose, révèle un rapport publié par le département de santé communautaire de l'Hôtel-Dieu de Lévis.

L'auteur du rapport, le Dr Roger Roberge, a précisé que 182 travailleurs sont atteints de sidérose à des degrés divers et que ce sont les soudeurs et les monteurs de plaques de métal servant à la construction des navires qui sont le plus touchés, représentant 60% des cas décelés.

De plus, 406 des 2,050 hommes travaillant sur le chantier souffrent d'affections pulmonaires diverses, révèle encore le rapport.

La sidérose est une maladie pulmonaire due à l'inhalation des poussières d'oxyde de fer. Elle a été décrite par le Dr Roberge comme une maladie bénigne, mais pouvant provoquer d'autres affections telles l'insuffisance ventriculaire droite, la tuberculose et peut-être même le cancer.

De fait, 42% des travailleurs atteints de sidérose souffrent également d'une autre maladie, révèle encore le rapport.

Les examens de dépistage ont été effectués au cours des mois de mai et juin 1975, à la demande du syndicat des employés du chantier maritime.

Les résultats de ces examens ont été communiqués à la Commission des accidents de travail et au Service de protection de l'environnement. La première poursuit l'étude des cas de sidérose qui lui ont été référés afin d'évaluer si les ouvriers atteints sont admissibles à une indemnisation. Quant au Service de protection de l'environnement, il poursuit depuis décembre dernier des études de salubrité sur le chantier afin de proposer des améliorations s'il y a lieu.

Quant à lui, le département de santé communautaire de Lévis y va de quelques suggestions, comme la mise en place de mesures de surveillance de l'état de santé des travailleurs selon les catégories de risques, l'engagement d'un médecin à plein temps avec comme responsabilité de veiller à la santé des ouvriers, et la création à l'usine d'un comité de santé organisé sur une base paritaire et avec pouvoir décisionnel.

Parcs Canada offre $375,000 pour la maison Papineau

par Gérald LeBlanc

Parcs Canada a offert $375,000 à M. Eric McLean pour la Maison Papineau, monument historique de la rue Bonsecours dans le Vieux-Montréal ayant servi de refuge au célèbre patriote de 1837.

Le Devoir a en effet appris de source digne de foi que ce montant impressionnant figure dans l'offre faite à M. McLean qui pourra, de plus, y maintenir sa résidence et utiliser le splendide jardin intérieur de la propriété.

L'offre d'achat de l'organisme fédéral se termine toutefois lundi et l'on ne sait pas encore si le gouvernement fédéral acceptera la condition imposée par le ministre québécois des Affaires culturelles, M. Jean-Paul L'Allier.

Incapable de trouver dans son maigre budget la somme réclamée par M. McLean, le ministre des Affaires culturelles a accordé la permission de vente requise pour toute propriété classée monument historique par le Québec.

M. L'Allier a toutefois posé une condition: la Maison Papineau demeurera assujettie aux lois et règlements du Québec concernant les biens culturels.

On ne connait pas encore la réponse fédérale à cette condition rendue publique, jeudi, par voie de communiqué du ministère des Affaires culturelles. Chez M. Judd Buchanan, ministre des affaires indiennes et responsable de Parcs Canada, aussi bien qu'au bureau régional de Québec, on indiquait hier que les hommes en poste étaient absents.

Un autre ministre fédéral, Mme Jeanne Sauvé, ministre des communications à qui l'on veut éventuellement confier la coordination de tous les services culturels du gouvernement fédéral, a cependant émis une opinion encourageante pour la solution de M. L'Allier.

Rejoint à son domicile hier soir, Mme Sauvé a en effet déclaré au Devoir qu'elle ne voyait aucune objection à ce que le fédéral s'engage à respecter les lois et règlements du Québec sur les biens culturels, comme le réclame M. L'Allier.

Au bureau régional de Parcs Canada à Québec, un collaborateur du directeur a confirmé que l'autorisation du Conseil du trésor fédéral pour l'offre d'achat se terminait le 1er mars mais qu'il serait toujours possible de faire prolonger les délais.

Il est clair que M. L'Allier veut se servir de la Maison Papineau pour introduire une formule de compromis permettant au Québec de garder un certain contrôle de son patrimoine dont il ne peut assumer directement la sauvegarde, faute de moyens financiers suffisants.

Utilisant la propriété de M. McLean comme cas type, M. L'Allier établit en quelque sorte le principe de la propriété fédérale en autant que la réglementation reste entre les mains du Québec.

C'est la réponse québécoise au dessein d'Ottawa, clairement exprimé à Montréal au début de la semaine par M. Buchanan, d'occuper le champ de la conservation du patrimoine, de juridiction provinciale mais hors de portée du portefeuille québécois.

Il n'est pas encore clairement établi dans cette formule si le Québec conservera la propriété du sol sur lequel repose les monuments historiques achetés par le fédéral.

Montréal veut créer des HLM destinées aux salariés moyens

Les autorités de la ville de Montréal demanderont au gouvernement du Québec de pouvoir créer une société d'habitations sans but lucratif destinée à venir en aide aux citoyens de Montréal qui peuvent se permettre des logements à loyers modérés: cols bleus, cols blancs, classe moyenne, ouvriers spécialisés, salariés moyens.

Cette nouvelle société, à laquelle les administrateurs montréalais consacreront une mise de fonds d'un million de dollars, serait le pendant de l'Office municipal déjà existant de l'habitation qui lui, se spécialise dans la construction de logements à loyers modiques. La Société centrale d'hypothèques et de logement sera appelée à pourvoir au financement hypothécaire de la nouvelle société, en vertu de la Loi nationale de l'habitation.

En annonçant la nouvelle hier le vice-président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a souligné que le projet de l'administration prend tout d'abord la forme d'un amendement projeté à la charte de Montréal que le conseil municipal sera appelé à approuver lors de son assemblée de la semaine prochaine.

Un des amendements à la charte que le conseil sera appelé à discuter et à soumettre ensuite à l'approbation de l'Assemblée nationale concerne cette demande d'autorisation de créer une telle corporation sans but lucratif en vertu de l'article 964B de la charte.

"Soucieuse de répondre de plus en plus aux besoins de la population en matière d'habitation, et dans la ligne de sa politique complémentaire mais réaliste au domaine du logement, l'administration conçoit qu'une telle société pourra s'adresser à une autre clientèle qui peut payer des loyers à prix modérés. Cette société pourra également bénéficier de subsides à la restauration résidentielle, ainsi que des avantages prévus par la Loi nationale de l'habitation relativement aux corporations sans but lucratif. Cette société, qui pourrait s'appeler la Société d'habitations Jacques Viger de Montréal sera l'agent de la ville pour l'achat d'habitations et leur restauration. Par ailleurs, l'Office municipal d'habitation pourra louer jusqu'à 25% des logements disponibles de cette nouvelle corporation.

En un mot, cette société, poursuit M. Lamarre, appliquera la politique complémentaire que l'administration a toujours eue en fonction de l'habitation, c'est-à-dire la construction d'unités nouvelles d'habitation, la restauration résidentielle, l'application du code du logement, et permettra enfin que tous les éléments de notre population aient accès à un logement convenable à un prix modéré."

au gré du temps

La morale chinoise

La Chine communiste a beau être anti-confucianiste, le vieux sage a quand même laissé une trace indélébile, même chez les plus ardents maoistes qui ont fait un autodafé des préceptes du vieux sage.

On aura deviné que la conduite des maîtres de Pékin envers Richard Nixon fait servir la légendaire politesse chinoise à des fins politiques.

La visite de l'ex-président américain, ce galeux, ce réprouvé des siens, fournit une occasion en or de mettre en pratique cette maxime de Confucius qui n'a pas été oubliée: "Aidez une personne qui tombe".

Albert BRIE

week-end

AUJOURD'HUI

A 12 h 30, les maires et conseillers municipaux de la Communauté urbaine de Montréal piqueniquent sur les berges du canal de Lachine après avoir pratiqué la raquette et le ski de fond sur les pistes du réseau "Canal Loisirs".

●

A 19 h 30, couronnement de la reine du Club de l'âge d'or Bonne Entente à la salle paroissiale Saint-Pierre-Apôtre, au 1323 Dorchester est. Soirée dansante.

●

A 19 h 30, le Comité de solidarité avec le peuple d'Oman présente une soirée de soutien et d'information à la salle de l'église Saint-Pierre-Apôtre, 1201, Visitation.

●

A compter de 20 h 30, on danse à la bavaroise avec l'orchestre de Hans Stumpf au profit des Petits Chanteurs du Mont-Royal. Le prix d'admission est de $3.50 et la soirée a lieu à l'Institut Dominique Savio, 9335, Saint-Hubert.

●

A compter de 21 h., l'Association des anciens prisonniers de guerre belges (section Canada) tient son grand bal annuel des barbelés dans les locaux de l' Union nationale belge, au 452 est, Notre-Dame.

DEMAIN

Les syndicats d'enseignant de la région de Montréal organisent aujourd'hui une assemblée publique au Centre Saint-Pierre-Apôtre, 1205, rue de la Visitation. M. Yvon Charbonneau, de la CEQ, ainsi que des leaders ontarien, canadien et américain du syndicalisme enseignant prendront la parole.

●

A 14 h., le Parti québécois tient son congrès de nomination d'un candidat dans le comté de Nicolet-Yamaska, à la polyvalente Jean-Nicolet de Nicolet. Trois candidats sont en lice: Camilien Belhumeur, Marcel Courcy et Jean-Paul Touchette.

●

A 16 h., M. Pierre Goldberger sera consacré pasteur de l'Église Unie du Canada à l'église Saint-Jean, au 110 est, de la rue Sainte-Catherine.

●

A 20 h., le Parti québécois tient son congrès de nomination d'un candidat dans le comté de Laurier à Montréal. Il n'y a qu'un candidat en lice: Ioanis Kambites, citoyen d'origine grecque habitant le Québec depuis 40 ans.

tréteau... 18" -- $13.50 29" -- $15.00 60" -- $20.00

tabouret... 16" -- $15.00 24" -- $16.00

chevalet... $50.00

...en érable

les prix comprennent les frais de poste, mais il faut ajouter les taxes (féd. 12p.c. + prov. 8p.c.)

pierre godsey, enr.
design et production
212, rue demers, mtl.,
(514) 844-2123

Cherchez-vous une possibilité d'affaires?

DÉCOUVREZ-LA...

au Salon "Business opportunity" tenu à Montréal. D'intéressantes possibilités d'affaires tant canadiennes qu'américaines. Hôtel Windsor 1170, rue Peel. Les 26, 27, 28 et 29 février. Jeudi à samedi de midi à 21h00. Dim. de midi à 18h00. Ouvert au public adulte, $2.50, B.C.S. Productions.

(416) 745-1993

LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE

Au GESU
1200 BLEURY
866-1964

JANVIER A MARS

Le Cosmonaute Agricole
OBALDIA

Pique-nique en Campagne
ARRABAL

MISE EN SCENE: LOU...
DECORS: HUGO WUETRICH
MUSIQUE: LEO...
CATHERINE...
HUBERT...
...ER
...S BARBEAU
...YETTE
...AL ROLLIN
...JACQUES KANTO

Dernière chance de voir
ARRABAL-OBALDIA

MARS A

SHAKESPEARE
Macbeth

MISE EN SCENE: YVAN CANUEL
DECORS: CLAUDE FORTIN COSTUMES: SOLANGE LEGENDRE
HELENE LOISELLE GILLES PELLETIER

ETUDIANTS
$2.00

éditorial

Un témoin impuissant ou un médiateur?

Le débrayage général qui a eu lieu jeudi dans le secteur des affaires sociales et de l'éducation montre, s'il en était besoin, combien l'on est encore loin d'un dénouement heureux des négociations entre l'État québécois et ses collaborateurs syndiqués du domaine public et para-public.

L'intransigeance, l'irréalisme et le globalisme qui imprègnent les revendications syndicales sont la première cause de la stagnation scandaleuse des négociations. Dans le secteur des affaires sociales, en particulier, la partie syndicale remet en question la presque totalité des clauses normatives inscrites dans l'ancien contrat expiré en juin 1975. Cette façon de remettre en cause la structure même d'un régime déjà établi au terme de longues et coûteuses négociations équivaut à vouloir négocier à tous les trois ans un nouveau contrat social. Elle impose aux deux parties des dépenses d'argent et d'énergie exorbitantes et à la société québécoise tout entière un fardeau absolument excessif.

A lire plusieurs revendications syndicales, on a la nette impression de nager en plein corporatisme. Dans le secteur hospitalier, par exemple, la partie syndicale en est rendue à exiger que ses propres assemblées soient tenues à même les heures de travail payées avec les taxes des contribuables, ou encore à vouloir qu'aucun travail confié à des travailleurs syndiqués ne puisse, en aucune circonstance, être accompli, ne fût-ce que partiellement, par des membres de la direction, par des patients, par des bénévoles, par des étudiants, etc. Comment les auteurs de semblables demandes peuvent-ils prétendre se soucier en même temps du bien commun? S'il fallait prendre à la lettre certaines demandes syndicales, des employés syndiqués pourraient n'importe quand priver les malades de certains services sous des prétextes souvent futiles, et les malades n'auraient même pas le droit de suppléer à ces carences de service dont ils seraient victimes. Dans quel monde fou faut-il être entré pour en venir à des prétentions aussi absurdes!

Avec de semblables revendications, il n'est pas étonnant qu'après des mois de négociations, les deux parties ne se soient encore entendues sur à peu près rien. A qui la partie syndicale voudra-t-elle sérieusement faire croire que le gouvernement est responsable de cette stagnation? Les travailleurs du secteur des affaires sociales oeuvrent dans des conditions difficiles et touchent en général une rémunération fort modeste: ces deux éléments devraient leur attirer spontanément la sympathie du public. Le pointillisme légaliste que déploient leurs porte-parole syndicaux dans des matières qui intéressent beaucoup plus les avocats que les malades ou les travailleurs eux-mêmes, crée hélas entre ces travailleurs et le citoyen ordinaire un véritable écran qui empêche de saisir les enjeux réels de la négociation actuelle.

Sur maintes clauses normatives impliquant a priori des frais minimes, le gouvernement a souvent, par le passé, histoire de se donner belle jambe à bon marché, fait des concessions qui plaçaient le secteur public en avance sur le secteur privé et le Québec en avance sur les autres provinces. Maintenant qu'on a fait le tour du jardin, cette logique à courte vue n'est malheureusement plus possible, La partie syndicale devra simplifier considérablement ses revendications normatives pour que la négociation puisse accomplir des progrès réels dans le secteur des affaires sociales.

●

Si étonnant que cela puisse paraître quand on songe à la réputation d'intractabilité qui s'attache au nom de M. Yvon Charbonneau, la situation semble moins mauvaise dans le secteur de l'enseignement.

Non seulement a-t-on accompli dans ce secteur des progrès sensibles au chapitre des clauses normatives, mais la distance qui séparait les parties sur des questions essentielles s'est atténuée au cours des dernières semaines.

Au chapitre de la tâche professionnelle et du rapport maitre/élèves, la CEQ et ses partenaires syndicaux partaient, il est vrai, de très loin et se réservaient ainsi la possibilité d'avoir l'air de tempérer leur position initiale à un stade ultérieur. La partie patronale, au contraire, ayant des comptes à rendre au public en tout temps, ne pouvait se permettre d'entamer la négociation avec des propositions carrément inacceptables aux yeux d'un homme raisonnable. Aussi faut-il prendre avec un grain de sel les prétentions voulant que la partie syndicale ait réduit ses demandes de 30% ou 40%, tandis que la partie patronale serait restée paresseusement assise sur ses positions initiales.

Il reste néanmoins que, sur des sujets majeurs de la négociation en cours (sécurité d'emploi, tâche de l'enseignant, classification, prérogatives syndicales et règlement des griefs), la partie syndicale a soumis au cours des dernières semaines de nouvelles demandes qui amenuisent sensiblement l'écart initial entre ses revendications et les offres patronales: un porte-parole autorisé de la partie patronale, M. Pierre Martin, sous-ministre de l'Education, l'a clairement reconnu la semaine dernière.

Ce mince progrès demeure toutefois nettement insuffisant. Dans ce secteur à tout le moins, le temps semble mûr pour une intervention extérieure qui introduirait une note bienvenue de détachement et d'impartialité à la table de négociation.

Or, on comprend mal, a priori, la résistance que le gouvernement oppose à l'entrée en scène d'un médiateur. Selon les propos que tenait ces jours derniers M. Oswald Parent, le gouvernement verrait d'un bon oeil la présence à la table d'un témoin impartial qui aurait au terme d'un délai fixé en accord avec les deux parties le mandat de faire part au public de ses constatations. Mais ce témoin, toujours selon M. Parent, n'aurait aucun pouvoir particulier d'intervention auprès des parties, sinon celui de solliciter des renseignements auprès de chacune dans l'exercice de sa mission d'information.

A la différence du témoin impuissant que suggère le gouvernement, un médiateur, sans avoir le pouvoir d'imposer sa volonté aux parties, aurait le pouvoir de les convoquer et de les rencontrer ensemble ou séparément de sa propre initiative. Avec chacune, il aurait toute latitude pour aller au fond des questions en litige et sonder la mesure de flexibilité que, par-delà leur intransigeance officielle à la table de négociations, elles seraient disposées à déployer. Sur la foi des rencontres tenues avec les parties, le médiateur pourrait enfin esquisser des ébauches de solutions, les déposer sur la table et, au besoin, moyennant l'accord des parties, les faire connaître au public.

M. Parent s'oppose à la présence d'un médiateur sous prétexte que la médiation peut vite se muer en arbitrage et créer ainsi des contraintes que la partie patronale n'aurait point prévues au départ. Il ne veut pas aliéner indirectement une responsabilité qui doit, selon lui, demeurer entièrement entre les mains du gouvernement et du Parlement. Mais le ministre de la Fonction publique fait bon marché, en parlant ainsi, d'une longue habitude que le gouvernement fédéral a de recourir à la médiation dans ses propres différends avec ses employés syndiqués. Le gouvernement fédéral a recouru à maintes reprises à la médiation lorsqu'il était aux prises avec des conflits devenus insolubles par les voies ordinaires. A-t-on entendu dire qu'il ait jamais abdiqué en faveur d'un médiateur des responsabilités qui lui appartenaient en propre?

Déjà, la partie syndicale, dans le secteur de l'éducation et des affaires sociales, a fait montre d'un mépris inacceptable des lois québécoises du travail en refusant à un stade antérieur l'intervention normale de conciliateurs du ministère du Travail dans les négociations, sous le prétexte stupide que le conciliateur, étant employé du gouvernement, serait incapable de l'indépendance voulue pour accomplir son travail normal auprès des parties en cause. Il serait déplorable que, pour des raisons différentes, le gouvernement commette une bourde semblable à propos d'une médiation possible.

L'État québécois a voulu jouer le jeu de la négociation collective avec ses employés syndiqués. Il doit accepter toutes les conséquences de cette option, y compris au besoin le recours à la médiation. Celle-ci paraît spécialement s'imposer à ce stade-ci dans le secteur de l'éducation.

Claude RYAN

L'ancien et le nouveau

Les vieilles outres

par JEAN MARTUCCI

Jésus n'était pas antisémite et ceux qui rappellent aujourd'hui sa critique du judaïsme ancien ne le sont pas davantage car, en définitive, ce n'est pas comme tel le judaïsme de son temps que Jésus à dénoncé, mais toutes les mainmises sur la foi des hommes et la liberté de Dieu, même celles qui se commettent présentement dans le catholicisme et tous les christianismes qu'on voudra, voire toute autre religion du monde.

Jésus, profondément et parfaitement juif, a voulu aller au coeur du sens dont est chargée la Loi de Moïse en renouant avec la grande tradition prophétique d'Israël. C'est dans cette perspective que la communauté chrétienne primitive a voulu situer son action en lui faisant dire: "N'allez pas coire que je sois venu abroger la Loi ou les Prophètes. Je ne suis pas venu abroger, mais accomplir". Pour ce faire, cependant, Jésus a dû, à l'instar même des prophètes anciens, critiquer des déviations, battre en brèche des façons de faire et contester bien des idées reçues. Jésus a compris, jusqu'au tragique, que la foi des hommes et la liberté de Dieu ne s'enferment pas dans un système de croyances, un faisceau de pratiques ou une structure religieuse même bien organisée. C'est ce regard neuf, ou plutôt renouvelé, qu'il a jugé incompatible, et il n'était pas le seul à le croire, avec d'innombrables aspects des croyances, pratiques et structures religieuses dont avait hérité son milieu. Et c'est dans cette perspective, complémentaire de la première, que l'Évangile place également l'action de Jésus: "Personne ne met du vin nouveau dans de vieilles outres; sinon, le vin fera éclater les outres, et l'on perd à la fois le vin et les outres; mais à vin nouveau, outres neuves".

Il ne s'agit pas, au mépris de l'histoire, de présenter une image caricaturale du judaïsme vécu au temps de Jésus, mais de se rappeler qu'il y a toujours une distance déformante entre la foi et les croyances, entre la grâce et les pratiques, entre l'espérance et les structures mises en place en attendant qu'elle se réalise. Ce serait être partial et superficiel, ce serait jongler avec des demi-vérités, que de croire que cette constatation ne se vérifie que dans le judaïsme ou qu'elle se vérifie partout ailleurs sauf chez lui. Chaque religion a ses vieilles outres alors qu'une foi toujours vivante ne peut supporter que des outres neuves.

Dans l'Eglise catholique d'aujourd'hui, le vin nouveau de l'Évangile qu'on redécouvre ne peut supporter les vieilles outres d'une conception purement juridique de la fidélité chrétienne. Le vin nouveau d'un monde à servir et aimer ne peut supporter les vieilles outres du pouvoir à conserver et des ghettos à protéger. Le vin nouveau des responsabilités partagées ne peut supporter les vieilles outres d'une conception pyramidale et paramilitaire de l'Eglise. Le vin nouveau de la vérité des gestes et de la spontanéité des expressions ne peut supporter les vieilles outres de l'obligation et du conformisme. Le vin nouveau de la Parole retrouvée et de l'Esprit redonné ne peut supporter les vieilles outres des mots dépassés et de la lettre qui tue. Le vin nouveau coule à profusion dans l'Eglise d'aujourd'hui. Il ne se perdra que si on l'enferme dans de vieilles outres qu'il ne pourra que faire éclater.

Serait-ce trop rêver que de voir l'Eglise, à l'image du Christ, tellement préoccupée de mettre toujours du vin nouveau dans des outres neuves qu'elle devienne un stimulant pour tout monde religieux, pour le monde politique, le monde économique, le monde de l'éducation et tant d'autres secteurs de la vie humaine qui sont, eux aussi, encombrés de vieilles outres? Il se pourrait que ce soit trop rêver, mais, pour le moment, ce n'est pas par trop de vision que la plupart des hommes d'Église ont péché.

lettres au DEVOIR

La coalition qui n'a pas existé

Cher Monsieur Roy,

Je trouve étonnante votre analyse de la défaite de Wagner. L'homme de droite opposé par le centre et la gauche, oui; mais le député francophone du Québec opposé par une coalition des provinces anglophones?

D'un côté il m'est impossible de retrouver cette coalition contre le député francophone des provinces anglophones. Wagner, depuis le début de sa campagne, a joui de l'appui farouche de John Reynolds et Frank Oberle de la Colombie, d'Elmer McKay et de Robert McCleave de la Nouvelle-Écosse, pour ne parler que de ces quatre là.

Par contre, ça m'étonne que vous n'ayez pas parlé d'un troisième facteur dans le jeu: l'homme Wagner. Est-ce que les députés et les délégués sont incapables de se former un jugement personnel qui ne soit pas coloré par des partis pris idéologiques ou des préjugés linguistiques?

Pourtant, presque tout au long de sa campagne, Wagner a été malmené dans la presse, histoire de ce fonds de $300,000. Est-ce que Robert MacKenzie du Toronto Star a écrit comme il l'a fait par préjugé, par parti pris? Est-ce que les délégués ne lisent pas les journaux? Ne sont-ils pas influencés?

Votre analyse est paradoxale, surtout quand on trouve les gens les plus favorables au Québec et au français dans le camp de Joe Clark, et les gens les plus opposés (Reynolds, Diefenbaker, Jack Horner entre autres) dans le camp de Wagner.

Au contraire, il me semble que Wagner, avec sa biographie politique que l'on sait et sa performance plutôt terne au Parlement, n'est venu si près de décrocher le leadership que pour une raison majeure: le fait qu'il soit francophone du Québec.

J'espère que vous vous pencherez une seconde fois sur les explications de la défaite de Wagner. Il me semble que vous avez commis une injustice envers les délégués au congrès et envers les provinces anglophones.

Bill JOHNSON
Ottawa, le 23 février 1976

Dans une société plus juste, aurions-nous à lutter contre l'avortement?

Je lutterai contre l'avortement, le jour où les membres d'un certain mouvement, se servant du prestige des quelques lettres précédant ou suivant leur nom, mettront autant d'énergie à empêcher leurs semblables de mourir de la faim, de la guerre, des accidents de la route et de travail, des mauvaises conditions médicales, de l'exploitation sous ses formes les plus générales et les plus pernicieuses, parce que là aussi, il y a VIE à respecter. Et celle-ci est d'autant plus riche et précieuse qu'elle a développé de nombreuses ressources, utiles à la société, et elle répond souvent de plusieurs responsabilités familiales.

Peut-on sincèrement lutter en faveur du respect de la vie à sa phase préparatoire et à sa naissance, lorsqu'on fait si peu pour assurer le maintien pour la vie qui connaît les stades ultérieurs de son évolution?... Si les membres de ce mouvement luttaient aussi énergiquement afin de faciliter la régulation et la planification des naissances, et afin surtout de permettre des conditions économiques et sociales favorisant la naissance et l'épanouissement de la vie, auraient-ils tant à lutter contre l'avortement?

Est-il plus efficace de lutter contre les effets plutôt que de lutter contre la cause? Où est la logique?...

Ronald G. ROCHEFORT
Montréal, février 1976.

Une façon inédite de sensibiliser le gouvernement à la cause des enseignants

M. le directeur,

Nous, les professeurs de l'école Pierre-Laporte, avons décidé de PROTESTER. C'est devant la lenteur des négociations, à cause des conditions de travail que nous offre le gouvernement libéral — pires que celles contenues dans le décret — devant la dégradation de la qualité de l'enseignement contenue implicitement dans ces offres, que nous avons pris cette décision.

Après avoir fait l'inventaire des moyens dont nous disposions pour faire connaître notre désaccord, nous avons constaté que les mesures de harcellement, les journées d'étude, les congés de maladie et la grève générale sont des moyens qui s'attaquent à nos directions d'école, aux étudiants et à leurs parents. Et ce ne sont pas eux que nous voulons toucher.

Mais comment manifester à l'actuel gouvernement que nous sommes en désaccord avec ses nouvelles politiques face à l'école secondaire publique? Comment le frapper là où le bat risque de le blesser?

Nous avons donc décidé de souscrire à la caisse électorale du parti qui forme l'opposition officielle. Si tous les professeurs faisaient comme nous et versaient un dollar par jour à la caisse du Parti québécois, nous croyons qu'après quelques semaines le gouvernement actuel réaliserait enfin que nous sommes sérieux et décidés.

Et si notre argent se dirige vers le parti québécois, ce n'est pas parce que nous approuvons tous sans réserves les politiques de ce Parti mais parce que c'est la seule opposition actuellement efficace face au Parti au pouvoir.

Gaston CARRIÈRE
délégué syndical,
au nom des professeurs de l'école
Montréal, le 26 février 1976

Un personnel digne d'un hôpital

Au personnel de
l'hôpital Notre-Dame de la Merci.

Au nom de la famille de M. Louis-Albert Lapalme, soit 47 descendants directs plus 20 alliés, je désire remercier chaleureusement l'administration de l'hôpital, le personnel de l'admission, le personnel des deux départements de l'Hôpital Notre-Dame de la Merci où mon père a séjourné et particulièrement le personnel du département 3400 où il est décédé le 30 janvier dernier.

Mon père ne cessait de célébrer les louanges des infirmiers, infirmières et aides de toute dénomination qui se sont ingéniés à adoucir les 80 derniers jours de sa vie. Il admirait la patience et la bonne humeur de chacun ainsi que le sourire réconfortant qu'on ne ménage pas dans cet hopital.

Je désire souligner aussi combien nous avons apprécié l'humanité qui imprègne les règlements de l'hopital et guide les actes des médecins et du personnel.

Yolande LAPALME-ROY
Montréal,
le 20 février 1976.

Les femmes et le Code du Travail

Madame Anne-Marie Trahan,
présidente,
L'Association des Femmes diplômées
des Universités.

J'ai pris connaissance avec intérêt de la lettre que vous me faisiez parvenir le 9 janvier dernier dans laquelle vous me soulignez que le Code du Travail passait sous silence toute la question se rapportant aux congés de maternité.

A ce sujet, je désire vous informer que toute cette question a fait l'objet d'études élaborées de la part de mon ministère et qu'actuellement ce sujet est discuté par les membres du Conseil consultatif du Travail et de la Main-d'oeuvre. Dès que le Conseil nous aura fait connaître son point de vue sur cette question, nous nous empresserons de prendre action.

Le ministre du Travail
et de la Main-d'oeuvre,
Gérald HARVEY

Montréal,
le 4 février 1974

bloc-notes

Une république pour le peuple sahraoui

"Au nom et avec l'aide de Dieu tout-puissant, pour répondre à la volonté du peuple arabe, par fidélité à nos glorieux martyrs et pour couronner nos immenses sacrifices": le Front Polisario vient de proclamer à Sakiet el-Hamra et Ouadi Dhahab (Rio de Oro), la République démocratique arabe sahraouie.

Il y a peut-être, perçu par ici, un pléonasme dans l'étiquette arabe et sahraoui, sahraoui étant aussi arabe. Mais gardons-nous de ces fausses évidences: "Au nom de Dieu tout-puissant" et "arabe sahraouie" signifient en clair que la République proclamée par le Polisario est islamique d'abord et progressiste ensuite. A titre de référence, nous dirons que c'est dès l'union manquée entre l'Égypte et la Syrie que chacune des partenaires divorcées a tenu à accoler la mention "arabe" qui, plus sûrement que "démocratique", indique l'engagement nationaliste progressiste.

Donc, depuis hier soir, le Front Polisario de Mohammed el-Wali revendique le statut légal et juridique qui ferait de lui, dès le lendemain de la fin d'un siècle d'occupation espagnole, l'autorité légitime de ce territoire. C'est un développement majeur dans la mesure où ce n'est pas plus l'Algérie et le Maroc, ou l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie, qui s'affrontent ou qui négocient au nom d'un peuple dont certains refusent même d'admettre l'existence (ce n'est pas une boutade: voyez par exemple ce que M. Messmer en pense). Le fait est que ce peuple existe, sans qu'on sache précisément l'évaluer. Ainsi, pour les uns, il n'existe que 70,000 habitants au Sahara occidental, alors que pour les autres, il y a dix plus autant de Sahraouis. Et ce peuple qui existe et qui combat pour le prouver a décidé de prendre la relève des Espagnols partis à la hâte. Madrid peut dire aujourd'hui, un peu à la manière de Ponce Pilate, qu'ayant mis fin à sa présence au Sahara naguère appelé espagnol, il n'est plus responsable de ce qui peut se passer dans son ancienne possession. Certes, mais Madrid n'a jamais dit quel est le statut juridique du territoire évacué. L'accord tripartite entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie fort de l'avis consultatif équivoque de la Cour de La Haye, confie l'administration du Sahara occidental à Rabat et à Nouakchott. Mais c'était à la suite du coup de force du roi Hassan II du Maroc, la fameuse marche verte, et aujourd'hui que l'Espagne n'a plus rien à voir avec son ancienne possession, elle se ravise et constate que la décolonisation de ce territoire ne sera parachevée que si la population sahraouie aura eu l'opportunité de s'exprimer. C'est précisément ce que dit l'Algérie en se référant aux résolutions des Nations unies stipulant que les Sahraouis ont droit à l'autodétermination. Encore ce 17 février, Alger remettait un mémorandum au gouvernement canadien établissant que le titulaire légitime et exclusif du Sahara occidental est le peuple sahraoui et rappellant que dès le 20 décembre 1966 Madrid était invité par les Nations unies à établir, en consultation, les modalités d'un référendum. D'ailleurs, dans son avis juridique consultatif, la Cour de La Haye déclare: "que les éléments et renseignements portés à sa connaissance n'établissent l'existence d'aucun lien de souveraineté territoriale entre le territoire du Sahara occidental d'une part, le Royaume du Maroc et ou l'ensemble mauritanien d'autre part". Il n'existe pas de liens juridiques de "nature à modifier l'application de la résolution 1514 (XV) quant à la décolonisation du Sahara occidental et en particulier l'application du principe d'autodétermination".

L'Espagne ne pouvant juridiquement transférer ses responsabilités qu'au peuple détenteur de la souveraineté, le Maroc n'ayant pas fait la preuve de liens juridiques "empêchant" le processus de la décolonisation via l'autodétermination, il restait donc à trouver "un peuple qui n'existe pas" à travers le Djemaa dont chacun des camps affirme détenir la représentativité. Rabat estime qu'une vingtaine seulement des 105 membres de ce conseil des notables sont en Algérie alors que celle-ci affirme que 70 membres sont en dissidence et ont rejoint le Conseil national sahraoui...

Alors que sur les dunes brûlantes les adversaires arabes s'entre-tuent, que le camp américano-français équipe le Maroc et que les pays du camp socialiste équipent l'Algérie, c'est une nouvelle menace qui vient de se faire jour, ce 27 Safar 1396 de l'Hégire (27 février 1976): proclamant la république sahraouie, Mohammed el-Wali a accéléré aussi le pourrissement du climat interarabe d'abord, mais aussi arabo-africain.

Quand Rabat, à l' annonce de la République démocratique arabe sahraouie, affirme que ça ne "change rien" à la situation, c'est un euphémisme pour dire que la situation est telle que rien ne peut l'améliorer. Perçue dans la perspective marocaine s'entend. Car M. Waldheim lui-même, très peu porté sur les prises de positions claires, déclare à qui veut l'entendre qu'il n'acceptera pas le fait accompli au Sahara. Et que le climat interarabe soit dégradé au point de ne pas avoir à craindre même la proclamation d'une nouvelle république, cela se passe de commentaire.

Mais le grand danger est de voir s'enrager — et pour un temps indéterminé — la coopération arabo-africaine. C'est encore une fois l'Organisation de l'Unité africaine — siégeant actuellement au niveau ministériel à Addis Abeba — qui devra, sans casser, absorber le contre-coup. Car il est évident que l'un des objectifs principaux de la République sahraouie est d'obtenir la reconnaissance de l'OUA. Mais l'Afrique peut-elle, après l'épreuve angolaise toujours en cours, accepter les Sahraouis comme mouvement d'indépendance et laisser partir, par le fait même, le Maroc et la Mauritanie? Et inversement, peut-elle refuser cette reconnaissance et s'aliéner l'autre camp, c'est-à-dire aboutir au même chambardement?

Le fait est que les priorités arabes et africaines n'étaient pas nécessairement les mêmes, ni même toujours convergentes, la coopération arabo-africaine se ramène le plus souvent à un simple non-éclatement. Ou la stabilité dans l'immobilisme.

Georges VIGNY

Québec et la maison Papineau

M. Jean-Paul L'Allier vient apparemment de mettre au point un mode de collaboration avec Ottawa qui lui permettra de raffermir la juridiction du Québec sur les biens culturels et le patrimoine.

Québec, a-t-il dit, autorise volontiers le Service des parcs du Canada à se porter acquéreur de la Maison Papineau, rue Bonsecours, pourvu que celle-ci soit assujettie aux lois et règlements de la province concernant la conservation, la restauration, la mise en valeur et l'utilisation. En d'autres mots, Ottawa consent à payer la note (qui serait de l'ordre de $375,000) et Québec prend à sa charge ce bien patrimonial, protégé suivant des politiques, précise M. L'Allier, "qui découlent directement de la civilisation et de la culture d'ici".

M. Judd Buchanan, ministre des Affaires indiennes et du Nord dont relève Parc-Canada, n'a pas encore réagi à la proposition du ministre des Affaires culturelles. Mais son collègue. Madame Jeanne Sauvé, ministre des Communications et, graduellement, des affaires culturelles, déclarait hier soir au DEVOIR qu'elle ne voit pas d'objection, de prime abord, aux conditions que met M. L'Allier à l'acquisition de la Maison Papineau par le gouvernement fédéral.

Si MM. L'Allier et Buchanan parviennent à se mettre d'accord, avec l'aide de Mme Sauvé, un tel régime de collaboration apporterait au Québec les ressources financières qu'il ne possède pas pour faire les frais d'une politique de protection et de conservation. De cette manière, chaque fois que Parc-Canada (ou l'un quelconque des ministères et organismes fédéraux qui se préoccupent de ces questions) décide d'acquérir un monument, un site, un bâtiment reliés au patrimoine québécois, il incomberait ensuite au ministère de M. L'Allier d'en assurer la protection et l'entretien. M. Buchanan ne s'y opposerait sans doute pas puisqu'il reconnaissait cette semaine à Montréal que le Québec est à l'avant-garde au Canada dans le domaine de la législation en matière de protection et de patrimoine.

Le gouvernement du Québec, en revanche, ne pourrait interdire au gouvernement fédéral d'acquérir et d'entretenir des lieux, des édifices ou des monuments qui, même en territoire québécois, ont une valeur historique qui les rattachent plus directement aux institutions fédérales. Mais, là encore, les normes provinciales touchant la protection et l'utilisation des biens culturels pourraient être respectées.

Le programme de conservation du patrimoine, récemment approuvé par le conseil des ministres du gouvernement canadien, doit être compatible avec les programmes provinciaux et s'y intégrer. Encore là, M. Buchanan s'est dit favorable à une telle harmonisation.

En conséquence, tout en maintenant sa juridiction sur les biens culturels et le patrimoine, Québec aura les moyens financiers de mettre en oeuvre sa politique de préservation. Le principe énoncé par M. L'Allier serait donc respecté, à savoir que les immeubles classés, qu'ils soient acquis par le gouvernement fédéral ou par des particuliers de l'extérieur du Québec, ne pourront être cédés à moins que les acquéreurs n'acceptent l'application intégrale et prioritaire de la législation québécoise quant à leur protection.

Michel ROY

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef:
Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint:
Georges Vigny
Directeurs de l'information:
Jean Francoeur
Pierre Lafrance
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $52 par année; six mois: $28. À l'étranger: $57 par année; six mois: $31; trois mois: $19. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

La Constitution canadienne et le choix de la langue d'enseignement

1) Les thèses inacceptables du rapport Howard

par MICHEL LEBEL

Même si les polémiques ont diminué à ce sujet, la question de la constitutionnalité de la Loi 22, surtout en ce qui touche le choix de la langue d'enseignement, demeure très actuelle. Les milieux protestants qui contestent la loi se fondent en grande partie, on le sait, sur le célèbre "rapport Howard", fruit d'une étude faite il y a cinq ans pour le Bureau des Écoles protestantes du Grand Montréal, que dirigeait un avocat montréalais bien connu, Me Howard. Dans cet article, Michel Lebel, professeur à la Faculté de Droit de l'université de Montréal, examine les thèses du rapport Howard et conclut qu'elles doivent être rejetées.

Le choix entre l'anglais et le français comme langue d'enseignement est-il protégé par la Constitution canadienne? Voilà une question qui revient dans tous les conflits linguistiques de ces dernières années. Jusqu'à la première crise de Saint-Léonard en 1968, cette question ne s'était jamais soulevée au Québec, car ce qu'on appelle la liberté de choix de la langue d'enseignement s'était toujours exercée à peu près sans heurt notable. Mais à partir de cette date, la quiétude linguistique disparaît et la question constitutionnelle devient un élément non négligeable du nouveau conflit politique sur la langue d'enseignement. Et un élément qui continue toujours de faire l'actualité.

Les droits garantis par l'AANB

Mais que dit en fait l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 (A.A.N.B. ou Constitution canadienne) au sujet de la langue d'enseignement? Le premier constat est qu'aucun article de l'A.A.M.B. ne traite spécifiquement de cette question. Par contre, on trouve une disposition au sujet de la langue (art. 133) et une autre relative à l'enseignement (art. 93), lesquelles n'ont jamais été modifiées depuis le début de la fédération canadienne.

L'article 133 se lit ainsi:

"Dans les chambres du Parlement du Canada et les chambres de la Législature du Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif; mais dans la rédaction des registres, procès-verbaux et journaux respectifs des chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire. En outre, dans toute plaidoirie ou pièce de procédure devant les tribunaux du Canada établis sous l'autorité du présent acte, ou émanant de ces tribunaux, et devant les tribunaux du Québec, ou émanant de ces derniers, il pourra être fait usage de l'une ou l'autre de ces langues. Les lois du Parlement du Canada et de la Législature de Québec devront être imprimées et publiées dans ces deux langues".

A la lecture même, cette disposition ne pose pas problème à l'égard de la langue d'enseignement. De l'avis de tous les juristes, le sujet n'est aucunement visé par l'article 133.

L'article 93 stipule:

"Dans chaque province et pour chaque province, la législature pourra exclusivement légiférer sur l'éducation, sous réserve et en conformité des dispositions suivantes:

(1) Rien dans cette législation ne devra préjudicier à un droit ou privilège conféré par la loi, lors de l'Union, à quelque classe particulière de personnes dans la province relativement aux écoles confessionnelles;

(2) Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés ou imposés par la loi dans le Haut-Canada, lors de l'Union, aux écoles séparées et aux syndics d'écoles des sujets catholiques romains de la Reine, seront et sont par les présentes étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de la Reine dans la province de Québec;

(3) Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existe en vertu de la loi, lors de l'Union, ou sera subséquemment établi par la Législature de la province, il pourra être interjeté appel au gouverneur général en conseil de tout acte ou décision d'une autorité provinciale affectant l'un quelconque des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de la Reine relativement à l'éducation;

(4) Lorsqu'on n'aura pas édicté la loi provinciale que, de temps à autre, le gouverneur général en conseil aura jugée nécessaire pour donner la suite voulue aux dispositions du présent article, — ou lorsqu'une décision du gouverneur général en conseil, sur un appel interjeté en vertu de présent article, n'aura pas été dûment mise à exécution par l'autorité provinciale compétente en l'espèce, — le Parlement du Canada en pareille occurrence et dans la seule mesure où les circonstances de chaque cas l'exigeront, pourra édicter des lois réparatrices pour donner la suite voulue aux dispositions du présent article, ainsi qu'à toute décision rendue par le gouverneur général en conseil sous l'autorité de ce même article".

A première vue, on peut penser que cette disposition est aussi concluante que l'article 133 et qu'elle ne comporte aucune garantie linguistique scolaire. D'ailleurs tous les constitutionnalistes tant anglophones que francophones ont jusqu'à récemment partagé cette opinion, l'appuyant principalement sur un arrêt de 1917 du Conseil privé, l'arrêt MacKell que nous verrons plus tard (1). Mais depuis quelques années, des avocats et des professeurs de droit anglophones de Montréal contestent cette thèse et soutiennent que l'article 93 comporte une protection en matière de langue d'enseignement (rapport Howard) (2).

Mais avant de décrire l'argumentation de ces juristes, il importe, pour la compréhension des lignes qui vont suivre, de faire certaines remarques d'ordre général sur l'article 93 et le système scolaire québécois. Ces remarques explicatives sont admises par tous:

1) Ainsi que le décrète l'article 93, l'éducation relève de la compétence des provinces.

2) Les paragraphes 3 et 4 de l'article 93 sont généralement considérés comme périmés, quoiqu'ils demeurent toujours inscrits dans l'A.A.N.B. de 1867. Ces dispositions sont des garanties d'ordre politique.

3) Les garanties proprement juridiques se trouvent aux paragraphes 1 et 2. Le premier paragraphe, qui est capital et dont tous les termes doivent être analysés à la lettre, prévoit que pour déterminer si une "législation préjudicie à un droit ou à un privilège conféré par la loi, lors de l'Union", il faut la comparer avec la loi scolaire en vigueur dans la province au moment de son entrée dans la Fédération; en l'occurrence, il s'agit de la loi québécoise de l'instruction publique de 1861 (3). Quant au second paragraphe de l'article 93, de peu d'importance, il précise que la loi ontarienne relative aux écoles séparées ne joue qu'un rôle auxiliaire à la loi scolaire québécoise de 1861.

4) Les garanties accordées par le premier paragraphe de l'article 93 ne visent que les écoles confessionnelles. En 1861, les écoles de Montréal et de Québec ainsi que les écoles dissidentes peuvent être considérées comme confessionnelles. Les écoles dissidentes sont établies, lorsque des contribuables de la municipalité scolaire, décident de se soustraire du contrôle de la commission scolaire commune.

5) Les écoles dites communes, qui constituent le régime de base hors de Montréal et Québec, sont accessibles à tous indépendamment de l'appartenance religieuse et sont donc juridiquement non confessionnelles. On peut soutenir que la même structure scolaire existe de nos jours, bien qu'avec la réglementation du Comité catholique du Conseil supérieur de l'Education et le regroupement récent des commissions scolaires du Québec sur une base confessionnelle, il peut paraître que la structure est davantage confessionnelle qu'en 1861. A Montréal et Québec, les commissions scolaires demeurent toujours juridiquement confessionnelles. Mais ce qu'il importe de retenir ici au sujet de la confessionnalité scolaire, c'est que dans l'hypothèse où le droit au choix de la langue d'enseignement serait prévu dans la loi scolaire de 1861, seules les écoles confessionnelles et non les écoles communes verraient ce droit garanti par l'article 93 de l'A.A.N.B.

6) Les protestants comme les catholiques du Québec constituent, de façon exclusive, "une classe de personnes" (voir le même article 93).

7) D'après la loi de 1861, les pouvoirs en matière d'éducation se répartissent entre le lieutenant-gouverneur en conseil, le Conseil de l'instruction publique et les commissions scolaires.

Ces observations faites, la question essentielle consiste à déterminer si parmi les droits ou privilèges conférés aux catholiques et protestants par la loi scolaire de 1861, "relativement aux écoles confessionnelles", se trouve le droit de choisir entre l'anglais ou le français comme langue d'enseignement. Si tel est le cas, ce droit serait protégé par l'article 93 de la Constitution.

La thèse du rapport Howard

Cette nouvelle thèse de certains juristes anglophones voudra prouver que la loi de 1861 accordait aux commissions scolaires confessionnelles le pouvoir de décider de la question de la langue d'enseignement. La combinaison de trois dispositions de cette loi permettrait d'arriver à cette conclusion.

1) La première disposition, qui est aussi la plus importante pour les défenseurs de cette thèse, concerne le Conseil de l'instruction publique tenu d'avoir égard, en faisant le choix de livres, cartes et globes qui doivent servir à l'exclusion de tous autres dans les écoles, au fait que l'enseignement sera donné en français dans certaines écoles et en anglais dans d'autres. Nous citons l'article 21, paragraphe 4 intégralement:

"Il sera du devoir du Conseil de l'instruction publique de choisir ou faire publier, avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, les livres, cartes et globes, dont on se servira à l'exclusion de tous autres dans les académies, les écoles modèles et élémentaires sous le contrôle des commissaires ou syndics d'école, ayant égard dans tel choix aux écoles dans lesquelles l'enseignement est donné en français et à celles dans lesquelles l'enseignement est donné en anglais; mais ce pouvoir ne s'étendra pas au choix des livres se rattachant à la religion ou aux moeurs".

Le Conseil de l'instruction publique aura donc l'obligation légale de tenir compte dans le choix du matériel didactique de la langue d'enseignement employée.

2) Le second article (article 65) édicte dans son premier paragraphe qu'il appartient aux commissaires ou aux syndics d'embaucher les instituteurs; le second paragraphe du même article confère aux commissaires le pouvoir de régler le cours d'étude.

3) Enfin la dernière disposition (art. 11, par 5) a trait au certificat de capacité délivré par un bureau d'examinateurs, certificat qui doit indiquer si l'instituteur "peut enseigner l'anglais et le français, sinon laquelle de ces deux langues."

La loi pré-confédérale envisagerait donc un corps d'instituteurs qualifiés en anglais et un autre groupe qualifié en français ainsi que dans ces deux langues. Elle prévoit également un matériel scolaire particulier à chaque groupe linguistique.

De là le rapport Howard conclut que puisque la langue d'enseignement se détermine entièrement par la langue de l'instituteur et celle employée pour le matériel didactique, le droit statutaire des commissaires d'écoles de choisir les instituteurs et le matériel scolaire implique nécessairement le droit de choisir la langue d'enseignement.

Et pour compléter l'argumentation, on essaye de démontrer que l'arrêt MacKell précité ne saurait s'appliquer au Québec. Nous traiterons ultérieurement de cette très importante décision, mais nous pouvons dès maintenant faire certains commentaires au sujet de la thèse de ces juristes anglophones.

Analyse critique du rapport Howard

Les auteurs du rapport Howard ont voulu à tout prix chercher dans la loi scolaire de 1861 des articles ou des extraits d'articles qui consacreraient le pouvoir des commissaires en matière de langue d'enseignement. Approche qui découle naturellement du texte même du premier paragraphe de l'article 93 de l'A.A.N.B. et de son interprétation judiciaire voulant que seuls soient protégés les pouvoirs ou les droits **conférés par la loi** (scolaire) lors de l'entrée du Québec dans la Confédération. Les droits ou pouvoirs existant en vertu d'une **coutume** ne sont pas garantis.

Or aucune des trois dispositions citées n'accorde un pouvoir exprès aux commissaires d'écoles de décider de la langue d'enseignement. La loi est muette sur le sujet. On ne peut fonder une argumentation sérieuse sur un amalgame de dispositions dont deux n'ont à peu près comme seule valeur probante que de contenir les mots "langue française" et "langue anglaise"!

a) L'article 21, paragraphe 4 ne concerne que le matériel scolaire et impose une obligation à cet égard au Conseil de l'instruction publique et non aux commissaires d'écoles.

b) L'article 110, paragraphe 5 se rapporte au contenu du brevet de capacité délivré par le bureau d'examinateurs et ce brevet doit notamment indiquer si l'instituteur peut enseigner le français ou l'anglais; l'article 65, paragraphe 1 accorde aux commissaires d'écoles le pouvoir d'embaucher les instituteurs. La première disposition est non pertinente, tandis que la seconde ne s'accompagne pas nécessairement du pouvoir d'arrêter la langue à être utilisée dans les écoles. Pouvoir d'embauche et pouvoir en matière de langue sont des pouvoirs de nature différente, qui peuvent avoir un certain lien entre eux, mais non un lien de nécessité!

c) C'est le troisième élément de l'argumentation du rapport Howard qui, sur le plan de la logique, aurait le plus de poids. Car le pouvoir de régler le cours d'étude, même si son contenu n'a jamais été précisé par les tribunaux, signifie essentiellement, d'après l'opinion commune, la possibilité de voir au contenu de l'enseignement, c'est-à-dire, d'établir des programmes d'études. Si le pouvoir de déterminer la langue d'enseignement doit se greffer à un pouvoir formel des commissaires, nous croyons que c'est ici qu'il est le plus logique d'établir ce lien. M. Patrice Garant, professeur de droit de l'Université Laval écrivait à cet égard en 1970 dans la Revue du Barreau: "Qui dit programme d'enseignement, dit nécessairement langue d'enseignement, à moins que l'enseignement ne soit destiné à des sourds-muets-aveugles (4)!

Mais le rapport Howard n'a pas insisté sur ce pouvoir des commissaires, d'une part, parce qu'on n'y parle pas explicitement de la langue et d'autre part, parce que ce pouvoir, selon le rapport lui-même, était partagé en 1861 avec deux autres autorités: le Conseil de l'Instruction publique et le Surintendant.

La disposition la plus importante à ce sujet était l'article 21, paragraphe 3 qui attribue au Conseil de l'Instruction publique le devoir de faire, de temps à autre, avec l'approbation du gouverneur en conseil, les règlements jugés appropriés "pour l'organisation, la gouverne et la discipline des écoles publiques et la classification des écoles et des instituteurs".

Or dès 1870, en vertu de ce pouvoir de classification des écoles, le Conseil, par le biais de ses Comités catholique et protestant, établit les programmes pour les écoles de la Province. En 1888, une loi scolaire (5) abroge ce pouvoir des commissaires de règler le cours des études et oblige ceux-ci à adopter les cours déterminés par les Comités catholique et protestant. De 1888 à 1964, ces Comités posséderont une compétence exclusive et entière à l'égard des programmes scolaires. Avec la création du Ministère de l'Éducation en 1964, ce pouvoir est conféré au Ministre. Personne n'a contesté judiciairement jusqu'ici le pouvoir des autorités gouvernementales en matière de programmes d'études. D'ailleurs, l'article 21, paragraphe 3 précité de la loi de 1861 suffirait amplement à démontrer que même à cette époque le Conseil de l'Instruction publique avait un pouvoir très étendu au sujet des programmes d'études et que les commissaires d'écoles pouvaient être assujettis à son autorité. De plus, le Comité judiciaire du Conseil Privé a toujours reconnu dans ses décisions un pouvoir très vaste aux autorités gouvernementales dans le domaine de l'éducation, alors qu'il a démontré une conception restrictive des pouvoirs des autorités scolaires locales (6). Au sujet de la question des programmes, il le manifeste clairement en 1928 dans l'affaire Tiny (7).

Il faut donc admettre, dans l'hypothèse où on établit un lien de nécessité entre cours d'étude et langue d'enseignement, qu'en 1861 le Conseil de l'Instruction publique avait le pouvoir de décider quelle serait la langue d'enseignement dans les écoles. Or l'article 93 de l'A.A.N.B. de 1867 ne concerne pas le Conseil de l'Instruction publique, puisque cet organisme est non confessionnel et que la Constitution ne protège que les pouvoirs des organismes scolaires confessionnels, c'est-à-dire ceux des commissions scolaires confessionnelles.

Lundi: L'arrêt Mackell et le Québec.

(1) Ottawa Separate Schools c. MacKell, (1917) Appeal Cases 62.

(2) Cette thèse a été surtout développée dans le "Report of the Legal Committee on Constitutional Rights in the Field of Education in Quebec to the Protestant School Board of Greater Montreal", document préparé en 1969 lors des débats autour du projet de restructuration scolaire de l'île de Montréal (bill 28). Ce comité produisit un rapport supplémentaire en janvier 1973. Nous désignerons ces textes comme le rapport Howard, du nom du président du comité juridique de la Communion protestante. Cette argumentation fut reprise en partie à d'autres occasions, notamment par sept professeurs de la Faculté de Droit de l'Université McGill dans une analyse du projet de loi 22, The Montreal Star, le 19 juillet 1974, et Le Devoir du même jour.

(3) Statuts refondus du Bas-Canada, 1861, ch. 15.

(4) Garant, Patrice, 1970 Revue du Barreau, P. 324.

(5) Loi scolaire de 1888, 51-52 Vict. ch. 36.

(6) Notamment dans les arrêts Maher c. Town of Portland de 1874 du Conseil Privé, City of Winnipeg c. Barrett, (1892) A.C. 445 et Hirsch c. Protestant School Commissioners of Montreal, (1928) A.C. 200.

(7) Tiny Separate School Trustees c. The King (1928) A.C. 363

Philosophie et Psychologie

Deuxième colloque interdisciplinaire de la Société de Philosophie du Québec organisé en collaboration avec le département de philosophie de l'Université du Québec à Montréal.

***dates :* samedi 6 et dimanche 7 mars 1976**

***endroit :* auditorium du Pavillon Lafontaine 1301 est, rue Sherbrooke**

Frais d'inscription : $5.00 (gratuit pour les étudiants)
inscription sur place à compter de 8 h. 30

PROGRAMME

Samedi 6 mars

9 h. à midi

Le constructivisme piagétien et les épistémologies traditionnelles
table-ronde animée par Louise Marcil-Lacoste (Département de Philosophie, Université McGill).
Panélistes invités : R. Plante (Fac. de Philosophie, Université Laval)
M. Gagnon (Département de Philosophie, Université de Sherbrooke)
G. Noelting (École de Psychologie, Université Laval)
J.C. Brief (Département des Sciences de l'éducation, U.Q.A.M.)

14 h. à 17 h.

Les contestations contemporaines de la psychiatrie
table-ronde animée par Claude Savary (Département de Philosophie, U.Q.T.R.)
Panélistes invités : C. Sterlin (Centre Hospitalier Douglas)
P. Mayers (Centre Hospitalier Douglas)
M. Laferrière (Faculté d'Éducation, Université McGill)
R. Savoie (Département de Philosophie, Collège St-Laurent)

Dimanche 7 mars

9 h. à midi

Behaviorisme et philosophie
table-ronde animée par Harel Malouin (Département de Philosophie, U.Q.A.M.)
Panélistes invités : N. Kaufmann (Département de Philosophie, U.Q.T.R.)
M. Schleifer (Département des Sciences de l'éducation, U.Q.A.M.)
J. Reinbold (Département de Psychologie, Collège de Sherbrooke)
C. Taylor (Département de Sciences politiques, Université McGill)

14 h. à 17 h.

Les contestations contemporaines de la psychanalyse
table-ronde animée par Laurent-M. Vacher (Département de Philosophie, Collège Ahuntsic)
Panélistes invités : G. Charron (Fac. de Philosophie, Université d'Ottawa)
L. Monette (Département de Philosophie, U.Q.A.M.)
F. Peraldi (École de traduction, Université de Montréal)
C.F. Lévesque (Département de Philosophie, Université de Montréal)

ROBERT NADEAU, président du Comité d'organisation, Département de Philosophie, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL, Case postale 8888, Montréal (Tél.: 282-4614).

CORDIALE INVITATION À TOUS

lettres au DEVOIR

Mariage: rêve ou réalité?

Lors de l'émission de: "Parle, Parle, Jase, Jase", télédiffusée le 12 février dernier à 18.30 hrs à l'antenne du Canal 10, deux théologiens et un sociologue abordaient le phénomène assez répandu actuellement des jeunes couples vivant des expériences de concubinage et cherchaient à en tirer les valeurs positives d'enrichissement personnel.

Comme aujourd'hui, contrairement à hier, tout se dit, tout se fait et tout se montre publiquement, au vu et au su de tous, sous le fallacieux prétexte d'authenticité et de vérité, on n'y a vu, ou tout au moins on a cherché à y découvrir, que les valeurs "positives" de ce genre d'union libre, qui en somme n'a rien de nouveau, puisque le genre animal l'a toujours pratiqué depuis que le monde est monde.

Mais ce qui est nouveau pour notre société québécoise, chez les canadien-français en grande majorité baptisés et catholiques, c'est cette espèce d'accouplement hors des cadres de toute société civile ou religieuse comme par manière de protestation et de rejet des coutumes des générations précédentes.

C'est une façon de s'affirmer et de protester que de se montrer violemment différent. Mais de là à vouloir imposer ce régime de vie pour démontrer qu'il constitue le nouveau mode de vie à deux et qu'il doit être considéré au même niveau, acceptable au même titre et avec la même moralité que celui des couples légitimement mariés, il y a toute une marge.

Si le manque de foi et de convictions religieuses de certains ne débouchent plus sur un mariage religieux à cause d'un doute fondamental sur la valeur du mariage Sacrement, il faut bien admettre qu'il y aurait hypocrisie à vouloir rendre l'Église complice d'une cérémonie à laquelle on ne croit plus. Mais l'incroyance découlant de l'abandon de la pratique religieuse ne doit pas servir à justifier une situation de compromis qui se situe en marge des lois civiles et religieuses, non plus qu'à camoufler l'union libre et le dévergondage pour se soustraire aux obligations et responsabilités qu'impose le mariage sanctionné par la loi.

A entendre ces invités de l'émission: théologiens et sociologue, c'est à croire que c'est vers ce domaine de l'union libre qu'il faudrait rechercher, maintenant, les valeurs "positives" de la vie à deux. Comme si le mariage Sacrement des générations précédentes ne les comportait pas toutes, ces valeurs positives, et bien d'autres encore, puisqu'elles sont les principales: celles de la grâce du Sacrement du Christ, Institution de la Nouvelle Alliance dont saint Paul a pu dire: "Ce mystère est grand; je veux dire par rapport au Christ et à l'Église", (Eph. 5,32) parce que le sacrement de mariage dans la Tradition catholique symbolise l'union mystique du Christ et de l'Église.

Il est inconcevable qu'au cours de toute cette émission, qui, en somme, avait trait au mariage, deux théologiens catholiques n'aient pas pu trouver le moyen d'inclure leur message de chrétiens, croyant à la vie surnaturelle et à la grâce du Sacrement de mariage tel que la foi catholique l'enseigne.

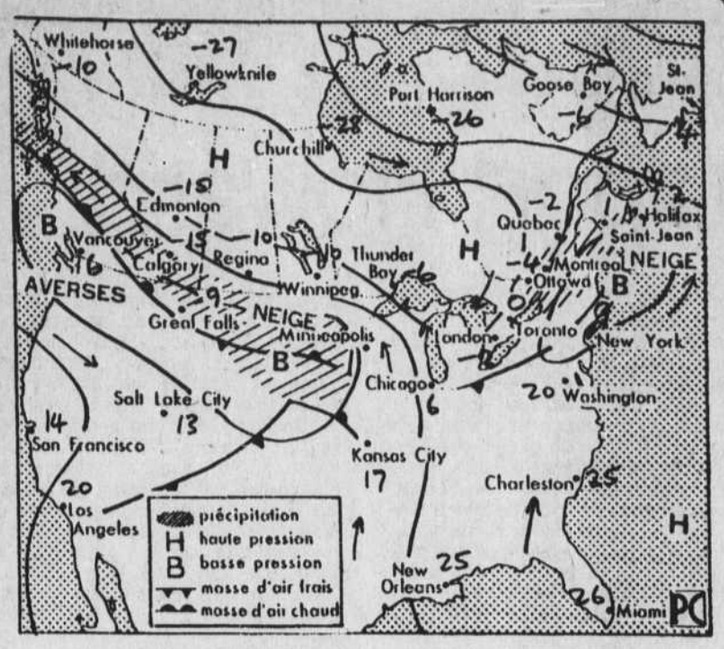
Espérons qu'une autre émission viendra, à la suite de celle-ci, corriger et compléter ce qui manquait à cette dernière: une dimension de Foi.

Louis-Philippe JONCAS

Laval, le 14 février 1976

A DÉCOUPER ET A CONSERVER - A DÉCOUPER ET A CONSERVER - A DÉCOUPER ET A CONSERVER -

la météo



Une crête s'installe à partir du nord-ouest Québécois. Cependant, une autre dépression en provenance de l'ouest sera près de Toronto ce matin et à l'est de New-York en fin de journée. Elle apportera un peu de neige sur les régions du sud-ouest et quelques chutes de neige plus au nord. L'Est de la province s'ennuagera en soirée tandis que l'ouest se dégagera sous l'influence de la haute pression qui se bâtira à l'arrière.

Demain, la crête de haute pression couvrira tout le Québec pour donner du temps ensoleillé à la grandeur de la province. Les températures seront beaucoup plus froides que les jours précédents surtout pour les régions plus au nord.

Région de l'Abitibi: nuageux avec des chutes de neige locales. Dégagement en fin de journée. Minimum la nuit dernière de moins 20. Maximum de moins 10 à moins 12. Aperçu pour demain: ensoleillé.

●

Région de la Haute-Mauricie: ennuagement suivi de quelques chutes de neige locales. Minimum la nuit dernière de moins 20. Maximum de moins 10 à moins 12. Aperçu pour demain: ensoleillé.

●

Région de Chibougamau: minimum la nuit —25. Plutôt nuageux avec quelques chutes de neige locales. Maximum de moins 15 à moins 20. Aperçu pour demain: ensoleillé.

●

Régions de l'Outaouais, de Montréal: nuageux avec faible neige passagère. Dégagement en soirée. Venteux par moments. Minimum la nuit dernière de moins 10. Maximum de moins 2 à moins 4. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

●

Régions des Laurentides: nuageux avec faible neige passagère et venteux par moments. Dégagement en soirée. Minimum la nuit dernière de moins 12. Maximum de moins 5 à moins 8. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

●

Région des Cantons de l'Est: minimum la nuit dernière — 5. ennuagement suivi de faible neige passagère. Minimum la nuit dernière — 5. Maximum près de zéro. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

●

Région de Québec, Trois-Rivières: ennuagement suivi de faible neige passagère et venteux par moments. Minimum la nuit dernière — 15. Maximum de moins 5 à moins 8. Aperçu pour demain: ensoleillé.

●

Région du Lac St-Jean: ensoleillé suivi d'un ennuagement en après-midi avec quelques chutes de neige locales. Minimum la nuit dernière — 20. Maximum de moins 10 à moins 12. Aperçu pour demain: ensoleillé.

●

Régions de Baie-Comeau, de Rimouski: généralement ensoleillé. Ennuagement en fin de journée. Minimum la nuit dernière de moins 15. Maximum de moins 8 à moins 12. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

●

Régions de Sept-Iles, de la Gaspésie: généralement ensoleillé. Ennuagement en soirée. Minimum la nuit dernière — 15. Maximum de moins 8 à moins 12. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

28 février

par la PC et l'AP

Il y a 24 ans aujourd'hui, le 28 février 1952, M. Vincent Massey prêtait serment comme premier Gouverneur Général d'origine canadienne. Né à Toronto en 1887, il fut nommé en 1926 comme premier ambassadeur plénipotentiaire du Canada aux Etats-Unis et devint Haut Commissaire à Londres en 1935.

1973 — Environ 400 Indiens s'emparent de 10 otages et du village de Wounded Knee au Dakota-du-Sud pour négocier leurs revendications avec le gouvernement américain.

1946 — La Suisse annonce que ses soldats ne défileront plus au pas de l'oie.

1933 — Suppression des libertés civiques en Allemagne.

1862 — Les Fusiliers royaux du Canada deviennent la huitième division de la milice de Stadacona de l'armée canadienne.

suites de la première page

LES HÔPITAUX

n'avons pas respecté les services essentiels puisque nous les avons maintenus, continue M. Dalcourt, et ils essaieront plutôt de nous poursuivre pour grève illégale car aucun avis de grève n'est encore parvenu au ministère du Travail". Mais encore là, la CSN prétend qu'il n'y a pas eu grève, les syndiqués étant en "assemblées d'information" sur leurs lieux de travail.

Environ 65 hôpitaux sur 215 auraient été touchés par ces actions des syndiqués, la plupart durant une demi-journée, conformément à la consigne syndicale. Selon le CPMAS, le mouvement a eu de l'ampleur surtout à Montréal où les arrêts de travail se sont parfois prolongés plus longtemps.

L'hôpital de Verdun a été le plus gravement touché, pendant près de vingt heures. Selon son directeur, M. Claude Desjardins, 98% des syndiqués ont quitté les différents services, sauf l'unité de soins intensifs, cela malgré le fait que cet établissement soit l'un des rares à avoir négocié et ratifié une entente sur les services essentiels sans intervention extérieure et dans les délais prévus. L'hôpital a commencé l'évacuation de près de la moitié de ses patients et s'achemine, a-t-il reconnu, vers un lock-out.

La CSN dit de son côté avoir respecté les ententes là où elles existaient, et avoir défini les services essentiels elle-même dans les deux tiers des cas, c'est-à-dire, là où les décisions ne sont pas encore rendues et là où les établissements avaient défini unilatéralement ces services. Selon M. Dalcourt, "tout ce brouhaha autour des services essentiels joue sur la corde de mama Dolorès pour ameuter la population."

Seule la région du Nord-Ouest n'a pas été touchée par l'action des syndiqués. A Montréal, plus du tiers des établissements hospitaliers ont été perturbés.

Dans la région des Laurentides, où la journée de jeudi fut assez calme, le Front commun régional a appelé hier au débrayage général ses 25 syndicats pour protester contre des mesures de suspension prises dans deux établissements à l'encontre de 58 syndiqués.

Les négociations ont été suspendues jeudi à la table des Affaires sociales et ne reprendront que lorsque la situation sera redevenue normale, affirme la partie patronale. Mais ce pourrait être dès mercredi prochain, de l'avis de M. Cléroux, selon l'évaluation que fourniront alors les hôpitaux.

Mais la semaine prochaine pourrait marquer un cran de plus dans l'escalade. Le Front commun n'exige rien de moins que la présence des négociateurs patronaux à une table centrale qu'il a convoquée unilatéralement mardi prochain, à l'hôtel Hilton de Québec. Si le gouvernement ne se présente pas, mande le communiqué, "il sera le premier responsable d'une accentuation plus poussée des moyens de pression".

Au début de février, le Conseil d'orientation du front commun avait réclamé la convocation de la table centrale, pour négocier les clauses salariales, dès le début mars. Le gouvernement avait alors répondu qu'il s'en tenait à des ententes initiales prévoyant la convocation de cette table seulement à la suite de la conclusion des accords sur les clauses normatives, à chacune des tables sectorielles.

Le ministre de la Fonction publique, M. Oswald Parent, devait cependant déclarer un peu plus tard qu'il pourrait se laisser convaincre, si les négociations débloquaient de façon substantielle aux tables sectorielles. Chose certaine, aucun porte-parole de la partie patronale ne parlait hier de se rendre à l'invitation-ultimatum du Front commun mardi prochain.

Dans le secteur de l'éducation, où les syndiqués ont largement participé à la demi-journée d'étude, on ne notait hier aucune riposte particulière sur le front patronal. "Les enseignants sont restés sur leurs lieux de travail et ils ne faisaient pas la grève", dit-on à la CEQ.

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) tient une importante réunion de son Conseil d'administration en fin de semaine à Montréal.

Elle se prononcera encore une fois sur la formule de "l'observateur" aux tables de négociations, suggérée par son partenaire gouvernemental. On sait que ce même Conseil d'administration a refusé la formule la semaine dernière encore, lui préférant une véritable médiation, que refuse toujours M. Parent, y voyant un "guêpier".

La Fédération doit aussi étudier les nouvelles offres salariales que le gouvernement a présentées aux enseignants cette semaine. Si ceux-ci n'y voient que des "virgules" selon le mot du président de la CEQ, les commissions scolaires s'en réjouissent tout de même, croyant qu'il s'agit d'un pas vers "les offres de règlement" dont elles réclamaient la présentation.

LES GENS DE L'AIR

mande, au Québec, affirment au contraire que c'est là un gage de sécurité pour une meilleure compréhension de la part des francophones, comme en France.

Depuis le 1er janvier 74 il y a au Québec cinq aéroports où les communications sont disponibles en français. Depuis cette date il y a eu au Canada six situations critiques où des avions de ligne ont failli se frapper (near misses). Il est intéressant de noter qu'aucune de ces "presque collisions" ne s'est produite dans le ciel québécois.

On peut les citer. Le 8 octobre 74 un Boeing 747 de la société néerlandaise KLM (envolée 644) vient à un cheveu de percuter en plein ciel un DC-8 de la Capital International Airways (vol 4902C) à 25 milles au nord-ouest de Moncton. Un mois plus tard, soit le 3 novembre, aux abords de l'aéroport de Vancouver, un Boeing 737 de Pacific Western (envolée 415) frôle un DC-9 d'Air Canada (vol 283). Le 11 juin 1975, un Boeing 727 d'Eastern Airlines (vol 308) vient tout près d'entrer en collision avec un avion Aztec immatriculé CF-VPK (canadien) en se préparant à atterrir à l'aéroport international de Toronto. Le 6 août 75, à 15 milles de Saskatoon, un avion des Forces armées canadiennes, un CT14 (Tutor) manque de peu un DC-9 d'Air Canada (envolée 290). Deux jours plus tard un DC-3 privé et un autre appareil privé viennent près d'entrer en collision au-dessus de Sydney en Nouvelle-Écosse. Et le 20 mars 74, c'est-à-dire en tête de liste, un De Haviland DHC-6 de la société Timeair et un avion privé avaient failli se frapper à l'aéroport d'Edmonton. Au Québec rien.

Toutes ces collisions ratées de peu, qui font l'objet d'enquêtes minutieuses de la part du ministère, se sont produites uniquement et exclusivement en anglais.

L'Association des pilotes de lignes du Canada, qui n'en continue pas moins son opiniâtre lutte contre toute forme de bilinguisme, a annoncé pour sa part, hier, qu'elle déménageait ses bureaux de Montréal à Toronto de manière à se trouver dans un endroit "plus central" comme l'a expliqué hier, M. Bob McWilliams, un des directeurs de la CALPA.

LES INUIT

ques sur ces peuplades esquimaudes, démontre que les Inuit ont occupé et utilisé ce territoire de "rocs, de toundra et d'océan" de 750,000 milles carrés de façon continue depuis quelque 4,000 ans.

Si l'on tient compte de l'océan, que les Inuit disent ne pas distinguer de la terre ferme comme le font les gens du sud, on doit conclure que les Inuit occupent en fait le cinquième du territoire canadien.

Tout le canevas scientifique du document des Inuit a été confié au Dr Milton Freeman, de l'Université McMaster. La fin du nomadisme inuit et la croissance des villages ont bien sûr modifié les habitudes des chasseurs mais il demeure toujours que les Inuit utilisent pleinement leur vaste territoire sauvage au même rythme qu'autrefois.

Cette conclusion fondamentale tirée des recherches ethnologiques du Dr Freeman a été étayée par plus de 1,600 "biographies cartographiques" qui retracent la vie d'un individu en fonction du territoire parcouru pour y trouver sa subsistance.

Ainsi, et à titre d'exemple général, un chasseur de Baker Lake parcourait un territoire de 22,000 milles carrés pour abattre des caribous. Ce n'est donc pas par cupidité ou avidité que les Inuit réclament une si large portion du territoire canadien mais bien parce que ce même territoire est rébarbatif et désolé.

La beauté sévère et grandiose de ce continent de glace ne doit pas nous faire oublier que l'équilibre écologique y est instable et qu'il faut dix milles carrés à un caribou pour assurer son pâturage. Ainsi s'exprimaient hier les futurs partenaires de la Confédération canadienne.

LE SAHARA

nouvel Etat souverain, indépendant et unitaire sera musulman et progressiste.

Faite au nom du peuple sahraoui, la proclamation déclare que le nouvel Etat respectera tous les traités et accords internationaux existants et adhérera aux chartes de l'Organisation des Nations unies, de la Ligue arabe et de l'Organisation de l'unité africaine. Ses relations avec les autres pays seront fondées sur l'amitié, la coopération et la non-ingérence dans les affaires intérieures.

M. Mohamed El Ouali, secrétaire général et chef de la branche exécutive du Front Polisario devrait être nommé président de la république arabe sahraouie démocratique. La nouvelle république doit prochainement former un gouvernement dont on précise à Alger, de source proche du front, qu'il ne s'agira pas d'un gouvernement en exil puisque le Polisario n'a jamais quitté le Sahara occidental.

Outre sa branche exécutive, dont le chef adjoint est M. Mahfoud Laroussi, le Polisario dispose d'un conseil national provisoire de 41 membres, formé pour remplacer la Djemaa, assemblée territoriale choisie par l'administration coloniale espagnole. Ce conseil est présidé par M. Ould Ziou.

On ignore tout de l'identité des chefs militaires du front qui combattent les forces marocaines et mauritaniennes. Les communiqués militaires publiés par le front sont toujours simplement signés "un responsable militaire."

La tragédie d'Ermenonville

Les fabricants du DC-10 font face à des actions de centaines de millions

LOS ANGELES — Deux petites orphelines anglaises de 3 et 4 ans, dont les parents avaient péri dans la pire catastrophe aérienne de l'histoire le 3 mars 1974 à Ermenonville, près de Paris, se sont vues accorder jeudi, à Los Angeles, des dommages de 1 million 509,950 dollars.

Les parents de Lauren et Melissa Kween se trouvaient à bord d'un DC-10 des lignes aériennes turques qui s'était écrasé au sol à la suite d'une défaillance mécanique faisant un total de 346 morts.

En attribuant une somme de cette importance comme compensation, le jury d'un tribunal fédéral de Los Angeles a jeté les bases sur lesquelles seront estimées des centaines d'autres demandes de compensations qui pourraient se chiffrer à plusieurs millions de dollars.

Le juge fédéral Pierson Hall se prononcera ultérieurement sur la façon dont les dommages seront divisés entre les deux enfants et leurs grands-parents paternels qui demeurent à Londres. Le père des petites filles était anglais mais leur mère était américaine.

Lauren et Melissa ont été confiées à la garde de leurs grands-parents maternels qui vivent à Seattle (État de Washington), leurs grands-parents paternels étant trop âgés et infirmes pour pouvoir s'occuper d'elles.

Le jury a recommandé que les grands-parents paternels reçoivent 15% du montant dans l'immédiat et 10% dans l'avenir. Cela signifierait que les deux orphelines toucheront éventuellement plus d'un million de dollars.

Le procès, qui a duré cinq semaines, s'est déroulé à Los Angeles étant donné que les poursuites avaient été engagées contre la société de constructions aéronautique McDonnell-Douglas, qui avait fabriqué l'appareil, et la société General Dynamics, fournisseur de pièces en tant que sous-traitant. Les deux firmes sont domiciliées en Californie.

Les avocats des orphelines avaient réclamé deux millions de dollars. Les deux sociétés avaient fait une contre-proposition de 300.000 dollars. Le jury a accordé plus d'un million et demi en décidant de chiffrer la perte du père, M. David Kween à 879.450 dollars et celle de la mère, Mme Phyllis Kween, à 630.500 dollars.

Plus de mille procès ont été intentés par les parents des victimes de la catastrophe. Ils s'attaquent pour négligence à McDonnell-Douglas, General Dynamics, le gouvernement américan et les lignes aériennes turques. Les plaignants soutiennent que l'accident a été provoqué par le système de verrouillage de la porte de la soute à bagages arrière qui aurait été défectueux à l'époque.

La porte de la soute s'était arrachée du fuselage onze minutes après le décollage de Paris alors que l'avion grimpait et qu'il se trouvait à environ 4.000 mètres d'altitude. La décompression subite de la cabine pressurisée avait provoqué l'affaissement du plancher qui avait bloqué ou sectionné des câbles de commande faisant ainsi piquer l'avion du nez.

Les plaignants font ressortir qu'une autre porte avait déjà cédé à bord d'un DC-10 qui survolait Windsor, au Canada, en août 1972. L'avion en difficulté avait réussi à se poser de justesse sans conséquences fatales. Les parties en cause avaient négligé d'effectuer à temps les modifications nécessaires pour empêcher l'accident du DC-10 turc, soulignent les plaignants.

Les lignes aériennes turques ont déjà versé dix millions de dollars dans un fonds de compensation aux termes de la Convention de Varsovie qui réglemente les responsabilités des transporteurs aériens.

Les avocats de McDonnell-Douglas ont fait savoir peu après le verdict qu'ils comptaient interjeter appel. La société estime que la somme adjugée par le jury ne correspond pas aux revenus des parents des deux petites filles. Ceux-ci étaient cependant sur le point d'ouvrir leur troisième débit de tabac à Londres lorsqu'est survenu l'accident.

La société conteste également le fait que le procès se soit déroulé en Californie. "Les survivants japonais veulent que leurs procès se déroulent au Japon parce que leur loi est plus souple que la nôtre. Les Britanniques veulent la juridiction californienne parce qu'elle est plus généreuse que la leur," a déclaré l'un des avocats de la société, M. James Fitzzimons.

Le procès de Mlle Hearst

Son geste de défi n'était qu'un effet de sa confusion

SAN FRANCISCO — Le dernier geste de défi de Patricia Hearst (sourire narquois et salut avec le poing fermé au moment de son arrestation) s'apparentait au comportement des prisonniers chinois franchissant la frontière tout de suite après leur libération, de l'avis d'un psychiatre qui témoignait hier pour la défense au procès de la jeune fille.

Le geste de Miss Hearst, a dit le Dr Robert Lifton, était un dernier signe de soumission et témoignait de la profonde confusion dans laquelle elle se trouvait, comme si elle n'arrivait pas à croire qu'elle était libérée du monde clandestin dans lequel elle avait vécu si longtemps.

Développement inattendu au procès, l'avocat de la défense, M. Lee Bailey, a fait savoir qu'il avait renoncé à introduire dans la preuve le résultat des tests de détecteur de mensonges subis par l'accusé. En conséquence, a-t-il dit, la défense aura terminé sa preuve dans 36 heures.

Le Dr Lifton a dit que le comportement de Mlle Hearst après son arrestation lui rappelait celui des prisonniers chinois relâchés après la Révolution culturelle.

"En franchissant la frontière, ils faisaient tous un dernier geste de soumission à leurs ravisseurs. C'est qu'ils sentaient toujours la présence de leurs ravisseurs."

Le salut de Mlle Hearst, qu'on a interprété comme une preuve d'allégeance à l'Armée symbianèse de libération, n'était donc rien de plus, selon le Dr Lifton.

Le témoin est professeur à Yale, auteur et spécialiste en matière de "persuasion par coercition" ou de lessivage de cerveau. Il était le troisième expert convoqué par la défense pour appuyer sa théorie que Mlle Hearst n'a pas participé de son plein gré au hold-up qu'on lui reproche.

Comme d'autres témoins de la défense, le Dr Lifton a soutenu que Mlle Hearst n'a jamais adhéré à la doctrine de ses ravisseurs.

"Elle est passée par une phase de soumission absolue, mais elle ne s'est pas pour autant convertie à l'idéologie de ses ravisseurs et n'a pas été perméable à leur influence", a-t-il dit.

L'avocat de Mlle Hearst a indiqué aux reporters qui couvrent le procès qu'il avait renoncé à introduire les résultats des tests du détecteur de mensonges pour éviter que la poursuite n'interroge sa cliente sur l'année qui a précédé son arrestation. Mlle Hearst a toujours refusé de parler de cette période de crainte de s'incriminer.

On croit qu'elle a passé une partie de l'année à Sacramento et qu'elle a participé à un autre vol de banque.

Le Dr Lifton, qui a examiné Mlle Hearst, a dit qu'elle lui avait parlé de cette période, mais il n'a pas donné plus de renseignements.

Dernier bilan officiel au Guatemala: 22,778 morts

GUATEMALA (AP) — L'état d'urgence décrété après le tremblement de terre, il y a trois semaines, prendra fin samedi et l'effort du pays va maintenant porter sur la reconstruction des localités détruites.

Selon le dernier bilan officiel, le séisme a fait 22,778 morts, 76,504 blessés et plus d'un million de sans-abri. Au total, 1,125 secousses ont été enregistrées.

Le président Kjell Eugenio Laugerud a promis un toit à tous les sans-abri avant les pluies de printemps, qui commencent en mai. Le gouvernement fournira les matériaux et les sans-abri devront eux-mêmes construire leur maison.

En attendant, les réfugiés dorment dand des camps de toile improvisés et des bidonvilles que supervise la Croix-Rouge. Dans la journée, ils nettoient leurs villages dévastés. Dans la capitale les quartiers les moins touchés reprennent peu à peu une vie normale.

Le génie s'emploie à rouvrir les routes, aidé d'experts mexicains à l'ouest et d'un bataillon du génie américain pour dégager la route menant aux ports.

Des volontaires et des équipes du ministère de la Santé procèdent à des vaccinations massives pour prévenir les épidémies.

Les écoles demeurent fermées. A Guatemala, l'armée et les éboueurs s'efforcent de réparer les égouts. Des spécialistes s'emploient par ailleurs à dégager le cours du Rio Madre Vieja, afin que ses eaux puissent se déverser normalement dans le Pacifique, lorsque les pluies viendront.

L'aide internationale continue d'arriver: les Italiens ont entrepris la reconstruction de San Juan Comalara, une ville de 18,000 habitants, les Espagnols celle de Zaraguza, la Croix-Rouge norvégienne celle de Patzun et l'Allemagne de l'Ouest a offert une aide semblable pour une localité dont elle laisse le choix au gouvernement guatémaltèque.

L'AMIANTOSE

Suite de la page 3

miante et que cela a pu influencer leur diagnostic.

Pourtant, d'autres tests qui concernent le fonctionnement des poumons de ces travailleurs sont également alarmants: très peu de ces ouvriers ont, par exemple; une capacité pulmonaire forcée équivalente à la moyenne des gens de leur âge. Les deux-tiers d'entre eux n'atteignent même pas 85% de la capacité pulmonaire qu'on serait en droit d'attendre.

Chez les groupes, les plus exposés aux poussières, la moitié des travailleurs n'atteignent même pas 75% de la capacité pulmonaire normale pour des personnes de leur âge.

De plus, 53% de ceux qui ont une radiographie normale se plaignent de manquer de souffle au moindre effort et le pourcentage monte à 65% chez ceux qui présentent des radiographies "anormales", a indiqué M. Nicholson.

La cigarette semble aussi avoir une certaine influence sur les anomalies radiologiques: chez les non-fumeurs, la moitié des ouvriers ont des radiographies anormales. Chez les anciens fumeurs, le taux monte à 55% et, chez les fumeurs, il atteint 64%. Le décalage entre fumeurs et non-fumeurs est particulièrement frappant chez les travailleurs dans la soixantaine: 40% des non-fumeurs et 70% des fumeurs présentent des anomalies.

Le Pakistan pourrait être privé d'uranium

OTTAWA (PC) — Le Canada pourrait proroger ses livraisons de combustible nucléaire uranium au Pakistan, qui doit s'en servir pour alimenter une centrale nucléaire de construction canadienne.

Le ministre des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, a expliqué qu'Ottawa pourrait empêcher ainsi l'utilisation éventuelle de ce combustible dans la fabrication d'armes atomiques.

Le ministre a semblé ultérieurement démentir sa première affirmation en précisant que le Canada ne désire pas que Karachi soit coupé de tout approvisionnement électrique.

Il a ajouté que le Canada n'interviendra pas dans l'entente intervenue entre le Pakistan et la France en vertu de laquelle Paris construira une usine de transformation de l'uranium au Pakistan.

Les députés néo-démocrates craignent que les résidus nucléaires provenant de la centrale canadienne construite au Pakistan ne soient transformés dans l'usine française en vue de la fabrication d'armes atomiques.

les atomisés de l'An 0



Faites marcher vos pieds, pas seulement vos doigts.

PARTICIPACTION

Marchez. Dès aujourd'hui.

sciences et technique

$40 millions pour des recherches dont l'objet reste secret

par Gilles Provost

Depuis octobre 1974, le gouvernement fédéral a versé plus de $40 millions à des compagnies canadiennes non identifiées sous forme de contrats de recherche dont l'objet ne peut être divulgué, révèlent les statistiques du ministère canadien des Approvisionnements et Services.

Les mêmes statistiques indiquent aussi que ces contrats confidentiels représentent un tiers de la valeur totale de tous les contrats de recherche attribués à des industries, à des universités, à des particuliers ou à des gouvernements par le Canada pendant cette même période.

A l'examen des chiffres, ont constate que des industries québécoises ont obtenu le tiers de ces contrats secrets, soit $13.7 millions et cette somme représente la moitié de tous les contrats de recherche fédéraux attribués au Québec depuis octobre 1974.

Dans l'ensemble, le Québec reçoit environ 24% des contrats de recherche fédéraux mais cette proportion tombe à seulement 17% dès lors qu'on fait abstraction des contrats confidentiels. L'Ontario, pour sa part, reçoit de 50% à 60% de ces contrats à chaque année et les autres provinces canadiennes se partagent les grenailles qui restent.

Ces deux dernières années, au moins six provinces et territoires canadiens ont reçu moins de contrats de recherche fédéraux que n'en ont reçu les institutions ou particuliers domiciliés à l'étranger.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les contrats de recherche secrets sont très rarement des contrats militaires et la sécurité nationale n'y est pratiquement jamais impliquée, a affirmé hier au DEVOIR M. Ross Gilles, directeur général du Centre des sciences du ministère des Approvisionnements et services.

"Il y a tout au plus un ou deux petits contrats par an qui sont gardés secrets pour des raisons militaires," a-t-il dit.

En réalité, les contrats confidentiels sont accordés dans le cadre du programme pour l'avancement de la technologie industrielle (PAIT) du ministère de l'Industrie et du Commerce, a-t-il expliqué, et ils sont gardés secrets pour des raisons strictement commerciales.

En effet, ces contrats ne visent pas à répondre à un besoin particulier du gouvernement mais plutôt à permettre à une compagnie de mettre au point un produit ou une technologie qui augmentera sa compétitivité sur le marché international. Le fait de rendre le contrat public alerterait tous les concurrents et cette industrie perdrait tout avantage, a expliqué M. Gilles.

Ces contrats peuvent être extrêmement importants puisque la valeur moyenne des 18 contrats "confidentiels" attribués à des industries québécoises entre octobre 1974 et février 1976 est de $762,000. Un d'entre eux dépasse les $2 millions et les cinq principaux totalisent $8.6 millions. Par comparaison, la valeur moyenne des contrats de recherche non confidentiels attribués au Québec pendant la même période était d'à peine $54,000.

Les industries canadiennes intéressés à obtenir un tel contrat-subvention secret pour défrayer au moins la moitié du coût de développement d'un nouveau produit ou procédé doivent s'adresser au ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce.

Leur demande sera normalement scrutée à la loupe par un comité d'experts avant l'octroi du contrat pour évaluer la rentabilité commerciale du nouveau produit, les marchés disponibles et d'autres données similaires qui indiqueront si sa mise au point est avantageuse pour le Canada.

Les autres contrats de recherche, ceux qui répondent à un besoin particulier du gouvernement, sont accordés dans le cadre d'une procédure différente: toutes les industries et même les particuliers intéressés à obtenir de tels contrats n'ont qu'à faire parvenir au ministère des Approvisionnements et Services la liste de leurs possibilités et leur domaine d'expertise.

Quand un besoin de recherche se fait sentir, a expliqué M. Gillies, on évalue les aptitudes nécessaires et on offre le projet à toutes les compagnies qui satisfont aux exigences. On choisit ensuite la proposition la plus intéressante et on négocie le contrat.

Les statistiques officielles montrent que l'industrie reçoit une part de plus en plus importante des contrats de recherche avec les années tandis que les universités et les particuliers voient diminuer leur importance relative. Ainsi, les industries recevaient 68% de la valeur des contrats de recherche en 73-74 et leur pourcentage a grimpé à 77% l'an dernier et à 89% pour l'année en cours.

Cette augmentation est toutefois fallacieuse puisque les contrats confidentiels d'aide à l'innovation industrielle n'ont été inclus dans ces statistiques qu'à partir d'octobre 1974. Comme ces contrats sont beaucoup plus importants que les autres, les statistiques en sont fortement influencées. Ainsi, les universités recevaient 22% des sommes affectées aux contrats de recherche en 1973-74 et elles ne reçoivent plus que 8.5%. Les particuliers, eux, ont vu tomber leur part à 2%.

Normand Toupin

Associer la population à la gestion du territoire forestier

QUEBEC — Le ministre des Terres et Forêts est d'accord avec la participation populaire dans l'exploitation du domaine forestier, lequel pourrait même, avec le temps, faire l'objet d'une gestion populaire.

M. Normand Toupin estime que les interventions populaires ont donné de bons résultats à ce jour, dans les dossiers où Rexfor avait part, et qu'elles sont en voie de développer une nouvelle philosophie quant à la participation aux profits. Mais il faudra aller plus loin, dit-il dans une entrevue avec LE DEVOIR, et amener les coopératives, quand elles seront prêtes, à la gestion totale des entreprises.

Le successeur de M. Kevin Drummond donne l'assurance que le programme de rétrocession des concessions forestières est en bonne voie et qu'il n'est pas question de faire marche arrière. Mais il faut s'assurer en même temps que le ministère est prêt à prendre la relève des entreprises forestières en ce qui a trait à la gestion des forêts publiques. Plus de quarante unités de gestion sont en voie d'être créées, sous l'égide de spécialistes, qui couvriront l'ensemble du territoire forestier québécois.

Il ne s'agit pas de révoquer les concessions pour le plaisir de la chose, explique le ministre, mais pour en arriver à une meilleure utilisation de la forêt, à des plans d'allocation et d'exploitation rationnelle.

En même temps, M. Toupin veut porter la plus grande attention à la forêt privée, et dans ce sens, il pense à des regroupements qui rendraient les unités plus viables.

Une autre question qui préoccupe le ministre, c'est celle des scieries, éparpillées sur le territoire et aux prises avec des problèmes cuisants. Il ne serait que juste, dit-il, que les entreprises de pâtes et papier achètent les copeaux avant d'aller sur les terres publiques.

par GILLES LESAGE

L'on parle depuis quelques années d'une régie des produits forestiers, mais M. Toupin se demande si ce mécanisme est vraiment le plus approprié qui soit. Il est à la recherche de solutions, mais il est convaincu qu'il est "rentable" pour le Québec de garder un secteur aussi fortement autochtone que les scieries.

Quant au problème causé par la fameuse loi des trois chaînes, M. Toupin, là encore, est à la recherche d'une solution générale qui s'insère dans le contexte de la politique foncière du ministère.

Le ministre se dit par ailleurs un partisan de l'accessibilité de la forêt au grand public, et il estime que les ministères doivent tenir compte des nouvelles exigences de la population en matière de loisir et de récréation.

En ce qui a trait à l'industrie des pâtes et du papier, M. Toupin déplore que le ministère ne possède pas toutes les données qui lui permettraient d'intervenir de façon efficace quand, par exemple, la CIP décide de fermer son usine à Témiscamingue et de consolider ailleurs ses activités de transformation du bois.

Qu'en est-il, par exemple, de la qualité de la matière ligneuse? Y a-t-il moyen d'orienter l'exploitation des entreprises et de les inciter à moderniser leur équipement? Voilà des questions que M. Toupin se pose et demande à ses experts, de façon à déterminer à court terme le mode d'intervention gouvernementale.

Agé de 42 ans, M. Toupin est issu des milieux de la Jeunesse rurale catholique (JRC) et de l'Union catholique des cultivateurs (UCC), pour laquelle il a travaillé en Abitibi et en Mauricie. Élu député du comté de Champlain en avril 1970, il est aussitôt nommé ministre de l'Agriculture et de la Colonisation et le restera jusqu'en juillet dernier, alors qu'il devient titulaire des Terres et Forêts, M. Drummond prenant sa place à l'Agriculture. L'on a dit à ce moment-là que M. Toupin était fort déçu d'être muté, mais si tel était de cas, il n'y paraît plus rien aujourd'hui. M. Toupin se dit heureux de toucher à un autre secteur, d'ailleurs relié de près au premier, et il veut, l'expérience aidant, élargir de plus en plus ses horizons en ce qui a trait à l'administration publi-



Normand Toupin

que.

En fait, si M. Toupin était agacé au cours de l'été dernier, c'est que sa mutation est survenue peu après le scandale de la viande avariée, et qu'il savait fort bien que l'on dirait en certains milieux qu'il était "puni" par M. Bourassa. Car M. Toupin estime que cet incident de parcours a pu faire oublier le bilan, qu'il estime fort posifif, de ses cinq ans à l'Agriculture.

M. Toupin est particulièrement fier des réalisations suivantes:

● Transformation de l'UCC en Union des producteurs agricoles (UPA). M. Toupin rappelle qu'il a réussi, à la suite de maints déboires, à faire adopter la loi 64 après la crise syndicale et sociale du printemps 1972, ce qui ne fut pas facile, au caucus et à l'extérieur. La loi du syndicalisme agricole a permis aux agriculteurs de se donner une organisation forte et structurée, où la formule Rand de retenue syndicale à la source est appliquée de façon intégrale. M. Toupin estime que l'UPA joue bien son rôle et défend de façon compétente les intérêts de ses membres, mais il déplore les "exagérations" de 1973 (tueries de veaux sur la place publique, vandalisme chez des particuliers, dont certains ministres), et certaines réactions qu'il qualifie de "politiques" de la part des dirigeants de l'UPA. Il croit également que l'UPA a peut-être eu, surtout au début, un "esprit trop syndical", délaissant quelque peu les objectifs économiques, notamment la productivité. Mais il est d'avis que les choses se tassent avec le temps et l'expérience aidant, sans que pour autant l'UPA ne laisse tomber ses justes revendications concernant les revenus agricoles, le financement, et le reste:

● Regroupement en quelques programmes précis d'une foule de petites subventions éparses et disparates. Les nouveaux programmes concernent l'insémination artificielle, l'assurance-santé animale, la hausse du crédit agricole et de l'aide générale au financement et au regroupement des entreprises agricoles, et un certain nombre de mesures en vue de l'auto-approvisionnement. Ces mesures, selon M. Toupin, veulent d'abord aider les 30,000 à 35,000 exploitations viables au Québec, dans une perspective de saine économie agricole, les autres relevant plutôt de l'économie rurale et ayant droit aux mesures sociales, au même titre que n'importe quel autre groupe de la société;

● En plus d'améliorer la productivité agricole, M. Toupin a voulu accélérer la mise en marché et la transformation des produits agricoles en introduisant une nouvelle notion, celle de l'agro-alimentaire. Le concept a connu du succès dans le secteur laitier, qui était le mieux organisé, de même que pour la volaille, les oeufs, la pomme de terre et le porc. L'ex-ministre de l'Agriculture reconnaît que la situation est loin d'être parfaite, bien au contraire, mais il estime que des gestes importants ont été posés qui constituent un progrès, et que personne ne pourra faire marche arrière. C'est le cas notamment pour la Société québécoise d'initiative agro-alimentaire (SOQUIA), qui vient à peine d'être créée, mais qui jouera un rôle aussi important à l'avenir que SOQUEM ou SOQUIP dans les secteurs minier et pétrolier;

● Finalement, il y a toute la question de la stabilisation des revenus agricoles. M. Toupin est d'accord pour que ces revenus se comparent à ceux des travailleurs industriels, du moins pour les 30,000 à 35,000 agriculteurs "viables". Bien sur, rien n'est réglé de façon définitive, mais là encore, des étapes ont été franchies qui indiquent progrès, dit-il.

Au total, M. Toupin n'est pas mécontent de son bilan après six ans de vie politique. "En dépit des déboires, ça en vaut la peine", commente-t-il. Il voudrait approfondir son engagement politique et l'élargir en se penchant sur d'autres dossiers qui, sans être nécessairement liés à celui dont il est responsable affectent de près la société québécoise. Ainsi, il estime que tous doivent mettre l'épaule à la roue pour faire évoluer la société actuelle — conflictuelle dans son essence — vers un moins grand radicalisme et plus de concertation.

Les prix des aliments sont à leur plus bas depuis six mois

OTTAWA (PC) — Les prix des produits alimentaires ont atteint leur plus bas niveau depuis six mois au cours des trois premières semaines de février, selon un relevé effectué par la Commission anti-inflation, dans les 12 principales agglomérations urbaines du pays.

Tout en demeurant plus élevés de 8% de ce qu'ils étaient à la même époque l'an dernier, les prix des aliments ont enregistré une baisse moyenne de quelque 0.8% en février. Ce fléchissement avait été amorcé dès le mois de décembre à la suite de la décision des grandes chaînes d'alimentation de geler les prix de certains de leurs produits.

Cette tendance à la baisse des prix de détail s'est particulièrement accentuée, ce mois-ci, dans le cas des viandes, surtout du boeuf et du porc. Les prix des légumes frais, des graisses et des huiles ont également diminué, alors que ceux des oeufs et des fruits frais sont demeurés stables.

Les prix de la volaille ont augmenté légèrement au cours de la troisième semaine de février, après avoir enregistré une tendance à la baisse au cours des 10 semaines précédentes en raison de la diminution de la demande qui suit la période des fêtes.

Les prix du café ont également augmenté, mais moins rapidement que prévu. La Commission anti-inflation prévoit toutefois une augmentation plus sensible que l'an dernier des prix de cette denrée au cours des prochains mois, en raison des mauvaises récoltes dans les pays producteurs.

Quant à l'indice des prix, calculé sur une base 100 pour 1974, il est passé de 116.7 à la fin septembre 1975 à 116.4 au cours de la troisième semaine de février. L'indice avait atteint jusqu'à 119.4 à la fin octobre.

Quant au coût hebdomadaire d'un panier de provisions d'une vingtaine d'articles pour une famille de quatre membres il est demeuré stable ou a diminué dans la plupart des régions du pays, sauf dans les Maritimes.

Ainsi, à Montréal, le coût d'un panier de provisions passait de $41.80 en janvier à $40.70 ce mois-ci, alors qu'il demeurait stationnaire à $40.70 à Québec. Toutefois, dans la région Hull-Ottawa, il subissait une hausse, passant de $41.70 à $41.90.

A Saint-Jean, N.-B., les consommateurs ont dû débourser 30 cents de plus pour les mêmes articles, soit $45.10 contre $44.80 le mois précédent. A Toronto, le panier de provisions coûtait $42.50 en février contre $42.70 un mois auparavant, à Winnipeg, $43.30 contre $43.40; à Edmonton, $43.40 contre $43.70; et à Vancouver, $44.80 contre $44.90.

Les relevés de la Commission anti-inflation remplaçant ceux qui étaient effectués auparavant par la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires, démantelée à la suite de la création de la commission Pépin.

Paul VI reçoit le cardinal Roy

CITE DU VATICAN (AFP) — Paul VI a reçu, hier, en audience privée, le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec, président de la Commission pontificale "Justice et Paix" et du "Conseil des laïcs".

École nationale d'administration publique
Université du Québec à Montréal

MAÎTRISE EN ADMISTRATION PUBLIQUE

Étudiants à temps partiel à Montréal

L'École nationale d'administration publique en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal, invite les professionnels des ministères et organismes des gouvernements et des organismes des réseaux de l'Éducation, des Affaires sociales et des Affaires municipales et d'autres organismes para-publics, à faire leur demande d'admission au programme de maîtrise en administration publique extensionné à Montréal.

PROGRAMME
Le programme de maîtrise en administration publique pour les étudiants à temps partiel débute en septembre 1976 et se termine à la fin de mai 1979.

Conditions d'admission:
Est admissible à ce programme le titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle qui possède au moins trois (3) années d'expérience de travail. Exceptionnellement, l'UQAM accepte des candidats qui à cause de leur compétence, remplissent des fonctions exigeant normalement le diplôme universitaire de premier cycle.

Conditions supplémentaires pour les candidats provenant de la fonction publique du Québec: avoir une expérience d'au moins quatre (4) ans dont deux (2) dans la fonction publique du Québec à la date de fermeture du concours.

Critères de sélection:

Les candidats sont choisis par voie de concours.

Un comité d'admission examine chaque candidature et oriente son choix en fonction de la scolarité antérieure, de la nature et de la variété de l'expérience acquise, des aptitudes des candidats et de leurs perspectives de carrière.

Date limite des demandes d'admission: 29 mars 1976

INSCRIPTION AU CONCOURS
Pour s'inscrire au concours, les candidats doivent
• remplir la formule prévue à cette fin;
• y joindre les documents requis;
• faire parvenir leur dossier au:

Bureau de registraire
Service de l'admission
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888,
Montréal H3C 3P8
Tél.: (514) 282-7161

NETTOYEUR P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

PRIMEAU ho-do®
GALVANISE CUIVRE ACIER ALUMINIUM ÉMAILLÉS
GOUTTIÈRES
RÉSIDENCES — INDUSTRIES INSTITUTIONS
OUVRAGE NEUF ET RÉPARATIONS ESTIMÉS GRATUITS
Primeau Métal Inc.
10460 BELLEVOIS 322-4160



Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES
EN... AUTOMOBILE
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE
Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...
Réservations billets: Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits
BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 20 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"
Permis no 50291

SUCO
Le monde s'organise

Il y a de grands restaurants français. Mais il n'y a qu'un grand restaurant italien.
TRATTORIA TRESTEVERE
Le restaurant italien par excellence.
1237 rue Crescent, tél. 866-3226.

COMBATTEZ L'INFLATION AU Lord Simcoe Hotel de Toronto
Profitez encore des prix de 1975. Le Lord Simcoe a maintenu son tarif sur son spécial de 2 nuits, malgré la hausse des prix.

POUR UNE ÉVASION
PROFITEZ DU SPÉCIAL DE 2 NUITS
CHAMBRE DOUBLE COMPRENANT :
• Chambre moderne pour 2 nuits
• Un souper au réputé "Captain's Table" incluant un "toast" de bienvenue
• Petit déjeûner chaque matin
• Stationnement gratuit durant toute la nuit (de 6:00 p.m. à 8:30 a.m. chaque jour)
$69.90 En réservant à l'avance, et pour une nuit additionnelle un léger supplément de $23.00
Voyez votre agent de voyages ou réservez directement. The Lord Simcoe Hotel, 150 King Ouest, Toronto. Tél.: (416) 362-1848

Les magnats de la Ligue Nationale de hockey demandent à Campbell de rester

NEW YORK (CP) — Les propriétaires de la LNH ont clairement laissé entendre, hier, qu'ils voulaient garder Clarence Campbell comme président un peu plus longtemps. Les gouverneurs de la LNH, incapables de s'entendre sur une formule de succession, ont encore étudié le sujet.

"On a soumis une résolution bonne pour un mois voulant que je demeure en poste, c'est tout, a dit Campbell.

Selon la constitution actuelle, cela peut signifier que je resterai en poste jusqu'au choix d'un successeur ou bien jusqu'à ce que mon successeur soit prêt à occuper le poste, après avoir appris graduellement."

En somme, la situation actuelle peut se poursuivre indéfiniment. Après 30 années au poste, Campbell a dit aux propios qu'il ne resterait pas volontairement, mais qu'il n'abandonnerait tout de même pas la barque.

Jusqu'à présent, les gouverneurs ne veulent pas accepter le changement jugé nécessaire par Campbell afin de permettre au nouveau président de garder son poste. Campbell veut changer la constitution de la ligue de façon à permettre à son successeur d'apprendre graduellement tandis que lui-même resterait en poste avec certains pouvoirs. Toutefois, les gouverneurs ne veulent pas adopter ce changement de constitution nécessaire pour la continuité de la présidence.

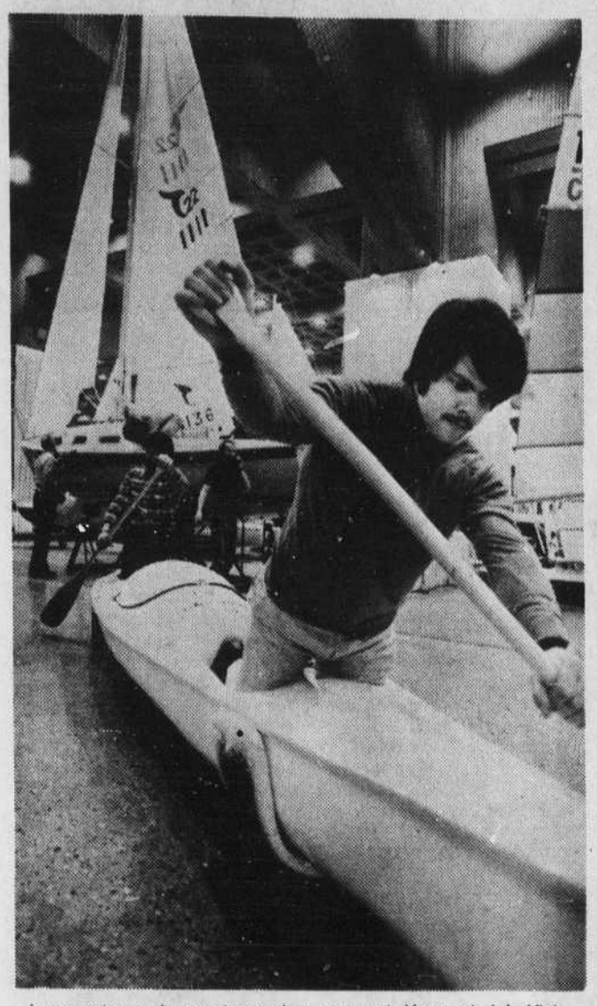
"Il est impossible d'avoir un comité exécutif de 18 membres ayant chacun son veto", a dit Campbell.

Les gouverneurs ne sont pas prêts à prendre une décision. Il n'en reste pas moins qu'ils peuvent présentement choisir un successeur en abandonnant Campbell.

On n'a mentionné aucun nom de candidat, hier, même si la Ligue a déjà nommé un comité de sélection de cinq membres. "Si un président était choisi dans les conditions actuelles, je n'aurais qu'à prendre la porte", a ajouté Campbell. Il faut donc en conclure, pour le moment, que les gouverneurs considèrent toujours Campbell comme leur meilleur homme.

Par ailleurs, on a étudié la difficile situation financière des Scouts de Kansas City. Selon Campbell, il n'est pas question que la ligue prenne la concession sous tutelle tant qu'il sera lui-même président, faisant allusion aux $11 millions perdus avec les Seals de la Californie.

Il a toutefois révélé que la LNH possédait des fonds spéciaux d'urgence pour permettre aux Scouts de terminer la saison actuelle.



Les amateurs de canot-camping pourront désormais bénéficier de ce bateau où leurs bagages sont remisés en toute sécurité au centre. Advienne que pourra . . . au Salon nautique.
(Photo Alain Renaud)



Cette vieille baignoire, équipée de flotteurs et d'un moteur hors-bord, participera à une course inusitée, en juin prochain à Châteauguay. On peut la voir actuellement au Salon nautique de Montréal.
(Photo Alain Renaud)

Concordia gagne la finale

QUÉBEC (d'après CP) — Les Stingers de l'Université montréalaise Concordia ont défait hier soir le Rouge et Or de l'Université Laval de Québec, au compte de 7-2, pour emporter la série deux-en-trois du championnat universitaire québécois au hockey, par deux matches à zéro. Les deux équipes, qui représenteront l'Association sportive universitaire du Québec, rencontreront, la semaine prochaine, les deux meilleures formations des Maritimes, au cours de la finale de l'Union sportive intercollégiale du Canada.

Ron Hansis, sans doute l'étoile de cette série, a marqué deux buts hier, pour Concordia, de même que Randy Mohns. Les deux équipes se sont livré un match rude, au cours duquel 50 minutes de punitions, dont deux majeures à chaque formation, ont été décernées.

Le Salon nautique a le vent dans les voiles

Si le match inaugural des Expos au parc Jarry signale habituellement aux Montréalais l'arrivée du printemps, il est un autre événement annuel qui, celui-là, leur indique qu'ils peuvent déjà songer aux plaisirs qu'ils pourront éprouver sur l'eau au cours de la belle saison.

Il s'agit évidemment du Salon nautique, 17e édition, qui ouvrait ses portes au grand public hier soir, dans le grand hall de la Place Bonaventure, et accueillera des milliers d'amateurs d'ici la fermeture, le dimanche 7 mars prochain.

Près de 600 bateaux d'une valeur globale frôlant les $4 millions, 135 exposants dont 40 nouveaux, plusieurs kiosques d'information, un spectacle quotidien, voilà ce dont est composé le Salon 76 où Bob Charette, le directeur général depuis huit ans, espère attirer jusqu'à 90,000 visiteurs.

"Nous en avons eu 82,000 l'an dernier, un précédent, dit-il, et avec plusieurs nouveaux éléments cette année, dont la présence du chansonnier-imitateur Jérôme Lemay, nous croyons atteindre le chiffre de 90,000. Il s'agit de la cinquième plus importante exposition de bateaux en Amérique du Nord."

Charette souligne que plus de la moitié des exposants, fabricants, distributeurs ou importateurs sont établis et oeuvrent au Québec. Les bateaux occupent près de 80 pour cent de la superficie de 200,000 pieds carrés, également répartis entre des voiliers et des bateaux à moteur.

"Il est indéniable que la voile prend de plus en plus d'importance à notre exposition, dit Charette. Elle est d'ailleurs de plus en plus en vogue, et j'y vois une certaine influence des Jeux olympiques, même si la compétition de voile sera disputée à Kingston."

Il souligne toutefois le problème d'installer des voiliers dans le grand hall qui, quoique passablement haut, ne peut pas accomoder beaucoup de ces hauts mats typiques.

A la veille des JO, l'Association canadienne de voile olympique présentera au public les six modèles de bateaux qui se feront la compétition à Kingston, de même que certains des compétiteurs déjà choisis pour en être.

Le Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, en collaboration avec ses fédérations québécoises de voile, de ski nautique, de plongée sous-marine, de canotage, de canot-camping, de canoë-kayak et de natation, a une présentation amusante et vivante invitant les amateurs à mieux connaître ces différents sports.

Parmi les inévitables points de mire du Salon, on note le Subtronique, un sous-marin de plongée créé par George Purich, de Chomedey, et exposé pour la première fois, ainsi que le bateau Riva, d'Italie, qui vaut $69,000, ou encore les luxueux cruisers Trojan et Uniflite.

Le gouvernement fédéral est également de la partie, et cinq de ses ministères ou organismes animent autant de kiosques, y compris celui d'Environnement Canada où l'on explique la météorologie maritime et certains problèmes causés par la pollution.

football

par André Tardif

Le problème des effectifs demeure entier

Les récentes assises annuelles des dirigeants de la Ligue canadienne, autrement peu fertiles en émotions, auront surtout retenu l'attention des observateurs pour un problème qu'on n'aura pas réussi à solutionner, et un autre qu'on n'aura même pas abordé.

Une question qui aura fait couler beaucoup d'encre, et qui sera remise à l'étude lors d'une réunion printannière, est celle des effectifs. Chaque équipe est en principe limitée à 32 joueurs, soit 17 Canadiens et 15 Américains.

Or, à cause des blessures quasi inévitables, un règlement de la LCF permet à chaque club de protéger ses joueurs blessés en sus des 32 éligibles à participer à un match. Au départ, c'est un règlement humain, mais quand on examine la situation de plus près, on s'aperçoit que cette liste de blessés devient dans plusieurs cas le moyen par excellence de protéger un joueur de talent qu'on devrait autrement laisser filer.

Ceci permet donc aux équipes riches de maintenir une formation de réservistes, à l'exemple des fameux "taxi squads" de la Ligue nationale aux Etats-Unis. Excepté qu'au Canada, on, le fait dans l'illégalité, avec l'assentiment des médecins des équipes qui n'hésitent pas, apparemment, à fournir aux autorités du circuit un certificat attestant qu'un joueur est hors de combat pour une période minimum de trois semaines. Et on retrouve souvent ces faux blessés s'entraînant avec leur coéquipiers. En cas de blessure véritable ou de suspension, on fait aussitôt appel aux services de l'un d'eux pour combler un poste vacant.

Bob Geary, le directeur-gérant des Alouettes, ne s'est pas caché pour dire au cours des délibérations entourant sa proposition visant à mettre un terme à ce système, que lors de la finale pour la coupe Grey l'automne dernier, son équipe avait 32 joueurs en uniforme mais qu'elle en avait sept autres sur la liste de paye?

Geary aurait voulu qu'on permettre à chaque formation de maintenir une équipe de quatre réservistes, outre les 32 réguliers, et qu'on abolisse le règlement concernant les joueurs blessés. Deux autres projets, plus modestes mais recherchant les mêmes fins, furent en fin de compte renvoyés au calendes grecques en même temps que celui de Geary.

Le problème dont on n'a pas parlé lors des délibérations, c'est celui d'un calendrier déséquilibré causé par un nombre impair d'équipes. Il y a déjà quelques années qu'on parle d'ajouter un 10e club aux neuf actuels, mais les exigences financières pour l'implantation d'une nouvelle équipe semblent décourager ceux qui seraient intéressés à le faire. C'est arrivé à un groupe d'hommes d'affaires de London l'an dernier.

On assistera donc encore cette année à des voyages-suicides où une équipe, selon qu'elle a ou n'a pas les moyens de séjourner longtemps à l'extérieur, dispute deux matches en trois ou quatre jours. Les amateurs ont alors droit à du jeu de piètre calibre, pour lequel ils payent néanmoins le plein prix.

Pourtant, à l'annonce d'un renouvellement de son mandat pour une autre période de cinq ans, le commissaire Jake Gaudaur a mentionné que parmi les moyens à l'étude afin d'aider les équipes à mieux s'en tirer financièrement, il y aurait peut-être un prolongement du calendrier.

Les équipes de la LCF disputent déjà un calendrier de 16 matches, soit deux de plus que celles de la LNF, en plus de quatre rencontres avant-saison et d'une possibilité de trois parties éliminatoires, comme c'est arrivé aux Alouettes l'automne dernier.

Quand on sait les exigences physiques et mentales d'un match de football sur un être humain, on peut se demander à juste titre si Gaudaur ne prend pas plutôt les joueurs pour des mercenaires. Mais les joueurs peuvent toujours se défendre. Ils ont leur propre association pour le faire, et ils peuvent exiger des augmentations de salaire en fonction d'un plus grand nombre de matches.

Mais ce serait peut-être trop se moquer du public que d'ajouter au nombre des parties. Le calibre de jeu présenté en certaines occasions, surtout depuis qu'on a déjà ajouté deux matches aux équipes de la section Est, laisse tellement à désirer que les amateurs seraient en droit d'exiger d'être remboursés.

hockey

Ligue Nationale

Jeudi

Buffalo 5, Toronto 2
Boston 4, St-Louis 2
Philadelphie 3, Minnesota 2
Kansas City 2, Islanders NY 2
Californie 1, Détroit 1
Chicago 6, Los Angeles 2

Hier soir

Boston 3, Washington 3

Ce soir

Atlanta à Montréal
Chicago à Islanders NY
Rangers NY à Minnesota
Philadelphie à St-Louis
Vancouver à Pittsburgh
Los Angeles à Détroit
Buffalo à Kansas City
Californie à Toronto

Demain

Montréal à Rangers NY
Californie à Philadelphie
Chicago à Washington
St-Louis à Pittsburgh
Los Angeles à Buffalo
Vancouver à Boston

Association Mondiale

Hier soir

Houston 7, Toronto 6
Winnipeg 4, Edmonton 3
Cleveland à Calgary
San Diego à Phoenix

Ce soir

Winnipeg à Québec
Indianapolis à N.-Angleterre
Minnesota à Cincinnati

Demain

Winnipeg à Toronto
Indianapolis à Cincinnati
Houston à Minnesota
Phoenix à Calgary
Cleveland à Edmonton

Ligue Majeure du Québec

Jeudi

Cornwall 5, Sorel 4

Hier soir

Montréal 4, Cornwall 2
Québec 4, Sorel 2
Hull 7, Shawinigan 1

Demain soir

Laval à Montréal
Hull à Québec
Cornwall à Shawinigan
Trois-Rivières à Sorel
Sherbrooke à Chicoutimi

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	62	39	10	13	271	172	91
ISLANDERS	62	32	17	13	236	149	77
ATLANTA	64	27	28	9	202	192	63
RANGERS	62	23	33	6	207	256	52
Section Connie Smythe							
CHICAGO	61	25	19	17	187	181	67
VANCOUVER	61	25	25	11	206	206	61
ST-LOUIS	61	22	30	9	188	219	53
MINNESOTA	62	17	41	4	151	231	38
KANSAS CITY	62	12	41	9	147	263	33
Section Charles Adams							
BOSTON	61	39	11	11	241	173	89
BUFFALO	62	34	18	10	257	186	78
TORONTO	63	27	25	11	234	218	65
CALIFORNIE	63	23	32	8	201	215	54
Section James Norris							
MONTREAL	63	45	9	9	266	138	99
LOS ANGELES	63	30	25	8	206	210	67
PITTSBURGH	62	26	26	11	258	235	63
DETROIT	63	19	35	9	165	242	47
WASHINGTON	64	7	48	9	176	317	23

ASSOCIATION MONDIALE

Section Canadienne

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
WINNIPEG	65	43	20	2	277	194	88
QUEBEC	60	38	18	4	269	224	80
CALGARY	60	30	26	4	225	204	64
EDMONTON	65	22	38	5	218	273	49
TORONTO	60	15	40	5	248	310	35
Section Est							
CINCINNATI	61	29	31	1	233	255	59
N.-ANGLETERRE	62	26	31	5	193	223	57
CLEVELAND	60	25	30	5	201	211	55
INDIANAPOLIS	60	23	35	2	174	187	48
Section Ouest							
HOUSTON	61	39	22	0	248	209	78
MINNESOTA	59	39	25	4	211	212	64
PHOENIX	59	29	24	6	219	199	64
SAN DIEGO	61	30	27	4	234	212	64

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUEBEC	61	33	21	7	280	248	73
TROIS-RIVIERES	62	31	26	5	325	302	67
CHICOUTIMI	60	25	25	10	294	309	60
SOREL	63	23	30	10	269	324	56
SHAWINIGAN	61	9	48	4	229	463	22
Section Ouest							
SHERBROOKE	61	44	11	6	434	239	94
CORNWALL	63	32	22	9	314	247	73
MONTREAL	61	30	24	7	283	241	67
HULL	64	26	32	6	276	288	58
LAVAL	62	21	35	6	265	307	48

Baseball

Les négociations piétinent en attendant le verdict de la Cour

NEW YORK (d'après AP) — Dans l'attente d'un décision par un jury de trois juges à la suite d'un appel de la part des propriétaires au sujet de la clause d'exclusivité au baseball, les négociations entre la direction et l'Association des joueurs des ligues majeures se sont poursuivies lentement hier.

"Nous avons eu un échange fructueux de points de vue et d'idées", à commenté Marvin Miller, directeur général de l'association des joueurs. "Mais nous n'avons pas encore comblé le fossé qui nous sépare", a-t-il ajouté.

L'écart est surtout causé par la controverse au sujet de la clause d'exclusivité, où les propriétaires recherchent un compromis pour ne pas abolir les système. Selon les joueurs, un compromis est possible en autant qu'ils n'y perdent pas ce qu'ils ont chèrement acquis jusqu'ici.

Plusieurs points ont été retirés des négociations et relégués au second plan hier, alors que les deux parties tentaient désespérément d'en venir à une entente. Essentiellement, la séance de 90 minutes a consisté à clarifier certaines idées mises de l'avant plus tôt cette semaine.

Un des principaux points en litige est l'effet que pourrait avoir une convention collective recherchée sur les clauses des contrats individuels signés par chaque joueur répliquent que ce n'est pas le cas, et que s'ils peuvent obtenir certaines concessions des joueurs quant à leurs droits individuels, les propriétaires ne peuvent les réclamer sans auparavant avoir accepté une clause de compromis.

Les proprios voudraient obtenir la garantie qu'une clause d'exclusivité moins restrictive n'amènerait pas 400 joueurs à refuser de signer leur contrat pour ainsi devenir agents libres dans un an et évoluer pour l'équipe de leur choix. L'association des joueurs dit qu'elle pourrait amener les joueurs à se désister sur l'acceptation du nouveau système d'exclusivité qu'elle a déjà proposé. Mais les proprios ne veulent pas accepter ce système, proposant plutôt qu'un joueur puisse devenir agent libre après neuf saisons dans les ligues majeures.

sommaires

Ligue Nationale

Bruins 3, Capitals 3

1ère période

1—BOSTON: Sheppard (27)
Halward, Smith 8:01
2—BOSTON: Hodge (16)
Sheppard 19:29
Punitions: Stewart W 10:28; Hodge B 13:07.

2ème période

3—BOSTON: Savard (12)
O'Reilly 10:53
4—WASHINGTON: Lalonde (7)
Labre, Marson 16:25
5—WASHINGTON: Bennett (13)
Meehan, Paradise 18:01
Punitions: Ratelle B 0:54; Scamurra W 3:39; Bailey W 7:23; Hodge B 7:51; Stewart W 8:46; Sheppard B, Lynch W 18:41.

3ème période

6—WASHINGTON: Sirois (9)
Bragnalo, Meehan 3:11
Punition: Hodge B 1:35.

Tirs au but

Boston ..... 17 6 5—28
Washington: ..... 3 11 12—16
Gardiens: Cheevers (B); Low (W).
Assistance: 13,153.

Association Mondiale

Aeros 7, Toros 6

1ère période

1—HOUSTON: Mark Howe (20)
G. Howe 5:40
2—HOUSTON: Hinse (30)
Hughes, Schella 13:50
3—TORONTO: Napier (24)
Farda, Nedomansky 16:43
Punitions: Irwin H 14:52; Heaver T 16:43.

2e période

4—HOUSTON: Mark Howe (21)
Preston 0:39
5—TORONTO: Marrin (17)
Jacques, Dorey 3:04
6—TORONTO: Napier (25)
Farda, Turkiewicz 7:41
7—TORONTO: Nedomansky (39)
Simpson, Syvret 8:27
8—TORONTO: Jacques (11)
Nistico, Marrin 13:20
9—HOUSTON: Taylor (14)
Labossière, Hall 13:41
Punitions: Napier T 5:34; Hale H 14:46.

3e période

10—HOUSTON: Mark Howe (22)
G. Howe, Popiel 0:14
11—TORONTO: Gibbons (1)
Farda, Nedomansky 1:22
12—HOUSTON: Hinse (31)
Marty Howe, Hughes 5:30
Punition: Jacques T 18:46.

Prolongation

13—HOUSTON: G. Howe (20)
Popiel, Hinse 0:41
Aucune punition.

Tirs au but

Houston: ..... 11 10 11 1—33
Toronto: ..... 12 9 6 1—28
Gardiens: Grahame (H); Wood (T).
Assistance/ 12,689.

pointeurs

Ligue Nationale

(partie d'hier soir incluse)

	b	p	pts
Lafleur, Mon.	40	56	96
Clarke, Phil.	27	64	91
Mahovlich, Mon.	30	59	89
Barber, Phil.	38	50	88
Larouche, Pitt.	37	47	84
Pronovost, Pitt.	42	38	80
Sittler, Tor.	32	46	78
Perreault, Buf.	33	44	77
D. Potvin, Isl.	26	51	77
Trottier, Isl.	25	50	75

Association Mondiale

(parties d'hier soir incluses)

	b	p	pts
Tardif, Qué.	56	56	112
Nilsson, Win.	35	67	102
Hull, Win.	38	59	97
S. Bernier, Qué.	29	60	89
Cloutier, Qué.	29	53	82
Ftorek, Phoe.	29	53	82
Lacroix, S.D.	21	59	80
Bordeleau, Qué.	27	52	79
Ullman, Edm.	27	48	75
Lawson, Cal.	36	39	75



École d'Équitation Ruth-Ny
à l'Estrie
Camp d'Équitation et Loisirs
Pour filles 10—16
Juin 27 — août 22
Information :
École d'Équitation Ruth-Ny
C.P. 625, Sherbrooke, Québec, G1H 5K5
(819) 569-4107

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5229

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waquih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
789-3871 - 435-4691

BUTEAU & CIE
Comptables agréés
Place Val-des-Arbres, 1600 est, boul. St-Martin, suite 510, Duvernay, Laval, Qué H7G 4R8
Tél.: (514) 382-6230

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal



Nixon serre des mains à l'université Tsinghua de Pékin. (Téléphoto AP)

Le voyage de Nixon à Pékin, pomme de discorde entre Ford et Kissinger

WASHINGTON (AFP) — Le voyage triomphal de l'ancien président Richard Nixon en Chine populaire a provoqué un malaise certain au département d'État, où l'on estime que M. Nixon s'est prêté avec une complaisance excessive à une singulière manoeuvre de la part de Pékin et une sourde colère à la Maison-Blanche.

Au Congrès, l'unanimité s'est faite pour condamner le voyage du président déchu. "Qu'il reste en Chine", s'est écrié le sénateur Barry Goldwater, qui fait figure de conscience du parti républicain. Quant aux chroniqueurs politiques, ils sont tout simplement féroces. Ils soulignent notamment que M. Nixon, qui est loin d'en avoir fini avec la justice de son pays, ne pourra plus invoquer son état de santé pour refuser de venir témoigner en personne dans trois procès où il est mis en cause.

La différence de réactions de la Maison-Blanche et du département d'État met en évidence le désarroi de l'administration. Pour le président Gerald Ford et pour son porte-parole, le voyage de M. Nixon ne présente pas d'intérêt particulier et si l'ancien président a quelque chose à faire dire à son retour, il le fera savoir. Tout au plus M. Ford trouve que ce voyage lui a sans doute fait perdre des voix dans les primaires du New Hampshire.

Cette interprétation sommaire n'est pas partagée par M. Henry Kissinger, secrétaire d'État, qui enverra un haut fonctionnaire à San Clemente pour avoir une version détaillée des longs entretiens que M. Nixon a eus, en pleine crise politique chinoise, avec Mao Tse-toung, et avec Hua Kuo-feng, premier ministre par intérim. Il est évident que M. Richard Nixon, qui connaît à fond le dossier des relations Chine-États-Unis, peut apporter des indications précieuses à la fois sur ce qui se passe actuellement en Chine et sur l'avenir des rapports sino-américains.

Mais on regrette au département d'État que M. Nixon ait choisi un mauvais moment pour faire son pèlerinage en Chine. Il ne semble pas avoir tenu compte du fait que les relations Moscou-Washington connaissent une période difficile. Or, certains propos qu'il a tenus à Pékin en public ont été mal accueillis à Moscou. Sur le plan national, c'est à croire qu'il a fait exprès d'arriver en Chine le jour du coup d'envoi de la campagne électorale aux ÉtatsUnis: c'était un mauvais coup pour le président Gerald Ford, qui ne lui sera pas pardonné.

En échange d'un retrait israélien

Hussein et Assad sont prêts à déclarer leur non-belligérance

BEYROUTH (Reuter) — La Syrie et la Jordanie envisageraient de conclure avec Israël un nouvel accord intérimaire sur le Golan et en Cisjordanie en échange d'une déclaration de non-belligérance, apprend-on de sources diplomatiques à Beyrouth.

Le souverain hachémite est arrivé inopinément hier en Syrie avant un voyage officiel dans plusieurs pays qui se terminera à Washington.

Toutes les modalités du plan n'ont pas encore été décidées mais il prévoit un retrait israélien de toute la rive occidentale du Jourdain, des zones arabes de Jérusalem et au moins d'une partie du Golan mais pas de la bande de Gaza, précise-t-on de même source.

Les Syriens et les Jordaniens proposeraient à Israël des termes de non-belligérance semblables à ceux acceptés par l'Egypte dans le cadre de l'accord intérimaire du Sinaï, c'est-à-dire pour une durée limitée.

M. Roberto Guyer, secrétaire général adjoint de l'ONU, est d'autre part arrivé hier à Damas après avoir visité Israël et la Jordanie pour sonder les dirigeants des pays visités sur leurs intentions à l'égard de la conférence de paix de Genève.

La résistance palestinienne, indique-t-on de même source, est tenue informée dans le détail des pourparlers syro-jordaniens. Elle adopte une attitude d'expectative en attendant que le projet en cours de discussion soit élaboré sous une forme plus ou moins définitive.

Il semblerait, estime-t-on, qu'elle n'ait pas d'objection à formuler, aussi longtemps qu'il est clairement indiqué que la Cisjordanie appartient aux Palestiniens, qu'elle n'est pas jordanienne et ne saurait être internationalisée.

Le nouvel accord intérimaire sur le Golan et en Cisjordanie qu'étudient actuellement la Syrie et la Jordanie est "une proposition intéressante qu'Israël sera prêt à étudier comme il a toujours été prêt à négocier toute initiative de paix", déclarait-on hier à Jerusalem de source israélienne autorisée.

"Si ces informations sont vraies, on peut s'attendre que le roi Hussein soumettra l'idée à Washington au cours de sa prochaine visite aux États-Unis et Israël sera prêt à l'étudier, ajoutait-on de même source.

Pour sa part, le premier ministre israélien a indiqué, dans une interview au quotidien Davar qu'il était prêt à laisser Washington sonder les dirigeants arabes à propos d'un accord éventuel au Proche-Orient en dehors du cadre de la conférence de Genève, s'il se révélait impossible de reconvoquer cette dernière.

M. Yitzhak Rabin a précisé que les Américains lui avaient demandé si Israël était prêt à accepter une telle formule. Le gouvernement de Jérusalem, a-t-il poursuivi, préfère des négociations dans le cadre de Genève mais accepte une consultation des États Arabes par Washington.

L'armée sud-africaine sur le pied de guerre à la frontière angolaise

ONDANGUA, Ovamboland (de l'envoyé spécial F. Campredon de l'AFP) — Apparemment le calme règne le long des 1 300 km de frontière qui séparent l'Angola de la Namibie (Sud-Ouest africain). Aucune tension particulière n'a été notée ces derniers jours à Ondangua, le quartier général militaire de la "zone opérationnelle numéro deux" qui couvre la région occidentale de la frontière où se trouvent le complexe hydro-électrique du fleuve Cunene et le camp de réfugiés de Pereira de Eca, en Angola.

Aucun mouvement de convoi militaire notable n'a été aperçu lors du survol récent de cette zone par un groupe de journalistes.

Toutefois, l'armée sud-africaine est sur le pied de guerre. Plusieurs milliers d'hommes soutenus par du matériel d'artillerie mi-lourde sont toujours retranchés dans le sud de l'Angola. D'autre part, des unités anti-guérilla très mobiles, en état d'alerte permanente, ont été formées ces derniers mois. Elles disposent notamment d'hélicoptères armés de mitrailleuses lourdes et de blindés légers Eland fabriqués en Afrique du Sud sous licence Panhard et équipés de canon de 90 mm.

Dans les milieux militaires sud-africains, on s'attend à une reprise des incursions du mouvement nationaliste namibien SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain) depuis l'Angola en Ovamboland. Officiellement on observe un silence strict sur les intentions prêtées à la SWAPO et on souligne que toutes les éventualités sont possibles.

L'Ovamboland, territoire très plat et marécageux se prête bien aux opérations de guérilla quoiqu'il soit peu boisé, estiment les spécialistes.

De plus, la population ovambo, très dense dans cette région se répartit de part et d'autre de la frontière qui est constituée d'un simple fil barbelé d'une hauteur d'un mètre cinquante environ, bordé de chaque côté d'une piste inondée lors de la saison des pluies.

Cette frontière qui est très difficilement contrôlable sinon de jour par hélicoptère est franchie de multiples fois quotidiennement par les habitants dont les familles ont été arbitrairement séparées par cette limite artificielle.

Des conditions essentielles sont donc réunies pour faciliter les infiltrations de maquisards SWAPO en Namibie, estiment les spécialistes. D'autre part, le projet de déplacement des populations frontalières a été abandonné provisoirement par Pretoria qui le juge difficilement réalisable.

Le "droit de poursuite" en Angola demeure pour le moment la seule arme efficace sud-africaine contre la SWAPO, ajoute-ton dans les milieux militaires, où l'on assure qu'il sera systématiquement mis en pratique.

La menace que fait peser la SWAPO constitue la principale raison de la présence sud-africaine aux barrages de Calueque et de Ruacana en Angola. Jusqu'a présent, aucun indice ne permet d'envisager un retrait sud-africain de cette région dans les prochains jours, estime-t-on.

Rectificatif

Dans notre édition d'hier, une malencontreuse erreur nous a fait tirer "Nigeria: un quart de la population menacé de famine". Il fallait bien évidemment lire "Niger: un quart..."

PCUS: les divergences éclatent au grand jour

MOSCOU (d'après AFP et Reuter) — Parler de querelle ouverte ou de divorce entre Moscou et plusieurs partis communistes de pays socialistes et occidentaux est sans doute prématuré ou exagéré, mais au 4ème jour du 25ème congrès du parti communiste soviétique, les divergences sont claires, nettes et au grand jour.

Ces divergences ne sont pas nouvelles, mais elles ont pris une résonnance plus grande, précisément parce qu'elles s'expriment publiquement au Kremlin et à un moment où M. Leonide Brejnev tente en vain de rétablir la cohésion et l'unité dans le mouvement communiste.

Ainsi, les représentants yougoslave et italien ont défendu fermement hier "La souveraineté et l'égalité" des différents partis communistes et ils ont souligné la nécessité de la coopération avec les autres partis de gauche et forces progressistes.

M. Enrico Berlinguer, secrétaire général du parti communiste italien, dont l'intervention était très attendue, a prononcé un vigoureux plaidoyer en faveur du marxisme "libéral" qui est de plus en plus vivement critiqué à Moscou.

Il est monté à la tribune après que le secrétaire du parti yougoslave Stane Dolanc eut déclaré que chaque parti était seulement responsable devant ses propres travailleurs. Aucun des deux orateurs n'a fait référence au principe de l'internationalisme prolétarien, dont M. Leonide Brejnev avait souligné le caractère vital pour l'unité du monde communiste dans son discours d'ouverture.

L'un et l'autre ont affirmé en revanche que chaque parti communiste devait avoir le droit d'arrêter sa propre politique et se fondant sur la situation et les traditions locales et que les relations entre partis frères pouvaient être uniquement basées sur le respect de leur indépendance.

M. Berlinguer a estimé pour sa part que la reconnaissance de ce droit était un "facteur décisif" pour le progrès du mouvement communiste mondial. "En Italie, a-t-il dit, nous luttons pour une société pluraliste, point culminant du processus triomphal de la démocratie, qui garantit le respect de toutes les libertés individuelles et collectives, de la liberté religieuse et culturelle.

"Nous pensons qu'en Italie nous pouvons et devons non seulement avancer vers le socialisme mais aussi construire une société socialiste avec la participation de diverses forces, organisations et formations politiques et que la classe laborieuse peut et doit affirmer sa fonction historique au sein d'un système pluraliste et démocratique," a-t-il ajouté.

M. Dolac, proche collaborateur du président Tito, a souligné que son parti attachait une grande importance à ses relations avec le parti communiste soviétique. Il a cependant noté que les divergences qui existent entre eux étaient "le reflet de divergences au niveau de l'évolution du socialisme moderne et de sa pratique et aussi des caractères spécifiques des positions internationales de nos pays."

M. Dolanc a affirmé que la coopération et la solidarité des partis communistes et ouvriers "ne peuvent exister que sur la base de l'égalité, de l'indépendance et de la responsabilité de chaque mouvement devant sa propre classe ouvrière et devant son peuple. La coopération avec les autres partis progressistes (c'est-à-dire socialistes, sociaux-démocrates) est une source de nouvelles connaissance et d'enrichissement de la pensée marxiste contemporaine".

Les discours des dirigeants italien et yougoslave ont été d'autant plus remarqués qu'ils ont été prononcés dans le sillage de la vive attaque lancée, au deuxième jour des travaux, par M. Pyotr Macherov, membre suppléant du bureau politique du PC soviétique, contre les efforts visant à un "aggiornamento" du marxisme et à une "nationalisation" du mouvement communiste mondial.

Cette mise en garde, qui a valu à M. Macherov d'être longuement applaudi par les quelque 5000 délégués, était manifestement dirigée contre les partis italien, français, espagnol et britannique qui sont récemment revenus sur leurs engagements de fidélité indéfectible à l'égard de la ligne idéologique définie par Moscou.

Les interventions de MM. Dolanc et Berlinguer font suite au discours de M. Nicolae Ceaucescu, le secrétaire général du PC roumain, qui avait déjà demandé "le droit pour chaque parti d'élaborer sa ligne politique librement afin de contribuer de façon créative au développement du marxisme léninisme". Il avait aussi défendu la coopération des partis communistes avec les partis socialistes ou sociaux-démocrates.

En outre, le président roumain estime que les partis communistes doivent "renoncer à des modèles périmés, à des schémas". Dans une interview accordée au quotidien Delo de Ljubljana (Slovénie), au moment où le 25ième congrès du parti soviétique dénonce les "déviationnismes", M. Ceausescu justifie les initiatives des partis communistes de "certains pays occidentaux", qui veulent transformer leurs sociétés" non du dehors mais de l'intérieur". Cette orientation des partis ouest-européens permettra selon M. Ceausescu de créer (au sein du mouvement communiste international) "une nouvelle unité basée sur le respect et l'égalité".

M. Janos Kadar, le secrétaire général du parti communiste hongrois avait demandé timidement, de même que le Nord-Vietnamien Le Duan, la possibilité d'adapter le marxisme-léninisme à leurs "conditions nationales".

Pour sa part, M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste français, n'a pas assisté au 25ième congrès du parti communiste d'Union soviétique, parce que, a-t-il dit hier matin, "Il y a des divergences entre les deux partis sur les problèmes de la démocratie socialiste et sur l'appréciation de la politique extérieure de la France".

"Dans de telles conditions", a-t-il ajouté, sur les ondes d'Europe 1, radio périphérique française, "il n'était pas sérieux que j'aille au 25ième congrès. Les conditions n'existent pas aujourd'hui pour une telle rencontre et il n'en est pas question pour le moment".

"On nous dit, a ajouté le secrétaire général du PCF, qu'on ne débite pas le socialisme en tranches nationales. Moi je dis qu'on ne fait pas le socialisme en récitant d'une manière dogmatique une citation d'il y a 15 ou 20 ans".

Pour M. Marchais, c'est la nouvelle ligne politique, adoptée lors des dernières assises du PCF qui divise les deux partis: l'abandon de la dictature du prolétariat, la critique des camps en URSS et l'ambition des communistes français de suivre une voie nationale et de bâtir un socialisme "aux couleurs de la France" a profondément irrité les dirigeants du Kremlin.

"Nous avons défini cette ligne politique en toute indépendance, a-t-il souligné, et nous nous y tiendrons. Ces décisions, il n'est dans le pouvoir de personne de les remettre en cause".

Cancers dus à l'écoute de l'ambassade américaine à Moscou?

WASHINGTON (Reuter) — De source autorisée à Washington, on déclare que M. Walter Stoessel, ambassadeur à Moscou, abandonnera prochainement son poste. On dit ne pas savoir si ce départ, qui surviendrait après deux ans, est causé par des problèmes de santé, que l'on se refuse toujours à lier aux radiations produites par les appareils d'écoute soviétiques braqués sur l'ambassade.

Hier, on apprenait que le docteur Sam Zweifel avait été envoyé à Moscou par le département d'Etat, pour déterminer si deux cas de cancer des glandes lymphatiques et un cas d'anémie résultaient de l'espionnage soviétique. On ajoutait, de source informée, que le docteur Zweifel se livrera pendant deux semaines à l'examen médical du personnel de l'ambassade.

On précise que c'est l'ambassadeur Stoessel qui souffre d'anémie. Son bureau se trouve dans la partie supérieure de l'ambassade. De source officielle, on déclare qu'il souffrait d'anémie avant sa nomination en janvier 1974, mais son état pourrait s'être aggravé en raison des radiations. Il a notamment des hémorragies oculaires.

Les cas de cancer enregistrés à l'ambassade n'ont pas connu d'issue fatale. On refuse, à Washington, à livrer le nom des victimes, et à dire si elles se trouvent encore à Moscou.

Le docteur Zweifel, qui cherchera à détecter de nouveaux cas éventuels de maladie à l'ambassade, a également pour mission d'établir si l'incidence de cancer, de leucémie et d'anémie a été supérieure à la normale parmi les personnes ayant travaillé ces dernières années dans les services américains à Moscou.

Pour expliquer l'envoi du docteur Zweifel à Moscou, le porte-parole du département d Etat a affirmé que ce déplacement était destiné à permettre au médecin régulier de l'ambassade de partir en vacances. Le porte-parole a affirmé qu'aucun problème médical particulier n'avait été constaté à l'ambassade.

Pour sa part, M. Henry Kissinger, en visite au Congrès, a déclaré à la presse que des efforts sont prodigués de concert avec l'URSS pour éliminer toute situation qui pourrait affecter la santé du personnel de l'ambassade.

L'ambassade d'URSS à Washington, interrogée à propos de l'affaire, a renvoyé la presse à l'article publié le 18 février par les Izvestia, organe du gouvernement soviétique. Le journal affirmait lui aussi que le niveau de radiation à l'ambassade était inférieur aux limites dangereuses pour la santé. Les Izvestia ajoutaient que tout enfant sait très bien que dans les grandes villes, les radiations causées par la radio, la télévision et d'autres installations, peuvent être plus intenses dans certains endroits.

Morue: Londres prêt à négocier

LONDRES (AFP) — Le gouvernement de Londres reste prêt à négocier "n'importe où et n'importe quand" avec le gouvernement de Reykjavik, malgré la rupture des relations diplomatiques entre la Grande-Bretagne et l'Islande, a déclaré hier le ministre britannique de l'Agriculture et des pêcheries, M. Fred Peart.

Dans un discours prononcé à Hull, important port de pêche situé sur la côte nord-est de l'Angleterre, M. Peart a souligné que le gouvernement britannique était disposé à soutenir l'extension des limites de pêche, "tant qu'une telle mesure est décidée par un accord international à la conférence de New-York sur le droit de la mer".

Espagne: les grèves s'étendent

MADRID (Reuter) — De source syndicale on estime à 200.000 le nombre des Espagnols en grève hier, journée qui a vu l'agitation sociale s'étendre aux écoles, à de nouvelles usines et à des chantiers de construction.

Dans les transports, le conflit s'est durci. Les camionneurs de l'ensemble du pays se sont mis en grève à l'exemple de leurs camarades madrilènes, dont le mouvement risque de priver la capitale de viande et de fruits et légumes en fin de semaine.

Près d'un million d'écoliers n'ont pu se rendre en classe, en raison de l'absence, plus de 20,000 enseignants qui réclament des augmentations salariales et une plus grande liberté syndicale.

Au pays basque, où le mouvement est le plus suivi, les autorités académiques ont infligé à plusieurs grévistes des amendes s'élevant jusqu'à 3.000 pesetas.

Selon des sources syndicales, les enseignants craignent d'être réquisitionnés sous la menace d'être traduits en cour martiale comme cela a été récemment le cas pour les postiers et les employés municipaux.

A Madrid durant la nuit, la police a arrêté à son domicile un délégué syndical d'une société chimique. Plus de 700 employés de l'usine, où il travaille, sont en grève depuis dix jours pour obtenir une augmentation de 7.000 pesetas par mois.

En Catalogne, la situation est redevenue normale à Sabadell, ville industrielle, où plus de 40,000 ouvriers ont observé pendant quatre jours des arrêts de travail.

Des milliers de travailleurs s'étaient prononcés jeudi soir pour la reprise du travail à la suite de la libération de plusieurs grévistes arrêtés par la police à l'occasion de récents conflits.

On espère de même que 100.000 ouvriers du bâtiment catalans, en grève depuis neuf jours, cesseront leur mouvement la semaine prochaine après un accord, intervenu jeudi entre leurs délégués et les employeurs, qui prévoit des augmentations substantielles et un horaire de travail moins long.

Des heurts violents avaient opposé dans la soirée une vingtaine de milliers de grévistes à la police devant le siège des syndicats à Barcelone, où se déroulait la négociation.

Un homme, un badaud, semble-t-il, a été hospitalisé dans un état grave. Il a eu le crâne fracturé, lorsque la police a dispersé la manifestation à l'aide de gaz lacrymogènes et de canons à eau. Des dizaines d'autres manifestants ont été blessés.

A Vigo, port du nord-ouest de l'Espagne, où 4,000 travailleurs ont été licenciés au cours de récentes grèves, plusieurs usines ont repris le travail hier. En revanche, le journal de la ville est fermé en raison d'une grève des ouvriers imprimeurs.

A Leon, dans le nord du pays, 19 médecins, qui faisaient grève pour protester contre le renvoi d'un confrère, ont été licenciés hier par les autorités hospitalières.

Harcelée de tous côtés, Isabel contre-attaque

BUENOS AIRES (Reuter) — La présidente Isabel Peron a tenté une manoeuvre peut-être de la dernière chance, pour écarter la menace de plus en plus précise de sa destitution par le parlement, alors que foisonnent avec persistance les rumeurs de coup d'État militaire.

L'Union civique radicale, principale formation d'opposition, a obtenu dans la soirée de jeudi l'appui, qu'elle estime décisif, d'un "groupe de travail" de trente députés péronistes dissidents dans ses efforts pour faire déclarer le chef d'État incapable d'assumer sa charge par une "assemblée législative" composée du Sénat et de la Chambre.

Mais, dans le même temps, pour désamorcer la manoeuvre, le principal partisan de la présidente au sein du mouvement syndical péroniste, M. Lorenzo Miguean a fait savoir que le gouvernement était prêt aux "rectifications" politiques auxquelles on le presse de toute part de procéder.

Ces changements économiques, sociaux et politiques, seront rendus publics "dans un minimum de temps", a-t-il assuré aux députés de la branche syndicale du mouvement péroniste.

Le refus de la présidente de procéder à un changement de cap politique est en partie à l'origine du mécontentement généralisé actuel et l'on dit l'armée prête à intervenir pour renverser la présidente et empêcher le pays de filer à la dérive.

Selon M. Miguel, le gouvernement va notamment décréter un blocage des prix pour mettre un coup d'arrêt à l'inflation.

toronto

Baisse des cours

Un vent de baisse a soufflé sur les cours à la Bourse de Toronto hier. Les échanges ont connu une allure lente comme on n'en avait pas connu depuis deux mois.

Selon les analystes, un vaste repli qui a sévi à la Bourse de New York expliquerait cette tendance.

L'indice des industrielles a perdu 1.21 point à 193.81, et celui des pétroles de l'Ouest 3.95 à 215.73. L'indice des métaux communs a perdu .42 à 85.91, même si le gouvernement a annoncé sa décision de renoncer à sa taxe sur l'exportation. Mais celui des aurifères a gagné .88 à 308.31.

Le virement de la journée n'a été que de 2.18 millions d'actions, son plus bas niveau depuis le 5 janvier. Jeudi, il avait été de 2.96 millions. Quant à la valeur des transactions, vendredi elle a été de $19.96 millions, à comparer à $27.88 millions jeudi.

Comportement des valeurs: Vendredi, 154 hausses, 303 baisses et 141 titres inchangés. Jeudi, 165 hausses, 293 baisses et 246 titres inchangés.

Deux blocs de 9,980 actions United Canadian Shares ont été échangés à $12 l'action. Parmi d'autres paquets considérables à changer de mains, on signale 27,000 actions Peoples Department Stores à $3.25 et 5,800 Maclean-Hunter A à $8 3-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A,G,F M	5100	250	230	250	+ 5
Abby iglen	4150	340	33	330	
Aby Glnw	1000	87	85	85	— 3
Abitibi	11195	$12⅜	12⅛	12⅜	
Abitbi 10	215	$50¼	50¼	50¼	+ ¾
Adanac M	500	31	31	31	—7
Advocate	600	205	205	205	+ 5
Agnico E	5200	$5⅜	5⅛	5¼	— ⅛
Agra Ind	300	$8	7¾	8	
Akaitcho	500	100	100	100	— 3
Albany	13400	33½	31½	31½	—2½
Alt East G	4550	$10	9¾	15	
Alt Energy	5985	$10	9¾	9¾	— ¼
Alta Gas A	10626	$13½	13⅛	33½	
Alta G E p	100	$20½	20½	20½	— ¼
Alta G F	1275	$25½	25	25¼	+ ⅛
Alta Nat	472	$26¼	26	26	— ¼
Alcan	27485	$25⅞	$52 3	25⅝	+ ⅛
Algo Cent	900	$13¾	13⅜	13¾	
Algoma St	1274	$27¼	27	27	
All-Can B	2900	250	25	250	— 8
Alliance B	300	380	375	375	— 5
Alminex	200	$5⅜	5⅜	5⅜	
Almin 4½ p	195	$37½	37½	37½	+ ¼
Alum 3rd p	1000	$27⅜	7½	27a4	— ⅛
Am Larder	28000	20	16	19	
Am Leduc	1000	6½	6½	6½	
Andres W	150	$10¾	10¾	10¾	+ ⅛
Ang CT 290	z20	$29¼	29¼	29¼	
Ang U Dev	2100	104	100	104	+ 2
Aquitaine	2253	$22⅞	22½	22½	
Arbor C	z25	74	74	74	
Argosy	13000	14	10½	14	+ 4
Args)50 p	z18	$28	28	28	
Args 260 p	z48	$29	28¼	29	
Asamera	3500	$8⅞	8⅝	8⅝	— ⅜
Asbestos	1600	$26½	26½	26½	
AshlandC	716	$10⅛K	&¾	9¾	— ½
Asoc Porc	z132	66	66	66	
Atco A	3680	$13⅞	13⅝	13⅞	+ ⅛
Atl C Cop	z285	39	39	39	
Atlas Yk	2000	7	7	7	— 1
Auric Res	2000	30	30	30	— 1
Ato-Hard A	400	$13⅜	13½	13½	— ⅛
BP Can	650	$11⅛	11⅛	11⅛	— ¼
Bad Boy	1700	415	405	410	—
Bailndery	29083	25	15	15	—A⅛
Banister C	2700	$8⅜	8⅛	8⅛	— ¼
Bank BC	950	$23⅛	23⅛	23⅛	
Bank Mtl	11623	$16⅜	16⅛	16½	+ ⅜
Bank N S	5231	$41½	40¾	40	— ¾
Bankeno	7300	247	242	242	— 3
B Cdn Nat	1200	$16½	16	16	— ½
Bartaco	2600	195	185	185	—10
Bary Expl	1000	58	58	58	+ 3
Becker B p	1200	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅛
Bell Canad	6289	$4tw6	45⅜	45⅜	— ⅛
Bell A pr	z2	$45¼	45¼	45¼	
Bell C pr	100	$25½	25½	25½	+ ¼
Bell D pr	735	$50	50	50	
Bell $.28	600	$25⅞	15¾	25⅞	— ⅜
Bell Can W	17565	350	335	340	— 5
Beth Cop A	720	$13¼	13	13	— ½
Black P A	200	470	465	465	— 5
Blakwod A	2700	$7	6¾	7	
Block Bros	2500	405	400	405	
Bomac	100	225	225	225	+20
Bomac A	600	325	325	325	— 5
Bombrder	100	285	285	285	—15
Bovis Cor	4500	103	100	100	— 2
Bow Valy	7550	$16¾	16½	16¾	
Bralor Res	3500	259	256	259	+ 4
Bramalea	1055	$6⅞	6⅜	6¾	— ⅛
Brameda	22400	189	181	183	— 3
BrascanA	15017	$12½	12⅛	12¼A	— ¼
Brenda M	1360	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Bridger	3850	480	470	470	— 5
Bright A	700	$9	9	9	— ¼
Brinco	140	405	405	405	— 5
Br Am Bnk	100	$19	19	19	+ ¼
BC Forest	1500	$22½	22¼	22¼	
BC Frest p	300	$33¼	33¼	33¼	
BC Pack B	z5	$17⅜	17⅜	17⅜	
BC Phone	2100	$12¼	12	12¼	+ ⅛
BCP 10.16 p	2050	$26	25⅞	25⅞	+ ⅛
BroulReef	)000	27	26	26	E ⅛
Bruck A	100	$8	8	8	+ 1
Brunswk	1900	460	450	455	
Budd Auto	700	$6½	6⅜	6⅜	— ⅜
Bulora Cor	8000	43	43	43	
Bulora rt	27900		½	½	½
Zurns Fds	4224	$ 1	10¾	10¾	— ½
CC Yachts	900	285	285	285	
CAE A	1755	$11½	11⅜	11⅜	+ ⅛
CadFrv	4650	$10¾	10	10	— ¾C
Cal P 4 p	z3	$40¼	40¼	4 ¼	
Cal P 7½ p	1700	$78	78	78	— ½
Cal P 10 p	30	$104	103½	103½	— ½
Cal P 9.80	20	$101⅞	101⅞	101⅞	+ ⅜
Calvrt Dle	600	160	155	155	— 5
Calvert	5000	18	17	17	— 1
Cam Mine	42500	46	42	44½	+3½
Camflo	2060	$10⅛	10	10⅛	+ ⅛
C Chib A	2600	405	400	400	— 5
Camp RL	420	$25a7	25¾	25⅞	
Campau A	700	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Campau 7p	150	$7⅞	7⅞	7⅞	
CanCemL	4069	$10¾	10½E	⅛?½	—
C Cem L p	311	$13⅞	13¾	13⅞	+ ⅛
Can Dev p	600	$101	100⅜	100⅞	+ ⅜
Can Malt A	100	$22	22	22	+ ⅛
C Nor West	3000	$5⅜	5½	5⅜	
C Pakrs C	350	$22¾	22¾	22¾	
CaPerm	1855	$19½	19¼	19½	+ ⅜
CS Pete	4800	350	365	370	
C Tung	500	295	293	293	— 7
C Cablesy	100	$15¾	15¾	15¾	— ¼
C Cable w	1010	190	190	190	
Cdn Cel	3175	$7½	7⅜	7½	+ ¼
CC Man A	200	$24	24	24	
C Curtis	1700	51	51	51	+ 1
C Ex Gas	14600	335	325	330	— 5
CG Invest	z16	$20	20	20	
Cdn Gen L	150	$10⅜	10⅜	10⅜	+2⅜
C Hidrogas	500	91	91	91	— 4
C Homestd	1200	$5¾	5⅝	5¾	— ¼
C Hydro	1100	$7¾	7⅜	7⅜	— ⅛
Cl Bk Com	4545	$27¾	27⅜	27⅜	— ¼
CIL	z55	$23¼	23¼	23¼	
Cl Powr A	200	$36	16	16	
C Malart	5000	35	35	35	
C Manoir	1470	485	470	470	—20
C Merrill	2100	$6½	6½	6½	
C Ocdental	3050	$12½	12¼	12½	— ⅛
CP Inve	6830	$19⅞	19⅝	19¾	
CP Inve pr	515	$39¾	39½	39½	— ½
CP Ltd	24030	$16¾	16⅜	16⅜	— ¼
CPL A p	266	$8⅝	8⅝	8⅝	
C Reserve	1000	395	380	380	—20
Cdn Sup O	1725	$42⅜	42	42⅜	+ ⅜
Cdn Tire A	2043	$51⅞	5½	51⅞	+ ½
C Utilities	740	$11½	11½	11½	
CUtilié pr	z20	$60	60	60	
CUtils1.25	132	$22½	22½	224w	e8 ½
U 10¼	700	$26½	26½	26½	— ¼
C Util w	5832	365	355	360	— 5
C Vickers	100	$17⅜	17⅜	17⅜	— ⅛
Canbra	850	400	400	400	+ 5
Canron	675	$22¼	21¾	21¾	— ½
Capit Div	5500	35	33	35	— 1
Cara	400	$6¼	5¾	5¾	— ½
Carl OK	8190	375	365	370	
Carl B p	150	$25¾	25¾	25¾	+ ¼
Carma A	1400	$10⅜	10¼	10¼	
Cassiar	1900	$8	7¾	7¾	— ¼
Celanese	13615	$6⅜	6⅛	6¼	+ ⅛
Celan 175 p	z100	$17	16½	17	
Cent Pat	3900	97	95	953	— 5
Chib Kay	4300	11	11	11	+ ½
Chieftan D	2000	$9¾	9½	9¾	+ ⅛
Chrysler	13031	$17⅜	17¼	18½	
Coldstm	583	50	50	50	— 5
Coles Book	400	$8½	8⅜	8⅜	— ¼
Comb Met	10000	17	16½	16½	+ ½
Cominco	6990	$38⅛	37⅝	38	+ ⅛
Com Cap	z25	285	285	285	
C Holiday I	800	350	345	345	— 5
Compro	1100	460	455	460	
Con Chm A	3000	$6	5⅞	5a7	— ⅛
Con Bath A	8230	$36¼	35½	35½	—1¼
C Bath 68 w	5700	$16¾	15	15	— 2
Con Fardy	17113	345	325	325	— 5
C Durham	1000	58	58	58	— 2
C Marben	22000	36	36	36	+ 1
C Morisn	2100	160	158	160	
Cons Prof '	5000	31	30	30	— 1
C Rambler	2400	164	160	160	— 1
C Rexspar	35025	83	7⅞	83	+ 6
Con Distrb	5800	395	385	395	+ 5
Cons Gas	4885	$12⅞	12¾	12⅞	+ ⅛
Con Gas D	500	$21½	21½	21½	
Conwest	1350	390	375	390	
Cooper C	z10	350	350	350	
Copeland	1500	190	185	185	— 5
Cop Fields	300	128	1$1	128	+ 7
Corby vt	650	$17⅞	17⅞	17⅞	
Cornat Ind	1485	460	460	460	
Coseka R	13134	360	350	350	— 5
Costain R	750	$9½	9½	9½	— ¼
Costin R w	z30	315	315	315	
Craigmt	1200	$5¾	5⅜	5⅜	— ⅛
Crestbrk	1500	460	425	425	—25
Cr etrst	100	$20		20	— ½
Crow Nest	179	$29	29	29	— 2
Crush Intl	4600	$11⅛	10⅜	10¾	— ⅜
CuvierM	3700	104	95	95	— 5
Cyprus	700	$9½	9⅜	9⅜	— ⅜
Dale-R	z75	$7½	7½	7½	
Daon Dev	1000	$7¾43	7⅜	7⅜	— ¼
Daon A	500	$6⅞	6⅞	6⅞	— ⅛
Decca R	1000	495	485	485	—15
D Eldona	4000	37	35	35	— 2
Deltan Ltd	100	$5¾	5¾	5¾	
Denison	3736	$62	61¾	62	
Dicknsn	2000	$6	6	6	+ ⅛
Doman I	1250	$11	10⅞	11	+ ¼
Dome	926	$40	39½	40	+ ⅛
Dome Pete	9650	$33⅞	33	33	—1⅛
D Bridge	10900	$33¼	33	33	8 1
D Citrs A	200	$6	6	6	+ ¼
D Explor	2500	24	24	24	
Dofaeco A	3270	$28¼	$7¾	28	
Dom Lime	100	$10	10	10	— ½
Dom Store	615	$17½	17½	17½	— ¼
D Textie A	1200	$8⅞	8¾	8¾	— ⅛
Domtar	2790	$25⅛	24¼	24⅜	— 1
Dr Mc C A	1300	$15!	15	15¼	+ ¼
Dunde Pal	833	30	30	30	— 5
Du Pont	1100	$21½	20	20	—1½
Dylex Ltd	104	$8	8	8	— ⅛
Dylex L A	300	$7⅞	7¾	7¾	
E-L Fin	500	$6⅛	6⅛	6⅛	
E-L Fin w	200	120	120	120	+ 5
East Mal	1685	210	20	208	— 2
East Sul A	3100	165	160	165	+10
Estn an S	500	$14⅛	14⅛	14½	+ ⅛
Econ Inv	950	$14	13¾	13¾	— ¼
Econ Inv p	z50	$25¼	25¼	25¼	
Ego Mines	27300	79	74	76	+ 2
Electro A	250	490	480	490	
Elks Stors	175	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
Emco	1150	$9¾	9½	9½	— ⅛
Emco w	450	375	375	375	—10
Exquisite	200	240	240	240	—20
Extndcar	1647	$6¾	6½	6½	
Falcon C	2800	$8	7¾	7¾	— ⅛
Falcon	766	$34¼	33¾	34	— ½
Fed Diver	100	235	235	235	—15
Fed Ind A	100	$6⅛	6⅛	6⅛	
Fed Pion	2535	$25	24½	25	+ 1
Fidelty M S	1200	$5	5	5	
Fields S	975	$10	9¾	10	+ ⅜
Finning T	100	$12¾	12¾	12¾	— ½
F City Fin	1000	$8	8	8	
F Mar	z200	42½	42½	42½	
Foodcrp Lt	900	270	265	265	
Foodex S	4000	425	450	420	+ 5
Ford Cnda	1100	$85	84	85	+ 1
F Seasons	900	370	365	370	+20
F Season w	2000	122	121	122	—18
Francana	900	$8	8	8	
Fraser A	1200	$21½	21½	21½	
Frobex	23500	10	9½	9½	— ½
G&H Steel	z50	$5¾	5¾	5¾	
GSW Cl B	200	$6⅛	6⅛	6⅛	— ⅜
GSW C pr	z60	$96	96	96	
Gaz Metr	200	$6½	6½	6½	— ¼
Gaz 5½ p	z20	$52¾	52¾	52¾	
G Distrb A	230	$8½	8½	8½	— ¼
GMC	695	$64½	64¼	64¼	—1¾
Genstar L	2295	$22¾	22½	22¾	— ⅛
Gnstar L w	2600	$9	8⅞	9	
Gnt Masct	16200	172	165	165	— 6
Giant Yk	105	$8	8	8	
Gibraltar	4050	$6¾	6⅜	6¾	+ ⅛
Granduc	900	170	165	170	+ 9
GtOilSds	1700	$5⅜	⅜	5¼	— ¼
G L Nicki	3650	85	85	85	
GL Paper	1227	$27¾	27¾	27¾	
GL Pap w	300	$7½	7⅛	7⅛	— ⅜
GN Fin	300	122	116	122	+ 4
Gt W Life	557	$55½	55	55	— ½
Gt West S	850	$6¼	6¼	6¼	
G West wt	200	245	240	240	—10
G Goose A	410	$5½	5½	5½	— ¼
Greyhnd C	1300	35	35	35	+ 4
Greyhnd	700	$19⅞	19⅜	19⅜	— ⅛
Guar Trst	3300	$8	7¾	8	+ ⅛
Guard Cap	150	360	360	360	
Gulf Can	8884	$32⅛	32	32	
Gulfstrem	17000	35	31	35	+ 3
Hambro C	2000	252	250	252	— 3
H Group A	700	$5	5	5	
Ham Tr pr	100	$20	20	20	— ¾
Hardee	100	100	100	100	
Hard Crp A	1000	$6¾	6½	6½	— ¼
HardCrpC	800	$6⅛	6⅛	6⅛	
H Wood	5000	104	108	104	+ 6
Hawker S	4100	$8	7¾	8	+ ¼
HayesDAU		Z⅜?	!—⅛	7⅞	7⅞
Holinger A	950	$32	32	32	
Home A	9505	$34¼	33½	33½	— ¾
Home B	100	$30	30	30	— ¼
HudBayA	7750	$ 9	18⅜	19	+ ⅜
Hud Bay B	600	$18⅞	18⅞	18⅞	
H Bay Co	3475	$18⅜	18½	18⅜	— ⅛
HB Oil Gas	1280	$39¼	38	38	—1⅞
Hu-Pam	5000	18	18	18	+ 1
Hur Eri A	3500	$26¼	26¼	26¼	
Hur Eri 7¼	200	$21½	21½	21½	
Husky Oil	1925	$20⅜	20⅜	20½	— ⅛
Hydra Ex	z60	25	25	25	
Hy's Ltd	500	289	281	281	+ 6
IAC	2287	$20	19¾	19¾	
IAC 4½ p	380	$75	70	75	+17
IAC 5¾ p	500	$22	22	22	+ 2
ITL Ind	1000	120	118	118	+ 8
IUIntl	33949	$10½	10a1	10½	+ ⅛
IU Intl A		100	$31	31	31	—1¼
Imasco A	700	$27½	27¼	27½	
Imp Gen	300	275	275	275	—15
Imp Life	100	$72	72	72	
ImpOilA	31651	$24⅞	24½	24½E	— ¼
Imp Oil B	100	$24⅞	24⅞	24⅞	
Indal	1800	$13⅜	13½	13½	— ⅛
Inglis	10	$13	13	13	
Inland Gas	725	$9¾	9½	9⅜	
Inland G p	150	$10⅜	10⅜	10⅜	
Inter-City	5775	$5	480	495	— 5
Inter C B w	1400	295	271	280	—15
Intrmetco	500	$7¼	7¼	7¼	— ¼
IBM	485	$251⅛	248½	251⅝	—4⅜
Int Mogul	1525	290	285	285	—10
I Mogul A	100	$9⅞	9⅜	9⅞	— ⅛
Inco A	12735	$31⅜	30⅝	30¾	— ½
Inco B	z78	$31	30⅞	30⅞	
Interpool	700	$12½	12	12	—A ¾
Intpr Pipe	5700	$13¾	13½	13¾	— ⅛
Int Pipe w	5025	48	45	48	
Ipsco	500	$15¼	15¼	15¼	
Inv Grp A	1725	$7¾	7(	7¾	
Inv Grp 5 p	775	$14⅜	14⅜	14⅜	
Irish Cop	1000	3½	3½	3½	+ ½
IrwinTA	2200	24	225	225	—30
Island Tel	300	$9¼	9¼	9¼	
ISO	500	125	125	125	+ 8
Ivaco A	150	$9⅜	9⅜	9⅜	
Jannock	8250	$5⅞	5⅜	5¾	—A ¼
Jannock A	1640	$12¾	12¾	12¾	+ ½
Jannock B	1000	$11½	11½	11½	+ ⅛
Janoch D	4500	$6	5⅞	5⅞	
Janoc 6 p	z10	$60½	60½	60½	
Jelex	z40	12	12	12	
Joutel	500	35½	35½	35½	— ½
K-Tel Intl		700	$5	5	5
Kaiser Re	13150	$11⅜	11½	11⅜	+ ⅛
Kaiserwt	2600	$8¾	8½A	—⅜	+
Kam Kotia	500	68	68	68	+ 3
Kaps Tran	4670	228	220	222	+ 2
Keen Ind	1900	325	325	325	—15
Kelsey H	100	$10	10	10	
Kenting	110	$11	11	11	
Kerr A A	2785	$12¼	11⅜	12	+ ⅛
Koffler A	1600	475	465	475	+ 5
Koffler A p	100	$7¾	7¾	7¾	
La Luz	200	$7	7	7	— ¼
Labatt A	1368	$18	18	18	
Labatt A p	225	$17⅜	17⅜	17⅜	— ⅜
Lab Min	100	$31	31	31	— ½
Lacana	2380	395	385	390	— 5
Laidlaw A	685	$7⅜	7¼	7⅜	— ⅜
Laidlaw Ap	z35	$20	20	20	
LOnt Cem	2260	405	400	400	— 5
L Shore	525	255	255	255	+ 5
Lakehead	5000	25	25	25	
Langis	1000	8	8	8	
Lauasia	2125	42	?2	42	— 2
Lau Fin	300	$7¼	7¼	71	

Junior Industrielles

Amb Db	6000	31	31	31	+1
Ame	1000	100	100	100	+25
Crawfd Al	3000	200	200	200	
Davd D	2000	100	100	100	—30
Mid Ind	4000	34	34	34	+3
MR Rice	100	$18½	18½	18½	+ ⅜

Mines et pétrole

Abitib Asb	799	105	105	105	
Acroll Ltd	16400	64	61	63	
Ajax Min	15553	4	3	3	
Eac Res	200	$9	9	9	
Bateman	5000		3½	3½	3a4 8 4
Bayard	1000		4½	4½	4½ + ½
Bluewtr	500	14)	141	141	—1
Cadillac Ex	2200	105	105	105	+3
Chsbar ji	3700	125	101	12	+24
Cons Imp	13000	19		17½	19 +2
Dumgmi	1000	69	69	69	—1
Dumont	12500	9	9	9	
Dyn Mn	1500	83	83	83	—1
East Mal	600	210	210	210	+3
East Su a	500	160	160	160	
GEQ	1900	230	225	230	
Gold Briar	1000	38½	38½	38½	—1½
Goldex	2500	35	35	35	+2
Gr Coast	500	35	35	35	—3
Jupiter	600	56	56	56	+4
Kallio	1000	22	22	22	+2
Kiena	900	126	126	126	—4
Mcdn m	3000	67	64	67	+4
MinRes	600	102	102	102	—16
Mt Jamie	25500	31	30	30	
Muscoch	5000	32	32	32	—1
N Insco	5000	40	38	39	
Nocana	3000	33	33	33	e82
NA Rare	3000	25	24	24	—1
Nordore	500	34	3'	34	
Phoenix	1100	$5½	5½	5½	— ¼
Que Uran	5000	10	10	10	
RR Uran	2000	9	9	9	
StL Col	3200	85	84	85	+5
Siebens Oil	1000	$12	12	12	— ¼
Sil Stack	3900	25	24	25	
StandGld	500	24	24	24	+2
Stafrd	150	59	56	56	
Talisman	17000	19	15	19	+4

LA RÉGIE DES MESURES ANTI-INFLATIONNISTES DU QUÉBEC EST À L'OEUVRE



Robert De Coster, président



Claude Mérineau, vice-président



Émilien-A. Cliche, régisseur



Richard Pouliot, secrétaire

Le ministre d'État aux Transports et aux Finances, Paul Berthiaume, responsable des mesures anti-inflationnistes, annonce que la Régie des mesures anti-inflationnistes du Québec a tenu sa première réunion jeudi, le 26 février 1976. Elle est constituée comme suit, de g. à d.: MM. Robert De Coster, président, Claude Mérineau, vice-président, Émilien-A. Cliche, régisseur, et Richard Pouliot, secrétaire.

M. Robert De Coster a été sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, de 1970 à 1975; président-fondateur de la Régie des rentes du Québec, de 1965 à 1970 et président du Conseil général de l'industrie en 1975.

M. Claude Mérineau, depuis 1971 à venir jusqu'à sa récente nomination, était sous-ministre adjoint et responsable de la Direction générale de la main-d'oeuvre au ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre, dans le gouvernement du Québec.

Propriétaire d'une importante industrie à Vallée-Jonction, depuis 1972 jusqu'à sa récente nomination, M. Émilien-A. Cliche avait auparavant, soit de 1940 à 1972, assumé les fonctions de directeur général de The Valley Shoe Co. Inc.

Me Richard Pouliot a été, de 1973 à 1975, directeur des Communications au Ministère de l'Industrie et du Commerce; de 1970 à 1972, secrétaire général du Centre québécois de Relations Internationales. Il fait partie de l'étude Lapointe et Rosenstein et Associés, avocats et procureurs.

La Régie des mesures anti-inflationnistes a son siège social au 25 rue Saint-Louis, Québec, dont le numéro de téléphone est 643-3857.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Leigh Inst	1350	250	250	250	
Leons Frn	100	$10	10	10	
Liberian	100	$16¾	16⅜	16⅜	— ⅛
Lincoln Tr	z11	$12	12	12	
LL Lac	650	155	155	155	+ 5
Livingsto	200	$13⅞	13½	13⅞	+ ⅜
Living w	550	$9¼	9¼	9¼	— ⅛
Lob Co A	130	$5⅜	5⅜	5⅜	
Lob Co B	300	$5½	5½	5½	3
Lob Co pr	105	$23¾	23¾	23¾	+ ¼
Lob Ltd Ap	250	$14½	14¼	14¼	— ¼
Lob Ltd Bp	z50	$14⅞	14⅞	14⅞	
Lochiel	1100	110	107	107	— 3
Loeb M	1150	310	300	310	
Lost River	1600	249	245	247	— 3
Lytton M	500	77	77	77	— 1
MDS Heith	100	298	2 8	298	+13
MEP w	1275	70	70	70	+ 5
MICC	3550	$11½	11½	11	— ⅜
MPG Inv	z90	400	400	400	
MPG Inv p	z90	$11	11	11	
Maclarn A	200	$30	30	30	— ½
MH Cable	z25	$8⅜	8⅜	8⅜	
Mclan H A	5900	$9	8¾	8¾	—8½
MB Ltd	16598	$23	22¾	22⅞	+ ⅛
Madeline	3505	222	215	222	+ 4
Madsen	4000	53	52	53	+ 3
Magnason	200	210	210	215	
Magnetcs	1000	55	55	55	— 5
Majstc Wil	1600	285	275	285	+ 9
Major H D	200	475	475	475	— 5
Malartic	z66	72	72	72	
M Lf Gard	z60	$22½	21½	21½	
M Lf Mills	1300	$27⅜	273	27⅜	+ ¼
Mrtme El A	300	$8¼	8¼	8¼	
Maritime	357	$16	16	163

Hausse du taux privilégié . . aux Etats-Unis

L'économie américaine effectue présentement un démarrage en douceur et la demande de crédit ne se raffermit que très lentement. Aussi, hier, la First National City Bank a décidé de cesser de faire bande à part et de rejoindre le peloton des institutions bancaires américaines en ramenant de 6½% à 6¾% son taux préférentiel.

La deuxième banque du pays avait abaissé son "prime" à 6½% il y a quelques semaines devant la détérioration de la conjoncture. Il s'agissait alors du plus bas niveau depuis le printemps 1973.

Le taux que les banques réclament à leurs meilleurs clients a passé le cap des 12% au milieu de 1974 pour retomber à la fin de l'année dernière sous le plancher des 7%.

Ce geste de la "First" traduit un léger redressement des taux d'intérêt à court terme aux États-Unis bien que la demande de crédit de la part des entreprises demeure toujours très faible.

Les experts notent par ailleurs que les dernières statistiques publiées par la Réserve Fédérale indiquent une accélération de la croissance de la masse monétaire américaine. Ceci pourrait amener la "Fed" à resserrer prochainement sa politique de crédit. Présentement, le taux d'escompte de 5½%.

Par ailleurs, le marché obligataire semble enregistré des gains à la suite de nouvelles particulièrement encourageantes.

L'indice composé du département du Commerce a fait un bond de 2.2% au cours du mois de janvier soit une progression plus rapide que les 2.1% obtenus au cours des cinq derniers mois réunis.

Il s'agit de la plus forte hausse de ce facteur, qui regroupe une douzaine d'indices, depuis le mois de juillet dernier alors qu'il monte de 2.5%.

Par ailleurs, le commerce international des États-Unis constitue un signe prometteur puisque, pour la première fois depuis douze mois, les importations ont dépassé les exportations. La balance commerciale assure un léger déficit de $73 millions après avoir enregistré des surplus de $724 millions en décembre et de plus de $11 milliards pour toute l'année 1975.

Ces deux facteurs ne manqueront pas d'influer sur le prix des inventaires de même que sur le volume des commandes des entreprises. Ces deux facteurs augmenteront les offres d'emploi et feront croître la production.

Dans le premier cas, la hausse en janvier fut de 9.2% tandis que les commandes ont progressé de 13% le mois dernier.

De tous les facteurs indices couvrant le ciel économique américain, seule une baisse de la masse monétaire après l'ajustement pour l'inflation et une plus faible valeur de l'encaisse des particuliers et des entreprises ont été des facteurs négatifs.

Les courtiers d'assurances ne veulent pas être assujettis à l'Office des professions

par Michel Nadeau

Déjà soumis aux décisions unilatérales des compagnies d'assurance en ce qui a trait à la rémunération, les courtiers ne veulent se retrouver sous le coup des pouvoirs réglementaires de l'Office des professions du Québec qui effectue présentement des consultations sur les conséquences possibles de la réglementation des honoraires professionnels en pratique privée.

N'étant pas régis par le Code des professions, les courtiers affirment qu'il y a une troisième voie possible entre la réglementation gouvernementale et la libre concurrence; cette allée est celle de la négociation à l'intérieur d'un cadre juridique général. Avec l'Etat et éventuellement les assureurs, les courtiers veulent discuter des différents aspects de leur travail.

Hier, devant les membres de l'Office, la Fédération des courtiers d'assurances du Québec a remis en cause le bien-fondé du pouvoir de l'OPQ de recommander au gouvernement certains tarifs pour les honoraires professionnels.

L'article 12 u) prévoit en effet que "l'Office doit suggérer, pour approbation au lieutenant-gouverneur en conseil, après consultation de la corporation et des organismes intéressés, un tarif d'honoraires professionnels pour les services rendus..."

"Vous voulez remplacer la consultation par la négociation" a résumé le président de l'Office, Me René Dussault. Ce dernier n'a pas manqué de souligner le fait que les courtiers se trouvent dans une situation particulière, par rapport à l'ensemble des autres professions, puisque leurs revenus ne proviennent pas directement du public mais bien des compagnies d'assurance qui établissent les taux de commission sur les primes encaissées.

Comment l'État, au nom de la population, pourrait-il négocier avec les courtiers alors que ceux-ci sont payés par un tiers?

Si l'Etat accepte de négocier avec les courtiers et les assureurs, son rôle d'arbitre entre les deux groupes ne pourrait-il pas supplanter sa vocation première de sauvegarder l'intérêt du public? La tentation serait alors de trancher la poire en deux et ce, aux dépends des consommateurs.

En devenant partie au sein d'une négociation avec les courtiers et les assureurs, le gouvernement ferait face à des difficultés supplémentaires dans la détermination, s'il y a lieu, des honoraires des professionnels.

Pour sa part, le conseiller juridique de la Fédération, Me François Chapados, a expliqué qu'il était nécessaire que les autorités tiennent compte également des intérêts des groupes professionnels.

Formé en vertu de la Loi des syndicats professionnels et représentant 75% des bureaux de courtiers faisant affaires au Québec, l'organisme syndical veille aux intérêts socio-économiques des courtiers alors que l'Association des courtiers a comme objectif premier la protection de l'intérêt public.

Ces professionnels autonomes, comme le sont, par exemple, les huissiers ou les embaucheurs, n'ont pas de cadre légal qui leur permettrait de négocier leurs conditions de travail tant matérielles que professionnelles.

A l'exemple du Code du travail qui régularise les relations entre patrons et salariés, les courtiers souhaitent une législation qui permettrait de réunir autour d'une même table toutes les parties intéressées dans l'industrie de l'assurance.

"Cette rencontre des intérêts doit se faire dans la perspective de négociation et non de simple consultation "car il n'est pas question que l'Office s'érige en organisme régulateur de l'économie sous le couvert de la protection du public".

"L'Office se trouverait alors dans une position conflictuelle entre l'intérêt public qu'il a mission de sauvegarder et les intérêts privés qu'il aurait dès lors à réglementer".

Me Dussault a tenu à préciser qu'il fallait percevoir clairement le rôle de l'Office qui est de surveiller l'ensemble des professions en tenant compte d'intérêts plus vastes que ceux des seuls professionnels.

Les audiences de l'Office qui ont débuté vendredi dernier, se poursuivront à Québec jeudi prochain avant de reprendre dans la métropole les 12 et 18 mars.

Wall Street n'a pas réussi à franchir le cap psychologique des mille points

NEW YORK (AFP) — La barre "psychologique" des 1,000 points pour le Dow Jones s'est révélée cette semaine un obstacle infranchissable à Wall Street où le marché, après plusieurs assauts infructueux, s'est nettement replié sous la pression des ventes bénéficiaires.

L'indice des industrielles a clôturé sur une baisse d'une quinzaine de points (à 972.61) à l'issue d'une semaine très active et mouvementée. En légère baisse lundi, le marché progressait assez nettement mardi (plus de huit points) et se rapprochait un peu plus mercredi, grâce à une légère hausse, de la barre des 1.000 points (994.83). Par la suite cependant, les investisseurs, déçus de voir que le marché ne parvenait pas à franchir ce seuil, décidaient brusquement de prendre leurs bénéfices, ce qui provoquait un net recul jeudi (près de 16 points) et un repli modéré hier.

A ces facteurs techniques sont venus s'ajouter divers motifs d'inquiétude, en ce qui concerne notamment les taux d'intérêt à court terme, qui se sont légèrement redressés cette semaine dans le pays (ce qui a poussé la City Bank à relever son prime rate de 6½ à 6¾ p.c.). Les spécialistes craignent en outre qu'une récente accélération de la croissance de la masse monétaire n'amène la Réserve fédérale à resserrer sa politique de crédit.

Mais dans l'ensemble la consolidation intervenue cette semaine au Stock exchange est demeurée limitée. La plupart des spécialistes estiment que le marché doit "souffler" un peu et continuer à "digérer" les récentes hausses avant de partir à nouveau à l'assaut des 1,000 points.

Les statistiques gouvernementales ont généralement confirmé l'amélioration de la conjoncture depuis le début de l'année: hausse de 2.2 p.c. (la plus forte depuis six mois en janvier) de l'indice composite de l'activité économique; progression de 2.3 p.c. le mois dernier des nouvelles commandes de biens durables.

Par ailleurs, les consommateurs américains semblent avoir brusquement repris confiance (en raison notamment de la hausse des cours à Wall Street) et l'industrie automobile dont les ventes continuent à progresser table sur un net accroissement de sa production et de ses profits en 1976.

L'action Chrysler a d'ailleurs tenu la vedette cette semaine, progressant de 15 5/8 à 17 7/8. Les automobiles ont généralement été soutenues, de même que les grands magasins, mines d'or et cuprifères. Par contre, repli des pétroles, aluminiums, chimiques, papiers, pneumatiques, ordinateurs et alimentaires, irrégularité aux autres compartiments.

Finalement l'indice des valeurs industrielles clôture à 972.61 (contre 987.80 vendredi dernier), celui des chemins de fer à 205.57 (contre 206.94) et celui des services publics à 87.58 (contre 89.37). L'activité au cours de la semaine a porté sur 161.800.000 actions contre 139.080.000 la semaine précédente de quatre jours.

Tout ceci alimente l'optimisme de l'administration et des experts américains qui sont quasi unanimes à prévoir une solide progression économique au cours des prochains mois.

Quelques ombres commencent pourtant à apparaître au tableau. Selon le département du commerce, la balance commerciale américaine a enregistré en janvier son premier déficit depuis 12 mois (72.6 millions de dollars) en raison notamment d'une nette progression des importations.

Par ailleurs, les taux d'intérêt à court terme, stables depuis plusieurs semaines, ont commencé à se redresser légèrement. Enfin, de nouvelles flambées spéculatives sur les marchés commerciaux (notamment celui du blé où ont circulé diverses rumeurs sur de nouveaux achats soviétiques) ont provoqué une remontée des cours qui, si elle se prolonge, risque de relancer les pressions inflationnistes.

Moyenne quotidienne de 740,000 actions à la Bourse de Montréal

Les premiers chiffres révèlent que la valeur totale des transactions effectuées à la Bourse de Montréal en février est de 14.8 millions d'actions, soit la valeur la plus élevée depuis novembre 1974. Ce chiffre représente une hausse de 20.3% par rapport à 12.3 millions d'actions en janvier. Une valeur totale de 27.2 millions d'actions a été négociée ce qui représente une baisse de 2.86% comparativement à 280 millions au cours de la même période en 1975.

La valeur des transactions effectuées en février s'élève à $197.8 millions, soit une hausse de 28.5% par rapport à 153.9 millions de dollars le mois dernier. Le chiffre actuel représente une hausse de 38.4% par rapport au mois de février 1975.

Lorsque la valeur totale s'élève rapport au mois de février 1975, lorsque la valeur totale s'élève 351.7 millions de dollars, soit une hausse de 20.8% en regard de $291.2 millions au cours des deux premiers mois de 1975.

En février, le volume quotidien moyen est de 740 mille actions, soit une hausse de 25.6% par rapport à 589 mille actions le mois dernier.

En février, la valeur moyenne des transactions s'élève à 9.9 millions de dollars comparativement à 7.3 millions de dollars en janvier.

En février, une nouvelle compagnie a été inscrite à la cote de la bourse de Montréal. Pop Shoppes International Inc a inscrit 4 775 847 actions ordinaires et s'occupe de l'embouteillage et de la vente au détail de boissons gazeuses.

●

Par ailleurs, le marché torontois a enregistré son plus important fléchissement des trois derniers mois. L'indice des industrielles a perdu 3.62, soit le recul hebdomadaire le plus considérable relevé depuis le 5 décembre. Vendredi à la clôture, il affichait 193.81.

Ce sont les pétroles qui ont subi la plus forte pression, alors que l'indice a accusé son fléchissement le plus sérieux depuis le 4 juillet 1974. Vendredi, l'indice des pétrolières marquait 215.73, en baisse de 9.81, par rapport à la semaine précédente.

A Montréal, l'indice des industrielles perdait 2.91 à 202.76 et l'indice mixte, 3.08 à 193.89.

Le nombre des transactions échangées a atteint 3.11 millions d'action, en baisse de 3.79 millions la semaine dernière. La valeur de ces échanges est passé de $53.79 millions à $44.03 millions.

●

Québec-Téléphone vient de faire savoir que ses bénéfices disponibles pour les actions ordinaires se sont élevés à $6,117,194, soit $2.18 par action pour l'année 1975. Ce qui représente une augmentation de 8.2% par rapport aux bénéfices disponibles en 1973 qui s'élevaient à $4,728,434, soit $2.08 par action ordinaire.

Grâce au redressement tarifaire, approuvé par la Régie des services publics du Québec le 16 juillet 1975, et à ses efforts constants pour accroître la productivité et freiner la hausse des frais généraux, Québec-Téléphone a réussi à surmonter les difficultés qu'elle a connues en 1974, alors que ses bénéfices avaient été réduits à $4,220,999 soit $1.80 par action, par suite de la poussée inflationniste, d'un arrêt de travail de ses employés syndiqués et de la surtaxe fédérale temporaire de 10%.

Nouvelles exigences pour les courtiers

Tous les courtiers devront dorénavant informer la Commission des valeurs mobilières du montant et de la valeur des actions et des obligations vendues au Québec lors de la distribution initiale de ces titres.

Un amendement à l'énoncé de politique numéro 6 — qui sera publié dans le bulletin hebdomadaire de la Commission — précise que chaque maison de courtage doit aviser la CVMQ par écrit dès qu'elle a terminé la distribution d'une émission donnée en mentionnant la proportion des ventes effectuées au Québec.

Selon le vice-président de l'organisme, M. Roland Côté, "Cette mesure vise tout simplement à faire un inventaire des titres écoulés sur le marché québécois et à apporter des statistiques plus précises sur le commerce des valeurs mobilières au Québec".

Présentement, l'Association des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) donne, à chaque année, la valeur totale des émissions d'actions et d'obligations au pays sans toutefois fournir la ventilation des acheteurs par province.

L'article 50 de la Loi des valeurs mobilières stipule qu'aucun courtier ne doit participer à une distribution initiale de valeurs mobilières dans le public avant d'en avoir donné avis par écrit à la Commission.

Par la suite, le souscripteur fournit la liste des courtiers participant à la distribution initiale. Au terme de cette distribution, les courtiers devront dorénavant faire connaître l'importance de leurs ventes au Québec par rapport à celles à l'étranger.

L'énoncé numéro 6, tel qu'amendé, entrera en vigueur le 1er avril 1976.



Sous un ventilateur utilisé pour la filtration des germes, un ouvrier de la Corporation Citadel vérifie le fonctionnement du système central de conduites multiples au Pavillon Hansen, un centre de recherche sur la lèpre qui ouvrira ses portes en mai 1976, à Laval. Les conduites installées par Citadel assureront les conditions propices à la vie des animaux et des cultures bactériologiques du laboratoire. Celui-ci est consacré au développement d'un vaccin anti-lèpre.

Un cadre de Gordon Sec. pris la main dans le sac

Pour avoir vendu à découvert un bloc de 150,000 actions de la compagnie Price au moment de la prise de contrôle de celle-ci par Abitibi Paper en novembre 1974, un cadre supérieur de la maison Gordon Securities devra répondre à des accusations de fraudes totalisant près de $4 millions.

Le directeur général de la Commission des valeurs mobilières du Québec vient en effet de déposer une plainte contre M. Francesco. A Costantini "pour avoir obtenu par de faux prétextes la somme de $2.9 millions de la compagnie Abitibi et d'avoir fraudé les actionnaires de la compagnie Price d'une somme d'environ $1 million".

M. Costantini agissait alors comme courtier pour le compte de deux hommes d'affaires américains, MM. Fred et Charles Roven.

L'accusé s'est vu retirer l'autorisation de transiger des valeurs mobilières pour le compte de la maison de courtage installée à la Place du Canada. Gordon Securities se spécialise dans les transactions d'importants blocs d'actions.

M. Costantini devra comparaître le 26 mars prochain au palais de justice de la métropole.

Le dépôt de cette plaine fait suite à une enquête conjointe de la CVMQ, de la Bourse de Montréal, du Service de l'Inspection du ministère des Institutions financières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

Le français fait fuir les cadres de Simmons

La politique récente de la langue au Québec n'est pas étrangère à la décision de la compagnie Simmons de muter de Montréal à Toronto quatre des principaux cadres de la compagnie.

Cet aspect s'ajoute cependant au fait que la clientèle de l'entreprise est concentrée dans la région de la Ville-Reine où sont situées cinq de ses six usines. Le plus important manufacturier de meubles et de literie n'a qu'une seule usine au Québec où demeuraient les dirigeants de l'entreprise.

Le siège social de Simmons est à Toronto depuis 1962 mais la direction a toujours habité la métropole où fut fondée la compagnie en 1891. Simmons fut absorbé par Simmons Co. des États-Unis en 1919.

Le Président de Simmons Ltd. M. Russell Warren a déclaré que "le premier vice-président et un autre cadre supérieur demeureront à Montréal pour l'instant mais que trois vice-présidents et le secrétaire-trésorier seront déplacés à partir du mois de juin prochain."

"Ces changements auraient probablement eu lieu sans la loi 22 mais ils ont été hâtés par le règlement rendant obligatoire l'usage du français à tous les niveaux de l'entreprise," a ajouté M. Warren.

CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTIS DE 5 ANS

Montant minimum : $500.00

10¼%

Intérêts payés semi-annuellement

TRUST HELLÉNIQUE CANADIEN

Membre de la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec

852 ouest, Jean-Talon
Montréal H3N 1S4 — 273-4233

5101 avenue du Parc
Montréal H2V 4G3 — 273-1287

1405 rue Peel
Montréal H3A 1S5 — 844-1106

À: TRUST HELLÉNIQUE CANADIEN
(à l'une des adresses ci-haut mentionnées)
Vous trouverez ci-inclus un chèque pour un certificat de placement ci-haut mentionné

NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... PROV. .....
TÉL. .....

Photo ILS: un service de l'Office d'expansion économique qui travaille pour vous.

Si vous songez à une implantation ou à un agrandissement de vos installations sur l'île de Montréal, Photo ILS (Industrial Listing Service) peut vous aider. Il s'agit d'un fichier central de données mis sur pied par des gens qui connaissent leur ville et ses ressources, en collaboration avec les courtiers en immeubles de Montréal.

Pour plus de détails, communiquez avec Claude Piché, Commissaire Industriel, Office d'expansion économique, Communauté Urbaine de Montréal, Tour de la Bourse, 800 Carré Victoria, suite 3904, casier postal 55, Montréal H4Z 1A8.
Téléphone: 872-6996.



Photo ILS: l'Office d'expansion économique Communauté Urbaine de Montréal.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DU CANADA

Bourse d'études

L'Association des universités et collèges du Canada annonce l'offre d'une Bourse d'études canadiennes valable au Royaume-Uni pendant l'année universitaire 1976-1977.

Cette bourse, subventionnée par le Ministère des Affaires extérieures, a pour but de promouvoir les études canadiennes au Royaume-Uni.

Le candidat élu sera citoyen canadien, membre de la faculté d'une université canadienne, professeur adjoint ou associé, ayant la réputation de bon orateur.

Un curriculum vitae appuyé par le président ou recteur de l'université du candidat doit être envoyé au **Directeur des programmes internationaux de l'AUCC, 151 rue Slater, Ottawa, Ontario K1P 5N1 avant le 10 mars 1976.**

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ACHATS

ABSOLUMENT BESOIN anciens sets salle à manger, chambre, salon, porcelaine, lustre, bijoux, etc. Tél: 374-1224 1-3-76

AMEUBLEMENTS À VENDRE

CONTENU DE MAISON tel que mobilier de chambre, salle à diner, salon, porcelaine, argenterie, etc... aussi bijoux de succession. Tél: 9 à 6 p.m. 934-0851 1-3-76

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél: 279-9067 ou 790 Atwater, 935-6716.(J.N.O.) 24-2-76

ANTIQUITES DEMANDÉES

ACHETONS ANTIQUITÉS DE TOUTES SORTES et aussi contenus de maison pour règlement de succession. Appelez Claude Morrier 667-0774 J.N.O.

ACHETONS ANTIQUITÉS de toutes sortes et aussi contenus de maison pour règlement de succession. Appelez 725-2522 23-3-76

ANTIQUITES A VENDRE

PIANO, datant de 1858, en parfait état. Pattes de lion. Prix: $600. tél.: 323-6936. 1-3-76

LIT EN CUIVRE 48", $375; lit en cuivre et fer, 54", $200. coffre en pin, table à carte, tournette, lampe à l'huile. Particulier: 687-2861 1-3-76

PARTICULIER vend vieux meubles canadiens en pin; très beaux morceaux: pointe de diamant, horloge, lit cuivre, meuble de coin, etc. Tél: 270-5726 2-3-76

APPARTEMENTS À LOUER

ILE-DES-SOEURS: grand, luxueux 3 ½, libre avril ou mai. Vue sur ville et fleuve. Tapis, meubles et articles à vendre. Références. Tél.: 768-7506 ou 522-6801 Marie-France. 1-3-76

APPARTEMENT À PARTAGER

OUTREMONT: 3½ à partager, à partir de fin avril. Fille seulement. Tél: 271-3952 1-3-76

ASSOCIÉS DEMANDÉS

PARTENAIRES pour l'achat d'une ferme avec lac, région Tremblant. Investissement minimum: $5,000. Tél: 676-0813 le soir 1-3-76

AUTOS À VENDRE

JAGUAR 1975
Jaguar 1975, sedan, V12, **5 mois d'usage seulement.** Millage original: 5,000. **État impeccable.** Extérieur rouge vin, intérieur: tan. Toute équipée. Particulier:
Bur: 866-6966
Rés: 341-4744
26-3-76

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, chauffé, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, face pente, meubles Thibault. Location: semaines-ski, ou vacances-repos (aussi location été) Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-3-76

COLLECTIONS À VENDRE

COLLECTION COMPLÈTE: Prix Nobel de Littérature, 1901 à 1960 inclusivement. 60 volumes neufs, édition de collectionneurs. $400. Tél: 663-5607 après 18:30 sur semaine. 1-3-76

COMMERCE À LOUER

MAGASIN, avenue Wilderton, 22' x 72'. Idéal pour épicerie arabe ou cachir (Kosher). Tél: 737-9113 1-3-76

COURS

yoga
• Technique Eva Ruchpaul
ALAIN DARTIGUES
831, Rockland
270-4322 1-3-76

COURS PRIVÉS

FRÈRE ALBERT ST-YVES enseigne jour, soir, par correspondance: anglais, dactylo, français, sténo; diplômes. Loue, vend, répare dactylos, additionneuses. Cours St-Yves. 3550 Lévesque, Chomedey. Tél: 688-5777 ou 332-0044 1-3-76.

DEMANDES D'EMPLOI

PRENDRAIS travail de dactylo à domicine. Tél: 525-8001 1-3-76

OUVRIER
ayant outils maintenance générale.
— Institution religieuse
Écrire à: **Dossier 302**
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal 1-3-76

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSILLE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél.: 725-2421 1-3-76

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE intérieurs-extérieurs, et pose de papier peint. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél: 620-0468 1-3-76

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTÉE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 689-2547 J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

STENO-DACTYLO: bilingue, ayant des connaissances dans les lois ouvrières. Tél.: 729-2863 demandez M. Raymond 8-3-76

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE BILINGUE
demandée
- 5 ans d'expérience
- Capable d'initiative

Tél: 288-2152
1-3-76

DACTYLO
Une compétente dactylo ayant de la précision, demandée pour une compagnie de publication, localisée à Westmount.
De préférence avec expérience dans la transcription de la copie.
Bilingue serait un atout.
Tél: à **Diane O'Connor**
487-2302
3-3-76

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE

Avez-vous choisi la première position qui vous a été offerte ?

Désirez-vous approfondir vos recherches et vous joindre à un groupe qui soit en mesure de vous offrir le climat de travail qui vous convient ?

Une excellente occasion s'offre à une jeune secrétaire bilingue, dont les qualités de dactylo et de sténo sont supérieures à la moyenne. Une année ou plus d'expérience lui permettra d'accéder à un salaire de $712.00.

N'hésitez plus, expédiez votre curriculum vitae aujourd'hui, à:

DOSSIER 306,
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal, Qué.
1-3-76

FERMES À VENDRE

CHANTONS DE L'EST: Près Granby, ferme 86 arpents, 27 bêtes Hereford et Aberdeen Angus enregistrées, bâtiments presque neufs, maison brique 2 étages, grand boisé, doit vendre. Madame Lépine 514-378-0131 (frais virés) Immeubles Granbien, courtiers 1-3-76

FOURRURES

MANTEAU DE RENARD longuette, femme, 1 an, 7-9 ans. Seulement $750. Tél: 727-6881 1-3-76

HOMMES DEMANDÉS

CIE PÉTROLIÈRE DE L'OHIO
Offre revenu au-dessus de la moyenne, plus boni en argent et entraînement à domicile à personne sérieuse dans la région de Montréal. Expérience non nécessaire. Écrire, par avion, T.J. Read, prés. American Lubricants Co., Box 696, Dayton, Ohio 45401 U.S.A.
1-3-76

INGÉNIEUR DES VENTES
Nouveau système "révolutionnaire" de coffrage
Notre client possède un nouveau système de coffrage qui réduit considérablement le coût de la construction dans les édifices et les structures en béton.
Il recherche un ingénieur parlant français ou bilingue, pour le représenter. Il devra contacter les contracteurs, les ingénieurs et les municipalités pour les renseigner et vendre ce nouveau système. Un excellent salaire plus des programmes de motivation permettront au candidat d'occuper un poste fort alléchant.
Les candidats doivent avoir des contacts directs avec l'industrie du génie civil et posséder une solide expérience acquise dans les ventes, avec des revenus dépassant le $25,000.
SINCLAIR SMITH & ASS.
1010 ouest, Ste-Catherine
suite 1102, Montréal
Tél: 866-3406
2-3-76

FEMMES DEMANDÉES

Les Presses de l'Université du Québec

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Fonction:
Outre le travail général de bureau, la secrétaire de direction exécute, sous la responsabilité du directeur général, divers travaux afin de dégager son supérieur immédiat de certaines tâches administratives.

Exigences:
Scolarité: diplôme terminal du cours secondaire.
Expérience: 5 ans.

De plus, les personnes intéressées devront posséder de très bonnes connaissances de la dactylographie, la sténographie et du français.

Lieu de travail: Montréal

Traitement:
Entre $8 808 et $10 628.

Les candidates à ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 17 heures, le 11 mars 1976, à:

Monsieur Thomas Déri
Directeur
Les Presses de l'Université du Québec
Case postale 250, Station N
Montréal, Qué.
H2X 3M4
1-3-76

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

• CATALOGUEUR CLASSIFICATEUR
- Connaissance "Library of Congress"
- Expérience en génie et techniques connexes
- Bilingue.

Nous recherchons aussi un:

• BIBLIOTECHNICIEN

S.V.P. envoyer curriculum vitae à:

Hélène Rawji,
ABBDL inc,
85 ouest, Ste-Catherine, Montréal
1-3-76

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'YAMASKA

PROGRAMMEUR (Informatique)

Qualifications requises:
- Posséder D.E.C. ou une attestation d'études équivalentes ou Secondaire V avec option appropriée plus 6 années d'expérience pertinente.

Échelle de salaire: 1974-75 - de $7,243. à $11,442.
1975-76 - en négociation

Communiquer le plus tôt possible, avec:

Le Directeur des Services au Personnel,
2270 rue Malhiot,
St-Hyacinthe, Qué.
Tél: 1-773-8401
1-3-76

ANNONCES CLASSÉES
SERVICE ... IMPECCABLE
ATTENTION ... SOUTENUE
RÉSULTAT ... ASSURÉ
844-3361
Compétence: **Mme Turgeon**

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

GÉRANT DES VENTES D'ARTISANAT
Nous recherchons un(e) candidat(e) ayant des connaissances dans les techniques de marketing et les procédures d'importation d'outre-mer. Les tâches impliquent de nombreux déplacements à l'extérieur d'Ottawa. Il faut avoir un intérêt marqué pour les pays en voie de développement pour leur peuple et leur communauté. La préférence sera donnée aux candidats(es) bilingues (français-anglais).
Envoyer curriculum vitae à:
L'EUMC
27, rue Goulburn
Ottawa, Ont. 1-3-76

LOGEMENTS DEMANDÉS

AHUNTSIC: adultes, tranquilles, cherchent 5 ½-6, haut-duplex, chauffé. Mai-juin ou juillet. Références. Tél.: 524-9465 1-3-76

LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT, rue Durocher, grand 8 ½, pour mi-mars, 3 balcons, ce logement a besoin de quelques retouches. Stationnement à proximité. Tél.: 277-6218 1-3-76

LOGEMENTS À LOUER

ST-LÉONARD: 5 ½ luxueux, bar, foyer, salle de jeux, garage double, près transports. Non chauffé. Tél.: soir 323-0569 ou 477-9368 ou 935-7142 5-3-76

PERSONNEL

RECONTREZ VOTRE COMPAGNON idéal par ordinateur. Pour brochure gratuite appelez Compudate 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b péd. b.pn.L. ès lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO
En face de l'église, terrain commercial de 58,115 p.c. incluant **magnifique maison canadienne** de 14 pièces en parfait état. Toutes les possibilités s'offrent à vous.
Tél: **653-6082** 1-3-76

OUTREMONT
Cottage détaché, 3 ou 4 chambres à coucher, salon et salle à manger attenants, grande cuisine moderne, sous-sol fini avec entrée privée. Idéal pour professionnel, garage, jardin, terrasse, près Université et tous les services. Maison en excellente condition. Prix dans les $70,000. Exclusif.
Anne-Marie Larue
342-4173 ou 739-3265
TRUST GÉNÉRAL *courtier*
1-3-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MARIEVILLE: Maison pierre. Terrain 150' x 580', foyer intérieur et extérieur, taxes seulement $225.34 par année. (MLS) Monique De Quoy: 658-8701 ou 1-348-1181. Le Permanent, courtiers. 1-3-76

BELOEIL: maison canadienne, 1 an, pierre et alcan, 3 lucarnes, abri d'auto, terrain 10,000 p.c. cuisine "lave-vaisselle", salle à dîner, vivoir, grand salon avec foyer, 3 chambres, 1½ salle de bains. Chauffage électrique, planchers en chêne. Sous-sol, bureau professionnel, atelier fermé. Prix: $56,000. Tél: 464- 2198 après 1h p.m. Pas d'agent. 1-3-76

PERSONNEL

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine suite 108, Montréal, Tél: 282-0058 Lundi au vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 11-11-75

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés, habits et costumes sur mesure 361 rue Guizot. Tél.: 388-2972 1-3-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ROSEMONT
Triplex détaché, 6 pièces plus bachelor, salle à dîner; impeccable. Occupation à discuter. **Mlle Thériault 254-4566 ou 354-7176.**
TRUST GÉNÉRAL
courtier 1-3-76

ST-LAMBERT
Belle propriété dans un état impeccable: 4 chambres, salle à dîner, foyer dans salle familiale, garage de niveau. Prix raisonnable. **Pierre Boucher: 672-1639 ou 465-2000.** Exclusif.
LE PERMANENT
courtier 1-3-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A AUTEUIL: Laval. Bungalow, 10 ans, 45' x 28', semi-split, 9 grandes pièces, sous-sol fini, 2 toilettes. Terrain façade 58' x 125' x 147'. Entrée pavée pour 3 autos. Idéal pour prosfessionnel. Tél: 622-2501 et 435-2145. 1-3-76

CENTRE-VILLE: Guy-Sherbrooke, semi-détachée, 1,800 pieds carrés par étage (4), possibilité bureau-professionnels, résidence privée, condominium, 2 entrées. Tél.: 933-0968 5-3-76

CHAMBLY: Bungalow avec piscine creusée, chauffée, 4 chambres, hypothèque $14,800. à 6 ¼%. Profitez-en. (MLS) Monique De Quoy, 658-8701 ou 1-348-1181. Le Permanent, courtiers 1-3-76

ST-SAUVEUR: maison canadienne, neuve, située Place St-Pierre, près avenue de l'Église, foyer, tapis mur à mur. Magnifique terrain paysager. Prix: $59,000. Tél.: 526-4901 ou 721-7122 3-3-76

BROMONT: Soyez prêt pour l'été — bungalow d'une propreté impeccable, situé près du lac Bromont, à quelques pas du centre équestre, grand terrain bien paysager. Prix raisonnable. Appelez: Claude Bernier 514-378-0131 (frais virés) Immeubles Granbien, courtiers 1-3-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

STE-DOROTHÉE
Cottage ancien rénové, poutres apparentes, 5 chambres, foyer pierre, grand terrain, proximité golf, rivière. Prix $52,000.
Tél: 689-0252
3-3-76

LORRAINE
Prestigieuse maison construite sur spécifications conviendrait à professionnel. 4 chambres à coucher, salle de séjour avec foyer, salle à manger, 2½ salles de bains. **Décoration recherchée.**
Muryel Phillips
625-4435 ou 622-2400
IMMEUBLES ST-CLAIR.
courtier 1-3-76

OUTREMONT
Cottage en parfaite condition. Maison construite en 1974 pour professionnel. 5 chambres à coucher, 3 salles de bains, 3 powder-rooms, salon - salle à manger séparés, cuisine ultra-moderne, toute équipée, boudoir à l'étage avec foyer en pierre, entrée séparée au sous-sol. Bureau. Salle de jeux, chambre de bonne. **Impeccable.** Exclusif à:
Micheline Coderre
735-1551 ou 274-3239
Town of Mount Royal Real Estate
courtiers
1-3-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MAISON CANADIENNE longeant le Richelieu, 5 pièces plus sous-sol, foyer, 30 milles du Pont Hippolyte. Tél: 663-8860 Guy Beauchemin. 1-3-76

FERME SAINTE-THÉRÈSE: magnifique bord de l'eau, 3 chambres, grand salon, foyer, solarium, 12,800 pieds carrés, $57,000. Tél.: 625-4081 8-3-76

SUR LES RIVES DU RICHELIEU: à St-Roch, une maison en cèdre, terrain 84' x 225', 2 foyers, 3 chambres à coucher, 1 ½ salle de bains, $49,500. Tél.: 514-785-5637 1-3-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE — PROPRIÉTÉS À VENDRE — PROPRIÉTÉS À VENDRE — PROPRIÉTÉS À VENDRE



L'enseigne est votre garantie de compétence.

Bien sûr tout le monde connaît "l'enseigne qui fait vendre" et pour cause...elle vend plus de maisons que toute autre au Canada! Parce qu'elle représente les efforts combinés du plus important réseau d'agents d'immeubles au pays: les agents du Trust Royal.

Lorsque vous confiez la vente de votre maison au Trust Royal, vous disposez des services d'un agent hautement qualifié, bien rompu aux affaires d'immeubles.

Il vous aidera à préciser la valeur marchande de votre propriété. Il vous trouvera des acheteurs sérieux, sur place ou à l'autre bout du pays s'il le faut, grâce à notre service de références et de mutations de personnel à travers le Canada. Il organisera des visites de clients aux heures qui vous conviennent. Il sera à la disposition des intéressés à toute heure pour répondre à leurs questions. Et soyez assuré qu'il présentera les points de vente d'une façon claire et concertée. C'est son métier!

Bref, il se fera l'intermédiaire entre vous et l'acheteur, tenant compte des exigences de chacun. Il s'occupera de tous les détails touchant le transfert et recommandera des méthodes de financement.

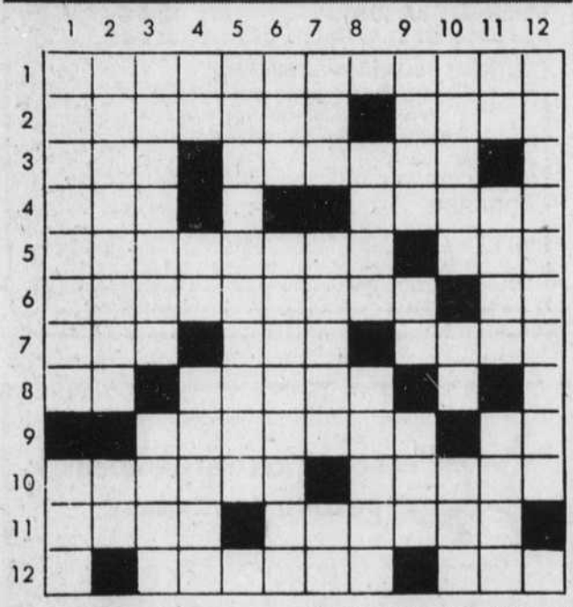
N'importe qui peut planter une enseigne. Mais il faut un agent qualifié et des services compétents pour l'appuyer. C'est le genre de service que vous offre le Trust Royal, la plus importante compagnie immobilière au Canada.

Faites confiance au Trust Royal.

IMMEUBLES Trust Royal "L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE"

1-3-76

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement
1—Habitante d'un kolkhoz.
2—Femme d'un amiral. — Substance sécrétée par les abeilles.
3—Gaz qui sort du fondement avec bruit. — Se dit des frères nés de la même mère mais non du même père.
4—Interjection espagnole. — Te rendrais.
5—Liquide pétrolier légèrement jaune. — Dénué d'esprit.
6—Qui se déplace pour exercer certaines fonctions. — Cinq cent un.
7—Saison. — Ouvrage de maçonnerie. — Marque l'accompagnement.
8—Ile de l'Atlantique. — Infection chronique de la peau.
9—Qui éprouve de la honte. — Sert à lier.
10—Rongeur d'Amérique du Sud. — Meuble pour s'asseoir.
11—Crainte. — Qui ne fait rien (fém.).
12—Se livre entièrement à une chose (s'). — Unité de travail.

Verticalement
1—Arbre de l'Asie tropicale. — Petite pomme rouge.
2—Oeufs cassés et cuits dans la poêle. — Germanium.
3—Ensemble des objets qui composent un lit. — Laboura avec la houe.
4—Krypton. — Pronom indéfini. — Pesant.
5—Action de hausser. —
6—Rivière de Roumanie. — Sortie de boutons.
7—Nom scientifique du saint-pierre. — Fait connaître par un récit. — Préfixe privatif.
8—Peu de chose. — Du verbe avoir.
9—Titre des descendants de Mahomet. — A toi. — Douze.
10—Petit cigare cylindrique. — Considéré. — Première femme.
11—Venu au monde. — Corps simple de numéro atomique 53. — Ville de Hongrie.
12—Souplesse. —

Solution d'hier



AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

LE DEVOIR

Samedi 28 février 1976

culture et Société

Cahier 2

exclusif



chez les guérilleros sahraouis

la grande révolte des croyants

Le chauffeur sahraoui qui m'avait embarqué dans sa land-rover à Tindouf, ville algérienne proche de la frontière, fonçait, pied au plancher, sur la hamada pierreuse qui paraît s'étendre à l'infini et révèle à l'oeil, par la courbe de sa ligne d'horizon, la rondeur de la terre.

Négligeant la piste réservée au commun des mortels, il s'en écartait avec témérité, imprimant une première trace sur de vastes aires infoulées. Heureusement, le cap était bon.

Depuis que les jeeps ont remplacé les anachroniques chameaux, les descendants des nomades reguibats sillonnent à tombeau ouvert les itinéraires cahotiques du Sahara occidental, ce qui leur confère un don d'ubiquité assez surprenant. Des siècles d'errance et de rezzous leur ont légué une prescience instinctive du sol du désert, un sens inné de l'orientation.

Une heure dix après mon départ, à 100 kms à l'heure de moyenne, nous arrivions à Maghbes, l'ancien poste frontalier du Sahara espagnol, contrôlé aujourd'hui par le Polisario qui en a fait sa capitale de guerre.

Des notables en colère

En découvrant ce douar écrasé de soleil, on évoque avec nostalgie la palmeraie et les avenues ombragées de Tindouf qui n'est pourtant pas une oasis réputée pour sa luxuriance. Ici, il n'y a pas la moindre végétation, la moindre culture.

La blancheur d'un bordj typiquement colonail, entouré de murailles peintes à la chaux, heurte le regard. Le drapeau sahraoui flotte au faîte du bastion.

Il y a 4 mois c'était un poste de douane espagnol. C'est aujourd'hui le centre administratif et politique du district de Maghbes. Des jeeps sans pare-brise et sans capote stationnent près de la barrière que garde une sentinelle nonchalante. D'autres surgissent des lointains, en propulsant dans l'espace des trombes de poussière.

Des jeunes gens suivent des cours d'instruction militaire, sous le regard intéressé des "shouioukhs" (ou sheiks), drapés dans d'amples boubous bleu vif. Le chèche imposant, la barbe noble, ils déambulent les mains derrière le dos, discutent entre eux, psalmodient des prières en égrenant des chapelets, se prosternent vers la Mecque ou se groupent autour des braseros pour boire les trois thés rituels qu'un officiant leur prépare avec les gestes d'usage.

Madrid les payait à ne rien faire 11.000 pesetas par mois. Depuis qu'ils ont rallié le Polisario, ils ne touchent plus de salaire mais sont fort bien traités. Leur présence en ces lieux sert à prouver que les chefs traditionnels ont choisi, eux aussi, la juste cause.

Ils sont furieux d'ailleurs contre leurs anciens maitres, ces notables choyés. Ils ne les qualifient pas, comme les militants du Polisario, de "colonialistes" ou d' "impérialistes"; non, ces termes-là étaient jusqu'alors exclus de leur vocabulaire.

"Ce sont des traîtres! explose l'un d'eux, lorsque je lui demande ce qu'il pense de l'attitude des Espagnols. Parfaitement des traîtres, rugit-il à nouveau, dans leur langue, après avoir tiré sur sa cigarette. Ils nous avaient promis l'indépendance, et ils ont bradé le pays au Maroc et à la Mauritanie sans même nous consulter."

Autour de lui, ses compagnons acquiescent. On les a exhibés, comme des potiches précieuses, à Alger, devant les journalistes de la presse internationale.

Boumediène, sans façons, vint partager leur repas. Parmi eux, les ex-membres de la Djemaa dissoute font partie d'un Conseil National provisoire qui débat sur des questions de second ordre.

Le Polisario préfère les savoir chez lui que du côté marocain, où l'on est prêt à les payer plus cher que ne les payait l'administration coloniale, et il les utilise comme il peut, à faire de la représentation, à donner le change.

Dans le décor misérable de Maghbes, leur corpulence, leurs gestes onctueux contrastent avec les silhouettes maigrichonnes des petits bleus du Front, qui s'échinent à apprendre le maniement des armes. Ils ne font pas très martiaux, dans leurs accoutrements disparates. Les vieux képis, les pantalons qui godillent, la gaucherie des démarches pourraient prêter à sourire, susciter la commisération. Mais quoi, ces gars ont 16 ans, 17 ans au plus, et ils ne sont pas venus ici pour plastronner. C'est sur le terrain qu'il faudra les juger, et non pendant leur formation, car dans toutes les armées du monde les nouvelles recrues ont toujours eu un air un peu pitoyable.

"Les fils des nuages"

Au temps du grand nomadisme, les "shouyoukhs" étaient des hommes élus par leur clan pour leurs qualités morales. Cette élection, en général, ne s'accompagnait d'aucun privilège économique. L'organisation de base de la tribu, la djemaa, au conseil des sages, administrait 6 à 12 tentes. Au-dessus, il y avait l'Aït Abaïk, ou Conseil des 40, qui comportait un représentant de chaque djemaa. Il siégeait chaque fois qu'il y avait une résolution grave à prendre, engageant l'ensemble de la collectivité: le jugement d'un crime ou la guerre.

Conformément au proverbe qui affirme "Tout chameau qui a la lèvre supérieure fendue est propriété des Reguibats," (le contraire n'existant pas), des raids lointains étaient décidés en vue d'accroître le cheptel. Il n'y a pas une oasis du Sahara qui n'ait connu, à un moment ou à un autre, un siège en règle et le pillage. Tindouf, jadis, fut rasée de fond en comble. Les "fils des nuages", tels est le terme par lequel se désignent les deux grandes confédérations de Reguibats — "cherg" dans la Seguia et Hamra, "sahel" dans le Rio de Orio, — cohabitent au Sahara occidental avec les Iserguin et les Ouled Drim.

Certaines tribus dites maraboutiques, détentrices de la culture coranique, avaient un rôle exclusivement missionnaire. Tandis que les guerriers rançonnaient les sédentaires jusqu'au Mali et au Niger, réduisaient en esclavage les Noirs indifèles, elles, les islamisaient.

Durant la pénétration coloniale en Afrique du Nord, un trait à l'encre noire qui, partant de Moudibhout, arrivait à Tan Tan dans le Sud-Marocain, via Zouerat et Tindouf, était imprimé sur les cartes du Sahara. On l'appelait "la ligne de la peur". En-deçà de cette ligne vivaient les aïeux des Sahraouis d'aujourd'hui, déjà qualifiés de rebelles et d'insoumis par les officiers français qui redoutaient les parages.

La fin des patriarches

Après avoir été les derniers à résister à la pénétration coloniale, les tribus sahraouis s'accommodèrent d'une faible sujétion à l'Espagne, préférable à la puissante domination de la France. Cependant, les Espagnols, qui entrèrent dans ce pays sur la pointe des pieds, surent se prémunir contre d'éventuelles révoltes. L'argent suffit à vicier entièrement l'antique système tribal, à accentuer les divisions internes.

Dans ce pays qui n'avait pas dépassé le stade de l'économie de subsistance, les émoluments réguliers accordés aux "shouyoukhs" en firent des hommes riches, qui régnèrent non plus en sages mais en maîtres. La plupart vinrent se fixer dans les villes et firent du commerce, laissant végéter dans l'indigence les membres de leurs clans, souvent gardiens de leurs troupeaux.

Le bon vieux patriarcalisme nomade, récupéré par le colonialisme espagnol, n'était plus qu'un leurre, une apparence. L'aït arbaïk, ou grand djemaa, loin d'entraver le fonctionnement de l'administration coloniale, allait servir de courroie de transmission, et les plus qualifiés de ses membres auraient l'honneur insigne de siéger aux Cortès.

La grande révolte

L'édification des frontières entre le Sahara occidental et la Mauritanie arrêta le cycle séculaire des grandes transhumances. Les troupeaux, confinés sur des aires de pâture considérablement réduites, épuisèrent la maigre végétation du sol. Lors de chaque sécheresse le bétail, déjà famélique, succombait en masse. Ces hécatombes entrainaient la sédentarisation des pasteurs, privés de ressources.

En quelques années, les villes sahariennes, El Aïoun, Smara, Dakhla (Villa Cisneros) et la Guera furent saturées de chômeurs qui, dans une deuxième étape, émigrèrent au Maroc, en Algérie, et surtout en Mauritanie, Peuplée elle aussi de Reguibats, où ils trouvèrent de l'embauche dans les mines de fer proches de leur pays.

Bien que les familles nomades n'aient jamais été recensées, l'administration coloniale évaluait la population du Sahara occidental à 60.000 personnes; C'était oublier les quelques 350.000 Sahraouis extra muros, répartis dans le voisinage et qui, depuis, se sont notablement accrus.

A l'exception des mères, des vieillards et des enfants ils ont presque tous rejoint les rangs du Polisario qui, sans eux, n'eut pu résister comme il le fait aujourd'hui à la pénétration maroco-mauritanienne.

Il est d'ailleurs facile de les distinguer ici des gens venus de l'intérieur: ils ignorent la langue espagnole mais parlent en général très bien le français.

De fait, la scolarisation des enfants sahraouis sédentarisés déclencha un processus d'évolution irréversible, qui allait modifier la mentalité des jeunes générations, engendrer parmi leurs plus brillants éléments une nouvelle élite, dotée de titres universitaires obtenus à Madrid, au Caire, à Alger, Dakar, Nouakchott, Rabat, Paris ou Moscou, qui prendra en son temps la tête du Front de Libération nationale.

Elle use encore ses burnous sur les bancs des écoles et des lycées quand éclate, à la fin des années "cinquante" le premier soulèvement contre les occupants espagnols.

L'accession du Maroc à l'indépendance, les répercussions de la guerre d'Algérie, ouvrent des perspectives aux éléments clairvoyants de la vieille cheffe-rie tribale qui pressentent la fin prochaine du colonialisme dans la région. Ils trouvent dans le jeune Hassan, hanté par le rêve d'un grand Maroc s'étalant jusqu'aux rives du fleuve Sénégal, un allié enthousiaste qui arme, puis fait encadrer leurs effectifs par des officiers marocains et baptise le tout "Armée de libération du sud".

Pour bien exalter les guerriers sahraouis, il décrète la "djihad", guerre sainte, et les lance contre les Espagnols et les Français, à la conquête du grand Maroc.

Etendards de l'Islam en tête, les révoltés se jettent sur les postes, s'emparent de tout le Sahara occidental, à l'exception de Villa Cisneros et de El Aïoun, marche sur Atar, en Mauritanie.

Le baroud d'honneur des guerriers dupés

En secret, Madrid propose à Rabat la cession de la région saharienne de Tan Tan — Tarfaïa, au sud de l'oued Draa, moyennant l'arrêt de son aide aux Sahraouis. Marché conclu.

Parallèlement, Français et Espagnols déclenchent l'opération "Ecouvillon" pour prendre les rebelles en tenaille; Blindés, artillerie, aviation, la grosse machinerie de guerre s'ébranle. Les djebeis, lieux traditionnels de refuge, sont brûlés au napalm. Hassan, usant du proverbe "Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras", ordonne la retraite à l'armée de libération sahraoui, décimée par les bombardements.

Les rescapés arrivent épuisés à Tarfaïa, où les armées royales les attendent pour les désarmer. Furieux d'avoir été trahis, ils tombent, dans un baroud d'honneur, laissant aux petits écoliers qui leur succèderont le soin de tirer la leçon de cette alliance.

En 1968; Mohammed Basseri, qui a fait des études de journalisme au Caire, fonde à El Aïoun le "Mouvement pour la libération de la Seguia El Hamra et du Rio de Oro." Son objectif immédiat n'est pas la révolution violente, mais le combat politique par la mobilisation de masse. D'emblée, il acquiert l'adhésion des intellectuels et très vite la sympathie de la population. Le 17 juin 1970, au cours d'une manifestation, la repression espagnole se déclenche. 40 morts. Des milliers d'arrestations, dont celle de Basseri qui, depuis, n'a jamais reparu.

Les revendications pacifiques ayant échoué, les petits écoliers d'hier devenus universitaires passèrent au stade suivant. Le 10 mai 1973, Seyid Eguerbi el Wali fondait, avec une poignée de jeunes compagnons le Front Polisario, qui se fixait comme objectif primordial la libération totale du territoire au moyen d'une lutte armée de longue haleine.

De toutes les villes du pays, de Mauritanie, du Maroc, des partisans vinrent les rejoindre dans les montagnes, et la guerre avortée de 1959 reprit sur de nouvelles basses. Ses sources d'inspiration: les révolutions de l'Algérie voisine et du lointain Vietnam.

Le double visage des dirigeants

En acceptant de céder aux revendications marocaines et mauritaniennes, c'est une poudrière que l'Espagne léguait à ses successeurs. La récente apparition du général Giap à Alger, l'accueil triomphal qu'on lui réserva, sa rencontre avec les dirigeants du Polisario, laissent présager ce qu'il pourrait y avoir de commun entre les bourbiers vietnamiens où se sont enlisés les G.I. et les sables du Sahara.

Les leaders qui animent aujourd'hui la résistance sahraouie sont des hommes à double face, et l'on pourrait même dire à double intellect. Si on les rencontre au cours d'une de leurs missions en Europe, on découvre des gens vêtus de complets de bonne coupe, d'une urbanité parfaite, parlant la langue du pays où ils se trouvent sans le moindre accent, citant, quand la conversation prend un tour mondain, les auteurs qu'il faut, se tenant à table avec une aisance tout à fait naturelle.

En revanche, lorsqu'on les retrouve chez eux, on a du mal à les reconnaître, tant ils s'identifient au peuple, avec leur chèche sali par la poussière, leurs joues mal rasées, leur lourde djellabah de laine.

Le même homme qui maniait sans fausse note fourchette et couteau plonge ses doigts graisseux dans le plat de riz collectif ou vient respectueusement poser la main sur le crâne d'un vieillard, et échanger avec lui les salutations d'usage, qui n'en finissent pas.

Au début, cette dichotomie de la personnalité surprend. Trois fois le jour de mon arrivée à Maghbes, je croisais et échangeais un vague salut avec

par

JEAN BERTOLINO

Une maison d'éditions d'Etat

Il y a quelque temps, M. Jean-Guy Pilon, membre de la Société royale du Canada, faisait paraître dans les journaux un long communiqué dans lequel il suggérait que, pour mettre fin à la crise de l'édition au Québec, on créât une maison d'éditions d'État. Cette proposition et les conséquences qu'elle pourrait entraîner me paraissent trop importantes pour qu'elles ne soient pas débattues ici.

Il est évident que l'édition québécoise traverse actuellement de grandes difficultés. Peu de maisons sont vraiment solides, beaucoup disparaissent ou se maintiennent à flots. Mais toutes sont mal équipées et n'atteignent pas à ce niveau professionnel qu'on serait en mesure d'attendre d'elles.

Il y a plusieurs facteurs qui expliquent cet état de choses. Il ne faudrait d'abord pas oublier que nous sommes un petit pays, dont le marché économique est fort restreint. C'est d'autant plus vrai au niveau culturel. J'ai déjà eu l'occasion de relever, en parlant du Rapport du Tribunal de la culture, que nous vivions en état de colonialisme avancé, rien ne nous appartenant de ce qui constitue les mécanismes essentiels au développement culturel. L'étranger nous domine et nous déborde de partout, sans aucune restriction.

Mais parallèlement à ça, il ne faudrait pas oublier non plus que partout dans le monde l'édition connaît beaucoup de difficultés, particulièrement celle qui concerne les ouvrages de fiction. Le Québec n'échappe pas à ce mouvement et sa situation n'est ni meilleure ni pire que celle des autres collectivités, nonobstant le fait de son faible peuplement. Quand on consulte les statistiques, on se rend même compte qu'il n'y a pas une très grande différence entre les tirages moyens de nos livres et ceux des éditions américaines: à peu près 3,000 chez nous pour 5,000 aux États-Unis.

En fait, le problème est plus complexe que cela. Il tient surtout au fait que l'ouvrage de fiction n'a plus, dans nos sociétés, l'inscription qu'il avait auparavant. Les appareils idéologiques, quels qu'ils soient, ne privilégient plus la fiction comme jadis, et c'est un peu normal: le type de collectivité dans lequel nous vivons est peu sensible à ce genre de création qui, il faut bien le dire, ne correspond souvent plus à rien de ce que nous sommes.

S'il est un domaine qui a peu bougé, s'il est un domaine qui tire de la patte par défaut de se réinventer, c'est bien celui de la fiction qui vous donne souvent l'impression de venir tout droit de la préhistoire. Dans un monde déchirant le voile sacré du cosmos, on comprend que le traditionnalisme littéraire ne puisse présenter beaucoup d'intérêt. Dans un monde gavé de toutes sortes de cultures, facilement abordables, on comprend que le livre dit de fiction batte sérieusement de l'aile et rejoigne avec difficulté une sensibilité dont toute l'organisation sociale l'éloigne. La fiction actuelle me fait penser souvent à ce cultivateur qui, par entêtement, continuerait à labourer avec ses boeufs tout en voulant faire de la grande culture.

Le premier problème auquel nous faisons face me semble bien plus se situer à ce niveau qu'à n'importe quel autre. Il devrait, en tous les cas, nous forcer à nous interroger sérieusement sur cette fiction qui va si mal. De toute façon, pourquoi devrait-on s'étonner de constater que les maisons d'éditions suivent le mouvement général qui veut que dans nos sociétés toutes les institutions traditionnelles disparaissent ou se restructurent pour répondre davantage à notre sensibilité? A l'intérieur de ce cercle, l'édition n'est aucunement un phénomène: ses difficultés s'inscrivent tout à fait dans la crise culturelle qui nous secoue.

Mais de là à mettre de l'avant l'idée d'une maison d'éditions d'État, il y a une marge. Les meilleurs gouvernements, ce sont ceux qui gouvernent le moins. C'est-à-dire ceux qui, à partir d'un cadre général, permettent cette décentralisation qui peut seule faire échec à la monstrueuse bureaucratie. A trop considérer l'État comme un pourvoyeur, on en arrive à cette aberration que nous vivons tous et que nous aborrons: un État contracteur, qui s'alourdit, qui prolifère et qui, en définitive, ne peut que se rabattre sur les moyennes statistiques qui font preuve de tout et ramènent la société à l'état de troupeau aveugle et irresponsable.

par

VICTOR-LÉVY BEAULIEU

Quand Jean-Guy Pilon cite l'exemple de Radio-Canada, plus particulièrement le réseau FM, pour nous faire passer son idée d'une maison d'éditions d'État, il ne se rend pas compte de ce que son propos charrie et de la contradiction qu'on y trouve.

Lorsqu'il affirme que le réseau FM n'a pas à tenir compte de la commercialisation ni de la rentabilité, que nous dit-il au fond? Que la culture devrait pouvoir jouir d'un avantage qu'aucune autre production n'a: celui de ne pas être liée à l'économie générale de la société. N'est-ce pas dangereux? Si la culture, pour être, doit aliéner son inscription véritable dans la collectivité, et ne dépendre que de la générosité des pouvoirs publics, sans laquelle elle ne pourrait être, on est aussi bien alors de capituler tout de suite. Sinon, on se prépare de bien curieux lendemains, ceux qui verront une culture absolument sans impact dans notre société, ce qui est un peu l'état, faut-il le rappeler, de ce fameux réseau FM dont les émissions dites littéraires n'ont absolument aucune cote d'écoute, donc à peu près pas d'incidence. Je ne parle pas ici de leur qualité qui pourrait aussi être discutée, mais de l'audience qu'elles trouvent chez nous.

Il me paraît également y avoir une contradiction fondamentale dans l'idée qu'a M. Pilon de vouloir une maison d'éditions d'État. Je vois mal comment on peut demander à l'État québécois de mettre sur pieds un tel organisme alors que la grande partie de nos maux culturels nous viennent précisément de lui, de son absence de politique, de ses vues dépassées sur la culture, de son incohérence et de l'impossibilité même dans laquelle il se trouve de se donner un projet qui ne le nierait pas absolument dans ce qu'il est. Une maison d'éditions d'État ne pourrait, dans les circonstances actuelles, que perpétuer l'état maladif dans lequel nous sommes. Elle irait même tout à fait à contre-courant de tout ce que nous espérons, en maintenant le mythe d'une culture dont le réseau FM nous dit déjà ce qu'elle est: un divertissement de bourgeois, une manière d'assistance publique pour les créateurs qui, à défaut d'être vraiment entendus et de remplir une fonction éminemment utile, sont condamnés à une condition qui est vraiment l'envers de toute véritable culture: la dépendance.

Mais qu'on fasse montre d'un peu plus d'imagination, bon dieu! Et que le créateur, le premier, se creuse les méninges pour trouver des solutions à ses problèmes qui ne soient pas d'abominables faux-fuyants. Et tant mieux si, cherchant ces solutions, il se trouve à changer. Son inscription dans la société commence là. De même que son utilité.

(Copyright by Jean Bertolino & Sygmagazine).

à suivre

"L'affaire Pliouchtch:" L'attitude éthique



■Cet essai de Léonide Pliouchtch date de 1970. Il est tiré du remarquable dossier paru aux Editions du Seuil, "L'Affaire Pliouchtch", récemment mis en vente à Montréal. Le Devoir a publié samedi dernier une série de textes puisés de ce livre. Copyright Le Seuil.

1. Le Lièvre avait pris soin d'avertir l'Ourson qu'il était dangereux d'aller à la rivière: on risque d'y rencontrer l'Habitant de la rivière. Et, en effet, quand l'Ourson regarda dans l'eau, il y vit l'Habitant de la rivière.

Il eut grand peur, mais se garda bien de le montrer et fit à l'Habitant de la rivière une affreuse grimace. Alors l'autre, lui aussi, fit une affreuse grimace.

Encore plus apeuré, l'Ourson menaça l'Autre de la patte, et de nouveau l'Autre lui répondit de même.

Alors l'Ourson se souvint de la solution que lui avait conseillée le vieil Hérisson: il fit à l'Habitant de la rivière un large sourire et, cette fois, l'autre répondit à l'Ourson par un sourire aimable et bienveillant...

Cette fable illustre de façon très fine le schéma de l'évolution des rapports entre l'homme et son milieu naturel et social.

La crainte que j'éprouve devant Autrui conduit à des manifestations d'hostilité envers cet Autre qui y réagit de la même façon. Ce qui suscite alors Mon hostilité à l'égard de l'Autre, et renforce tout naturellement l'hostilité que l'Autre éprouve envers Moi.

Ce processus se poursuivra à l'infini, tant que je n'aurai pas enfin compris que l'Autre ne se réduit pas à un pur et simple non-Moi; que, dans une certaine mesure, Lui c'est aussi Moi. Et que les coups qu'Il me porte sont les traces des coups que Je lui ai portés.

Plus encore: sans la présence de l'Autre, le Je cesse d'être une réalité pour devenir une abstraction: non seulement il perd son caractère concret, mais aussi la signification de Je déterminé.

La psychologie moderne, qui a introduit le concept d' "attitude", permet de fonder de façon plus précise ces vérités premières.

2. On appelle attitude "une prédisposition, une certaine disponibilité de l'organisme dans son comportement"; une disposition à appréhender, lors des interactions avec le milieu, certaines des propriétés déterminées, voire un certain "comportement" de ce milieu. C'est, en somme, l'attente d'une réalité déterminée.

Le comportement de l'individu n'est pas seulement déterminé par l'action directe de son milieu. Il l'est davantage encore par sa propre attitude vis-à-vis de ce milieu, et par le caractère de l'écart entre cette attitude et la réalité.

Le rôle de l'attitude est également important dans la psychologie de la société. Elle détermine dans une large mesure le caractère des rapports entre la personne et le groupe, comme entre les sujets du groupe (groupe social, classe, nation, etc.). Elle influence le contenu et l'évolution de la conscience sociale. L'attitude joue notamment un rôle dans l'émergence et la fixation des mythes et des préjugés (cf. par ex. I. Kohn, "La psychologie du préjugé", Novy Mir, no 9, 1966).

3. La morale religieuse est un reflet de relations déjà existantes entre les individus. Elle fixe et consacre ces relations sous une forme idéalisée, en en révélant la signification générale.

Mais la religion, reflet imaginaire et idéalisé du présent, fournit la société en attitudes qui, dépassant le passé et le présent, forment l'armature spirituelle de l'avenir et infléchissent l'évolution sociale. Par là, ces attitudes renvoient aux interactions "être social-conscience sociale".

On peut citer comme exemple la tendance au Bien, qu'on retrouve dans toutes les religions.

Chez les tribus primitives, l'exigence d'équité se traduit par une formule de justice zoologique: "oeil pour oeil, dent pour dent". Sous une forme plus évoluée, on trouve cette loi du judaïsme: "ne fais pas à ton prochain ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît". L'aboutissement, enfin, figure dans le Nouveau Testament quand le Christ proclame un avenir non réalisé à ce jour: "Je vous le dis, aimez votre prochain...".

Le caractère utopique et exhorbitant, l'inadéquation des exigences posées par la religion ont engendré la diabolique pureté et la "perfection" des premiers inquisiteurs; enfin, par réaction, l'amoralisme nihiliste de l'athéisme vulgaire.

Néanmoins, l'appel du Christ a retenti jusqu'aux temps des Croisades ou de l'Eglise de l'Antéchrist, et l'écho de l'idéal qu'il pose pour but se retrouve dans la morale athée.

Et cet idéal, en tant que tel, agit sur l'avenir comme sur le présent. Il est "le coeur d'un monde sans coeur" (Marx).

L'athéisme vulgaire, c'est la négation simpliste de la religion qui consiste à ne voir en elle qu'une utopie, que sa fonction sociale d'"opium" qui endort la souffrance, donc l'insatisfaction de l'homme à l'égard des structures sociales.

Alors que le vrai problème consiste à conserver toutes les valeurs spirituelles de la religion, mais dans un contexte social d'où disparaîtrait la nécessité d' "anesthésier" la conscience, où la souffrance elle-même aurait un caractère humain et représenterait une certaine valeur spirituelle, et non plus seulement une réaction mécanique au milieu social ou naturel.

Les régimes sociaux actuels sont contre-indiqués aux disciples du Christ. Si des isolés survivent, ce sont des innocents, des Don Quichotte ou des Mychkine (le conte populaire russe leur rend leur dû avec le personnage d'Ivanouchka le faible d'esprit). Ils ne parviennent à vaincre que dans leur défaite, quand leurs idéaux ne sont plus qu'une peau morte qui recouvre tout ce qu'ils ont combattu.

Les communistes ont pris en compte les raisons de la défaite du christianisme. Ils n'ont pas choisi, comme moyen d'atteindre au Bien, la voie du perfectionnement individuel (dans les conditions actuelles cette voie-là n'est guère accessible qu'à un petit nombre d'individus, et ceux-là ne survivent que grâce au fait que, totalement privée d'eux, la société elle-même ne saurait survivre). Ils ont opté pour l'édification d'un régime social où l'attitude du Christ ne fasse pas périr celui qui en témoigne, où le type que nous avons conventionnellement désigné comme Don Quichotte ou Christ puisse survivre, et où l'amour du prochain ne se réduise pas à une montée sans fin vers le Golgotha.

Il semble bien que toute lutte pour un changement de société doive s'accompagner d'une lutte pour le changement de l'homme. La révolution communiste doit s'accompagner d'une révolution chrétienne, la révolution sociale d'une révolution morale — chrétienne de par l'attitude bienveillante envers l'Autre.

Cette attitude bienveillante ne signifie nullement qu'il faille inconditionnellement aimer l'Autre. Le Mal ne mérite pas d'amour, il faut le haïr. Il n'a été donné qu'au Christ, homme idéal, d'aimer ceux-là mêmes qui le crucifiaient. Mais ce qui est donné à tous, c'est le désir de se hausser au niveau du Christ.

L'attitude bienveillante consiste à rechercher en l'Autre un allié, un frère. Et cette recherche, c'est avant tout la mise au jour, en soit et en l'Autre, de ce qui rend possible cette fraternité humaine.

Ainsi s'accroîtra la probabilité de trouver et de révéler en lui un allié. Si ce n'est qu'une probabilité, c'est que nous ne sommes pas le seul déterminant du comportement de l'Autre. Cet Autre est lui-même inséré dans un certain milieu, dont je ne représente pour lui qu'un des éléments. Il est indispensable, pour découvrir la forme optimale des rapports possibles avec l'Autre, de disposer d'un modèle: à la fois modèle de l'Autre et de son milieu, c'est-à-dire aussi modèle de Mon milieu. Ce modèle doit, avec suffisamment de précision, refléter la réalité. La propension au Bien ne doit aucunement remplacer la réalité par un mythe couleur de rose, elle ne soit pas faire obstacle à la connaissance.

Le modèle d'un milieu se construit à partir de faits, mais comme ceux-ci ne sont jamais en nombre suffisant, la construction se parachève à l'aide de certains principes, logiques, éthiques et esthétiques (ce pourquoi l'on peut parler d'attitudes logiques, éthiques et esthétiques).

Dans bien des cas, les mêmes faits peuvent être appréhendés de façon soit humaniste, soit antihumaniste. En conséquence, la vérité en elle-même ne nie pas le Bien. Cependant, la tendance au Bien peut se transformer en obstacle sur la voie de la connaissance de la Vérité, donc aussi sur la voie véritable permettant d'atteindre au Bien. C'est ce qui se passe quand les porteurs du Bien cèdent à la frayeur, lorsqu'ils se mettent à avoir peur des faits. Néanmoins, les obstacles qu'opposent à la connaissance les attitudes morales n'y sont pas préfigurées.

La vérité-justice peut frayer des voies de recherche vers la vérité-authenticité qui ne faussent pas cette dernière. Dans le choix qui oppose "l'obscurité des humbles vérités" au "mensonge qui élève", nous donnons malgré tout la priorité aux "vérités". Mais en tendant vers celles des vérités qui nous "élèvent", et en cherchant à sortir de ce cruel dilemme. Cette priorité peut se définir par le primat de "l'attitude de vérité". Sur le plan éthique, il traduit le primat de la justice réelle sur la justice mythique, c'est-à-dire déréalisée, mythifiée.

Le problème des rapports entre éthique et gnoséologie n'en est pas pour autant épuisé. Il est permis d'imaginer une action de l'attitude éthique sur la connaissance, telle que le modèle de la réalité, tout en apparaissant comme déformé par cette action, reflète en fait cette réalité d'une façon plus profonde, révélant en elle des virtualités qui semblaient de prime abord inessentielles, voire irréelles. Le "paradoxe de l'âge" nous servira ici d'exemple: la jeunesse, dans son inexpérience, s'assigne des buts qui apparaissent chimériques à la sagesse des anciens. Il arrive pourtant qu'elle les atteigne. Tout cela s'exprime par la spécificité de la connaissance humaine: le sujet qui connaît le milieu modifie ce dernier de par l'acte même de connaissance. C'est ainsi que les attitudes qui fondent cette connaissance sont susceptibles d'agir sur le milieu, d'y découvrir des possibilités nouvelles ainsi que des moyens de les réaliser.

Ainsi, et dans certaines limites, l'utopisme même de l'attitude éthique peut agir sur le milieu, dans le sens du Bien; et le mensonge qui nous élève contient en germe les vérités futures.

Exemples d'attitudes éthiques:

a) Attitude envers les motivations de l'Autre.

Quand l'Autre accomplit un acte qui nous est désagréable, notre réaction n'est pas tant fonction de l'acte lui-même que de notre attitude dans l'appréciation, chez l'autre, des résultats et des motivations de son acte. Si notre attitude n'est pas bienveillante, nous tendrons à exagérer les conséquences néfastes, pour nous, de cet acte auquel nous présupposerons des motivations négatives. Il existe même toute une catégorie de gens affligés de ce que nous appellerons la "bassesse de pensée". Ceux-là remarquent et se rappellent en priorité les actions négatives de leur entourage, et, lorsqu'ils sont confrontés au Bien, se hâtent de l'expliquer par des motivations bassement intéressées. L'antisémitisme (et plus généralement le racisme) fournit ici un exemple spécifique. C'est une pensée qui part, consciemment ou inconsciemment, d'un axiome-attitude: "Tout le mal du monde vient des Juifs (des Noirs, des Jaunes, etc.)."

b) Attitude dans les luttes politiques intérieures.

L'histoire des mouvements révolutionnaires montre que des compagnons de lutte peuvent très rapidement devenir ennemis. Ici, les conditions objectives ne sont pas seules responsables.

Une incessante tension nerveuse, des conditions de vie anormales, quand il n'y a plus de frontières nettes entre vie privée et vie militante, font que lors des périodes de lutte fractionnelle aiguë, les relations interpersonnelles et leurs avatars — sympathies et antipathies — prennent une importance considérable. Ceci est particulièrement sensible dans l'émigration ou l'exil, dans les instants d'accalmie ou de défaite, où les rapports personnels sont mis en avant au point qu'une crise objective du mouvement prend figure de lutte intestine entre individus. Chez les révolutionnaires faisant preuve de plus d'abnégation, donc souvent de plus d'autorité, c'est dans un asservissement fanatique aux principes que réside la cause première des différends. L'attitude est alors centrée sur la différence: le moindre désaccord est mené à son terme logique et transformé en désaccord sur les principes. Et, dans bien des cas, la lutte ne tourne pas autour d'un désaccord véritable, mais du désaccord futur qui pourrait découler du présent.

En fin de compte, la révolution se noie dans le sang des meilleurs représentants des divers courants et la victoire reste au "marais", avec Bonaparte à sa tête. (...)

Si un démocrate russe, confronté aux problèmes du chauvinisme ukrainien, se détourne du problème national ukrainien et, pis encore, se met à considérer l'ensemble du mouvement ukrainien comme réactionnaire, il ne fera que renforcer l'aile chauviniste du mouvement ukrainien et collaborera ainsi au rapprochement entre chauvins et patriotes.

Si nos alliés potentiels se refusent à nous rejoindre, cela ne nous donne pas le droit moral de nous détourner de leurs problèmes; il nous appartient, qu'ils le veuillent ou non, de faire nôtre ce qui est leur cause.

Voilà pour l'attitude à l'égard des alliés. Face aux mouvements ennemis, l'attitude est évidemment autre. Elle doit tendre, en ce cas, à une claire démarcation d'avec eux sur le plan des idées politiques, à la mise en évidence de leur essence antihumaniste et réactionnaire, lorsque, comme c'est en général le cas, cette essence se dissimule derrière un démocratisme partiel.

De ce point de vue, la signature de Solooukhine au bas d'une lettre de défense de Soljénitsyne peut apparaître comme un lapsus politique, et pas seulement parce que Solooukine a collaboré à la campagne d'attaques contre Pasternak.

Cependant, c'est bien l'attitude de compréhension de l'ennemi qui reste essentielle. En effet, l'antihumanisme croît sur le même terrain et se nourrit de la même réalité que l'humanisme. C'est pourquoi il importe non seulement de dénoncer l'antihumanisme de tel ou tel courant réactionnaire, mais encore de révéler les origines très profondes de son émergence, autrement dit de comprendre sa "vérité" pour la verser dans la nôtre. Par là même, nous priverons l'ennemi de ses sources.

L'antisémitisme est le meilleur exemple d'antihumanisme. Engels l'a défini comme "le socialisme des imbéciles". Et ce n'est pas un hasard si les hitlériens s'intitulaient nationalsocialistes. Les fascistes se sont emparés d'une révolte aveugle, nationale et sociale, et l'ont détournée contre un ennemi imaginaire. Malheureusement, le Komintern n'a tenu aucun compte du "socialisme" des fascistes, et, au lieu de se livrer à une analyse théorique, il s'est contenté de proférer des lieux communs et des slogans tellement généraux qu'il a, en fin de compte, amalgamé fascisme et social-démocratie et divisé la classe ouvrière. Ce qui a inévitablement conduit à "l'amitié et la paix" avec le fascisme.

c) Attitude dans les relations internationales.

Sur le plan international, notre mouvement réclame et continuera de réclamer à notre gouvernement l'application conséquente d'une politique étrangère dont le but essentiel est le maintien de la paix.

d) Attitudes de pessimisme et d'optimisme.

Dans l'appréciation de la réalité, l'attitude optimiste extrême s'exprime par la formule de Pangloss: "Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes." Ce genre d'optimisme autorise l'homme à se vautrer avec délices dans la satisfaction de soi et du milieu. Ces optimistes-là sont un appui pour tout régime: ils ne voient ni les souffrances de leur prochain, ni la menace de l'arme nucléaire, pas plus les Maidanek que les camps de concentration sibériens. De nos jours, le danger d'une telle position est évident.

Pour obtenir l'attitude pessimiste extrême, il suffit de remplacer, dans la formule de Pangloss, "meilleur" par "pire". Ce point de vue est sans doute mieux justifié par les faits, mais bien que diamétralement opposé à l'optimisme des "imbéciles heureux", il aboutit à la même pratique de vie: l'immobilisme et la répugnance à lutter contre le mal. C'est pourquoi les pessimistes extrêmes sont eux aussi un soutien pour l'état de choses existant, tout en donnant l'illusion d'une protestation.

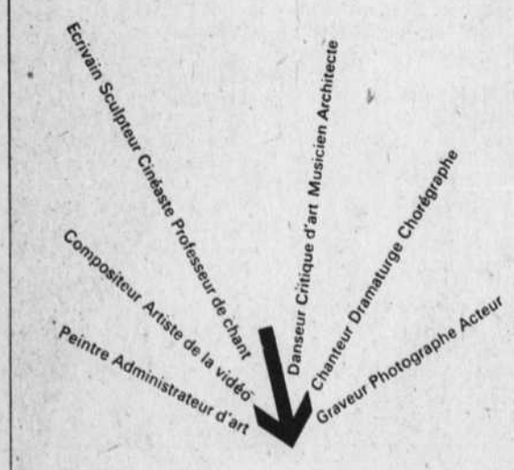
Mais on ne peut que le répéter: le pessimisme est plus près de la vérité. Le monde va à sa perte, nulle éclaircie n'apparaît à l'horizon.

Il existe enfin, d'après nous, un autre point de vue digne d'un être humain, c'est le pessimisme héroïque: il n'y a aucune chance pour que l'histoire devienne plus humaine, mais, par respect ou amour de moi-même, "je déclare désormais agir comme bon me semble". Je ne veux pas être une ordure, et je défendrai les valeurs humaines qui sont les miennes même si je reste seul à le faire.

Hélas, un tel point de vue ne saurait convenir qu'à des individus isolés, et ne peut servir de base à une lutte politique de masse.

1970 •

Le Conseil des Arts du Canada offre des bourses aux professionnels des arts :



Bourses de travail libre

destinées à ceux dont l'apport, au cours d'une période de plusieurs années, a été remarquable. Jusqu'à $15,000 (allocation de subsistance et indemnités de frais d'exécution et de déplacement compris).

Dates limites: Le 1er avril 1976 pour un concours réservé aux arts plastiques et aux lettres et le 15 octobre 1976 pour toutes les disciplines.

Bourses de perfectionnement

destinées aux artistes qui ont terminé leur formation de base. Jusqu'à $7,000, plus un maximum de $900 pour les frais d'exécution, plus frais de déplacement au besoin.

Dates limites: Le 1er avril 1976 pour un concours dans toutes les disciplines sauf la musique et le 15 octobre 1976 pour toutes les disciplines.

De plus, les artistes peuvent, à tout moment, solliciter:

des bourses de courte durée

des bourses de voyage

des bourses de frais

Des renseignements supplémentaires sont donnés dans la brochure *Aide aux artistes*. Pour obtenir cette brochure et les formules de demande, écrire à l'adresse ci-dessous en précisant la discipline:

Conseil des Arts du Canada,
Service des bourses pour artistes,
C.P. 1047,
Ottawa, Ontario
K1P 5V8

étoiles du livre

H.M.H. | GALLIMARD | N.M.I.L. | SEUIL | LIBRAIRIE DUSSAULT LTÉE | Éditions La Presse



Bien manger pour rester mince
Dr Jean-Marie Marineau

400 recettes de gourmet à basses calories mises au point par le Dr Jean-Marie Marineau. Préface de André Bardet.

218 pages **$5.50**



Jésus Fils de l'homme
Rudolf Augstein

La religion est aujourd'hui encore chose trop sérieuse pour qu'on l'abandonne aux théologiens, dit à peu près l'auteur.
Pour l'essentiel son travail (R. Augstein) consiste en effet à s'emparer des découvertes ou conclusions des théologiens eux-mêmes, tenues hors de portée des lecteurs non spécialistes, et à les rendre publiques.

390 pages, **$15.50**



La femme de paille

par
Catherine Arley

2 millions d'exemplaires vendus dans le monde entier. Traduit en 23 langues.

$4.50



L'affaire Pliouchtch
DOSSIER RÉUNI par Tania Mathon et J.J. Marie

Le Dossier complet sur cette fameuse affaire. "En fait" écrit l'épouse du mathématicien russe "Il n'y a pas d'affaire Pliouchtch, il n'y a que l'affaire de la liberté et la dignité humaine".

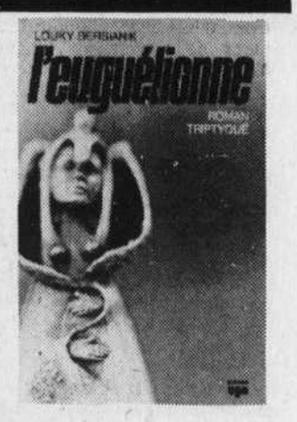
Collection Combats
176 pages, **$7.75**



L'amour d'une autre
Pierre Stewart
Prix du Cercle du Livre de France et Prix Pierre Tisseyre

Dans la passion d'Andrée pour Laure seul le ton est romantique. L'intrigue psychologique y est réduite à son essence. Leur tentative désespérée de communication nous laisse penser que ces deux êtres sont totalement étranger l'un à l'autre et pourtant une sorte de complicité existe entre eux...

$5.95



La solitude inachevée
par
Carol Dunlot-Hébert

Quatre personnages nouent des liens dans le cadre flou du silence et de la solitude...

Un rythme feutré, une écriture nuancée, une sensibilité à fleur de peau, font de ce roman une oeuvre qu'il faut lire.

$5.50

FRANCE-QUÉBEC | GRANGER FRÈRES LTÉE | Éditions du JOUR | Éditions Paulines | FLAMMARION | VILO



Les secrets des tricheurs
Édition Fernand Nathan grand format couleur

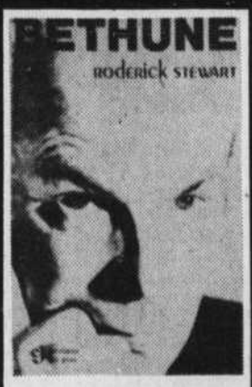
Gérard Majax nous dévoile dans cet ouvrage toutes les méthodes employées par les tricheurs aux cartes. Il nous présente tous les modèles de cartes truquées et l'art de s'en servir.
Plus de 200 photographies de manipulations - cartes truquées - gadgets - etc... **$9.95**



Le Patchwork
Denise Cherbuliez
Fleurus-Idées

Technique traditionnelle du patchwork et adaptation dérivée de cette technique permettant des réalisations rapides. Nombreuses suggestions d'ouvrages : coussins, plaids, vêtements, objets divers fabriqués à l'aide de chatoyants tissus de toutes les couleurs.
Croquis et photos couleurs.

Couverture laquée.
96 pages **$4.75**



Bethune
par Roderick Stewart

"... Et j'ai alors compris comment sa vie avait pris un essor vertigineux depuis le petit milieu restreint de sa jeunesse ontarienne jusqu'à son rôle héroïque dans la plus grande révolution de l'histoire..."

225 pages **$5.95**



L'homme et la femme
M. O'Keefe et J. Evoy

Des mots nobles comme amour, homme, femme, ont pris aujourd'hui des significations qui sapent par la base les réalités qu'ils évoquent. Ce livre essaie avec beaucoup de fraîcheur et de sérénité d'explorer la signification de ces mots et les réalités humaines et vitales qu'ils contiennent.

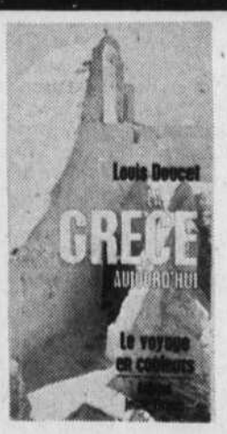
120 pages **$2.50**



Le poisson dans la cuisine française

Réimpression du best-seller dont la présentation a été totalement refaite et comprend 520 recettes de poisson. Une nouvelle couverture reliée, 16 illustrations en couleur et 80 gravures en noir.

LE POISSON DANS LA CUISINE FRANÇAISE, H.P. Pellaprat, 230 pages, reliée **$9.50**



La Grèce Aujourd'hui

Louis Doucet

Le voyage En Couleurs

Arthaud

Jeune Afrique
Grand format, illustré, couleurs, 265 pages, **$14.95**

Autres lieux à visiter

dans la même collection "Jeune Afrique"

L'Afrique Noire et l'Océan Indien	$19.95
L'Algérie aujourd'hui	$14.95
La Bretagne aujourd'hui	$14.95
La Corse aujourd'hui	$14.95
L'Espagne aujourd'hui	$14.95
L'Iran aujourd'hui	$14.95
Le Liban aujourd'hui	$14.95
Le Maroc aujourd'hui	$14.95
Paris aujourd'hui	$14.95
La Provence aujourd'hui	$14.95
La Scandinavie aujourd'hui	$14.95
Le Sénégal aujourd'hui	$14.95
La Tunisie aujourd'hui	$14.95
Le Zaire aujourd'hui	$14.95

EN LIBRAIRIE — PAR TÉLÉPHONE — OU PAR POSTE

Les livres annoncés dans cette page sont en vente chez votre libraire

MESSAGERIES DE L'ÉTOILE INC.
apporte chez-vous les livres que vous aimez
COMPOSEZ **279-4515**

ÉCRIRE à
MESSAGERIES DE L'ÉTOILE INC.
8145, ST-HUBERT, MTL, P.Q.
JOINDRE: CHÈQUE OU MANDAT
MENTIONNER: NOM, ADRESSE, ET LIVRES DÉSIRÉS

pour avoir réponse à tout
petit ROBERT **$29.00**
petit ROBERT 2 **$45.00**

la chronique de Jean-Ethier Blais

Les chevaliers du crépuscule

par Pierre Combescot

Grâce à la baisse généralisée des connaissances en Occident, bientôt nous ne saurons plus rien du passé. Déjà, des pans immenses de ce qui faisait la matière même de la réflexion se sont effondrés. Qui lit aujourd'hui Platon ou Saint Thomas d'Aquin, ou même Pétrarque? Les manuels ont tout simplement disparu. Ainsi, j'ai décidé de me remettre à l'étude du latin; dans une ville comme Paris, impossible de dénicher la grammaire de Debeauvais. Elle est, bien sûr, remplacée par des méthodes dites modernes, pseudo-scientifiques à la Chomsky, conçues en fonction du bavardage. Mais d'un bavardage prétentieux. Athènes et Rome, dans ce contexte, sont oubliées. Le Moyen Age, peu à peu, sombre lui aussi dans l'ignorance. Pourtant, c'est de lui qu'en ligne directe, nous descendons.

Comme nous, bien que pour d'autres raisons que les nôtres, le Moyen Age a connu les grands débats sur la liberté, sur les villes-fourmilières, sur la montée d'une nouvelle classe technique. Comme nous, surtout, les hommes du Moyen Age étaient imprévisibles. En politique, comme dans la religion, le mélange des genres crée un climat de liberté. Les hommes du Moyen Age étaient peu évolués. Eh bien, ils avaient compris la force de cette loi. Pendant que les seigneurs se battaient entre eux, pendant que les bourgeois aspiraient à des transformations radicales, le petit peuple pouvait respirer. Souvent victime, souvent esclave, il a vécu d'une sorte de liberté sauvage dont il est difficile sans doute aujourd'hui de définir les composantes. Était-ce la foi, ou la solitude dans la nature, ou la certitude transcendentale d'appartenir à une lignée, ou enfin la perception inconsciente de l'évolution de sa nature? Il est certain (et les oeuvres littéraires en sont témoins) que l'homme du Moyen Age portait sur le monde un regard neuf. C'est pourquoi ce fut avant tout l'époque des grands princes brouillons. A la Renaissance revient l'honneur d'être l'âge des tyrans.

N'avons-nous pas tendance, aussi bien, à oublier que le Moyen Age s'étend sur près de mille ans? L'Église a mis plus d'un millénaire, pour sa part, à christianiser l'Europe. Quel bouillonnement dans tous les domaines! C'est, dans le temps, l'histoire d'une vague minuscule qu'a entrepris de raconter M. Pierre Combescot dans **Les chevaliers du crépuscule.** L'action se situe à la fin du douzième siècle et le héros deviendra un jour grand-maître de l'Ordre des chevaliers teutoniques, qui conquerront la Prusse orientale. Hermann de Salza, au moment où nous le voyons pour la première fois sur les routes qui mènent d'Allemagne en Italie, a vingt ans. Nouveau chevalier, il part, en compagnie de son cousin et écuyer, Augustin, à la recherche de l'armée de l'Empereur Henri VI qui va envahir la Sicile, dont sa femme est l'héritière. Hermann est noble et beau. Il a vingt ans d'âge, mais il n'est pas jeune. Il réfléchit sans cesse, s'interroge sur tout, vit pour un idéal dont il ignore les traits mais dont il sait, de science certaine, qu'il existe et qu'il doit y conformer ses actes. Dans la vie, il va de l'avant. La certitude que son enthousiasme sera récompensé par la possession de la vérité lui donne des ailes et son cheval ne piaffe jamais assez haut pour lui. L'idéal de Hermann est celui des nobles de son temps. Sa foi est simple et profonde, il croit non seulement que Dieu existe, mais encore que l'Empereur est de Lui une copie fidèle. Hermann se gargarise de grands mots, qui sont les slogans de son milieu et de sa caste; comme nous aujourd'hui pensons en termes de socialisme et de liberté, sans nous rendre compte que ce sont des données contradictoires, ainsi Hermann a été habitué d'associer Croisade et foi, religion et bonheur, amour de Dieu et fidélité au souverain. Le choc de l'Italie sera terrible, si l'on songe que l'âme d'Hermann, bien que riche et généreuse, a été contrainte dès l'enfance. En Italie, lui qui vient du centre de l'Allemagne, il se trouve en face d'une civilisation qui a, par principe, abandonné les valeurs qu'on lui a appris à faire siennes. L'Italie de la fin du douzième siècle apprend à échapper à l'armure de fer de la féodalité. Les villes que traversent Hermann et son écuyer veulent accéder à la liberté administrative. Elles n'osent pas encore penser tout haut à la liberté politique, mais cela viendra vite. Hermann a quitté une société figée pour pénétrer dans un monde en pleine effervescence. Dans tous les domaines, l'Italie morcelée s'agite et cherche à rejeter sa gangue. Les Empereurs allemands, qui voient en elle leur raison suprême d'être Empereurs, s'accrochent à chaque parcelle de terre italienne. C'est ce qui explique la présence de Henri VI à Naples. On dispute à sa femme son héritage, qui est le Royaume de Sicile. Il s'agit pour lui d'aller reconquérir ce qui lui revient.

Le pur jeune homme qu'est Hermann verra de près ce que sont la politique et la guerre. En cours de route, il apprendra que tout, ici-bas, est relatif. La vérité, qu'est-ce? Eternelle question de Pilate, que chaque génération est amenée à se poser, dès lors qu'elle refuse le conformisme des slogans. Nietzsche et Gide, sans savoir qu'ils pensaient de la même façon, et tout simplement parce qu'ils étaient contemporains, se sont posé la question de la mort de Dieu. Dieu vit afin de résoudre toutes les contradictions. A côté de Hermann, son cousin, le jeune Augustin, qu'il aime et qui suit l'aventurier mélancolique comme son ombre heureuse. Symbole du bonheur de nature, il sera emporté par la peste, au milieu des plaisirs de Rome. Il représentait l'autre Hermann, celui que chacun porte en soi et doit abandonner en cours de route s'il veut accéder à une destinée plus haute. Cet enfant est le "vieil homme" de Hermann et ce n'est qu'à partir de sa mort que son âme et son esprit s'épurent. Cette première partie du roman de Pierre Combescot est merveilleuse de fraîcheur et de poésie. Les deux jeunes gens entrent en même temps dans une nature et une histoire inconnues. L'Italie du printemps et de l'été se déploie devant eux et ils prennent conscience des bouleversements qui la secouent. On dirait une nouvelle naissance. Les personnages qu'ils croisent sur leur route les préparent au grand saut dans l'inconnu du relatif. Ce sera un chevalier du type ancien, mais revenu de tout, qui mourra dans la peau d'un anachorète. Nous savons qu'Hermann sera sauvé par l'action. Ce vieux chevalier de Stendal est un Hermann qui n'a pas en lui la force de reconquérir cet univers qu'il a perdu. Plus tard, un Allemand italianisé, gouverneur de Pise, voudra leur enseigner la volupté. Augustin, jeune écervelé, est prêt à recevoir toutes les leçons. Hermann comprendra, lui, que cet enseignement n'aura pas de fin et qu'il vaut mieux en fuir les incantations et les puissances. Enfin, à Rome même, un cardinal, précurseur de ses pareils de la Renaissance, leur donne l'exemple de la totale volupté. Elle mène à la mort.

Il y a, dans le caractère d'Hermann, un principe très fort de pureté, une noblesse de tout l'être qui se cabre devant ce qui avilit. En ceci, n'est-il pas Allemand? Pierre Combescot, dans la seconde partie de son roman, raconte la conquête de la Sicile par Henri VI. Les occasions ne lui manquent pas d'analyser le fond de l'âme allemande. L'attirance de la Méditerranée sera toujours la plus forte. Les Allemands méprisent les Latins et pourtant ne peuvent s'arracher à leur attirance. Aujourd'hui ils sont partout dans le Midi et les pays du sud sous forme de touristes. Demain, qu'en sera-t-il? En décrivant les Allemands d'avant le grand Frédéric, Pierre Combescot se place à un point de vue résolument moderne. Les Allemands n'ont pas changé depuis que s'est formé en eux le sentiment de la germanité. N'était-ce pas ce qu'écrivait déjà, dans son style prémonitoire, Tacite? Face à la soldatesque allemande, face aux Allemands latinisés ou hellénisés, Pierre Combescot a créé le personnage de l'émir Eugène, le Grec savant et ironique à qui aucune des nuances contradictoires de la vie n'échappe. N'est-ce pas lui qui, au milieu des Barbares que nous sommes tous, représente l'humanité en marche vers un destin qu'on espère meilleur? Hermman le pur conquerra et tuera afin que, la civilisation aidant, des hommes comme Eugène puissent apprécier à la valeur de l'esprit les triomphes de l'épée. Triomphe surtout, de l'alternance.

■ **Pierre Combescot. Les chevaliers du crépuscule. Editions J C Lattès, Paris 1975.**

les lettres américaines

Deux livres de Flannery O'Connor

En 1964, mourait à trente-neuf ans un grand écrivain américain: Flannery O'Connor. Par ses nouvelles et ses romans, elle a renouvelé la littérature, aussi bien sudiste que catholique. On vient de publier en langue française deux de ses ouvrages. D'abord un recueil de nouvelles composé pour l'essentiel de textes antérieurs à 1948: **Pourquoi ces nations en tumulte?** et ensuite un recueil d'articles, de conférences, de discours: **Le Mystère et les Moeurs.**

L'oeuvre de Flannery O'Connor n'est pas considérable. Deux romans, trois recueils de nouvelles. Et pourtant, quel poids, quelle dimension dans le moindre de ces textes. Sa voix angoissée, singulière, retentit comme un cri. Infirme, malade longtemps avant sa mort, Flannery O'Connor révèle la violence d'une âme assoiffée, vivant même l'absolu, toute douceur lui est insupportable hormis celle qu'elle nous présente comme don.

Dans les textes de circonstance qui composent **Le Mystère et les Moeurs,** O'Connor revient constamment aux préoccupations qui ont marqué son existence. Son appartenance au Sud, la foi, l'art d'un écrivain. Elle sait qu'elle est étiquetée: écrivain du Sud. Elle ne nie pas son appartenance, elle la proclame. Cependant, pour elle le Sud est plus qu'une région et elle repousse toute réduction de la littérature à un phénomène sociologique. "En tant que romancière et que Sudiste, j'utilise l'idiome et les moeurs du pays qui m'est familier, je ne considère nullement que j'écris pour autant sur le Sud. Si, pour ce qui me concerne en tant que romancière, une bombe sur Hiroshima affecte le jugement que je peux porter sur notre vie rurale en Géorgie, cela ne tient pas à ce que ma vision des choses soit relative et que je juge de toutes choses ensemble; car ce qui apparaît à la lumière de l'absolu est infiniment moins fragmentaire que ce qu'on n'entrevoit qu'à la faveur d'un examen de porte en porte".

Flannery O'Connor pose le problème du particularisme culturel. Elle ne cherche pas à décrire ou à interpréter une région, elle parle d'hommes et de femmes qu'elle connaît. Elle décrit des villages, des villes et des rues qu'elle a fréquentés. Pour elle ce n'est qu'un point de départ. Ce qui importe c'est le rapport de l'homme avec Dieu et par conséquent le rapport qu'il établit avec lui-même. Les infirmes, les malades, les estropiés physiques et spirituels ne symbolisent point pour elle la civilisation décadante et dégradée du Sud. Ce sont des hommes et des femmes qui cherchent le salut, qui sont victimes du démon et qui aspirent à une libération qui ne peut venir que de la Grâce "Poussé à l'outrance, le régionalisme sudiste devient écoeurant; il est rendu inintelligible par ses particularismes locaux; sa littéralité n'a plus aucune portée. Le général se perd dans le particulier au lieu qu'il s'y montre par transparence".

Pour certains, la foi exigeante, rigoureuse d'O'Connor paraîtrait surannée, désuète. Et pourtant, elle vibre. Elle est le fondement d'une oeuvre et les écrits d'O'Connor ne trompent pas.

Dans les sept nouvelles qui composent le recueil, nous sommes plongés dans des luttes qui sont celles de l'Âme. Dans **Le barbier,** un professeur se rend chez son barbier. Celui-ci n'est pas d'accord avec le choix politique de l'intellectuel. Quelques semaines plus tard le professeur revient. Il était tout prêt, muni d'arguments, de faits. Quelle vanité! Peut-on opposer des faits à des convictions, des arguments à des partis-pris? Le barbier et son client sont tous deux défaits. Malgré la profusion des mots, ils ne se rejoindront jamais.

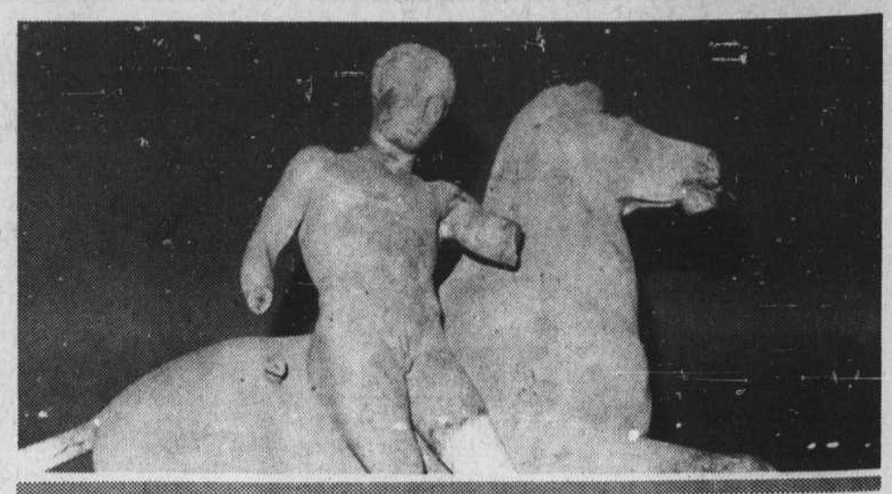
Dans la **Fête des Azalées,** un jeune garçon se rend chez sa tante. Elle lui présente une jeune fille. Sans grâce et sans beauté, celle-ci affronte le jeune homme avec suffisance et mépris. Ils s'intéressent tous deux à un cas: un homme a commis un crime, il est enfermé dans un asile d'aliénés. La jeune fille le défie. Ira-t-il rendre visite à cet homme? Ils ont tous deux recours à des subterfuges et finissent par pénétrer dans la salle où se trouve l'interné. Celui-ci s'attaque à la jeune fille qui se sauve en hurlant. Ayant traversé tous deux l'épreuve ils sont atteints par la grâce. Ils se regardent avec des yeux neufs. C'est du fond de l'abîme, dans la détresse qu'ils découvrent leur commun besoin d'absolu.

Les personnages de Flannery O'Connor nous poursuivent, nous hantent et nous atteignent non par leur infirmité mais par leur besoin, leur soif, leur attente. Écrivain sudiste? Sûrement. Dans la mesure où le Sud est en chacun de nous.

par NAIM KATTAN

Pourquoi ces nations en tumulte de Flannery O'Connor, traduit de l'anglais par Claude Fleurdorge, Michel Gresset et Claude Richard, aux **Éditions Gallimard.**

Le Mystère et les Moeurs, de Flannery O'Connor, traduit de l'anglais par André Simon, aux **Éditions Gallimard.**



courrier des lettres et des arts

Lettre ouverte à Mme Denise Pelletier — Sarah Bernhardt avait-elle toujours raison

N.B.: En décembre dernier, Madame Denise Pelletier venait à l'École Nationale de Théâtre pour une avant-première et pour roder ce qu'on pourrait appeler son "one-woman show". Elle désirait connaître nos commentaires et nos critiques. Il semble cependant qu'elle ait mal interprété notre quasi-silence après son spectacle. Qui ne dit mot... ne consent pas nécessairement.

Chère Madame Pelletier,

C'est sans doute un excès "d'humilité" qui vous pousse à commenter notre silence d'une façon plus ou moins bienveillante. Car c'est l'admiration, croyez-le bien, qui nous a laissés bouche bée. Tant de talent, de versatilité, de métier, un aussi grand "respect" de l'auteur, un tel amour du théâtre "québécois", une perception "si juste" des jeunes étudiants de théâtre, tout cela nous éblouissait, chère Madame.

Il aurait peut-être été intéressant pourtant, (puisque comme vous le disiez si bien, au théâtre, tous doivent "servir" l'auteur) d'en savoir un peu plus long sur certains de ces auteurs. Nous aurions préféré entendre parler de Beckett plutôt que de la cape de soirée que nous aviez dénichée pour interpréter "Oh! les beaux jours". Pourquoi introduire "Mère Courage" de Brecht par une citation de Stanislavski à l'effet que le théâtre est avant tout un divertissement, alors qu'il y aurait eu tant à dire sur la pensée sociale de Brecht, sur sa conception du spectateur critique, son influence sur le théâtre contemporain. N'aurait-il pas été intéressant également de souligner la valeur "anthropologique" des scènes tirées de "La Dame aux Camélias" et de "L'Aiglon"? Quant au monologue de votre crû sur les étudiants de théâtre, notre absence de réactions s'explique du fait que nous ne nous y sommes pas reconnus. Le sex-appeal de notre professeur de mouvement n'est pas une de nos préoccupations majeures et le "naturel" de cette jeune fille nous a paru très exagéré, voire superficiel. Par contre, en diction, il est vrai que nous travaillons plutôt l'articulation et la respiration que le "bon parler français".

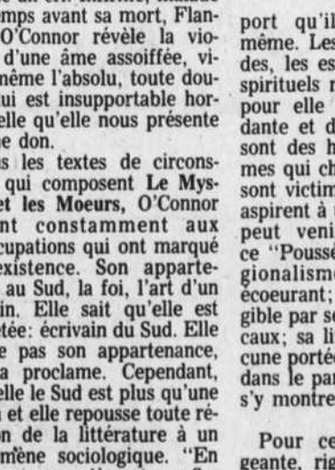
Nous n'avons pu nous empêcher de nous interroger (la jeunesse, vous savez que c'est, n'est-ce pas!) sur la pertinence de votre spectacle en tant qu'introduction au théâtre. Car si nous avons bien compris, c'était là son but et nous l'avions quelque peu oublié à la fin. Nous ne pensions plus qu'à vous! Vous êtres une grande actrice, tellement grande qu'on en oublie les auteurs, les textes et les rôles. Surtout avec ce merveilleux clin d'oeil que vous nous faisiez à la fin de chaque scène...! D'ailleurs, quel autre lien pouvait-il y avoir entre tous ces monologues que votre aptitude à les jouer.

C'était néanmoins un très bon spectacle, divertissant. Mais voilà, nous avons encore l'illusion (nous sommes jeunes!) de croire que le théâtre est plus qu'un divertissement. Nous pensons que le plaisir de jouer et de voir jouer peut être décuplé si on lui superpose une démarche critique consciente, si le théâtre devient la réalisation et la libération de ce que nous sommes personnellement et collectivement. Dans cette perspective, vous comprendrez que votre distinction entre le vrai-beau et le faux-laid langage québécois (entre enfirouaper et parker) nous ait surpris. Nous tenons avant tout à transposer au théâtre notre réalité, quelle qu'elle soit, et notre poésie en tant que peuple.

En terminant, pardonnez-nous si nous avons cru comprendre après le spectacle (ah! cette jeunesse susceptible!) que nos commentaires sur son contenu étaient indésirables en raison de notre âge et d'autre part, si nous n'avons pas imaginé un seul instant que vous attendiez de nous des critiques sur votre mise en place ou le choix de vos accessoires. "Nous ne nous étions pas tout dit." Mais était-ce par politesse ou par respect, nous avions préféré nous taire. Cela arrive quand nous trouvons que la "distance" est trop grande. Mais puisque le comédien peut se faire entendre sinon comprendre jusqu'à la dernière rangée, il faudrait bien que l'apprenti-comédien de la dernière rangée puisse faire de même.

par Élizabeth BOURGET,
pour les élèves de
1ère année,
Section Interprétation,
École Nationale de Théâtre.
Le 21 février 1976

Vient de paraître



Une bataille d'Amérique
de Pan Bouyoucas

— Te rappelles-tu notre première année à Montréal, toutes les nuits blanches que j'ai passées à pleurer tant j'étais dépaysée, triste et découragée par l'hiver et surtout par notre solitude? Te rappeles-tu toutes les fois où je t'ai supplié de plier bagage et d'aller vivre en Grèce? Et tu me criais que l'Amérique, c'était le pays du futur?

— L'histoire tendrement anarchique d'un héros "hippie", d'un enfant malade de ce siècle. Les tropiques de l'amour au coeur de l'hiver québécois.

Quinze En vente partout à $6.95 3465 Côte des Neiges Bureau 42

COURS D'ÉTÉ DE POTERIE
Instruction individuelle.
Sessions de 2 semaines.
Excellente nourriture et accommodation.
Pour dépliant écrire:
POTERIE ROZYNSKA
Way's Mills, R.R. #1, Ayer's Cliff, Québec

EN LIBRAIRIE
BOUQUETS DE LA MER
DE
PIERRE FRANCOEUR



la collection de poche
Points
publie
Volume simple • $2.60
double •• $2.95
triple ••• $3.95
quadruple •••• $4.95
R.Barthes, A.Césaire, M.Crozier, I.Illich, F.Fanon, J.Lacan, H.Lefèvre, K.Lorenz, J.Monod, J.P.Richard, W.Rostow, A.Soljénitsyne, P.Sollers.
EDITIONS DU SEUIL

Points c'est tout.

Pour recevoir gratuitement le catalogue des collections de poche, des Éditions du Seuil:
RETOURNEZ CE COUPON AUX:
Editions du Seuil (Ltée) 539 Lebeau, Ville St Laurent Mtl.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... CODE POSTAL: .....
PROFESSION .....

Raoul Duguay



par CHRISTINE L'HEUREUX

Faire une entrevue avec Raoul Duguay, c'est laisser la machine à parole se vider et ouvrir toutes grandes les oreilles.

Onze spectacles en Europe en janvier dernier. Raoul Duguay est allé dire "allô" aux Belges (Ecaussines et Bruxelles) et aux Français (salle Papin à Paris) et ne leur a pas fait peur. Invité par Julos Beaucarme qui devrait à son tour venir rendre visite aux Kébékois sous peu, Raoul a donné neuf récitals au "Mouton tondu" (un Kébékois se reconnaît, là, dit-il); les critiques l'ont comparé le plus souvent à un prophète, un yogi hindou, un sage, un philosophe; à d'autres moments, la simplicité de sa poésie a été jugée naive, un peu boy-scout, mais tous ont été unanimes à reconnaître la vérité de cet homme déroutant.



...à fondre comme du beurre

Plus question de Charenton, comme la dernière fois, mais plutôt un respect profond devant un phénomène qui dépasse l'entendement. Non parce que Raoul a retrouvé l'hermétisme de ses débuts; bien au contraire, sa grande simplicité poétique fascine parce qu'elle fait appel à des mécanismes insondables. Ce n'est pas sans raison qu'on a parlé de pouvoir magique, incantatoire, d'expérience musicale et philantropique chez Raoul, lors de son dernier passage en Europe. Si le public belge ou français a jamais connu un étonnement, c'est devant la richesse d'un homme à la recherche d'un langage capable de rejoindre tous les hommes. Une pensée universaliste qui passe par des mots de tous les jours. Une communication où la langue kébékoise devient un incident de parcours, un accent parmi d'autres.

De retour à Montréal, Raoul prépare une dernière tournée au Québec. Avant le 24 juin, date à laquelle il désire se retirer du monde, comme l'ermite des temps anciens ou presque. Pour une période d'un an, dit-il, parce que "j'ai besoin d'approfondir mes sources psychiques, de rebrancher mon système sur l'univers... en profondeur. J'ai besoin de ramasser mes rayons et de faire ma convergence. Faire une nouvelle synthèse. Je suis un poète (il se définit comme conscience la plus allumée possible). Je veux élargir mon aura pour devenir de plus en plus impersonnel, devenir un bon instrument de parole. J'ai vidé ma boîte et j'ai besoin de renouvellement".

D'ici là, il sortira, vers la mi-mars, son deuxième long-jeu qui a pour titre "L'envol"; une écoute rapide laisse croire que le ton est très différent déjà de son premier disque. D'une exigence plus grande, avec une parole plus dense, sans laisser pourtant de côté son personnage de conteur, d'amuseur. Avec aussi une dimension politique qui n'étonne pas chez ce révolutionnaire pacifique. La musique d'André Angelini, qui l'a accompagné dans sa tournée européenne et qui sera dorénavant le seul musicien à l'accompagner (jusqu'au 24 juin au moins), cette musique d'Angelini renforce la dimension cosmique du message de Duguay. Ce dernier ne tarit pas d'éloge, d'ailleurs, sur son musicien, laissant transparaître une connivence profonde qui devrait se manifester, dans les prochains spectacles, dont le premier aura lieu à l'Evêché.

Mais quand on lui parle de ce deuxième disque, c'est sur le troisième qu'il a déjà des choses à dire. Il voudrait y enregistrer la chanson de "L'enfant" qui devrait faire un côté complet de disque, 20 minutes: "Je veux arriver à la révolution de la longueur dans un long-jeu. Faire comprendre aux compagnies de diques, au monde que c'est long parce que le système de réflexe automatique, l'imprint dans notre cerveau réagit habituellement à des stimuli de deux ou trois minutes, stimuli auxquels les média d'information soumettent le public en général."

"La chanson est un bouche-trou entre des publicités, une excuse. Les postes de radio font du commerce et ne font pas avancer la culture. La raison pour laquelle je veux arriver à la révolution des textes longs, c'est pour des raisons pédagogiques: être capable de s'arrêter, de se regarder, voir passer les choses. Les "tounes" courtes correspondent au trépidant de la ville, au climat de discontinuité dans lequel on vit. Dans une chanson longue, je veux accéder aux processus mantriques. Scientifiquement, le processus mantrique produit les ondes alpha. Nous vivons habituellement dans des ondes bêta... la ville la discontinuité, l'agressivité, la tension. Avec un texte qui prend son temps, tu peux agir, le faire rentrer. Mais il est nécessaire de trouver le filon qui permettra à tout le monde de se retrouver. D'un seul point de vue mathématique ou intellectuel, la chose est irréalisable... je continue toujours à chercher le passage qui va unifier. Sur scène, j'ai un pouvoir d'intensité, de densité automatique, le pouvoir de concentrer des énergies et de les dilater. Si les gens sont attentifs dans mes spectacles, c'est parce que moi je suis attentif... et c'est impossible que le monde résiste. J'ai longuement mûri mes textes; il y a dans chacun d'eux, en transparence, des structures latentes que les gens peuvent ne pas percevoir mais qui jouent sur l'inconscient collectif. A ce niveau, j'ai un pouvoir mais un pouvoir positif. Je veux que disparaisse toute vibration négative. Le monde a besoin d'amour, d'ondes alpha".

Les critiques européens parlent d'incantation et ils ont bien raison. Et en ce sens, Raoul ne se trompe pas quand il se définit comme un passeur, comme un instrument. Quand il dit qu'il transmet tout ce que les autres lui ont apporté, ce n'est pas pour se mettre en position de possesseur: "La parole ne m'appartient pas, je suis fait pour la donner. Je n'ai rien à dire. Tout ce que j'ai à dire c'est que le royaume de la parole se trouve dans le silence. Je vais le crier, le beugler, avec des trompettes, avec n'importe quoi; mais je sais absolument avec une certitude absolue que le poème est dans le silence."

De justesse, je rattrape cette grande machine à parole. Pour revenir un peu sur son disque, ses spectacles. C'est avec sévérité qu'il juge son premier disque, Allô Toulmônd, racontant que la "toune" la mieux interprétée, à son avis, c'était "Le désert", alors que "Le chemin" était un peu trop basse pour sa voix. Allô toulmond a été faite trop vite, sans émotion. Avec "La bite à Tibi", il est content d'avoir mis l'Abitibi sur la carte, un peu comme Vigneault avec "Natashquan".

Et puis doucement, avec de nombreux détours de conversations, on en arrive à parler de la musique rock québécoise, de cette vague musicale des groupes électriques, bruyants qui se font de plus en plus nombreux. Raoul m'entretient alors sur un sujet qui le touche de près, qu'il a analysé, expérimenté lui-même, et qu'il appelle l'impérialisme de l'oreille et le processus qui est un fascisme au niveau des décibels. C'est tout à fait ça: le fascisme des décibels. Il dit avoir eu besoin d'en faire l'expérience, parce qu'il fonctionne beaucoup au niveau de ce qu'il sent. Pour en parler, il a voulu le vivre. Son premier disque l'a démontré par moments. Maintenant, il réclame le calme. Parce qu'il y a quelque temps, dans ses spectacles, il dit n'avoir plus eu la possibilité des nuances, avoir été forcé d'être toujours "à la planche", s'être battu avec des décibels. Ce qui l'a conduit à restreindre le nombre de ses musiciens à la présence unique d'André Angelini: "Avec André, je peux faire des sauts du doux au fort, il va me suivre. Dans les prochains spectacles, on va être électrique et autre chose. Comme sur mes disques, je veux faire des "tounes" violentes mais aussi d'autres, d'une tendresse à fondre comme du beurre. J'entends d'ici les commentaires... je me donne le droit en tant que poète de modifier mes positions, pour élargir, comprendre, englober toujours de nouvelles dimensions."

Le moins qu'on puisse dire, c'est que Raoul n'a pas fini de parler. Il dit lui-même qu'il a toujours l'impression de commencer à se préparer à dire, à nommer. Un poète qu'on aurait tort de ne pas prendre au sérieux.

"Vouloir savoir être au pouvoir de soi-même est l'ultime avoir..."

la chronique de Jean Basile

L'Amour d'une autre et la Solitude inachevée

La mode veut nous faire croire qu'il faut, pour faire de la littérature québécoise, tomber dans le folklore ou dans la vulgarité cégépienne des amours en vitesse sur des chesterfield tachés, le tout, naturellement, raconté dans le plus horrible langage. Le terrorisme véritable qui a instauré cette mode est-il en train de céder devant l'échec certain auquel est en train de se heurter la littérature de fiction de ces dernières années? Je ne sais. Toujours est-il qu'il paraît, ici et là, un livre qui est comme un signe encourageant d'espoir.

Le livre de Pierre Stewart, "L'Amour d'un autre" (1), est de ceux-là. Recompensé par le Prix du Cercle du Livre de France, il fait honneur à la littérature, la vraie: celle qui s'abreuve et se nourrit non pas de la vraie vie mais de la vie des autres livres. Il ne s'agit pas d'un coup de maître, loin de là, car l'auteur est encore un novice dans l'écriture et cela se sent trop souvent, surtout dans la première partie de l'ouvrage. Mais qu'importe pour l'instant. On y trouve une volonté de littérature qui n'est pas sans me rappeler la vague des années 50-60 quand Godbout ne mangeait pas de hot dogs, que Bessette, Jean Hamelin, et beaucoup d'autres interrogeaient le style plutôt que de se regarder le nombril.

L'histoire de cette "sortie" est curieuse en soi, et surtout racontée par un garçon. Andrée, l'héroïne, est troublée par une jeune femme qu'elle ne connaît pas et qu'elle ne veut sans doute pas connaître. Cette jeune femme existe-t-elle ou n'existe-t-elle pas? Elle prend en tous cas des proportions considérables dans sa tête au point de représenter l'absolu de l'amour. On voit que le sujet aurait pu être scabreux, quoique les exemples d'homosexualité ne manquent pas dans la littérature québécoise. La grande réussite de Pierre Stewart, et ce qui prouve sa qualité d'écrivain véritable, est d'avoir échappé complètement au salace, ce salace si propre à certains hommes dont la manie est de s'intéresser en voyeur au lesbianisme. Il nous raconte donc la passion d'Andrée (et même quelques scènes érotiques) avec une grâce et une délicatesse qui rappelle parfois Colette. Combien d'entre nous sommes capables de décrire la relation, amoureuse ou pas, de deux femmes?

Mais cette passion imaginée n'est pas tout le livre. Autour d'Andrée, en effet, virevolte tout un monde d'amis masculins et féminins, chacun ayant discrètement des relations avec les autres. Tous vivent; Andrée seule rêve dans des paysages bien décrits, parfois réels, comme une ferme ou un chalet, un appartement peut-être, parfois plus onirique aussi. Pierre Stewart semble aimer Gérard de Nerval.

Malgré la chaleur des passions, l'ouvrage de Pierre Stewart est condensé et froid. C'est un livre tendu, volontaire qui veut aller à l'essentiel et qui, dans un sens, est purement intellectuel. En fait de simplicité, il est donc assez réussi malgré bien des maladresses de pur langage. Il manque encore des mots au jeune auteur; pire, certains mots n'ont pas encore leur pleine couleur. Ce n'est que normal. Le lecteur pourra sans doute être agacé par la lenteur du récit mais il ne pourra pas ne pas être touché par le réel mystère que sait créer Pierre Stewart sans jamais insister.

Proust, Thomas Mann, les jeunes filles en fleurs, la mort à Venise et, dans l'ambiguité des airs qui explosent, toujours si péniblement, cet éternel désir de nous-mêmes qui flotte dans la tête. Le livre de Pierre Stewart s'aligne avec modestie sur de bien grands maîtres de la prose et pourtant c'est un poète qu'il me rappelle le plus. Le Valéry du "Bois amical":

Et là haut, dans la lumière immense
Nous nous sommes trouvés en pleurant
O mon cher compagnon de silence!

■

Quitte à passer pour un chauviniste mâle, je n'aime guère que les femmes écrivent un livre à la première personne, se faisant passer pour un personnage masculin. On a tant besoin d'elles en tant que femmes! Seule Marie-Claire Blais réussit à ce petit jeu. D'où ma gêne première à lire "La Solitude inachevée" de Carol Dunlop-Hébert (2). D'autant plus que son style est très exactement de ceux qu'il est convenu d'appeler "féminin". Je ne lui fais pas là un compliment.



Carol Dunlop-Hébert

Cela n'est encore rien. Le héros, un certain Georges, est écrivain et le roman se veut donc être une réflexion sur l'écriture. Hélas, quel sujet difficile. Dangereux aussi quand il est traité avec une naïveté que j'aurais souhaitée désarmante. Mais comment ne pas sortir les canons devant une pareille innocence? "Enivré par le succès inattendu de mon premier roman, écrit l'écrivain, j'avais décidé de me consacrer uniquement à l'écriture." Ou encore: "Pourquoi n'écrirais-je pas un roman? L'histoire un peu retouchée de mes aventures amoureuses, ou un récit des plus poignants — la vie d'un écrivain aux prises avec son impuissance." Grrrrrrr....

Et c'est exactement ce qu'a tenté de faire Carol Dunlop-Hébert avec un luxe de péripéties qui toucherait au ridicule, ne serait-ce la bonne foi de leur auteur. Comment dire? Georges rencontre une certaine femme, Catherine. Mais elle n'existe peut-être pas; elle n'est qu'une muse et la femme, par surcroît, d'un vendeur de pneus, sorte de dieu grec qui révèle chacun à soi-même. Plus une autre femme, Françoise, mariée à Marcel, ami de Georges, musicien de génie qui deviendra fou, semble-t-il et qui s'enfuira avec son infirmier! Mystère et homosexualité latente?

L'auteur de ce livre a l'étrange manie de philosopher sur la littérature, naturellement, et sur l'art en général. Par exemple, Mondrian "a commencé sa carrière en faisant des paysages et il a évolué jusqu'à la toile blanche...". D'où Carol Dunlop-Hébert déduit (en soulignant aimablement que c'est peut-être une bêtise) que le point de perfection en art est le vide.

On ne voudrait pas être méchant.

L'AMOUR D'UNE AUTRE, roman par Pierre Stewart, **Le Cercle du livre de France**, Montréal 1976

LA SOLITUDE INACHEVÉE, roman par Carol Dunlop-Hébert, **Les éditions la Presse**, Montréal 1976.

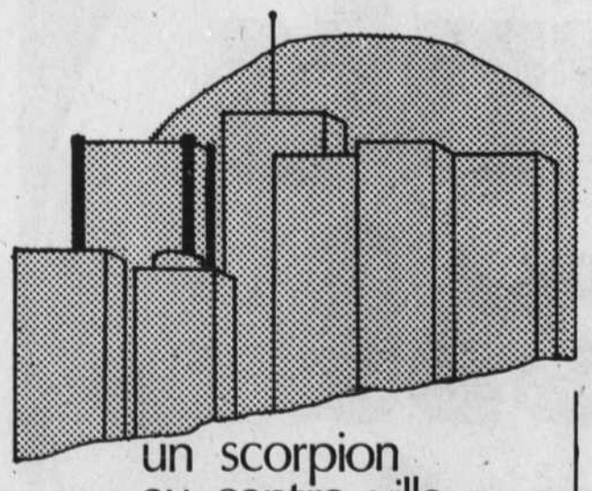
Vient de paraître



Signé de biais
de Claire de Lamirande

— Les criminels sont portés à parler.
— Ils parlent vraiment ?
— Ils ouvrent toujours la bouche pour dire quelque chose. Ça suffit. Les serpents mettent toujours du venin dans ce qu'ils disent. C'est souvent à l'état de trace: quand ils me disent qu'il fait froid ou qu'il fait chaud, c'est parfois difficile d'isoler la chose.
— Vous avez vraiment réussi à trouver quelque chose avec vos méthodes ?
— C'est infaillible.

Quinze — En vente partout $5.95 — 3465 Côte des Neiges Bureau 42



un scorpion au centre ville...

Voici notre 5e librairie prête à vous accueillir et à vous procurer le livre que vous cherchez.

La librairie du Scorpion
Centre Commercial
Les Terrasses.
Métro McGill

librairie du scorpion
le réseau

Centre Laval **Centre Langelier**
Mail Champlain **Centre Domaine**

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Killer Force" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Swept away" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.
AVENUE: 1224 Ave. Greene Westmount 937-2747 "Dog day afternoon" 12.15, 2.30, 4.45, 7.05, 9.30.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "Anomalies" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Sinthia" 1.40, 4.30, 7.20, 10.10.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Un génie, 2 associés, une cloche" 12.30, 2.30, 4.40, 7.15, 9.30.
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "Votre plaisir mesdames" 3.00, 6.30, 9.55 et "Un sacré zizi" 1.20, 4.45, 8.10.
CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E. 525-8600 "Fraulein" 2.50, 6.25, 10.05 et "Dérapage contrôle" 1.00, 4.35, 8.10.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "Les dents de la mer" 12.10, 2.20, 4.50, 7.10, 9.35.
CHEVALIER: 1500 St-Denis 845-3222 "L'important c'est d'aimer" 12.10, 2.30, 4.45, 7.10, 9.35.
CINÉMA MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "La réincarnation de Peter Proud" 1.35, 5.30, 9.20 et "Les gagneurs" 3.35, 7.30.
CINÉMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "6 minutes pour mourir" Sam: 3.15, 7.25 et dim. "Le crime de l'Orient-Express" Sam: 5.05, 9.25 Dim: 1.00, 5.25, 9.25.
CINÉMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "L'aventure c'est l'aventure" Sam: 7.30 Dim: 3.25, 7.30 "La réincarnation de Peter Proud" Sam: 5.30, 9.30 Dim: 1.30, 5.30, 9.30.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 "I will, I will for now" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
CRÉMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "La course à l'echalote" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir): "Le chat et la souris" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, (McLaren) "Le vieux fusil" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15
ELYSÉE: 35 Milton 842-6053 (Salle Eisenstein) "Vérités et mensonges" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle Resnais) "Violence et passion" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine 288-3303 "Contes immoraux" 12.30, 4.15, 8.05 "Tête de Normande" 2.15, 6.05, 9.50
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon Est 725-7000 "Julia et les hommes" sam.: 7.10, 10.15, dim: 1.00, 4.05, 7.10, 10.15 "Journal secret" sam: 8.30, Dim: 2.20, 5.25, 8.30
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Blackbeard's ghost" 1.15, 3.10, 5.05, 7.05, 9.00
MERCIER: 4255 Ste-Catherine E. 255-6224 "La course à l'échalote" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
MONKLAND: 5504 Monkland 489-3579 "3 days of the condor" 1.10, 5.05, 9.15 et "Mahogany" 3.10, 7.20.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 samedi: Spectacle sur scène: Monique Leyrac 7.30 et "Love and Death" 10.00 et "Dark Star" 12.00 p.m. Dimamche: "Harold and Maude" (s.t.f.) 2.00 et "Harold et Maude" 4.00 et "Partis pour la gloire" 7.00 et "Une partie de plaisir" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Breakheart pass" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Emmanuelle l'anti-vierge" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle II) "Inserts" 12.30, 2.40, 4.55, 7.05, 9.20 (Salle III) "The McCullochs" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle IV) "Histoire d'Adele H" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10; (Salle V) "Les deux saisons de la vie" 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05.
PIERROT: 1500 St-Denis 845-3222 "Histoire d'O" 1.10, 3.15, 5.20, 7.25, 9.30.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Hindenburg" 1.00, 3.05, 5.10, 7.20, 9.30.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2644 (Petit cinéma) "Dog day afternoon" 1.10, 3.35, 6.00, 8.30.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2644 (Grand cinéma) "One flew over the cukoo's nest" 12.05, 2.20, 4.40, 7.05, 9.30.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "A time to love" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "This baby is yours" 1.20, 4.10, 7.00, 10.00.
SALLE BRÉBEUF: 5625 Decelles 731-1297 "Le secret" 3.00, 7.00, 9.15.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "Les insectes de feu" 2.45, 6.10, 9.35 et "Tombe les filles et tais-toi" 1.20, 4.45, 8.10.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Jaws" 12.40, 2.50, 5.00, 7.50, 9.15.
SNOWDON: 5225 Décarie 482-1332 "Jaws" 1.00, 3.00, 5.00, 7.20, 9.40.
VAN HORNE: 6150 Côte des Neiges 731-8243 "Romantic English woman" 12.30, 2.35, 4.40, 6.45, 8.50.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "Sunshine boy" 1.10, 3.05, 7.00, 9.05.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Barry Lyndon" 1.30, 5.00, 8.30.

CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: 1700 St-Denis, 844-8734. Relâche.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. Maisonneuve 869-4349. Samedi: festival du film américain. "The Godless girl" (de C.B. de Mille - 1929) 3.00, "Downstairs" (M. Bell 1932) 5.00. "Gold Diggers" (M. Le Roy - 1933) 7.00. "Going Hollywood" (R. Walsh - 1933) 9.00. Dimanche: Série pour enfants. "High, wild and free" (C. Eastman - 1968) 2.00. "La clef d'or" 4.00; — Festival du film américain. "The Cameraman" (de E. Sedgwick - 1928) 7.00. "Where east is east" (T. Browning 1929) 9.00.
VIDÉOGRAPHE: 1604 St-Denis 842-9786. "Portugal 1er mai" de Jean Simond — 8.00 en français, 8.30 en Portugais.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François Xavier — 288-1229 (Salle I) "On the Job" de David Sennario du mardi au samedi — 20 h 30 Dimanche relâche. (Salle II) "Kennedy's Children" de Robert Patrick du mardi au samedi 20 h 00 Dimanche 19 h 00 matinées mercredi à 13 h 00 Samedi 14 h 00.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 rue Bleury 866-1964 "Communauté agricole" d'Obaldia et "Pique-nique en compagne" d'Arrabal. Sam: 20 h 30 dimanche relâche.
OUTREMONT: 1248 Bernard 277-4145 Monique Leyrac — samedi 19 h 30
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine 521-6666 "Off Broadway" de Suzanne Garceau — 21 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: 1474 Ste-Catherine 523-1131. Relâche.
POUDRIERE: (Ile Ste-Hélène) 525-0821 Relâche.
SALLE WILFRID PELLETIER: Ginette Reno — samedi 18 h 30 — 22 h 30 Dimanche — 20 h 30
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau, 527-1211. "Le club Frank Eros Robidoux" — 20 h 30.
THEATRE MAISONNEUVE: Louise Forestier — Samedi 18 h 30 — 22 h 00 Dimanche Relâche.
THEATRE NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 "L'Empereur Jones" d'Eugène O'Neil — du mardi au vendredi 20 h 00 samedi 17 h 00 — 21 h 00 dimanche relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: "Les Vilains" d'André Gille — 20 h 30.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 E. Avenue des Pins 845-7277 Relâche.
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 Saint-Denis 844-1793 "Dreyfus" de J.C. Grumberg — tous les soirs 20 h 00, dimanche relâche.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

SAMEDI

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Sesame
9.30 Roquet, belles oreilles
10.00 Les espiègles rient
10.30 Monsieur Rosée
11.00 Gaspard et les fantômes
11.30 Génie en herbe
12.00 Les héros du samedi
1.00 Sporthèque
Boxe
2.00 Femme d'aujourd'hui
3.00 Techno-Flash
3.30 Cinéma-Jeunesse:
"Papillons" et "L'étrange magicien"
5.00 Bagatelle
6.00 L'imagination au galop
6.30 Téléjournal
6.40 Nouvelles du sport
6.50 Politique fédérale:
Le Parti libéral
7.00 Lise Lib
8.00 Hockey:
"Atlanta à Montréal".
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Cinéma:
"Quand siffle la dernière balle" (western — Américain 1971)
12.30 Cinéma:
"Cinq pour l'enfer" (film de guerre — Italien 1969)

CFTM 10

8.30 Patof raconte
9.00 Furie
9.30 Les cadets de la forêt
10.00 Robin fusée
10.30 Le cirque à son meilleur
11.00 Les sentinelles de l'air
12.00 Bon week-end
1.45 Le parti créditiste
2.00 Chantier '76
2.30 Le père Ambroise
3.00 Sur le matelas
4.00 Horizon sports
4.30 C'est arrivé cette semaine
5.00 Ça prend un voleur
6.00 A l'heure olympique
7.00 Les grands spectacles:
"Gonflés à bloc" (comédie — Britannique 1969).
9.30 Mannix
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.25 Cinéma:
"Un amant dans le grenier" (comédie — Britannique 1968).
1.00 Cinéma:
"Étrange Maria" (drame — Espagne 1969)...■
2.30 Le 10 vous informe

CBMT 6

9.30 Sesame Street
10.30 Peanuts and popcorn
12.00 Parade
1.00 Water World
1.30 Par 27
2.00 CBC Sports
4.00 CBC Curling Classic
5.00 Lost Islands
5.30 Welcome back, kotter
6.00 CBC Evening News
6.30 Monty Python
7.00 Reach for the Top
7.30 Phyllis
8.00 Hockey:
"Atlanta à Montréal"
10.30 Ceilidh
11.00 The national
11.15 Provincial affairs:
11.21 Montreal Tonight
12.37 Cinéma:
"Stone killer" (drame — Américain 1973)
2.10 Fermeture

CFCF 12

6.00 University of the Air
7.00 The community
7.25 Take kerr
7.30 Circle Square
8.00 Abbott and Costello
8.30 Rocket Robin Hood
9.00 The Flintstones
10.00 Kidstuff
11.00 Fantastics
11.30 Spiderman
12.00 Star Trek
1.00 Cinéma:
"The Ambushers" (comédie — Américain 1967)
3.00 Superstars of the mat
4.00 Sports Beat '76
4.30 Wide World of Sports
6.00 Lawrence Welk
7.00 Emergency
8.00 Academy Performance:
"McNaughton's daughter"
10.30 Funny Farm
11.00 CTV National News
12.00 Cinéma:
"The Molly Maguires" (drame — Américain 1970)
"A reflection of fear" (drame — 1973)

RADIO-QUÉBEC 17

18.00 Tourlou
18.30 Sur deux ou quatre pattes
"Le temps de Dieu".
18.30 Ciné... Plus:
"Docteur Folamour" comédie satirique de Stanley Kubrick

DIMANCHE

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Sesame
9.30 Les contes de la rive
9.45 L'Evangile en papier
10.00 Le jour du Seigneur
11.00 Récital:
Felicja Blumental, pianiste
11.30 Ciné-magazine
12.00 La semaine verte:
Les deux visages de la mer
1.00 D'hier à demain
Le voilier des glaces
2.00 L'univers des sports
3.30 L'heure des quilles
4.30 Le Francophonissime
5.00 Second regard
6.00 La question
6.30 Téléjournal
6.40 Nouvelles du sport
6.50 Politique provincial:
Le parti créditiste
7.00 La petite patrie
7.30 Les beaux dimanches:
Monsieur B: Louise Forestier et Gilles Valiquette.
8.30 Les beaux dimanches:
Les Palestiniens, de Québec à Abou Dhabi.
9.30 Les beaux dimanches:
Paul Gauguin.
10.30 Téléjournal
10.45 Sports-dimanche
11.00 Cinq-club:
"Cocorico Monsieur Poulet" (film de Jean Rouch — Franco Nigérien 1975).

CFTM 10

7.55 Horaire bienvenue
8.00 Ministère mondial Rex Humbard
9.0 Patof raconte
9.30 Fanfan Dédé
10.00 C'était le bon temps
12.00 Bon dimanche
2.00 Jugements rendus
2.30 Réflexion
3.00 J'ai le goût du Québec
3.30 Télé-Quilles
4.30 C'est pas sorcier
5.00 Information voyages
5.30 Flipper
6.00 Showbizz
7.00 Ciné-Choix:
"West side story" (comédie musicale — Américain 1961).
10.00 Regards sur le monde
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La onzième heure
12.00 Le dix vous informe
12.05 Fermeture

RADIO-QUÉBEC 17

18.0 Le drame de la survie:
Le parc Yellowstone.
18.30 Si l'monde savait
Arthur Bouchard sculpteur.
19.00 En se racontant l'histoire d'ici de 1900 à 1914
20.00 Paul et Virginie
20.30 Le sens de la vie
21.30 Les jazzeurs
Archie Shepp.

CBMT 6

9.00 This is the life
9.30 Coronation street
10.00 Sunday morning
11.00 Meeting place
12.00 The little concert
12.30 U.K Magazine
12.45 A way out
1.00 The money makers
1.30 Country Canada
2.00 World junior curling
3.30 Speaking out
4.00 Music to see
4.30 Hymn sing
5.00 Science magazine
5.30 Tommy Common's musical world
6.00 Wonderful world of Disney
7.00 The National dream
8.00 The Waltons
9.00 Performance
10.00 Market place
10.30 Ombudsman
11.00 The National
11.15 Nation's business
11.21 Montreal tonight
11.37 Ciné-camp
"Cover girl" (comédie musicale — 1944)...■

CFCF 12

6.00 Community
6.30 Cross Roads
7.00 Jinny Swagart
7.30 Katheryn Kuhlman
8.00 Rex Humbard
9.00 Oral Roberts presents
9.30 It is written
10.00 Hellenic program
10.30 Teledomenica
1.00 Mr. Chips
1.30 It is up to you
2.00 Cinéma:
"The taming of the shrew" (comédie — 1967)
4.30 Question period
5.00 Untamed world
5.30 Garner Ted Armstrong
6.00 Travel 76
6.30 Sonny and Cher
7.30 Cinéma:
"The sound of music" (drame — 1965)
11.00 News
12.21 Cinéma:
"The magnificent seven" (drame — 1960)

théâtre

La Nef des Sorcières

un spectacle nécessairement féministe au TNM



La Nef des Sorcières, événement théâtral qui s'inscrit dans le mouvement féministe, sera présenté sur la scène du Théâtre du Nouveau Monde à compter du 5 mars avec, de gauche à droite, Pol Pelletier, Michèle Magny, Françoise Berd, Louisette Dussault, Michèle Craig et Luce Guilbeault. (Photo André LeCoz)

par ADRIEN GRUSLIN

"L'intimité devient publique... une fête de la parole. Six femmes prennent la parole et se racontent; c'est inédit. Ce travail a réuni depuis près d'un an treize femmes, ne serait-ce là que le seul "message". "C'est Luce Guilbeault qui parle, le capitaine au long cours de ce bateau qui a nom: "La Nef des Sorcières".

Cette nef a levé l'ancre il y a un an. Elle arrive au port. Vendredi, elle débarque aux yeux de tous sur la scène du TNM. Ces planches deviendront son quai pour tout le mois de mars. Rien que des femmes, une pièce d'un caractère unique, des femmes se manifestent, disent un mal de vivre, deviennent provoquantes par nécessité, sorcières dans cet ultime bateau qu'est le théâtre aussi bien que la vie.

En février dernier, Luce Guilbeault a offert au TNM de monter un show de femmes ou une pièce d'une dramaturge américaine. Rapidement, l'idée s'est transformée en un synopsis de spectacle présenté à Jean-Louis Roux. Tout fut vite réglé. Les réunions commencèrent au début de mars, les thèmes se précisèrent aisément, tous les contacts furent pris, seuls de rares changements se produisirent. "Ainsi j'ai finalement écrit et joué, ce que je ne voulais pas au début", dit Luce Guilbeault, rencontrée cette semaine.

Les auteurs ont choisi leurs interprètes. Une étroite collaboration s'est effectuée entre eux; ainsi Pol Pelletier a pris part à l'écriture de son personnage avec Marie-Claire Blais, Louisette Dussault et Odette Gagnon ont travaillé ensemble constamment. "J'ai découvert, dit Luce Guilbeault, que les auteurs avaient peur des comédiens". La présente aventure aura permis de dissiper cette crainte. Je cite cette phrase de Nicole Brossard, tirée de "L'envers du décor": "Plus qu'un travail de collaboration, le travail qui s'opère maintenant entre femmes, c'est un projet commun d'exploration, d'analyse, de solidarité et d'amitié".

Le metteur en scène me souligne la générosité dont ont fait preuve les femmes-écrivains. Nulle n'a flanché pendant la vingtaine de réunions qui eurent lieu l'été dernier avec elles, puis avec les comédiennes. C'est la première fois qu'une telle démarche est menée à bien. Dans "L'Envers du décor", la revue du TNM, chaque auteur interroge sa comédienne et inversement. A la fois auteur et comédienne, mon interlocutrice me dit: "Je m'interroge moi-même. Pour la première fois je m'aperçois que j'ai des projets alors que comme comédienne, j'avais un rôle passif".

"La Nef des Sorcières", dont le texte sera lancé par les Éditions Quinze le soir de la première, est très impliquante de par ses thèmes. "Plus les textes avançaient, plus le **On** devenait **Je**. Chaque femme assume sa propre prise de conscience, je ne me sens pas le droit de parler des femmes mais uniquement de moi". Et Pol Pelletier ajoute: "Tout le spectacle, d'après moi, doit provoquer une prise de conscience. Vous savez, ma notion de scandale n'est pas très développée. Peu de choses me choquent".

Six femmes monologuent, 20 minutes chacune, dans des lieux suggérés par le son et l'éclairage, six solitudes — malgré les recoupements dans la dénonciation — s'expriment sans se plaindre. L'ouvrière, par exemple, raconte sa journée dans le détail, son récit devient un lourd constat de reproche. A la mise en scène, Luce Guilbeault avoue avoir opté pour un jeu "en close-up tout le temps". Les comédiennes s'additionnent l'une après l'autre, toutes demeurent sur scène pendant l'entracte.

Le spectacle s'ouvre sur la vision de l'artiste (Luce Guilbeault) aux prises avec des rôles mémorisés. "Etre actrice, c'est être en état de censure vis-à-vis de soi. Mais depuis que j'écris, je me suis retrouvée." On voit la comédienne en crise, son personnage revient au début de chaque acte. Les enchaînements entre les monologues sont créés par la bande sonore (Jean Sauvageau), l'éclairage et, bien entendu, les thèmes. L'ordre s'est imposé de lui-même, allant du plus au moins connu (de la comédienne à l'écrivain en passant par la ménopausée, l'ouvrière, la secrétaire et l'homosexuelle), suivant un ordre de montée tant dans la violence que dans le langage. On voit mal par exemple, casser la glace avec le texte de Nicole Brossard.

Au plan de la mise en scène, sa première d'importance, les choses ont beaucoup évolué: "Tout s'est épuré, on a éliminé les parasites (fumer, boire, etc.), les seuls gestes restant détiennent un statut privilégié, chaque détail importe. Certaines parlent directement au public, d'autres commencent par une réflexion."

Cette fête de la parole, parole explosive où les phrases font avancer les choses, constitue une manière de grand déballage. Chacune sort de son cocon dans une mise à nu faite par la victime elle-même. "J'ai essayé de faire travailler les comédiennes avec leur émotion", de dire le metteur en scène. Aucun des six personnages n'a le même niveau de conscience. Si le secrétaire apparaît très lucide, l'ouvrière l'est beaucoup moins.

Les couleurs se veulent également importantes dans le spectacle. Dans une "Actrice en folie" (Luce Guilbeault) le personnage est en blanc comme il est en crise. Celle du "Retour de l'âge" (Françoise Berd), telle un monument, est en bleu océan. Elle aborde un sujet particulièrement tabou, on a beaucoup parlé du sang des hommes — le sang des guerriers valeureux — mais celui des femmes...

"Mon teint ne rosit plus, mon sang ne coule plus, on me donne tout l'âge qui me revient", dira-t-elle. Marthe Blackburn, l'auteur de ce monologue, précise: "Autant les hommes ont des mots durs pour nous définir, autant ils seront gênés par notre vocabulaire."

L'ouvrière en textiles (Michèle Craig) loge à l'enseigne de la grisaille, du détail: "J'M'appelle Lucie ou Loucy comme vous voudrez; les boss y'ont l'habitude de dire Loucy..." Vient ensuite la secrétaire (Louisette Dussault), seule un samedi soir qui se regarde, parle des garçons qu'elle a fréquentés, constate tout ce temps passé à tenter d'avoir des garçons, le tout avec une lucidité désarmante.

Marcelle (Pol Pelletier) touche aussi un sujet des plus tabous. C'est une femme qui attend une autre femme, qui raconte ses aventures avec une femme. Pour ce texte, Marie-Claire Blais et Pol Pelletier ont collaboré plus profondément que pour les autres. "Pol Pelletier a apporté quelque chose de plus vrai au récit un peu sophistiqué de Marie-Claire Blais", nuance Luce Guilbeault.

"L'écrivain" (Michèle Magny) nous parle de la peur de l'écriture. Je laisse encore la parole à celle qui a réglé les mouvements de la production: "Le texte établit une relation entre l'accouchement et l'orgasme. Toute jouissance du clitoris annonce un chevirement historique de l'espace. Ce passage demeure le plus difficile, le plus hermétique. Nicole Brossard est la théoricienne des six mais c'est la première fois qu'elle parle d'elle-même."

Ce spectacle décoré par le peintre Marcelle Ferron et habillé par Marielle Fleury est nécessairement féministe. Une telle aventure commencée il y a un an débouche presque obligatoirement sur une double dénonciation: pour soi et pour les autres. "C'est l'urgence qui nous pousse à faire ces choses-là, dit Luce Guilbeault, tout est plus violent qu'agressif et c'est l'accumulation des éléments qui finit par constituer une revendication née de la prise de conscience." En terminant, je cite cette phrase d'Odette Gagnon: "La solidarité de tout groupe est extrêmement importante. Celle des femmes est un phénomène tellement nouveau et imprévu qu'elle est très menaçante. Ça fait peur, comme tout changement."

musique

L'urgence de créer une division de la musique à la Bibliothèque

par GILLES POTVIN

La parution récente dans ces pages d'un article, "Pour musicologues et chercheurs..." (voir notre édition de samedi, 10 janvier) traitant de la Division de la musique à la Bibliothèque nationale du Canada à Ottawa a suscité certains commentaires et au moins une question: "Existe-t-il au Québec une institution similaire?" L'on doit malheureusement répondre non à cette question, cela en dépit de la richesse et de l'importance de notre passé musical, le Québec étant le berceau de la vie musicale au Canada. Disons sans plus tarder que la création d'une division de la musique à la Bibliothèque nationale du Québec, à laquelle serait rattachée une phonotèque nationale, s'impose d'urgence afin de mettre fin à l'éparpillement des efforts de conservation de notre patrimoine musical. Il faudrait également mettre au point une politique de conservation des manuscrits musicaux afin que le Québec puisse garder dans ses murs les documents originaux des compositeurs québécois.

Il convient de dire qu'il existe ici d'importants fonds de documentation musicale logés dans des bibliothèques publiques comme la Bibliothèque nationale déjà mentionnée, la Bibliothèque municipale de Montréal sans compter les bibliothèque universitaires, Laval, Montréal, McGill et d'autres sans doute. Des institutions comme le Séminaire de Québec et le Couvent des Ursulines, pour n'en nommer que deux, conservent aussi une documentation d'une valeur inestimable, mais elles sont peu connues et l'accès en est relativement difficile, dit-on.

On ne voit pas pourquoi le Québec ne doterait pas la Bibliothèque nationale d'une division consacrée exclusivement à la musique, à l'image de celle d'Ottawa. D'autres exemples sont le département de musique de la Bibliothèque publique de New York et aussi celui de la Bibliothèque nationale de France à laquelle est aussi rattachée la phonotèque nationale. Le grand public y aurait accès et pourrait consulter dans un même lieu tous les documents se rapportant à la vie musicale. On pourrait y trouver par exemple des collections de tous les périodiques traitant de musique, tels "L'Art musical", "Le Canada musical", "La Lyre", "Le Passe-Temps" et une foule d'autres dont les pages contiennent une véritable mine de renseignements.

Non moins importantes seraient les collections de programmes de concerts, récitals et spectacles lyriques. Il est aberrant de penser qu'une documentation aussi précieuse n'ait pas fait l'objet d'une attention plus marquée et plus soutenue. Par exemple, qu'est-il advenu des archives de troupes comme l'Opéra français de Montréal, (1893-95), de la Montreal Opera Company (1910-13) de la Société canadienne d'opérette (1923-33) des Variétés lyriques (1936-55) et des Festivals de Montréal (1936-65) pour n'en nommer que quelques-unes? A ces collections historiques, pourraient s'ajouter les programmes courants des sociétés musicales présentement actives, comme les orchestres de Montréal et de Québec ainsi que ceux des agences privées qui font venir ici les plus grands artistes. On se rappelle avoir lu quelque part qu'un impresario et critique fort actif durant plus d'un demi-siècle, Charles-Onésime Lamontagne (1865-1957) possédait une collection de programmes absolument unique. Qu'en est-il devenu? L'on sait par ailleurs qu'il existe de nombreux fonds privés, conservés par les descendants de musiciens québécois illustres, dont la division pourrait faire l'acquisition, au moyen d'achat ou de legs. Les détenteurs de ces trésors inestimables seraient souvent heureux de mettre à la disposition des chercheurs et du grand public des documents qu'ils ne conservent souvent que par fidélité et dévotion familiales. Souvent ces documents sont conservés en des lieux peu sûrs, exposés à des dangers comme le feu et l'inondation.

Il faudrait aussi constituer des dossiers de référence cumulatifs au nom des interprètes, compositeurs, professeurs et institutions, tout comme des sociétés musicales, qui recueilleraient tous les renseignements, programmes, découpures de journaux, etc. On n'a pas de mal à imaginer la valeur que représentera ces dossiers pour les futurs historiens de la musique au Québec.

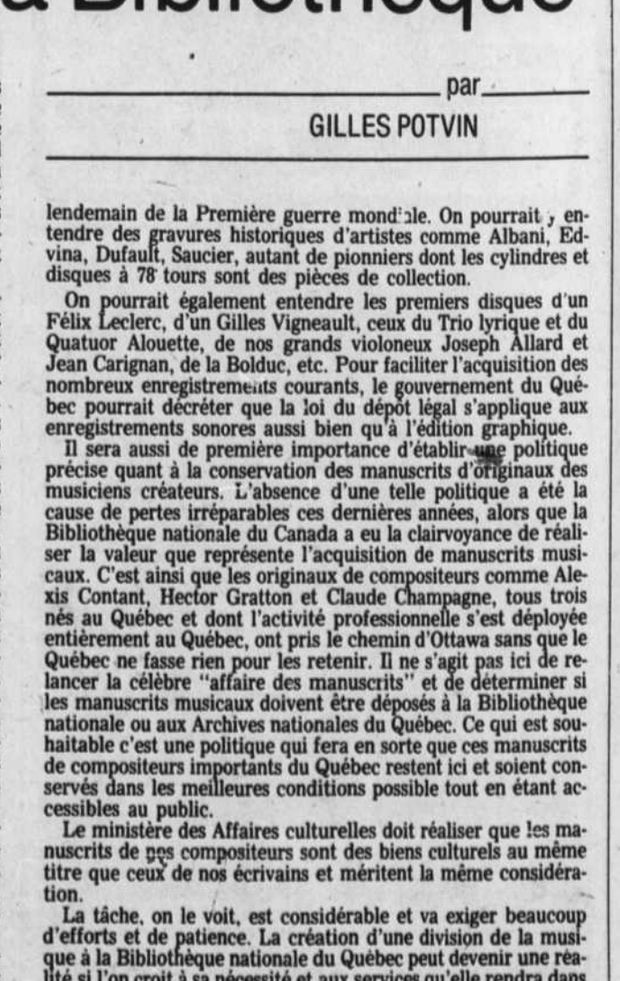
L'urgence d'une phonotèque nationale n'a pas à être démontrée quand on songe que Montréal se situe à l'origine de l'industrie phonographique au Canada et que l'activité dans ce domaine fut particulièrement intense au début du siècle et au lendemain de la Première guerre mondiale. On pourrait y entendre des gravures historiques d'artistes comme Albani, Edvina, Dufault, Saucier, autant de pionniers dont les cylindres et disques à 78 tours sont des pièces de collection.

On pourrait également entendre les premiers disques d'un Félix Leclerc, d'un Gilles Vigneault, ceux du Trio lyrique et du Quatuor Alouette, de nos grands violoneux Joseph Allard et Jean Carignan, de la Bolduc, etc. Pour faciliter l'acquisition des nombreux enregistrements courants, le gouvernement du Québec pourrait décréter que la loi du dépôt légal s'applique aux enregistrements sonores aussi bien qu'à l'édition graphique.

Il sera aussi de première importance d'établir une politique précise quant à la conservation des manuscrits d'originaux des musiciens créateurs. L'absence d'une telle politique a été la cause de pertes irréparables ces dernières années, alors que la Bibliothèque nationale du Canada a eu la clairvoyance de réaliser la valeur que représente l'acquisition de manuscrits musicaux. C'est ainsi que les originaux de compositeurs comme Alexis Contant, Hector Gratton et Claude Champagne, tous trois nés au Québec et dont l'activité professionnelle s'est déployée entièrement au Québec, ont pris le chemin d'Ottawa sans que le Québec ne fasse rien pour les retenir. Il ne s'agit pas ici de relancer la célèbre "affaire des manuscrits" et de déterminer si les manuscrits musicaux doivent être déposés à la Bibliothèque nationale ou aux Archives nationales du Québec. Ce qui est souhaitable c'est une politique qui fera en sorte que ces manuscrits de compositeurs importants du Québec restent ici et soient conservés dans les meilleures conditions possible tout en étant accessibles au public.

Le ministère des Affaires culturelles doit réaliser que les manuscrits de nos compositeurs sont des biens culturels au même titre que ceux de nos écrivains et méritent la même considération.

La tâche, on le voit, est considérable et va exiger beaucoup d'efforts et de patience. La création d'une division de la musique à la Bibliothèque nationale du Québec peut devenir une réalité si l'on croit à sa nécessité et aux services qu'elle rendra dans l'avenir. Si rien ne bouge, il faudra au moins nous dire pourquoi la chose est irréalisable.



ELEMENTARY TREATISE

ON

MUSIC,

MORE PARTICULARLY ADAPTED TO THE PIANO FORTE;

BY

T. F. MOLT.

TRAITE' ELEMENTAIRE

DE

MUSIQUE,

PARTICULIEREMENT ADAPTE' AU PIANO FORTE';

PAR

T. F. MOLT.

QUEBEC:

PRINTED AND SOLD BY NELSON & COWAN, NO. 3, MOUNTAIN STREET

1828.

IV

100,000 prétextes pour danser

Cent artistes québécois ont fait danser leur plume pour les Grands Ballets.

Pour $2., possédez un manuscrit inédit, numéroté et signé de la main d'un artiste québécois.

Chacun de ces ouvrages est tiré à 1000 exemplaires.

Voici la liste des auteurs qui font partie de cette collection unique- faites votre choix d'un ou plusieurs textes à $2. chacun.

1 Ulric Leroy Beaulieu
2 Lucien Francoeur
3 Ludmilla Chiriaeff
4 Stéphane Venne
5 Robert Savoie
6 Clémence Desrochers
7 Pauline Julien
8 Fernand Toupin
9 Raymond Lévesque
10 Lionel Daunais
11 Marie-Claire Blais
12 André Gagnon
13 Albert Millaire
14 Monique Miller
15 Claude Jutra
16 Denise Pelletier
17 Jacques Ferron
18 Gilles Carle
19 Georges Dor
20 Jean-Pierre Lefebvre
21 Pierre Perreault
22 Claude Léveillée
23 Yvette Brind'Amour
24 Jacques Michel
25 Roch Carrier
26 Gérard Poirier
27 Charles Daudelin
28 Jean-Louis Roux
29 Gilles Vigneault
30 Marc Favreau
31 Gilbert Langevin
32 Jacqueline Barrette
33 Claude Pelletier
34 Gratien Gélinas
35 Lise Payette
36 Jean-Guy Moreau
37 Louise Marleau
38 Luce Guilbeault
39 Michel Garneau
40 Edgar Fruitier
41 Jean Duceppe
42 Gilles Valiquette
43 Nana de Varennes
44 Offenbach
45 Jacques de Tonnancour
46 Willie Lamothe
47 Jean-Paul Lemieux
48 Mia Riddez-Froidefet
49 Denys Hétreau
50 André Major
51 Gaston Miron
52 Béatrice Picard
53 Peter Grass
54 Denise Filiatrault
55 Colette Boky
56 Jordi Bonet
57 André Brassard
58 Robert Charlebois
59 Yvon Deschamps
60 François Dompierre
61 Yvon Dufour
62 Raoul Duguay
63 Marcelle Ferron
64 Claude Gauthier
65 Jean-Claude Germain
66 Arthur Lamothe
67 Monique Leyrac
68 Manerge
69 Guy Mauffette
70 Jacques Normand
71 Robert Prévost
72 Guy Provost
73 Rose Reydellet
74 Marcel Sabourin
75 Félix-Antoine Savard
76 Marie-Claire et Richard Séguin
77 Michel Tremblay
78 Jérôme Lemay
79 Guy L'Ecuyer
80 Micheline Legendre
81 Fernand Rault
82 Monique Mercure
83 Guy Montpetit
84 Léon Bellefleur
85 Jean Lourtie
86 Yvon Deschamps
87 Frère Jérôme
88 Contraction
89 Robert Toupin
90 Yves Thériault
91 Renée Claude
92 Jean Gascon
93 Yolland Guérard
94 Moufle
95 Guy Hoffmann
96 Paul Buissonneau
97 Beau Dommage
98 Armand Vaillancourt
99 Harmonium
100 Louis Archambault

S.V.P. inscrire les numéros de votre 1er choix par ordre de préférence. Au cas où votre premier choix ne serait plus disponible, indiquer un second et un troisième choix en vous servant des trois colonnes ci-dessous. Inclure $2. et 0.25 de frais d'expédition

1er choix 2ème choix 3ème choix

(chèque, ou mandat-poste. Pas en espèce) pour chaque choix, à l'ordre des "Grands Ballets Canadiens" et inscrire vos nom et adresse ci-dessous, en lettres moulées:

NOM

ADRESSE VILLE

CODE POSTAL

Postez à LES GRANDS BALLETS: 5465 chemin de la Reine Marie, Suite 470, Montreal, Quebec H3X 1V5 Tel: 487-2200

LES GRANDS BALLETS

EGALEMENT CHEZ DUPUIS ET LES LIBRAIRIES BERTRAND/DAIGNEAULT PLUS/CLAUDE PAYETTE/RENE MARTIN/GARNEAU/SERVIDEC.

JESSYE NORMAN
soprano
. . . "Norman, prêtresse du chant" Claude Gingras
. . . "une voix splendide" Eric McLean
DIM. - 14 MARS - 16h30
Billets: $6.60, 5.50, 4.40 - Étudiants 7/25 ans: $2.75
Pro Musica - 1270 O. Sherbrooke - 845-0532
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

SALLE RESNAIS 14 ANS
élysée 35 MILTON / 842-6053
"DERNIÈRE SEMAINE"
film de LUCHINO VISCONTI
VIOLENCE et PASSION
BURT LANCASTER SILVANA MANGANO
POUR TOUS
Vérités et Mensonges
un film de ORSON WELLES

On m'a dit que c'était mon meilleur travail depuis que je fais du cinéma, et je le crois.
- ROMY SCHNEIDER
18 ANS Adultes
l'important c'est d'aimer
CHEVALIER 1590 rue St-Denis 845-3222
10e Sem.
L'IMPORTANT C'EST D'AIMER :
12.10 - 2.30 - 4.45 - 7.10 - 9.35

CANADIAN CONCERTS & ARTISTS INC.
SPECTACLES HORS-SÉRIE
ORCHESTRE JOHANN STRAUSS DE VIENNE
Dir.: WALTER GOLDSCHMIDT
2-3 MAI 20h30 $10 $8 $6 $4 $3
SALLE WILFRID-PELLETIER
L'ÉVÉNEMENT THÉÂTRAL DE LA SAISON
MADELEINE RENAUD • JEAN-PIERRE AUMONT
dans "Des journées entières dans les arbres" de Marguerite Duras
Mise en scène: Jean-Louis Barrault
Les difficiles retrouvailles entre la mère aveugle et le fils gâteux
"Madeleine Renaud est admirable... on pose les yeux sur son visage et on ne le quitte plus" Le Figaro
"Qui a vu Madeleine Renaud dans ce rôle a vu le génie" Paris-Match
"Madeleine Renaud est là, inoubliable" France-Soir
"Renaud jouant Duras tait penser à Horowitz dans Chopin ou Richter dans Schubert" L'Aurore
18 au 26 MAI 20h30-$12 $10 $8 $6 $4
Relâche dim. 23 mai
THÉÂTRE MAISONNEUVE
BILLETS EN VENTE DÈS MAINTENANT!
Canadian Concerts & Artists Inc.
1822 Sherbrooke ouest, Montréal
Commandes postales avec Chèque
CHARGEX 932-2234 MASTER CHARGE

INTÉGRALE DE L'OEUVRE D'ORGUE DE
J.S. BACH
par
BERNARD LAGACÉ
RÉCITAL V
LE DIMANCHE 7 MARS à 20h30
Église Immaculée Conception
(angle Papineau et Rachel)
Billets en vente à: L'Alternatif International Music Store
Librairie Renaud Bray — Au guichet, le soir du concert $3.50 - $2.00
"LAGACÉ, EXÉGÈTE DE BACH..."
C. Gingras

The Church of the Ascension of Our Lord
Angle Sherbrooke et Clarke
Westmount
ORGUE et FLÛTE
Bach, Swellinck, Vivaldi, Franck, Mozart, Mendelssohn
PHILLIPS MOTLEY - orgue
LAWRENCE BEAUREGARD - flûte
DIMANCHE, 29 février, à 3:30 P.M.
ENTRÉE LIBRE

McGILL Faculté de Musique
ALCIDES LANZA ET EDGAR VALCARCEL
DUO PIANISTES
Nouvelle Musique de l'Amérique Latine
mardi le 2 mars, 20h30 entrée libre
salle de concert POLLACK concert hall
555 ouest, rue Sherbrooke

Bergman-Mozart
UN CHEF-D'OEUVRE
La Flûte Enchantée
un film d'INGMAR BERGMAN
Bientôt au Cinéma VILLERAY

PIERRE DAVID présente UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS
RAFRAN CINEMATOGRAPHICA et SERGIO LEONE présentent
TERENCE HILL ROBERT CHARLEBOIS
dans UN GÉNIE 2 ASSOCIÉS UNE CLOCHE
mis en scène par DAMIANO DAMIANI
musique de ENNIO MORRICONE
POUR TOUS
HORAIRE: BERRI: 12.30-2.30-4.40-7.15-9.30
VILLERAY - VERDUN: SEM.: 7.00-9.10
SAM.-DIM.: 12.30-2.30-4.40-7.15-9.30
BERRI ST-DENIS, STE-CATHERINE 288-2115
VILLERAY ST-DENIS JARRY 388-5577
AUSSI: SUJET COURT EN SOIRÉE "PORTRAIT DE FEMME. MONIQUE PROULX" UN FILM DE ROBERT MÉNARD
VERDUN 3841 WELLINGTON 768-2092
AUSSI: DORION À DORION, ROXY À STE-AGATHE, LES GALERIES À GRANBY, CHAMBLY À CHAMBLY, FRONTENAC À QUÉBEC

LES ARTISTES ASSOCIÉS présentent un film de FRANÇOIS TRUFFAUT
Isabelle Adjani candidate à l'Oscar de la meilleure actrice
dans L'HISTOIRE D'ADÈLE H.
POUR TOUS
scénario de FRANÇOIS TRUFFAUT, JEAN GRUAULT, SUZANNE SCHIFFMAN avec BRUCE ROBINSON • SYLVIA MARRIOTT JOSEPH BLATCHLEY • IVRY GITLIS directeur de la photographie NESTOR ALMENDROS musique MAURICE JAUBERT
3e SEMAINE cinémas le PARISIEN 5 480 Ste CATHERINE O. 866-3856
Cinéma 4 1.10 - 3.10 - 5.10 - 7.10 - 9.10
Samedi, dernier spectacle à 11.05

théâtre du rideau vert
Dès le 4 mars
Création canadienne
ANTONINE MAILLET
Mise en scène:
YVETTE BRIND'AMOUR
Avec
VIOLA LÉGER
GUY PROVOST
ANDRÉ CAILLOUX
PAUL GUÉVREMONT
Décor: ROBERT PRÉVOST
Costumes: FRANÇOIS BARBEAU
évangéline deusse
Réservations: 844-1793
Metro Laurier, sortie Gilford - 4664, rue St-Denis

Orchestre de Chambre McGill
Chef d'orchestre: Alexander Brott
Soliste:
JEAN-PIERRE RAMPAL
L'un des plus célèbres flûtistes au monde
CONCERT VIVALDI
"Gloria" Claudia Visca, soprano
Gabrielle Lavigne, contralto
Choeur: École Normale de Musique
Six Concerti pour Flûte, Opus 10
Concerto Grosso, Opus 3, No 8
LUNDI SOIR, 22 MARS à 8h30 p.m.
Billets: $6.00 - $5.00 disponibles au International Music Store, 1334 ouest, Ste-Catherine
et au Montreal Trust PVM
Renseignements et réservations: 935-4955
ÉGLISE NOTRE-DAME
Avis aux abonnés :
Tous les billets d'abonnement pour la Salle du Gesu seront respectés à l'église Notre-Dame.
COMMANDES POSTALES : Envoyer chèque ou mandat-poste avec enveloppe affranchie à : ORCHESTRE DE CHAMBRE McGILL, 1745 ave Cedar, Montréal, H3G-1A7

PIERRE DAVID PRESENTE UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS
CLAUDE LELOUCH réunit
MICHÈLE MORGAN et SERGE REGGIANI
DANS LE PLUS ORIGINAL DES SUSPENSES!
POUR TOUS
Salle Renoir
Le Chat ET LA SOURIS
Salle McLaren
SEM.: 7.30 - 9.30
SAM.-DIM.: 1.30 - 3.30
5.30 - 7.30 - 9.30
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
PHILIPPE NOIRET "LE VIEUX FUSIL"
14 ANS

Le grand succès de l'heure ! 43,000 spectateurs en 1ère semaine.
PIERRE DAVID présente UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS
18 ANS
Emmanuelle l'Antivierge
La suite du chef d'oeuvre erotique est enfin portee a l'ecran
tiimee a Bali Paris et Hong Kong
Un film de Francis Giacobetti
Avec Sylvia Kristel
Emmanuelle l'Antivierge, à la recherche totale du plaisir..
PARISIEN & CHÂTEAU : 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. VERSAILLES, LAVAL, GREENFIELD, SUR SEMAINE : 7.30 à 9.30, SAM. et DIM.: DÈS 1.30 H.
2e SEMAINE ! cinémas le PARISIEN 5 480 Ste CATHERINE O. 866-3856
CHATEAU 0 St-Denis & Belanger 271-1103
VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880
GREENFIELD Pk. Pl. Greenfield Park 671-6129
CINÉMAS Laval 5 CENTRE LAVAL 688-7776
AUSSI: GALERIES de GRANBY (Granby) BOÎTES À FILMS (St. Jean)
LE PARIS (Valleyfield) TERREBONNE (Terrebonne) RIO (Sorel) GEORGES (Ste. Thérèse)

théâtre du rideau vert
DERNIÈRE CE SOIR
Mardi au samedi 20h.
Dimanche 19h.
GUY HOFFMANN
GUY PROVOST
JANINE SUTTO
ANDRÉ CAILLOUX
ALAIN MONTPETIT
PIERRE THÉRIAULT
JACQUES LORAIN
ROSELINE HOFFMANN
MARC BELLIER
JÉRÔME TIBERGHIEN
Mise en scène:
DANIÈLE J. SUISSA
Decors
ROBERT PREVOST
Costumes
FRANÇOIS BARBEAU
DREYFUS
JEAN-CLAUDE GRUMBERG

théâtre de la jeunesse
TOUS LES DIMANCHES
14h MARIONNETTES
LE CHAPEAU MAGIQUE
Marionnettes de Pierre Régimbald et Nicole Lapointe
Entrée $1.25
15h THÉÂTRE FRANÇOIS ET L'OISEAU DU BRÉSIL
Fantaisie d'André Caillou
Marc Chèquette - Jacques Lorain - René Gagnon
Serge Turgeon - Arlette Sanders
Renseignements: 844-1793
Metro Laurier, sortie Gilford — 4664, rue Saint-Denis

art et patrimoine

Le féminin de Théroux

Huit tableaux d'André Théroux sur le thème du corps féminin sont exposés jusqu'au 4 mars aux services récréatifs, culturels et communautaires de Saint-Lambert dans le cadre des expositions itinérantes du Musée des beaux-arts de Montréal.

L'exposition, présentée sous le titre "Eros", a circulé jusqu'à présent à Montréal, Alma, Trois-Rivières, Lévis, Joliette, Vaudreuil et Saint Hyacinthe. Les Musées nationaux du Canada subventionnent la tournée.

Né à Crabtree (Québec) en 1938, Théroux entre à l'Institut des Arts graphiques de la province en 1956 et s'inscrit aux cours du soir de l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal, où il se perfectionne en dessin et en peinture.

Il étudie la gravure au Collège Estienne de Paris en 1960 et suit, l'année suivante, le cours de gravure de l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal, sous la direction d'Albert Dumouchel.

Théroux a participé à de nombreuses expositions: le Concours artistiques de la province de Québec (1961 et 1962), la Septième Biennale du Canada (1968), la Terre des Hommes (1970), la Banque d'art à Ottawa (1973) et diverses expositions de galeries d'art.

Fortement influencé au début par le moyen graphique, il s'est dirigé vers un art minimal pour atteindre la limite de l'épuration des formes. Les oeuvres d' "Eros" jettent un regard serein sur les rondeurs, les secrets et la chaleur du corps féminin.

L'Afrique à Rimouski

"Sculpture rituelle de l'Afrique noire", une exposition itinérante de Musée des beaux-arts de Montréal, sera au Musée régional de Rimouski jusqu'au 14 mars.

Cette exposition subventionnée par les Musées nationaux du Canada comprend 36 objets réunis par le service de diffusion du musée. Elle a été montrée jusqu'ici à Montréal, Shawinigan, Rouyn-Noranda, St. Catharines (Ontario) et Frédéricton (N.-B.).

L'art africain s'exprime ici dans des statuettes, des masques, des ornements, des figures d'ancêtres et des oiseaux. M. et Mme Gerald Benjamin, M. et Mme Roland Giguère, M. et Mme Justin Lang, M. et Mme Léon Lippel et Mme Elspeth McConnell ont prêté à cette exposition des pièces de leur collection personnelle.

Les oeuvres viennent des pays suivants: Mali, Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Haute-Volta, Cameroun, Libéria, Nigéria, Ghana, Guinée, Zaïre et Tanzanie.

Le baromètre de la folie douce d'Yvon Cozic à Media

Cinq derniers jours d'Yvon Cozic à la galerie Media, 970 est, rue Rachel. Cozic on ne le présente pas, on l'écoute présenter ses "objets-critiques": "ce sont un aspect peu connu de ma recherche, commencée de façon presqu'accidentelle; cette exploration s'est imposée comme une activité parallèle et nécessaire à ma production plus connue du public.

"Le terme "objets-critiques" qui identifie la série d'objets réalisée entre 73 et 75 est choisi pour identifier et résumer l'attitude prise vis-à-vis le monde qui m'entoure. En isolant un certain nombre d'objets trouvés et collectionnés souvent de façon non consciente, et en leur redonnant une structure, je fais un acte d'analyse, de critique d'une situation.

"Les situations véhiculées par les objets-critiques sont des mensonges. Ces situations irréelles sont constituées d'éléments qui, de par leur nature, ne pouvaient pas se rencontrer en dehors de mon intervention. Il n'y a pas de matériaux nobles; ceux qui m'attirent le plus détiennent un taux de bizarre, d'auto-moquerie et de non-agressivité.

"L'oeuvre d'art est un souvenir tangible, parmi d'autres, d'une idée. Par la capacité de "geler" une action, de figer en un instantané l'un des moments consécutifs, l'objet-critique crée un effet de "suspense" visuel et peut montrer l'action avant, pendant ou après, souvent tout cela en un même temps.

"L'exploitation du phénomène-création n'est pas l'apanage des sociétés capitalisantes. L'artiste est comme une fourmi myope qui tâtonne les murs de son nid-magination et façonne des actions gratuites. Ces exorcismes apaisent les tensions psychiques causées par des valeurs qui n'ont de sens que pour lui-même.

L'art est un jeu n'obéissant pas à des règles pré-établies. Les objets-critiques sont le baromètre de ma folie douce.

De Wilbert à Léo Thibault

Le nom de la famille Thibault est connu des amateurs d'art: Wilbert Thibault, père, a permis autrefois à plusieurs artistes-peintres débutants d'exposer dans sa galerie d'art située à l'époque sur la rue Victoria, à Saint-Lambert. Ces peintres débutants sont tous devenus à présent des artistes internationalement connus et appréciés.

Léo Thibault, fils, président de la compagnie Commercial Litho Plate, à Saint-Hubert, a repris l'idée de son père: encourager et promouvoir les oeuvres de nos artistes canadiens.

C'est ainsi que Léo Thibault ouvre sa galerie, "La Galerie d'Art Thibault Fine Arts", au 221 rue Saint-Louis, à Ville LeMoyne. Il poursuit un double but: faire découvrir et apprécier le talent des artistes canadiens français et surtout, rendre possible à tous la compréhension et l'acquisition de ces toiles.

Rien de sophistiqué... ni rien de compliqué. Vous vous sentez comme chez vous. Un peintre travaille sur place en permanence afin de guider et de renseigner les visiteurs. P. Goudreault et Gaby Claire peignent sur place et les visiteurs peuvent voir progresser leur oeuvre.

Plus de deux cents toiles, signées de noms aussi connus que W. Alexander, Rhéaume, Lyon, Doersken, Bohémier, Dickson, Thibault, Fay, Vine, P. Goudreault, Gaby Claire sont exposées.

La Galerie d'Art Thibault Fine Arts, a ouvert officiellement ses portes le jeudi 26 février par une gigantesque vente, en offrant aux visiteurs 50% de rabais sur le prix réel de ces toiles.

L'art du Québec 1700 — 1900

Le Musée du Québec a transformé une de ses salles consacrées à l'art ancien: les peintures, les sculptures, les orfèvreries et les dessins exposés illustreront les grandes étapes de l'évolution de l'art québécois des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles.

Le choix des oeuvres a été conçu en tenant compte de facteurs historiques. Par exemple, le visiteur verra comment l'orfèvrerie s'est développée chez nous à partir des pièces importées de France au XVIIIe.

Il en sera de même dans les autres disciplines. On montrera comment les thèmes, les formes et les techniques se sont modifiés au cours du temps; l'artiste étant l'un des plus fidèles témoins de l'histoire d'une culture.

STUDIO DE MUSIQUE ANCIENNE DE MONTREAL
DIRECTION: Christopher Jackson & Réjean Poirier
HEINRICH IGNAZ FRANZ BIBER
Dimanche 29 FEVRIER à 20h30
Church of St-John-the-Evangelist
2015 Kimberley, métro Place des Arts
Billets: $3.50 / $2 (étudiants)
Ed. Archambault, 500 est, rue Sainte-Catherine
International Music Store, 1334 o., rue Sainte-Catherine
Renaud-Bray, 5219 Côte-des-Neiges
Ainsi qu'au guichet, le soir du concert.



Jacques Normand, notre gavroche national, fait revivre les nuits de Montréal au restaurant typique La Portugaise. Il animera le grand Gala du mardi gras, le 2 mars à ce nouvel établissement de la rue Ste-Catherine, en face de Dupuis. Toutes les vedettes qui ont fait la renommée de La Portugaise ont été invité à se joindre à la fête. A compter du 9 mars, du mardi au dimanche, l'unique Jacques Normand prendra l'affiche à La Portugaise. C'est un heureux retour attendu depuis longtemps des noctambules et des amateurs de bons spectacles. Communiqué

Compagnie Jean Duceppe 1975 INC CJMS
LES VILAINS
UNE SOIRÉE DE RIRES!
avec
LUC DURAND
ANDRÉE BOUCHER
LIONEL VILLENEUVE
JEAN-MARIE LEMIEUX
DENISE PROULX
GERARD POIRIER
JEAN-LOUIS PARIS
CLAUDE GAI
NORMAND LEVESQUE
SERGE TURGEON
MARGUERITE LEMIR
JOCELYNE ST-DENIS
YVAN SAINTONGE
Luc Durand éblouissant à la fois mime et comédien constitue un spectacle à lui seul.
Pierre Luc, Journal de Montréal
BILLETS EN VENTE
jusqu'au 29 février
THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS Montréal 842-2112

cinéma

La flûte enchantée

L'événement Bergman-Mozart



Presque tous les opéras filmés ne parviennent pas à nous faire apprécier pleinement l'opéra et à nous persuader de leur nécessité. Pourquoi vouloir porter des opéra à l'écran? On a toujours la pénible impression d'assister à de laborieux spectacles qui n'auraient jamais dû voir le jour. La plupart des réalisateurs qui se sont acharnés à de telles entreprises n'ont jamais su éviter, par manque d'inspiration et de talent, les pièges du théâtre filmé; le cinéphile étant placé dans la position du spectateur de théâtre, à une distance qui ne varie jamais. D'où l'ennui, le monotonie et la répétition! Il aura fallu attendre **La flûte enchantée** d'Ingmar Bergman pour être désormais convaincu que l'opéra et le cinéma peuvent s'enrichir mutuellement et se parer d'éclats incomparables. Véritable explosion de poésie et de féérie, le film de Bergman illumine, à la façon d'un éclair prolongé qui nous découvre des paysages aux beautés inégalées, la musique admirable de Mozart. Le cinéaste voulait porter à l'écran le dernier opéra de Mozart depuis déjà 20 ans et le film transpire son amour de l'oeuvre, sa sensibilité parfaitement fondue à celle du musicien, et une joie de filmer étonnante.

Plus qu'une célébration de la musique de Mozart, **La flûte enchantée** s'affirme comme un hymne envoûtant aux pouvoirs magiques du cinéma qui peut métamorphoser tout ce que nos yeux fatigués ne savent plus apprécier. Ainsi, au lieu d'ouvrir l'opéra de Mozart, de faire éclater ses limites spatiales, de récuser son appartenance à la scène, Bergman a, au contraire, accentué ses caractéristiques scéniques, souligné sa théâtralité et poussé, au maximum, sa géométrie visuelle qui appartient à un autre mode d'expression. On n'oublie jamais qu'on regarde un opéra mais le cinéma nous introduit au-delà de ce que le spectateur

par

ANDRÉ LEROUX

pourrait voir au théâtre, dans un monde théâtral d'où toute théâtralité traditionnelle a disparu. Bergman s'est magistralement servi de toutes les composantes théâtrales de l'opéra et les a investies d'une réalité essentiellement cinématographique. Il ne s'agit donc pas ici d'une banale transposition d'un opéra à l'écran mais d'une osmose complète entre deux arts devenus absolument indissociables. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le film plaira autant aux mélomanes qu'aux cinéphiles. Seul Orson Welles dans son génial et méconnu **Macbeth** avait aussi bien su plier les exigences du théâtre aux nécessités du cinéma. Son adaptation de la pièce de Shakespeare était tellement, mais tellement théâtrale qu'elle devenait instantanément du cinéma à l'état le plus pur. C'est par un excès de théâtralité que **La flûte enchantée** rejoint les plus grandes réussites cinématographiques de Bergman.

Le film est d'autant plus extraordinaire que le réalisateur de **Persona**, son incontestable chef-d'oeuvre, n'a aucunement trahi ses préoccupations et ses hantises antérieures, tout en respectant profondément l'esprit franc-maçonnique et la richesse musicale de l'opéra de Mozart. Bergman s'est laissé submerger par la musique de Mozart et cette immersion totale lui a permis de fixer sur pellicule ses propres rêveries. En ne cachant pas les dimensions théâtrales de l'opéra, Bergman a pu construire un univers superbement stylisé, aux chatoiements irréels et aux scintillements oniriques. **La flûte enchantée** nous plonge dans l'émerveillement des contes pour enfants, nous transporte dans l'univers enchanteur de l'enfance, nous ramène aux sources mêmes de nos premières joies enfantines. On a l'impression, en regardant le nouveau film de Bergman, de retrouver une partie de nous-mêmes qui s'est un peu abîmée avec le temps et qui, dans le cours de notre vie quotidienne effrénée, se volatilise sans qu'on s'en rende bien compte. Il est d'ailleurs significatif qu'au début, pendant et à la fin de l'opéra, Bergman nous fasse lire, sur le visage d'une très jeune spectatrice, tout le ravissement, l'éblouissement et le plaisir qu'il essaie de nous communiquer. La jeune enfant dégage un tel plaisir admiratif devant tout ce qui se déroule sous ses yeux que ses réactions spontanées rejaillissent directement sur le spectateur. Lorsqu'au dénouement, l'amour triomphe et l'ordre est rétabli, on ne peut, à l'instar de l'enfant, que se réjouir et vibrer de satisfaction.

La flûte enchantée est le film le plus joyeux, le plus serein, le plus décontracté et le plus lumineux de Bergman. Même ses comédies les plus célèbres: **L'Oeil du diable, Sourires d'une nuit d'été, Toutes ces femmes,** n'ont pas l'humour frétillant, la joie de vivre exaltante et la naiveté chaleureuse de **La flûte enchantée.** Les films roses de Bergman contenaient toulours une noirceur latente, un désespoir insidieux, un malaise existentiel parfide qui minaient les élans d'enthousiasme débridé. On ne pouvait jamais rire librement à **Toutes ces femmes,** le film dans lequel Bergman a essayé d'être le plus drôle, parce qu'on arrivait facilement à déceler, derrière les bravades amusées, les intentions graves et angoissées. Bergman tentait d'injecter les attraits burlesques au film alors qu'il gonflait, en même temps, ses gags, supposéments comiques, de résonnances presque tragiques. Le décalage entre le propos véritable (la dénonciation amère de certains critiques qui se nourrissent de la vie des artistes afin de valoriser leur propre ego) et la mise en scène fausse jouée ne parvenait pas à dérider. Dans **La flûte enchantée,** tout exhale une fraîcheur non déguisée, une aisance ouverte et une jovialité absolument transparente. Pour la première fois dans toute sa longue carrière, Bergman s'est laissé guider exclusivement par sa candeur enfantine, par sa simplicité contagieuse et par son imagination non timorée. Il en résulte un film au rythme alerte, empressé, vif et percutant, aux couleurs radieuses et limpides et aux réverbérations uniques.

Bergman a débarassé son film de tout ce qui encombre et alourdit trop souvent les opéras: l'emphase énervante du jeu des chanteurs, l'exagération des regards ampoulés, des conventions gestuelles et des attitudes dramatiques sans aucun lien avec l'existence quotidienne. Afin de préserver le "naturel" et la spontanéité des chanteurs, il a fait enregistrer toute la partie vocale et musicale avant d'entreprendre le film, de telle sorte que, pendant le tournage, les interprètes pouvaient se concentrer sur leur jeu et sur l'authenticité de ce qu'ils vivaient. Lorsqu'on va à l'opéra (fait inusité maintenant à Montréal), on tient plutôt à s'éloigner de la scène, à s'assoir à une certaine distance, pour éviter d'être confronté de trop près aux excès dramatiques et expressifs des chanteurs. Il y a quelque chose d'agaçant à voir sur scène des chanteurs qui, souvent, ne savent pas jouer ou qui amplifient leurs moindres effets gestuels et leurs mimiques les plus secondaires. Dans **La flûte enchantée,** les interprètes se livrent aux spectateurs comme si la caméra ne s'interposait jamais entre eux et nous. Bergman nous approche des visages sans qu'on ne soit jamais choqué ou irrité. Le film a été tourné en 16mm pour la télévision suédoise puis gonflé en 35mm pour la distribution commerciale, mais les images ne perdent, à aucun instant, leurs riches tonalités et leur sensualité foisonnante. Contrairement à ce qui se passe lorsqu'on assiste à un opéra, on veut s'attarder sur les regards des interprètes, sur leurs gestes les plus furtifs car ils véhiculent une beauté, une intensité affective, une plénitude charnelle qui en disent autant, et sinon plus, que ce qu'ils chantent. La caméra de Sven Nykvist, le directeur de photographie attitré de Bergman, ne manque jamais l'occasion de s'attacher aux expressions physiques des chanteurs. Ceux-ci se donnent à leurs rôles avec une telle simplicité et une telle ardeur qu'on ne sent jamais l'effort concerté et l'élaboration crispée, artificielle, pesante. Bergman a toujours été un grand directeur de comédiens mais il nous prouve, dans **La flûte enchantée,** qu'il est le plus grand de tous. Pour réussir à conserver, du début à la fin, la simplicité expressive et la sobriété gestuelle de tous les chanteurs, il a fallu qu'il crée, pendant toute la durée du tournage, une atmosphère de complicité, un climat d'entente, un réseau de compréhension et d'affection, sans jamais en perdre l'intensité. Ce qu'il a obtenu des chanteurs tient du prodige. On réalise vite que ces derniers ont entièrement fait confiance à Bergman et n'ont pas hésité à épouser sa vision de l'opéra de Mozart. **La flûte enchantée** est, n'en doutons pas, le produit d'un travail d'équipe soutenu. Chacun semble d'ailleurs y avoir pris un émorme plaisir.

Comme dans **Sourires d'une nuit d'été** (pour ne citer que cette audacieuse comédie dramatique) **La flûte enchantée** est construite autour de personnages qui se rencontrent, se perdent, se retrouvent pour notre plus grand émerveillement. Même les noms s'attirent et s'appellent: Tamino (Josef Kostlinger) sauvera Pamina (Irma Urrila) tandis que l'oiseleur Papageno (Hakan Hagegard) poursuivra et trouvera sa Papagena. Au premier acte, la Reine de la Nuit (Birgit Nordin) demande au prince Tamino de lui ramener sa fille, Pamina, prisonnière du sorcier Sarastro (Ulrik Cold). Au deuxième acte, on découvre que Sarastro est le père de Pamina et qu'il est en lutte ouverte contre sa femme. Comme Mozart appartenait à la franc-maçonnerie, l'opéra est inondé de références à la philosophie religieuses et aux différents rituels initiatiques des francs maçons. Ainsi pour venir en aide à Pamina, le prince Tamino doit subir une série d'épreuves physiques et morales qui prouveront son courage, sa grandeur d'âme et sa noblesse de coeur. Sarastro, le grand-prêtre du temple de la sagesse, ne pourra abandonner son royaume et sa fille que si Tamino sort victorieux des épreuves nécessaires, indispensables à la purification de l'individu valeureux. Comme Isak Borg des **Fraises sauvages** et le chevalier errant du **Septième Sceau,** Tamino affrontera la tentation du suicide, les tourments du doute et de la solitude et la peur de la mort. Mais Bergman aborde ces réalités de façon tellement stylisée, irréelle, qu'elles apparaissent comme des étapes insérées à l'intérieur d'un fantasme mythique et non plus comme des entités ontologiques et métaphysiques. D'où leurs aspects beaucoup moins crispés. Tamino est le héros d'un conte de fées et non celui d'un délire cauchemardesque présenté sous un mode réaliste. Il se surpassera et sera conquis par l'amour de Pamina. Quant à Papageno, son compagnon de route, il ne sera pas à la hauteur des circonstances et sa lâcheté l'empêchera de connaître la félécité des valeureux. Il représente pour le franc-maçon Mozart, l'homme simple ordinaire et limité qui se satisfait des joies les plus élémentaires. Il est clair que pour Bergman, sa situation n'a rien de tragique. Au contraire! Il nous montre à la fin, un Papageno et une Papagena exhubérants, débordants de vie et contents: d'être réunis. Mais Mozart et Bergman nous font bien comprendre que Papageno n'est intéressé qu'aux plaisirs des sens, qu'aux facettes les plus éphémères de l'amour tandis que Tamino a découvert, à travers sa série d'épreuves, la grandeur de la responsabilité amoureuse.

La flûte enchantée est d'ailleurs un opéra dans lequel les amoureux se reconnaissent à vue d'oeil et s'aiment dès le premier regard. Leur séparation momentanée constitue le véritable obstacle à l'amour, l'épreuve qu'il faut surmonter avant d'atteindre le bonheur parfait. Toute la musique miraculeuse de Mozart exprime la quête amoureuse, les élans du coeur qui ne trouvent pas d'échos passagers, les cris amoureux qui voudraient trouver leur point de repos et de paix. **La flûte enchantée** consacre finalement le triomphe de la vie sur les forces maléfiques et la destruction de la mort par l'amour. Bergman a auréolé l'opéra de Mozart de tous les attributs de sa pénétrante sensibilité musicale et cinématographique. **La flûte enchantée** c'est aussi et surtout le triomphe du cinéma, et l'opéra mis à la portée de TOUS. (Villeray)

à l'affiche

■ **Barry Lyndon:** La montée et la déchéance sociale d'un jeune irlandais ambitieux et naïf au 18e siècle. Beaucoup trop "d'authenticité" (costumes, décors, éclairages d'époque), de somptueuses images compassées et une intrigue banale et inutilement dédramatisée. Ennuyeux et pompeux. Kubrick démontrait plus de vitalité dans ses premiers films **(The Killing; Paths of Glory) (York)**

■ **L'important, c'est d'aimer:** Le troisième long métrage d'un jeune cinéaste polonais (27 ans) exilé en France: Andrzej Zulawski. Une descente hallucinante dans le monde de la photographie porno et du cinéma de série B. Des personnages emportés à la dérive dans un monde en décomposition. Un film extrêmement personnel, baroque, passionné et passionnant. Certains seront irrités; d'autres subjugués.

■ **Violence et passion:** Un film décadent sur la décadence qui aurait pu avoir été réalisé par un élève moqueur et irrévérencieux de Luchino Visconti. Une famille peu reluisante (c'est le moins qu'on puisse dire!) envahit l'intimité d'un vieux professeur. Les décors sont tellement surchargés d'objets vieillots qu'on croirait regarder un film conçu et réalisé par un antiquaire retraité, Luchino Visconti. **(Élysée)**

■ **L'histoire d'Adèle H:** Adèle Hugo, la deuxième fille de Victor Huro, débarque à Halifax à la recherche du seul amour de sa vie, le jeune lieutenant Pinson. Jamais la passion amoureuse n'a éclaté au cinéma avec une telle densité physique, une telle splendeur tragique et une telle intensité affective. Admirablement interprété par Isabelle Adjani et sensuellement photographié par Nestor Almendros, le beau film de François Truffaut nous restitue la passion amoureuse dans tout ce qu'elle a de plus fou, de plus intransigeant, de plus total et de plus incompréhensible; **(Le Parisien)**

■ **One flew Over the Cuckoo's Nest:** Le meilleur film de Milos Forman. Ce dernier a élagué tout l'aspect mystique et excessif du roman de Ken Kesey, et a réalisé une belle fable sur les mécanismes de l'oppression dans nos sociétés modernes. Un parfait mélange d'humour et de pathétique. Une interprétation magistrale de Jack Nicholson et la présence hypnotique de Louise Fletcher. **(Place Ville Marie)**

■ **The Romantic Englishwoman:** S'il fallait vraiment prendre au sérieux ie dernier film de Joseph **(Accident: The Go Between; Boom; Secret Ceremony;)** Losey, on devrait accepter, sans sourciller, que la bourgeoisie est uniquement préoccupée par ses petites aspirations mesquines, ses insignifiantes frustrations quotidiennes et ses insatisfactions sexuelles égoistes. Simpliste et démagogique **(Van Horne)**

CONCOURS D'ADMISSION
1976-1977
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Enseignement supérieur gratuit. Admission par voie de concours. Disciplines: Piano, Orgue, Clavecin, Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse, Hautbois, Clarinette, Basson, Saxophone, Cor, Trompette, Trombone, Tuba, Harpe, Chant, Direction d'orchestre, Écriture, Analyse, Composition, Histoire de la Musique, Ondes Martenot.

Où s'inscrire:

Bureau des admissions
Conservatoire de Musique
100 Est, rue Notre-Dame
Montréal, Qué.
Tél.: 873-4031

On s'inscrit par la poste ou en personne entre 10h00 et 12h00 et entre 14h00 et 16h00, du lundi au vendredi.

Date limite:
Les concours d'admission devant avoir lieu du 8 au 15 mars, les inscriptions ne seront plus reçues après le 5 mars à 17 heures.

DES AUDITIONS POUR
CHANTEURS
SEMI-PROFESSIONNELS
auront lieu à Montréal
en mai 1976

Pour renseignements, écrivez immédiatement au:

Département de l'Opéra,
University of Toronto,
Toronto, Ont. M5S 1A1
Tél: (416) 928-6160

UNE HISTOIRE ENTRE LA RÉALITÉ ET
LA CONFRONTATION AVEC LE PASSÉ...



À L'AFFICHE

Stéphane Guss
Jean Ludow
Nathalie Dallian
Michèle Sand

UN FILM DE
SAMY PAVEL

"les deux Saisons de la vie"

musique de
ENNIO MORRICONE

cinemas
le PARISIEN 5
480 Ste.CATHERINE O. 866-3856

1.05-3.05-5.05-
7.05-9.05

EN COULEURS

DISTRIBUÉ PAR IFD

UNIVERSITÉ LAVAL
cours d'été 1976

1ère session: Mai-Juin 2e session: Juillet-Août

c'est le temps d'y penser

L'Université Laval offre des cours d'été faisant partie de programmes conduisant à des grades universitaires de 1er, 2e et 3e cycles.

L'annuaire des cours d'été 1976 et la formule de demande d'admission, sont à la disposition des intéressés au:

Service de l'admission,
Bureau du registraire,
Université Laval, Qué.,
G1K 7P4
Téléphone: (418) 656-3703

Date limite de réception des demandes d'admission:

Pour la 1ère session: (mai-juin) — 1er mars (les demandes d'admission des adultes seront acceptées jusqu'au 1er avril).

Pour la 2e session: (juillet-août) — 1er mai (les demandes d'admission des adultes seront acceptées jusqu'au 1er juin).

QUÉBEC, CANADA

Galeries d'Art

John Van Der Hart
"Tons d'hiver 1975"
Jusqu'au 15 mars
Vernissage, 29 février de 14 à 17 hres

Atelier J. LUKACS
1430 rue Sherbrooke, ouest
Tél.: 933-9877 - 845-4361
Lun. au Sam. de 9:30 à 17:30 h.

EXPOSITION
John Franklin Koenig
commençant le 5 mars

bd galerie bernard desroches
1194 ouest, rue sherbrooke, montréal 842-8648

EXPOSITION
TABLEAUX IMPORTANTS
CANADIENS ET EUROPÉENS
Ouvert 9 à 5 30
Samedi 9 à 5
NOUS ACHETONS PEINTURES DE QUALITÉ
Fermé dimanche et lundi
GALERIE DOMINION
Le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande galerie d'art au Canada
1438 ouest, rue Sherbrooke 845-7471 et 845-7833

FOYER DES ARTS EATON
9E ÉTAGE, CENTRE-VILLE
Exposition
Mario Gross
du mercredi 3 au samedi 20 mars
En l'honneur du mois de la femme chez Eaton, exposition de peintures d'**artistes féminins.** R. Mackenzie, C. Fauteux, G. Legault, Jackson-Smith, S. Rolle, H. Hogan, C. Nucci, I. Shaver, V. Walkner, J. Vézina, T. Roy, L.B. Seeking, C. Dupuis-Maillet, N. Théberge, S. Utsal, Poliquin-Reilly, F. Holbrook, S. Beecher, G. Raymond, J. Marcoux.
EATON

PARMI NOTRE CHOIX
DE GRAVURES ORIGINALES

CINQ GRAVURES DIFFÉRENTES ET PLUS DE CHAQUE ARTISTE SUIVANT:

BASKIN CARZOU LEMIEUX
MAGNELLI PICHET SAVOIE
SAXE SOULAGES TÉTREAULT

DIX ET PLUS:
BRIANSKY DELAUNAY ESLER
GÉCIN GIGUÈRE HASEGAWA
LALIBERTÉ PELLAN PETIT ZAO-WOU-KI

VINGT ET PLUS:
ALVAR CLAVÉ FINI FRIEDLAENDER
MARKGRAF RIOPELLE TREMBLAY
ET AUTRES!

1024 OUEST, AVENUE LAURIER
279-2188

atelier 66

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 21 et 22

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'YAMASKA

PROFESSEURS DEMANDÉS

- Sciences religieuses, 2e cycle
- Anglais, 2e cycle
- Mathématiques, 1er et 2e cycle du Secondaire.

Communiquer le plus tôt possible, avec:

Le Directeur des Services au Personnel,
2270 rue Malhiot,
St-Hyacinthe, Qué.
Tél: 1-773-8401

CENTRE HOSPITALIER DOUGLAS
demande

OMNIPRATICIEN

Le Centre Hospitalier Douglas requiert les services d'un Omnipraticien pour la prise en charge du Service de Santé aux Employés - 1500 employés. Rémunération par l'Assurance-Santé du Québec. Heures régulières, 5 jours par semaines.

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser au:

Dr. C.H. Cahn
Directeur des Services Professionnels
6875 boulevard LaSalle
Verdun, Québec. H4H 1R3
Tél: 761-6131 poste 126

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE
(Corporation de la couronne)
(Ottawa, Canada)
Requiert les services d'un

CHEF DU PERSONNEL

Sous la direction générale du Directeur, administration et finances, le Chef du personnel sera responsable du développement et de la mise en application de politiques et de pratiques relatives à la gestion du personnel, incluant:

* le processus de négociation, l'application des ententes collectives et le déroulement des griefs,
* la dotation, la formation, le développement et le recrutement du personnel;
* le système de classification des employés;
* les procédés d'évaluation de la performance du personnel et les programmes de planification de la main d'oeuvre.

Le Chef du personnel exercera une autorité et une direction fonctionnelles sur les responsables du personnel dans chacune des usines à Hull, Ottawa et Winnipeg. Il sera aussi responsable de l'application de la politique sur les langues officielles.

Ce poste exige un diplôme universitaire en relations industrielles ou autres disciplines connexes et un minimum de cinq années d'expérience à titre de gestionnaire dans le secteur industriel, la négociation d'ententes collectives et la gestion du personnel. Les candidats à ce poste devront être bilingues ou prêts à acquérir la connaissance de la langue seconde, le cas échéant.

Traitement:

$24,000 — $31,000

La Monnaie offre un programme complet d'avantages sociaux.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur offre de services accompagnée d'un curriculum détaillé quant à leurs qualifications et expérience, au plus tard le 7 mars 1976 à:

Le Directeur, administration et finance
Monnaie royale canadienne
620 Tour "B"
355 River Road
Vanier, Ontario
K1L 8C1

COLLÈGE RÉGIONAL BOURGCHEMIN
SOREL-TRACY
DRUMMONDVILLE
SAINT-HYACINTHE

CENTRE ADMINISTRATIF

OUVERTURE DE POSTE

CONSEILLER EN AFFAIRES ÉTUDIANTES

CAMPUS DE SAINT-HYACINTHE

Nature du travail :
Sous la responsabilité du directeur des services aux étudiants, le conseiller accomplit des tâches relatives à la satisfaction des besoins matériels, financiers et techniques des étudiants, personnellement ou collectivement.

Attributions :
- Application et développement des politiques de prêts et bourses, et du dépannage financier des étudiants.
- Développement d'un service de placement pour du travail à temps partiel et établissement de contacts en conséquence avec les employeurs.
- Mise en place et développement d'un système de transport local et régional répondant aux besoins du milieu.
- Amélioration du système de logement actuel et étude des possibilités pour l'avenir dans ce domaine.
- Participation à la gestion de la coopérative étudiante.
- Élaboration et application des moyens pour évaluer le profil financier des étudiants.
- Participation aux comités de régie des services aux étudiants et à tout autre comité pertinent dans le collège.
- Exercice de toutes les autres responsabilités inhérentes à ses fonctions.

Qualifications :
- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée;
- Expérience pertinente, de préférence dans le secteur de l'éducation au niveau collégial.

Traitement :
Selon la Politique Administrative et Salariale du Ministère de l'Éducation et les conventions collectives en vigueur.

Entrée en fonction :
Dans les meilleurs délais.

Endroit du travail :
Campus de Saint-Hyacinthe.

Faire parvenir un "curriculum vitae" **complet** *de même que toutes les attestations pertinentes (scolarité et expérience), et ce,* **au plus tard le 12 mars 1976,** À :

M. Serge Vincelette,
Secrétaire général,
Collège Régional Bourgchemin,
2775, rue Bourdages,
Saint-Hyacinthe, P.Q.

OFFRE D'EMPLOI

COMPTABLE

Homme ou femme

- C.G.A. ou certificat universitaire en comptabilité
- Au moins 5 ans d'expérience en comptabilité comprenant des connaissances en informatique sur le système III.
- Sera responsable du contrôle du cycle comptable et du personnel du service de la comptabilité.

Adresser votre application et curriculum vitae à:

Mme Marcelle Frappier,
Directrice du Personnel,
4200 ouest, Boul. Dorchester,
Montréal, Qué. H3Z 1V4

CENTRE HOSPITALIER ST-EUSÈBE
recherche les services d'un :

CONSEILLER EN GESTION DU PERSONNEL

Fonctions :
— Sous l'autorité du Directeur du personnel, la personne sera responsable de la sélection, de l'embauche et du roulement de main d'oeuvre.

Exigences :
— D.E.C. en techniques administratives, option personnel et 2 ans d'expérience pertinente;
— La préférence sera accordée aux candidats possédant une formation universitaire;
— L'expérience dans le secteur hospitalier serait un atout souhaitable, mais non obligatoire.

Salaire :
selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 12 mars 1976, au :

Directeur du Personnel,
Centre Hospitalier St-Eusèbe,
585, Boul: Manseau,
Joliette, Qué.

Le Centre Local des Services Communautaires de Farnham
est à la recherche

d'un TRAVAILLEUR SOCIAL professionnel ou d'un PSYCHOLOGUE

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT :
Coordonnateur social.

DESCRIPTION DES TÂCHES :
— effectuer un travail clinique personnel auprès d'une population donnée;
— participe à l'élaboration et à la réalisation des programmes communautaires qui répondent aux besoins de la population.

QUALIFICATIONS :
— détenir un diplôme de 1e cycle en service social ou en psychologie avec quelques années d'expérience ou l'équivalent;
— capacité d'assumer des responsabilités;
— bonne maturité;
— facilité de contact avec le public;
— capacité de travailler en équipe.

SALAIRE :
— selon les normes du ministère des affaires sociales et de la convention collective.

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur candidature accompagnée de leur curriculum vitae au plus tard le 15 mars 1976, au :

Directeur général
C.L.S.C. de Farnham
455 est rue Yamaska
Farnham, QUÉBEC
J2N 2R4
514 293-3622

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

recherche un(e)

TRADUCTEUR(TRICE)

Fonctions:

Traduction de rapports, discours et correspondance, principalement du français à l'anglais, mais aussi de l'anglais au français.

Conditions:

Diplôme universitaire en traduction ou l'équivalent, et de préférence, quelques années d'expérience comme traducteur ainsi que des connaissances de base en économique.

La préférence sera accordée aux membres d'une association professionnelle de traducteurs.

Traitement:

Selon l'expérience et les qualifications.

Prière d'adresser un curriculum vitae, dont la confidentialité sera respectée, au:

Chef de l'administration
Conseil économique du Canada
Case postale 527
Ottawa K1P 5V6

PSYCHOLOGUE

Le département des services psychologiques du Centre de Réadaptation Lethbridge offre une position d'un psychologue-clinicien avec expérience et formation en psychothérapie et évaluation psychologique.

MILIEU: Centre de réadaptation multidisciplinaire traitant une variété de clients avec handicaps physiques ou troubles émotifs.

Les candidats doivent être parfaitement bilingues.

Les personnes intéressées doivent s'adresser à:

Dr Allan H. Putterman
Directeur des Services Psychologiques
CENTRE DE RÉADAPTATION LETHBRIDGE
7005 ouest, boul. de Maisonneuve
487-1770, poste 227

COMPTABLE SÉNIOR SÉNÉGAL (AFRIQUE)

Parlant et écrivant couramment le français, avec expérience pertinente pour diriger un bureau, demandé immédiatement.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

PGL (internationnal) Ltée
2001 Université
suite 1100, Mtl., P.Q.
H3A 2A6
Tél: 282-1960, poste 10

DIRECTEUR GÉNÉRAL

pour le

CENTRE HOSPITALIER SACRÉ-COEUR DE HULL

Les services d'un directeur général sont requis par un Centre Hospitalier d'une capacité de 384 lits, pour voir à la mise en vigueur et à l'opération d'un système efficace de gestion et de contrôle pour la conservation et l'utilisation des ressources de l'établissement tant matérielles qu'humaines afin de maximiser la qualité des soins à offrir aux utilisateurs de ce service.

Il aura pour l'assister dans sa tâche une équipe de directeurs des plus dynamiques.

Il possèdera une assez longue expérience dans le domaine de l'administration, de préférence dans le secteur de l'administration des services de santé; et ses réalisations antérieures seront un gage de sa compétence et de son dynamisme.

Voici une occasion unique pour un homme ou une femme d'expérience, doué (e) de savoir-faire et d'un excellent leadership.

Le traitement selon la politique administrative et salariale du Ministère des Affaires Sociales.

Le lieu de travail est Hull.

Votre réponse sera traitée confidentiellement; veuillez l'adresser comme suit :

Le Président du
Conseil d'Administration,
Centre Hospitalier Sacré-Coeur,
230, Boulevard Gamelin,
Hull, P.Q.
J8Y 1W7

Fermeture du concours : le 19 mars 1976.

GÉRANT DE PROJETS ADJOINT CONSTRUCTION

STEINBERG

La division Développement et Expansion s'occupe de la gestion des nouveaux projets de construction et de rénovation de toutes les divisions de Steinberg Limitée et de ses filiales. Parmi les installations tombant sous sa responsabilité figurent : les centres commerciaux Ivanhoe, les magasins d'alimentation Steinberg et les grands magasins Miracle Mart, les bureaux, les entrepôts et les installations de fabrication de la compagnie.

Sous la direction du gérant de projets, le gérant adjoint participe à la gestion de tous ces projets à partir de la conception, en passant par la construction puis l'installation du matériel jusqu'à exécution complète du projet. Le titulaire doit, entre autres, visiter les chantiers avec les architectes, assister aux réunions, vérifier les plans, examiner les autorisations de paiement pour les travaux effectués et mettre à jour les échéanciers.

Le titulaire doit avoir une bonne connaissance du domaine de la construction et avoir de l'expérience dans la surveillance de chantiers. Une connaissance de l'anglais est nécessaire.

Il s'agit d'un poste permanent et le salaire est avantageux. Nous offrons également un éventail complet d'avantages sociaux ainsi que d'excellentes chances d'avancement.

Veuillez adresser votre curriculum vitae en toute confience au :

Bureau d'emploi
Steinberg Limitée
Plaza Alexis Nihon
1500, avenue Atwater,
Bureau 1105,
Montréal

C.L.S.C.
RIVIÈREE-DES-PRAIRIES
recherche

UN ORGANISATEUR COMMUNAUTAIRE

FONCTION :
— Agir comme personne ressource auprès des divers groupes du milieu.
— Participer à la planification et à la réalisation de programmes spécifiques à une équipe pluridisciplinaire.
— Promouvoir la participation de la population aux activités et au développement du C.L.S.C.

QUALITÉS REQUISES:
— Sens de l'initiative
— Expérience du travail en équipe
— Connaissance du milieu urbain

QUALIFICATIONS:
— Connaissance et maîtrise des méthodes d'intervention en action collective.
— Diplôme de C.E.G.E.P. ou d'Université en Sciences Sociales avec expérience pertinente.

SALAIRE:
Selon les qualifications et l'expériencee en fonctiion des normes du M.A.S.

Veuillez faire parvenir votre "curriculum vitae" avant le 15 mars 1976 au:

C.L.S.C. RIVIÈRE-DES-PRAIRIES
8616 est, boul. Gouin
Rivière-des-Prairies

L'Union Régionale de Québec des

Caisses Populaires Desjardins

AVOCAT OU NOTAIRE

La description
Sous l'autorité du directeur du service juridique et documentaire, effectue des travaux de recherche, d'analyse et d'interprétation des lois et règlements régissant L'Union et ses caisses affiliées. Participe, sur demande, à l'analyse légale des transactions et ententes contractuelles de L'Union. Conseille et informe les dirigeants des caisses et le personnel de L'Union sur les aspects juridiques de leurs activités. Peut siéger sur différents comités et participer aux tâches de formation légale requises dans les caisses et à L'Union.

Les exigences
Le candidat idéal n'a pas plus de 30 ans, possède 2 ou 3 ans d'expérience orientée vers le droit civil, commercial et immobilier. La connaissance du droit du travail et du droit coopératif est un atout. Sa facilité pour les relations publiques et son grand esprit d'initiative lui permettront une carrière fructueuse au sein de l'entreprise.

Les conditions
Salaire intéressant et avantages sociaux complets.

Lieu de travail :
Lévis

Toute personne intéressée doit faire sa demande par écrit avant le 13 mars 1976 au :

Service du personnel
L'Union régionale de Québec
des Caisses populaires Desjardins
59 Avenue Bégin
Lévis, Qué.

LA CORPORATION DE PROMOTION INDUSTRIELLE DE SEPT-ÎLES

OFFRE D'EMPLOI

COMMISSAIRE INDUSTRIEL

La Corporation de Promotion Industrielle de Sept-Îles, organisme para-municipal responsable du développement industriel pour la Cité des Sept-Îles, requiert les services d'un Commissaire industriel.

FONCTIONS :
Le titulaire se verra confier la responsabilité de l'aménagement et l'administration du Parc industriel ainsi que la promotion industrielle, sous la direction de l'Exécutif de la Corporation. Il devra :
— Préparer un programme annuel d'action industrielle accompagné d'un budget selon la politique arrêtée par la Corporation.
— Établir et maintenir des relations avec les industriels, hommes d'affaires et commerçants dans le but de promouvoir le développement des industries et commerces existants et de susciter de nouveaux investissements industriels et commerciaux.
— Maintenir à date l'inventaire économique des facteurs favorables à l'implantation de nouvelles usines dans la municipalité.
— Agir à titre d'agent de liaison entre la municipalité et les services gouvernementaux dans les matières concernant le développement industriel.

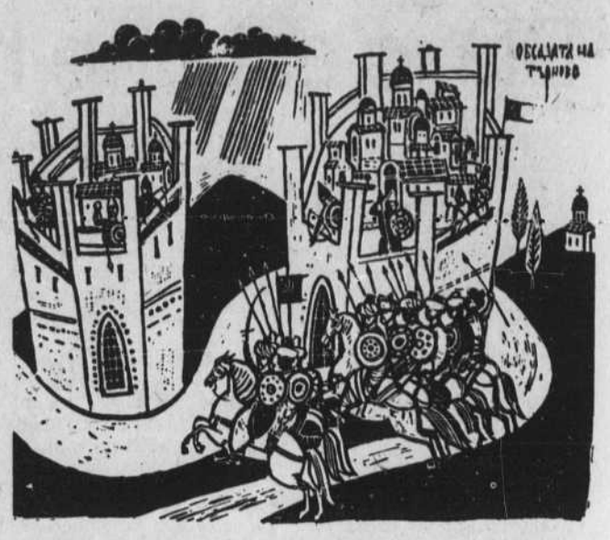
EXIGENCES :
— Avoir acquis une solide expérience soit en développement économique, relations publiques ou marketing et posséder une bonne connaissance du milieu des affaires.
— De préférence, posséder une formation universitaire en administration des affaires, marketing, économie, finance, ou toute expérience jugée équivalente.
— Être capable de communiquer efficacement avec les cadres supérieurs de l'entreprise privée et des organismes gouvernementaux.
— Posséder une bonne connaissance de l'anglais.

SALAIRE :
— $18,000 et plus
— Allocation d'automobile.

Toute personne intéressée devra soumettre un curriculum vitae avant 17 hres, le 19 mars 1976, à :

LA CORPORATION DE PROMOTION INDUSTRIELLE DE SEPT-ÎLES INC.
a/s Monsieur Guy St-Amand, Président
700 Bl. Laure, suite 4
Sept-Îles G4R 1Y1

Un cas: Tirnovo la médiévale . . .



Le sultan Bajazet I prend Tirnovo en 1393. Deux ans plus tard, l'exécution du tsar Ivan-Chichman marque la fin du deuxième Etat bulgare. Illustration de Pentcho Koulekov tirée de: Bulgarie. Aperçu historique et géographique. Sofia Presse, 1968.

est intégrée à un ensemble urbain moderne

"C'est comme si, il y a fort longtemps, on avait joué ici une pièce ancienne; puis l'auteur, les acteurs et les spectateurs seraient morts, cependant que les décors de la cité fantastique seraient demeurés. Surplombant les méandres creusés par la rivière Yantra, ils restent perchés là, depuis des siècles, blanchis par le soleil..."

Ainsi le grand écrivain soviétique Constantin Paoustovski décrit-il le site de Veliko Tirnovo, l'une des villes anciennes les plus intéressantes de la Bulgarie. Étagée sur les flancs abrupts et pittoresques de trois collines au coeur du pays — les monts Tzarevetz, Trapezitza et Sveta Gora — entre lesquelles serpente la rivière Yantra, Veliko Tirnovo, qui compte aujourd'hui quelque 50,000 habitants, a commencé à se développer dès le XIe siècle.

Capitale du second État bulgare (1186-1395), elle fut pendant plus de deux siècles un des centres politiques importants des Balkans: palais, églises, bâtiments administratifs s'élevèrent sur ses collines. Sous la domination ottomane, ils furent abandonnés et en partie détruits; la ville périclita, pour connaître cependant vers le milieu du XIXe siècle une nouvelle période de gloire et devenir un des foyers du Réveil national bulgare.

Conserver ou restaurer

Depuis le siècle dernier, les vestiges de la capitale médiévale font l'objet de recherches sérieuses. Les fouilles ont mis au jour les murs du palais royal et de nombreuses autres constructions, des rues et des maisons. Deux églises de cette époque sont bien conservées, celles des Quarante Martyrs (XIIIe siècle) et de Saint Dimitre de Salonique (XIIe siècle), ainsi qu'une partie importante du mur d'enceinte de la ville.

Fallait-il laisser les monuments dans leur état actuel ou les restaurer sur les fondations primitives? Quelle place convenait-il de leur réserver dans la ville moderne? Questions prioritaires sur lesquelles historiens, peintres, architectes, restaurateurs se sont penchés. On a finalement décidé de procéder à la restauration progressive de la vieille ville, en conciliant passé et présent dans un ensemble harmonieux, les monuments historiques devant être la clef de voûte de tout futur plan d'urbanisme.

En 1966, a été créé un comité national pour le développement de Véliko Tirnovo en tant que centre historique, culturel et touristique, et une somme importante (4 millions de léva, soit environ 3 millions de dollars), réunie par souscription, est venue s'ajouter aux crédits accordés par l'État. Et le travail a commencé.

Non à la ville musée

Pour les architectes, l'exigence numéro un était l'intégration de la ville ancienne dans l'ensemble urbain moderne, son harmonisation avec les constructions qui ont considérablement agrandi la ville. Il fallait rechercher une unité esthétique, marier les vieilles rues, les églises, les palais et les murailles avec la ville moderne. Conformément aux recommandations des spécialistes de l'Unesco, on a voulu éviter de créer ici une ville-musée réservée aux seuls touristes, et développer au contraire un cadre de vie aux dimensions humaines, où le passé exerce une action directe et quotidienne sur le citoyen.

La restauration des importants monuments datant du second Etat bulgare sur la colline de Tzarevetz, a fait l'objet d'un soin particulier. L'étude de différentes sources graphiques et écrites, notamment dans des bibliothèques étrangères, a permis d'établir des plans précis et de réaliser les travaux dans les meilleures conditions possibles.

La restauration du mur d'enceinte est terminée et la silhouette sévère des tours crénelées se détache sur le panorama de la ville. Le palais royal à mi-côte est entouré d'une seconde muraille, en cours de restauration: les fouilles y ont mis au jour la salle du trône et d'autres appartements décorés de magnifiques mosaïques. Au sommet de la colline, on a découvert les vestiges d'une importante construction, probablement le siège du patriarche bulgare, ainsi que les fondations de maisons réservées aux courtisans, 22 églises, des places publiques et des rues. Celle qui mène au Rocher des exécutions a été en partie restaurée. C'est du haut de ce rocher qu'étaient précipités dans la Yantra, qui coule cent mètres plus bas, les dignitaires accusés de trahison.

Hors des limites de la ville, des fouilles sont en cours sur le mont Sveta Gora, où fut créée, au XIVe siècle, la célèbre école de Tirnovo, qui rassemblait les hommes de lettres et les savants de l'époque. Des travaux sont également entrepris pour préserver les monuments et les nombreuses maisons qui datent du milieu du siècle dernier au moment où prit naissance le Réveil national bulgare. Et, prochainement, on s'attaquera à l'exploration de la colline de Trapezitza où habitaient la majorité des boyards.

Ces travaux ont donné un regain d'activité à la vie intellectuelle de Veliko Tirnovo. Une nouvelle université y a été créée qui porte les noms des inventeurs de l'alphabet slave, Cyrille et Méthode, et compte des facultés d'histoire, de philologie et d'arts plastiques. On y organise des expositions, des festivals. Et les trois collines qui ont vu se dérouler tant de batailles et ont été les témoins de si nombreux événements historiques sont aujourd'hui une promenade de prédilection pour les habitants et un décor naturel pour les représentations théâtrales...

Miltara KOLTCHAKOVA



Le porcher Ivaïlo, chef de l'insurrection paysanne de 1277 contre les Tatars, fait son entrée à Tirnovo. Proclamé tsar en 1278, il est chassé et tué trois ans plus tard. Illustration de Pentcho Koulekov tirée de: Bulgarie. Aperçu historique et géographique. Sofia Presse, 1968.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en pages 20 et 22

PROFESSEUR DE BIOLOGIE

(plein temps)

DESCRIPTION DE LA TÂCHE : Le candidat devra assumer principalement la responsabilité d'un cours d'ichtyologie appliquée (en session d'été) et d'un cours de mammalogie appliquée (en session d'automne).

EXIGENCES SPÉCIFIQUES : Le candidat devra de préférence être détenteur d'une maîtrise en aménagement de la faune terrestre ou aquatique. A défaut de la maîtrise le détenteur d'un baccalauréat en biologie ayant une expérience exceptionnelle verra sa candidature considérée.

LIEU DE TRAVAIL : Au campus même (à Hauterive) et au site d'expérimentation située à 25 milles du campus.

TRAITEMENT : Selon la convention collective.

ENTRÉE EN FONCTION : début avril 1976

DATE LIMITE DU CONCOURS : le 12 mars 1976

Faire parvenir le curriculum vitae au :

DIRECTEUR DU CAMPUS,
Campus Manicouagan,
CEGEP Régional de la Côte Nord
537, Boul. Blanche,
Hauterive, Qué.

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

(MASCULIN OU FÉMININ)

Fonction:
Assister le directeur général dans ses fonctions.

Exigences:
Diplôme en secrétariat et expérience pertinente comme secrétaire de direction. Excellente connaissance de la langue française et facilité de rédaction. Diplôme universitaire. Connaissance de l'anglais.

Lieu de travail:
Ville Saint-Laurent.

Salaire:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Date limite:
31 mars 1976.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Le Secours aux Lépreux (Canada) Inc.
Directeur général
c.p. 1672, Succursale B
Montréal H3B 3L3

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

à l'implantation des systèmes informatiques et

REPRÉSENTANT

POSTES À MONTRÉAL

Le Service de l'informatique du ministère de l'Éducation du Québec est à la recherche d'un représentant et d'un conseiller pédagogique à l'implantation de systèmes informatiques.

1- REPRÉSENTANT

auprès des cegeps et des commissions scolaires. Sous la direction du chef de division, le représentant assure et coordonne les communications entre les usagers du réseau de téléinformatique qui lui sont assignés et le Service (SIMEQ).

Fonctions :

- en fonction de la politique établie, faire la mise en marché du réseau de téléinformatique et des systèmes informatiques offerts par SIMEQ;
- recommander l'acceptation d'un nouvel usager, planifier et coordonner l'installation des équipements requis pour un utilisateur d'un réseau;
- planifier et coordonner l'implantation des systèmes informatiques mis en marché et le soutien technique requis;
- informer les usagers sur les services offerts par le réseau et sur les normes et procédures d'utilisation de la téléinformatique, de l'ordinateur et des systèmes;
- analyser et contrôler la qualité du service fourni par SIMEQ;
- analyser les besoins de formation et d'entraînement des usagers dont il a la responsabilité; au besoin, recommander des plans de formation;
- analyser la nature et la qualité de l'utilisation du réseau de téléinformatique faite par les usagers et faire rapport en vue d'améliorer le service en général et possiblement, mieux assister les usagers en particulier.

2- CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

à l'implantation et au soutien de systèmes informatiques chez les usagers du réseau téléinformatique du SIMEQ (cegeps, commissions scolaires, commissions scolaires régionales).

Fonctions :

- Fournir aux usagers le support technique concernant l'utilisation de ces systèmes;
- fournir aux usagers (directeurs pédagogiques, directeurs d'école et/ou registraires) le support pédagogique nécessaire à une bonne utilisation de de ces systèmes;
- contrôler la qualité des systèmes en prenant les mesures nécessaires pour en améliorer le rendement;
- préparer et tenir des réunions d'implantation technique et administrative chez les usagers;
- établir les critères d'uniformité de ces systèmes en ce qui concerne le montage de fichiers-tests et les procédures de classement;
- contrôler et suivre les échéances des usagers;
- rédiger les rapports d'anomalies.

EXIGENCES : (communes aux deux postes)

- diplôme universitaire du premier cycle, de préférence, selon le poste, en informatique, en pédagogie ou en administration; les candidats ne possédant pas de diplôme universitaire pourront être admis, s'ils possèdent une expérience jugée pertinente;
- très grande facilité de relations et de communications orales et écrites;
- aptitudes à travailler en équipe multidisciplinaire;
- disponibilité à voyager dans différentes régions du Québec.

TRAITEMENT :
Selon la scolarité et l'expérience.

INSCRIPTION :
Faire parvenir un curriculum vitae détaillé avec copie des attestations d'études à :

Nicole Laflamme
Service de l'Informatique
Ministère de l'Éducation
1035, rue de Lachevrotière
Édifice G, 24e étage
Québec
Tél.: (418) 643-2123

DATE LIMITE : 11 mars 1976

N.B.: poste à caractère occasionnel

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
SERVICE DE L'INFORMATIQUE

COLLÈGE RÉGIONAL DE LA CÔTE NORD

DIRECTEUR des SERVICES FINANCIERS et de L'ÉQUIPEMENT

ATTRIBUTIONS :
Sous l'autorité du directeur général, il est notamment responsable de l'élaboration du budget et du contrôle budgétaire des systèmes et procédures, de la comptabilité, de la vérification interne, de la paye, des états financiers et des analyses financières.
Il est aussi responsable de l'administration de tous les biens matériels du Collège, particulièrement des terrains et bâtisses, des transformations et des constructions de même que du service des achats.

QUALIFICATIONS :
Diplôme universitaire en sciences commerciales ou en administration.
Expérience pertinente.
Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans ce secteur d'activité, peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

TRAITEMENT : de $15,000. à $26,000. selon les qualifications.
LIEU DE TRAVAIL : Baie Comeau, Qué.
ENTRÉE EN FONCTION : le ou vers le 5 avril 1976.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, avant le 8 mars 1976, à l'adresse suivante :

M. ARMAND BÉLANGER,
Directeur général,
CÉGEP RÉGIONAL CÔTE NORD,
275 Boul. LaSalle,
Baie Comeau, Qué.

Université Laval

CONCOURS NO 12-76

CONSEILLER EN PÉDAGOGIE (DÉVELOPPEMENT DE COURS)

$13,214. - $21,814. (en révision)

Sommaire de la fonction:
En collaboration avec le directeur du Service de pédagogie universitaire et selon les orientations du Service, est responsable de projets pédagogiques touchant le développement des cours à l'université Laval.

De façon plus particulière, il agit comme consultant auprès des professeurs et les aide à déterminer leurs objectifs pédagogiques, à analyser leur contenu de cours, choisir les méthodes d'enseignement, et à se familiariser avec les méthodes et techniques pédagogiques nouvelles: enseignement individualisé, moyens audio-visuels, travail en groupe, etc... Il participe à l'organisation d'ateliers, de journées pédagogiques et de stages pour faire connaître les innovations et les données expérimentales pertinentes à la pédagogie universitaire.

Qualifications requises:

- Diplôme de 2e ou 3e cycle en sciences de l'éducation ou équivalence, avec spécialisation en technologie de l'enseignement.
- Quelques années d'expérience dans le milieu universitaire sont aussi jugées nécessaire à l'accomplissement de cette fonction, mais d'autres formes d'expériences équivalentes pourraient aussi être considérées.

Inscription au concours:
Faire parvenir un curriculum vitae récent, accompagné d'une lettre de candidature mentionnant le titre de la fonction postulée et le numéro du concours, avant 17 heures, mercredi le 10 mars 1976 à l'adresse suivante:

Service du personnel
Bureau 3445
Pavillon de la Bibliothèque
Université Laval
Cité universitaire (Québec) G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

Université du Québec à Chicoutimi

PROFESSEURS

L'Université du Québec à Chicoutimi recherche des professeurs dans les domaines suivants:

SCIENCES APPLIQUÉES	
Ingénierie (génie unifié): hydraulique ou travaux publics	1 poste
SCIENCES HUMAINES	
Linguistique (phonétique, stylistique)	1 poste
Sociologie (développement régional)	2 postes
SCIENCES DE L'ÉDUCATION	
Apprentissage (apprentissage appliqué de l'enseignement)	1 poste
Orthopédagogie (troubles d'apprentissage et troubles de comportement)	2 postes
Enseignement professionnel	2 postes
Arts (environnement)	1 poste
Counselling (psychopédagogie)	1 poste
Sciences de la santé (nursing)	1 poste
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES	
Comptabilité (prix de revient)	1 poste
Marketing	1 poste
Management (relations industrielles)	1 poste
Informatique	1 poste
Économique	1 poste
Finance	1 poste

Exigences:
Diplôme universitaire pertinent (2e ou 3e cycle ou l'équivalent d'un 3e cycle)

Traitement:
Selon la convention collective.

Date d'entrée en fonction:
A compter de juin 1976.

Lieu de travail: Chicoutimi

On fait parvenir sa candidature, accompagnée d'un curriculum vitae, avant le 8 mars 1976 à l'adresse suivante:

Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Université du Québec à Chicoutimi
930 est, rue Jacques-Cartier
Chicoutimi (Québec)
G7H 2B1

BD, c'est une histoire racontée en dessins



. . . les Belges le savent

BRUXELLES — Lorsque l'écrivain humoristique allemand Wilhelm BUSCH (1832-1908), très populaire dans sa patrie, publia en 1865 le récit dessiné intitulé "Max und Mauritz" ("Max et Maurice"), il ne pensait certainement pas que cette histoire de deux jeunes vagabonds, traduite en de nombreuses langues, allait atteindre aux environs de 1910 le tirage d'un demi million d'exemplaires, jugé considérable pour l'époque. Il aurait encore moins imaginé qu'il deviendrait de la sorte un précurseur de la bande dessinée moderne, véritable industrie mondiale.

Il n'en reste pas moins que c'est l'année 1892 qui est retenue comme celle de la naissance des bandes dessinées contemporaines. Cette année-là, en effet, la revue américaine "Examiner" publia les dessins humoristiques de James Swinnerton, qui mettaient en scène des ours et des tigres. Toutefois ces animaux ne "parlaient" pas encore.

En 1896 les aventures du "Yellow Kid" de Richard F. Outcauld parurent dans le "New York World". Peu après, en 1897, Adolf Dirks lança ses "Kadzenjammers Kids" dans le "Sunday Journal", aventures inspirées du "Max und Mauritz" de Wilhelm Busch.

La bande dessinée moderne était née et eut sur-le-champ des millions de fervents, jeunes et vieux. Quelques années plus tard, les aventures de "Mickey Mouse" et ensuite de "Donald Duck", dues au grand Walt Disney, vinrent lui imprimer une impulsion nouvelle.

"Mickey Mouse" et "Donald Duck" remportèrent un immense succès et la bande dessinée qui, à l'origine, était conçue essentiellement pour les jeunes, jouit bientôt aussi d'une popularité incroyable chez les adultes.

Et c'est ainsi que, partie des États-Unis d'Amérique, elle conquit le monde.

"Tarzan" et autres "Superman"

Il était évident que les bandes dessinées, cette façon nouvelle qui s'offrait à nos contemporains d'occuper leurs loisirs, allait se révéler particulièrement rentable pour leurs auteurs et leurs éditeurs.

Aussi les abus étaient-ils inévitables.

En 1924, "Tarzan", le héros populaire imaginé par Edgar Rice Burroughs et dessiné par Burne Hogarth fit son apparition. Ce fut un triomphe, aisément explicable d'ailleurs. Les amateurs de bandes dessinées avaient vécu jusque-là les aventures de personnages imaginaires qui appartenaient à un monde de fantaisie apparenté à l'univers des contes de fées (il suffit de songer à "Mickey Mouse").

Voici maintenant qu'ils se trouvaient en présence d'un héros à l'apparence humaine et, qui plus est, d'un héros invincible.

"Tarzan" fut le prototype d'une série de surhommes pour qui rien n'était impossible. En eux s'incarnèrent les rêves de millions de gens modestes, travailleurs et petits employés, gens frustrés et humiliés qui allaient s'identifier avec leurs héros favoris.

Bientôt le côté comique qui dominait à l'origine, la présentation humoristique de situations empruntées à la vie quotidienne allaient disparaître définitivement de la bande dessinée pour céder la place à la violence, à la haine, au meurtre et à l'assassinat.

Apparurent alors les aventures policières où les coups de feu s'échangeaient avec une facilité déconcertante, les histoires parfois terrifiantes de science-fiction et enfin celles qui faisaient la part belle à l'érotisme voire même à la pornographie.

En outre des histoires hâtivement dessinées et accompagnées de dialogues scabreux ou de mauvais goût succédèrent fréquemment aux bonnes productions. Des psychologues, des sociologues et des éducateurs consacrèrent de très nombreuses études à cette forme nouvelle de communication de masse et dénoncèrent le danger réel qu'elle pouvait présenter.

C'est ainsi, par exemple, que le psychiatre Fredric Wertham, de la Clinique Lefargue de New York, qui s'était livré pendant dix années à l'examen rigoureusement scientifique du problème, écrivait en 1955, dans "Elseviers Weekblad":

"... Ce qui est surtout à déplorer dans les bandes dessinées, c'est l'intrusion permanente d'un surhomme omnipotent, incarnation de l'idéal totalitaire, qui ne saurait faillir. Il est au-dessus des lois, toujours revêtu d'un uniforme et personnifie la supériorité raciale (...). Beaucoup d'enfants sont ainsi conduits à ne voir dans un criminel qu'un "Superman" qui a commis une faute. Peut-on imaginer pire déviation de la morale?"

Europe et en Belgique

Le fleuve de bandes dessinées qui, parti des États-Unis au début du XXème siècle déferla sur l'Europe, ne saurait faire oublier que l'ancien continent possédait déjà une longue tradition de contes illustrés, qui n'étaient cependant pas encore de la bande dessinée à proprement parler.

Dans la première partie du XIXème siècle, l'écrivain et dessinateur suisse Rodolphe Toepffer publia des dessins humoristiques accompagnés de texte ("Docteur Festus","Monsieur Vieux Bois", etc...), que Goethe ne fut pas le dernier à apprécier.

En Belgique, pays qui occupe une place prépondérante dans l'industrie mondiale de la bande dessinée, la maison d'éditions Brepols, de Turnhout, publiait déjà en 1850 une série d'ouvrages relatant les "Aventures de Gulliver", tandis qu'au cours de la même période, la maison Beermans, de Turnhout également, consacrait une bande dessinée à la légende de Barbe-Bleue.

Au début du XXème siècle, de nombreuses revues pour enfants, contenant des bandes dessinées, virent le jour en Belgique. Mais tout comme les autres pays, cette dernière fut submergée, à partir des années 20 surtout, par des flots de productions américaines. A partir de 1929 toutefois un changement se produisit qui allait amener un bouleversement total après la deuxième guerre mondiale.

"Tintin" et "Milou"

Les premières aventures de "Tintin", "Tintin au pays des Soviets", parurent le 10 janvier 1929 dans "Le Petit Vingtième", le supplément édité à l'intention de la jeunesse par "Le Vingtième Siècle", un journal bruxellois disparu de nos jours.

Il s'agissait d'une histoire teintée de préoccupations politiques, due à un dessinateur de vingt-deux ans, du nom de Hergé (pseudonyme de Georges Remi) et qui est considéré à juste titre aujourd'hui comme le pionnier de l'école belge de la bande dessinée.

Le succès fut tout bonnement époustouflant. Après des mois de publications, lorsqu'à la fin du récit "Tintin" s'apprêtait à quitter la Russie pour rentrer en Belgique, la direction du journal décida de frapper un grand coup. Le retour de "Tintin" à Bruxelles fut annoncé pour une date déterminée. On parvint à mettre la main sur un adolescent de quatorze ans qui lui ressemblait étonnamment, on l'affubla d'une blouse de moujik et on le flanqua d'un fox-terrier, réplique miraculeuse, en chair et en os, du sympathique "Milou".

A ce jour, les aventures de "Tintin" ont inspiré deux dessins animés et deux films réalisés avec des personnages vivants. Le tirage total des albums dépasse le chiffre fantastique de 40 millions. Détail piquant: s'il est vrai que la bande dessinée a pris son essor aux États-Unis et conquis jadis le marché européen, on assiste de nos jours à un renversement de la situation. En effet, c'est maintenant le marché américain qui est submergé par les créations des dessinateurs européens au premier rang desquels figure évidemment le Belge Hergé.

Lorsqu'il n'y a guère quatre albums de Hergé parurent aux États-Unis, l'hebdomadaire "Times", qui est diffusé comme chacun sait partout dans le monde, leur consacra un billet fort élogieux qui se terminait par ces phrases: "La traduction fait sans doute perdre beaucoup de la saveur de ces histoires. Quoi qu'il en soit, ces albums prouvent éloquemment que les cinquante millions de lecteurs français ne se sont pas trompés et ont eu du flair".

Des cow-boys aux lutins

La Belgique compte encore de très nombreux dessinateurs de réputation internationale.

Après un séjour de six années aux États-Unis et aux Mexique, Maurice De Bevere, né en 1923, créa sous la pseudonyme de Morris l'inoubliable "Lucky Luke", le cow-boy qui tire plus vite que son ombre" (ses protagonistes sont les quatres "méchants" frères "Dalton"). Ses textes sont écrits par le célèbre Goscinny, qui est également le scénariste d' "Astérix".

Ses albums, parodies divertissantes de films western américains, ont un public enthousiaste dans beaucoup de pays.

Le dessinateur Peyo occupe une place à part. Son univers est celui de malicieux lutins centenaires vivant dans des villages de champignons et qui s'appellent les "Schtroumpfs". Ceux-ci s'expriment en langage "schtroumpf" et leurs lecteurs sont légion.

"Gaston Lagaffe", personnage créé par André Frankin, est garçon de courses dans une grande maison d'éditions. Ses maladresses rendent la vie impossible à tout le monde, ce qui ne l'empêche pas d'être un des favoris des "mordus" de la bande dessinée. ■

Nous devrions encore citer une dizaine au moins de créateurs belges qui jouissent d'une très large audience en Belgique et ailleurs.

Il y a de par le monde des centaines de millions d'amateurs de bandes dessinées. Des dizaines de millions d'entre eux, du Japon au Canada, des pays scandinaves à l'Afrique du Sud, ont une nette prédilection pour les productions belges.

Comment expliquer cette préférence?

Écoutons plutôt Willy Vandersteen: "Raconter une histoire en dessins, c'est raconter simplement, à l'aide de dessins, la vie de tous les jours. Plus simplement on la raconte, mieux cela vaut".

C'est ce qu'on fait, de "Tintin" à "Gaston Lagaffe" les dessinateurs belges. N'est-ce pas là qu'il faut chercher la vraie raison de leur succès?

M.C.C. de BACKER

Carrières et Professions

Le Secrétariat Administratif des Organismes du Sport, du Plein Air et du Socio-Culturel du Québec

est à la recherche d'un :

DIRECTEUR TECHNIQUE

pour la Fédération de Gymnastique du Québec

Le titulaire de ce poste aura pour responsabilités d'organiser et de planifier les stages et les compétitions sanctionnés par la Fédération, de voir à la formation et au perfectionnement des cadres (entraineurs et juges), d'animer le travail des associations régionales sur le plan technique, d'assurer la supervision technique du déroulement, des événements de calibre provincial et d'effectuer tout autre tâche spécifique demandée par l'Exécutif.

Le titulaire du poste relèvera du Président de la Fédération ou de tout autre personne nommée à cette fin.

Le bureaux de la Fédération sont situés à Montréal, mais le candidat devra effectuer de nombreux déplacements.

Le candidat idéal possédera un degré de Premier Cycle universitaire en Éducation Physique, trois (3) années d'expérience pertinente en gymnastique, une bonne connaissance du sport amateur québécois et devra être capable de communiquer facilement en français et en anglais.

Le traitement pourra varié de $11,500. à $15,500. annuellement, selon les qualifications et l'expérience du candidat.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae, au plus tard le 19 mars 1976, à :

Secrétaire Administratif des Organismes du Sport,
Bureau du personnel,
Dossier 76-038-01,
1415 est, rue Jarry,
Montréal H2E 2Z7

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES HOCHELAGA - MAISONNEUVE INC.

recherche

DEUX (2) MÉDECINS

Fonctions:
- Participe, au sein d'une équipe multidisciplinaire, aux programmes de prévention et de soins.
- Collabore activement à l'élaboration, à la mise en oeuvre et au développement des programmes d'intervention dans les domaines de la prévention médicale et sociale et des soins curatifs adaptés aux besoins de la population à desservir.
- Dispense les soins de première ligne et les services externes généraux.
- Consacre une partie de son temps à la prévention et à la promotion de la santé de la population.

Exigences:
- Être médecin omnipraticien reconnu par le Collège des médecins possédant de préférence une expérience valable de la pratique générale dans un milieu socio-économiquement faible.
- Avoir la capacité et l'intérêt de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire.

Traitement:
Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

LES PERSONNES INTÉRESSÉES DOIVENT NOUS FAIRE PARVENIR LEUR CURRICULUM VITAE AVANT LE 10 MARS 1976.

C.L.S.C. HOCHELAGA-MAISONNEUVE
Bureau du Directeur général
1620, avenue de la Salle
Montréal, Québec

PHARMACIEN (NE)

Caractéristiques et avantages:

Centre hospitalier polyvalent.
Poste ouvert immédiatement.

Prérequis:

Certificat en pharmacie hospitalière.
Expérience dans le secteur hospitalier.

Faire parvenir "curriculum vitae" au:

Directeur général
Hôpital général de Baie Comeau
70, avenue Mance
Baie Comeau, Qué.
G4Z 1M9

Le Centre Rosalie-Jetté inc.

Centre d'Accueil pour mères célibataires
Capacité : 76 lits

DIRECTEUR (TRICE) GÉNÉRAL (E)

FONCTIONS :
— conformément aux directives du ministère des affaires sociales et sous la responsabilité du Conseil d'Administration, le (la) Directeur (trice) général (e) aura pour fonctions de diriger et coordonner toutes les activités administratives et éducationnelles du Centre Rosalie-Jetté dans le cadre de ses objectifs et de ses politiques.

Diplôme universitaire en sciences humaines ou l'équivalent incluant une expérience dans des fonctions administratives.

TRAITEMENT :
— pourra se situer entre 15,000.00 et 22,000.00 dollars, plus les avantages sociaux offerts selon les normes du ministère des affaires sociales.

Faire parvenir votre demande d'emploi et votre curriculum vitae avant le 26 mars 1976, à :

Mme Thérèse Bonneville
Présidente par intérim
Centre Rosalie-Jetté inc.
8054 est Notre-Dame
Montréal, P.Q.

Les Presses de l'Université du Québec

DIRECTEUR
DES SERVICES ADMINISTRATIFS
(groupe des attachés d'administration)

Fonction:
Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services administratifs est responsable de l'administration des Presses de l'Université du Québec comprenant: comptabilité et tenue des livres, supervision du service des commandes (facturation, réception, expédition) et de la gestion du personnel.

Exigences:
Diplôme de 1er cycle en administration ou dans une autre discipline appropriée plus un certain nombre d'années d'expérience.

Lieu de travail: Montréal

Traitement:
Peut varier entre $10 744 et $19 310 (en voie de révision).

Les candidats à ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 17 heures, le 11 mars 1976, à:

Monsieur Thomas Déri
Directeur
Les Presses de l'Université du Québec
Case postale 250, Station N
Montréal, Qué.
H2X 3M4

GÉRANT DE CONSTRUCTION
SÉNÉGAL (AFRIQUE)

Parlant et écrivant couramment le français, minimum de 8-10 ans d'expérience dans la construction, immédiatement demandé.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

PGL (Internationnal) Ltée
2001 Université
suite 1100, Mtl., P.Q.
H3A 2A6
Tél: 282-1960, poste 50

La Ville de St-Bruno de Montarville

REGISSEUR DES SPORTS

Le Régisseur des sports est responsable au Directeur des loisirs et sports pour promouvoir, coordonner et administrer toutes les activités sportives destinées à la population et obtenir les facilités et les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de la clientèle à desservir.

EXIGENCES :
— diplôme de 1er cycle en éducation physique ou en récréologie ou :
— expérience de quelques années dans l'animation de groupe;
— bilingue;
— avoir une connaissance des organisations professionnelles ou gouvernementales en matière sportive.

TRAITEMENT :
— selon l'échelle en vigueur.

Faire parvenir votre curriculum vitae au :

Service du personnel
Ville de St-Bruno de Montarville
1585 rue Montarville
St-Bruno, P.Q.

CENTRE CLAIRSEJOUR
950 est rue Louvain
Montréal, Québec.

Clairséjour est un centre de rééducation pour enfants de 6 à 12 ans souffrant de mésadaptation socio-affective importante. Parallèlement au traitement des enfants, le support clinique constant aux parents ou à leurs substituts et la réinsertion sociale sont des politiques fondamentales de l'établissement. Le service social est composé de 3 personnes.

Poste:

CHEF DE SERVICE SOCIAL

Fonctions:
— évaluer les besoins, participer à l'évaluation du personnel, à la définition des programmes et à l'élaboration des politiques;
— assurer la qualité et définir les normes de pratique;
— assurer la gestion du personnel et l'administrattion générale du service.

Exigences:
— membre de la Corporation des Travailleurs Sociaux de la Province de Québec;
— détenteur d'un diplôme supérieur en service social;
— minimum de 3 ans d'expérience;
— préférence accordée à la personne ayant de l'expérience dans le travail multidisciplinaire et clinique.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au:

Directeur Général
Centre Clairséjour
950 est, rue Louvain
Montréal, Québec.
382-6160

Voir autres Carrières et Professions en pages 20 et 21

DIRECTEUR ADMINISTRATIF

Pour un organisme bénévole national voué à la Santé et au Bien-être de l'enfance et de la jeunesse. Professionnel ayant une expérience de l'administration. Les postulants bilingues auront la préférence. Salaire selon l'expérience. Faire sa demande avant le 15 mars au:

Comité de Sélection
Conseil Canadien de
l'Enfance et de la Jeunesse
1407, rue Yonge
Toronto, M4T 1Y7.

Centre de Plein-Air de Pokemouche

requiert les service d'un

PROMOTEUR pour terrain de golf

EXIGENCES:
— avoir des connaissances relatives aux différents organismes gouvernementaux;
— être expérimenté dans la gestion des affaires;
— pouvoir travailler avec différents organismes sociaux;
— une bonne connaissance dans le domaine de l'aménagement de terrain, de la construction et des loisirs, sera un atout.

SALAIRE:
négociable selon l'ambition et la compétence du candidat (se situera entre 12,000.00 et 16,000.00 dollars)

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 12 mars 1976, à:

Club Pokemouche inc.
a/s La direction
RR #2
Pokemouche, NOUVEAU-BRUNSWICK.

Le C.L.S.C. Longueil-Est

recherche un

ADJOINT-ADMINISTRATIF

FONCTIONS :
— sous l'autorité du Directeur Général, il fournit le support administratif requis par l'opérationalisation des objectifs du C.L.S.C. A ce titre, il participe aux réunions du comité de gestion. Il prête donc son concours, en ce qui concerne :
*** les ressources financières :**
— budgets : préparation, contrôle;
— comptabilisation des opérations;
— préparation des états financiers périodiques et annuels.
*** les ressources humaines :**
— recrutement, sélection, engagement, accueil, intégration, formation et perfectionnement;
— application des conventions collectives.
*** les ressources matérielles :**
— établissement des besoins matériels;
— gestion relative aux locaux du centre;
— préparation et réalisation des achats et des appels d'offre.

EXIGENCES :
— formation de niveau universitaire en sciences administratives ou diplôme d'études collégiales en techniques administratives, concentration en finances;
— expérience pertinente d'au moins 2 ans;
— aptitude à travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire.

RÉMUNÉRATION :
— selon les normes du ministère des affaires sociales et qualifications du candidat.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 5 mars 1976, au :

C.L.S.C. Longueil-Est
2450 rue Villiers
Longueil, Québec
463-1660

MAISONS D'ENSEIGNEMENT



COLLÈGE PRIVÉ

RECONNU D'INTÉRÊT PUBLIC

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (D.E.C.)

Cours offerts:

— COMMUNICATION
— LINGUISTIQUE
— LITTÉRATURE
— HISTOIRE
— MOUVEMENT EXPRESSIF
— THÉÂTRE

COURS DONNANT ACCÈS À L'UNIVERSITÉ EN:

— ANIMATION THÉÂTRALE
— ART ET LETTRES
— EXPRESSION DRAMATIQUE
— SCIENCES HUMAINES
— SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Admission maintenant pour scolarité - 1976-77

TÉL.: 288-4140

CONSERVATOIRE LASSALLE

1290, rue ST-DENIS, 8e étage

MONTRÉAL H2X 3J7

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

(Cours collégial)

- ***Collège reconnu d'intérêt public***
- ***Collège mixte - résidence pour étudiants seulement***

PROGRAMME:

Le cours collégial (diplôme d'études collégiales - secteur général).

COURS PRÉPARANT À TOUS LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES:

1- Sciences de la santé
2- Sciences pures et appliquées
3- Sciences humaines et sciences de l'administration
4- Arts plastiques
5- Lettres, langues modernes et théâtre.

ADMISSION POUR SEPTEMBRE 1976
Date limite: 1er mars 1976

Renseignements:

BUREAU DES ADMISSIONS
Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal H3T 1C1
Tél.: 342-1320 poste 347 ou 262

(Le Collège offre aussi un cours secondaire complet de cinq ans)

TOUS LES SAMEDIS LE DEVOIR REGROUPE LES MAISONS D'ENSEIGNEMENTS

TÉLÉPHONER À PIERRE GINGRAS

LE DEVOIR 844-3361

NOTRE DAME
SECRETARIAL SCHOOL

Le "Mother House"

offre aux graduées du Secondaire V:
le cours de Secrétariat (programme 412.00) d'une durée de deux ans en vue de l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC);

et aux graduées des CEGEP:
le cours de Secrétariat d'une durée d'un an en vue de l'obtention d'une attestation d'études collégiales post-scolaires.

Frais de scolarité: $450 par année

935-2531

2330 ouest, rue Sherbrooke

Reconnu d'intérêt public par le Ministère de l'Éducation.

Membre de l'Association des collèges du Québec (ACQ)

Avis légaux - Avis publics

MORDCHAJ WEBERSPIL

AVIS est par les présentes donné que MORDCHAJ WEBERSPIL, Architecte, domicilié au 4979 rue Faulkner, en la cité de Chomedy, district de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de MAX WEBER.
MONTREAL, le 19 février, 1976
PASCAL COHEN & DEVINE
Procureurs du Requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: (500) 12-056 601-754
REAL LEONARD domicilié et résidant au 1535, rue Edouard-Laurin, appartement 8, à Ville Saint-Laurent, district de Montréal.
Requérant
-vs-
DAME MARGUERITE COTE présentement d'adresse inconnue.
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimée, DAME MARGUERITE COTE, est par les présentes requise de comparaître, dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure, district de Montréal, à son intention.
Prenez, de plus, avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, qu'il sollicite contre vous.
Fait à SAINT-LAURENT, le 23 février 1976.
LE REGISTRAIRE
PROCUREURS DU REQUERANT
DESCOTEAUX, MURRAY & GLASZ
a/s Me Simon Descôteaux
696, boulevard Ste-Croix
Ville Saint-Laurent, H4L 3Y2

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

No: (500) 12-056 885-753
DAME CAROL DAMANT domiciliée et résidant au 11891, rue Michel-Sarrazin, appartement 8, à Cartierville, district de Montréal.
Requérante,
-vs-
STANLEY PRICE présentement de domicile inconnu.
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé, STANLEY PRICE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure, district de Montréal à son intention.
Prenez, de plus, avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, qu'elle sollicite contre vous.
Fait à SAINT-LAURENT, le 20 février 1976.
LE REGISTRAIRE
PROCUREUR DE LA REQUERANTE
DESCOTEAUX, MURRAY & GLASZ
a/s Me Simon Descôteaux
696, boulevard Ste-Croix
Ville Saint-Laurent, H4L 3Y2

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-058101-761
DAME ARMANDE CARRIERE
Requérante
vs
RICHARD BACHYNSKI
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé RICHARD BACHYNSKI est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 23 février 1976
(S) A. Beaulieu
REGISTRAIRE
BOISCLAIR, KOZINA, LEFEBVRE & SASSEVILLE
AVOCATS
4906 est, boul. Gouin
Montréal-Nord, Qué. H1G 1A4
Tél.: 326-6400

CORIT INVESTMENT CORPORATION

AVIS est par les présentes donné que CORIT INVESTMENT CORPORATION, une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec, pour obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies du Québec.
DATE à Montréal, ce 30 janvier, 1976.
LOUIS SHOORE - SECRETAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-036 674-757
JACQUES COUTURE
Partie demanderesse
C.
FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS D'AUTOMOBILE
et
THELAN KEVIN, d'adresse inconnue
Partie défenderesse.
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse Thelan Kevin est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
Montréal, ce 25 février 1976
Protonotaire, C.S.M.
A. BEAULIEU
Me Jean Lagacé, avocat
3440 Ontario est ste 410
Tél: 526-0491
n/d: 6438

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-058241-765
DAME MUGUETTE PELLAND, épouse commune en biens de Armand Montigny, domiciliée et résidant dans les ville et district de Montréal,
Requérante
vs
ARMAND MONTIGNY, de domicile inconnu,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ARMAND MONTIGNY est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, CE 23 FEVRIER 1976
(S) A. BEAULIEU
Registraire-Adjoint
BELLEAU & MARSOT, avocats
Procureurs de la requérante
4377 ouest, rue Notre-Dame
Suite 9
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
DIVISION DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Greffe des Divorces)

NO: 500-12-058a91-768
DAME ROSALINE CORMIER-LEPINE,
Requérante
vs
JOSEPH LEPINE,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé JOSEPH LEPINE est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, ce 24 février 1976.
A. BEAULIEU
REGISTRAIRE ADJOINT
LABELLE, CHARBONNEAU & LAPORTE,
Avocats,
4935 est, rue Beaubien,
Suite 105,
Montréal, Qué.

VANGUARD TRUST OF CANADA LIMITED

PRENEZ AVIS que Vanguard Trust of Canada Limited déposera une requête auprès du Lieutenant Gouverneur en Conseil de la Province d'Ontario pour obtenir un Arrêté en Conseil autorisant le changement de son nom à Vanguard Trust of Canada Limited et, en français, Le Trust Vanguard Limitée.

DATÉ à Toronto le 10ième jour de février 1976.
STIKEMAN, ELLIOTT, ROBARTS & BOWMAN
Procureurs pour Vanguard Trust of Canada Limited

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-001623-763
Jacques Péloquin
Demandeur
-vs-
Jean-Marc Tétreault,
Défendeur,
adresse inconnue.
PAR ORDRE DE LA COUR PROVINCIALE
DISTRICT DE MONTRÉAL
Le défendeur est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication. Copies du bref d'assignation et de la déclaration sont laissées au greffe de la Cour Provinciale.
Montréal, ce 17 février, 1976.
A. Beaulieu,
P.A.C.S. Greenblatt,
Godinsky,
Resin & Uditsky,
Procureurs du demandeur.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO: 500-12-058466-768
ALCIDE JOMPHE, résidant et domicilié au 5253 rue Bordeaux, dans les cité et district de Montréal,
Requérant
C
DAME FLORENCE JEAN-LOUIS, adresse inconnue,
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée FLORENCE JEAN-LOUIS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTREAL, le 25 février 1976
(S) A. BEAULIEUR
REGISTRAIRE
Mes POIRIER, ST-PIERRE & PRESCOTT
4444 de la Roche
Montréal, P. Qué.
H2J 3J1

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-058351-762
DAME BERNADETTE LAMPRON, épouse séparée de biens de Marcel Beaudoin, domiciliée et résidant au 4201-47ième rue E? à ville St-Michel, district de Montréal,
Requérante,
vs
MARCEL BEAUDOIN, sans résidence connue;
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MARCEL BEAUDOIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 17 février 1976
(S) W. LEFEBVRE
REGISTRAIRE
ME BENOIT GENDRON, Avocat
400 est, rue Jarry
Montréal, P. Québec

CANADA
TRANSPORTS CANADA
ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AÉRIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à l'aéroport de Frobisher Bay: REVETEMENT EN BETON BITUMINEUX DE LA PISTE 18-36 (9000' X 200') ET D'UN TABLIER A L'AEROPORT DE FROBISHER BAY, FROBISHER BAY, T.N.O.
Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transports Canada, pièce 175C, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Québec, H4Y 1B9, (636-3203), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le 2 avril 1976.
Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal, et à l'Association de la Construction de Québec, 375 rue Verdun, Québec, Québec.
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A.O. Dumas
Administrateur régional du Québec
Administration canadienne des Transports Aériens

Transports Canada
Aéroport int. de Montréal
Le 23 février 1976

Appel d'offres

Le Comité Organisateur des Jeux Olympiques de 1976
Case postale 1976
Montréal, Qué., Canada
H3C 3A6

Des soumissions cachetées, adressées à:

La Direction de l'Approvisionnement
Le Comité organisateur des Jeux olympiques de 1976 (Cojo)
Case postale 1976
Montréal, Québec H3C 3A6

RMS No. 8014 – Tables basses.
Fabrication de 300 tables basses en bois pour le Village olympique.
Ces soumissions seront reçues jusqu'à 14 heures le lundi 8 mars 1976.

RMS No. 7997 – Travaux de sérigraphie – mobilier résidentiel du Village olympique.
Ces soumissions seront reçues jusqu'à 15 heures le lundi 8 mars 1976.

RMS No. 12302 – Besoin en papier.
Fourniture de papier pour photocopies.
Ces soumissions seront reçues jusqu'à 11 heures le mardi 9 mars 1976.

RMS No. 7467 – Gardiennage.
Gardiennage et sécurité au Camp international de la Jeunesse.
Ces soumissions seront reçues jusqu'à 11 heures le lundi 15 mars 1976.

Les intéressés peuvent obtenir le cahier des charges desdites soumissions au Cojo, Bureau 014, 155, rue Notre-Dame est, Montréal, Québec. à partir du lundi 1er mars 1976.

Nous vous signalons que les seules soumissions prises en considération seront celles présentées en duplicata, sur les formulaires fournis par la direction de l'Approvisionnement, et remplies conformément aux directives contenues dans ces formulaires. Ces soumissions nous seront ensuite retournées dans l'enveloppe-retour fournie spécialement à cet effet, à l'heure et date indiquées pour chacune des soumissions.
Le Cojo ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune soumission.

Raymond Barnabé

UNIVERSITÉ LAVAL
sciences de l'administration

M.B.A. LAVAL

QUE VOUS AYEZ UNE FORMATION UNIVERSITAIRE EN DROIT, GÉNIE, SCIENCES SOCIALES, MÉDECINE OU AUTRE...

QUE VOUS VOUS DIRIGIEZ VERS LE SECTEUR PUBLIC OU DANS LA PETITE, MOYENNE OU GRANDE ENTREPRISE...

LE PROGRAMME DE M.B.A. DE L'UNIVERSITÉ LAVAL PEUT VOUS SERVIR DE TREMPLIN.

À partir des trois disciplines fondamentales: *l'économie, les méthodes quantitatives et les sciences du comportement,* l'étudiant se familiarise, au cours d'une première année, avec les diverses fonctions de l'organisation. En deuxième année, le programme offre une possibilité de concentration et débouche sur les questions plus globales de planification, stratégies et politiques.

Pour toute demande de renseignements, veuillez vous adresser à:

Claude LeBon, Ph.D.
Directeur du programme M.B.A.
Faculté des sciences de l'administration
Université Laval
Québec, Canada.
Téléphone: 418/656-3521

QUEBEC, CANADA

Université du Québec à Chicoutimi

DES INGÉNIEURS POLYVALENTS PAR LE GÉNIE UNIFIÉ

Le Québec a un pressant besoin d'ingénieurs de type polyvalent.

De plus en plus, en effet, la complexité des projets, les besoins de la société, les exigences de l'industrie, la protection de l'environnement réclament des ingénieurs préparés dans des conditions où leur conpréhension des problèmes et leur sens de la synthèse seront mis à profit.

Voilà le type d'ingénieurs que l'Université du Québec à Chicoutimi prépare depuis quelques années. C'est après avoir fait des enquêtes auprès de sociétés qui emploient des ingénieurs qu'elle a mis sur pied son programme de génie unifié, programme qu'elle offre en exclusivité au Québec.

Ce programme assure une formation de base en génie à quoi s'ajoute un complément de formation approfondie dans un secteur particulier de l'ingénierie. L'étudiant reçoit aussi des cours complémentaires en administration et en sciences humaines.

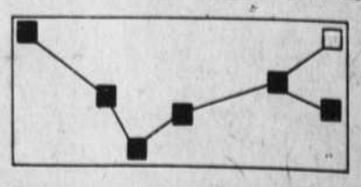
Le programme de génie unifié, des ingénieurs polyvalents, voilà une contribution importante à la société québécoise de la part d'une université consciente de son rôle.

Pour obtenir plus de renseignements sur le programme de génie unifié, on s'adresse au:

Directeur du Module de génie unifié
Université du Québec à Chicoutimi
930 est, rue Jacques-Cartier
Chicoutimi (Québec)
G7H 2B1

LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

L'Université du Québec à Chicoutimi est l'une des unités constituantes du réseau de l'Université du Québec



Les olympiques culturels 76 du COJO

M. Yvon DesRochers, directeur général du Programme Arts et culture rendait publique lundi dernier la grille des spectacles qui se tiendront du 1er au 31 juillet à Montréal et dans quelques autres centres québécois et canadiens. Rappelons que ce programme, qualifié par les organisateurs de "festival de la culture canadienne" s'est élaboré à partir d'un budget de $8 millions auquel le Québec a souscrit environ $3 millions.

LE DEVOIR a regroupé par thèmes et selon un ordre chronologique tous les item de la liste complète des spectacles pour lesquels le COJO détient à ce jour un engagement ferme. M. Guy Savard, responsable des arts de la scène a précisé que quelques autres noms s'y ajouteraient bientôt, mais l'on peut d'ores et déjà se faire une très bonne idée de la programmation, des prix et des lieux où se tiendront les manifestations à partir de ce qui est présenté ici.

Le COJO compte publier à la mi-mars un dépliant détaillé du programme Arts et culture de façon à préparer la pré-vente des billets au Canada et à l'étranger qui, selon toute probabilité, doit débuter au début du mois d'avril.

Signalons toutefois un grand absent de cette programmation: la Chanson, tant québécoise que canadienne. Sous la rubrique "Jazz et variétés", quelques noms apparaissent ici mais le COJO a précisé qu'il dévoilerait sous peu "la nature du rôle que jouera la chanson durant la période olympique". Il semble que l'on ne sera pas déçu!

Rappelons qu'en marge de cette grille, bon nombre de spectalces d'animation seront gratuits aux quatre coins de la ville: à la Place Jacques-Cartier, au Parc Lafontaine, au Golf municipal et tout le long de la rue Sherbrooke. Des artistes de toutes les disciplines prêteront leur concours à ces activités.

Mentionnons également que le Conseil canadien des arts populaires prépare un "Festival des provinces et territoires canadiens" qui se tiendra à la Place des nations de Terre des Hommes, à compter du 18 juillet, lendemain de l'ouverture officielle des jeux Olympiques; il se poursuivra jusqu'au 31 juillet. La sélection des groupes qui animeront ce festival s'effectue présentement et les noms des participants seront divulgués ultérieurement. La "journée" du Québec ouvrira ce festival que compte honorer de sa présence le Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa. Voici la liste des dates des journées provinciales:

18 juillet	Province de Québec
19 juillet	Province du Manitoba
20 juillet	Province de Terre-Neuve
21 juillet	Territoires du Nord-Ouest
22 juillet	Province de la Nouvelle-Ecosse
23 juillet	Province de l'Alberta
24 juillet	Journée Montréal-ethnique
25 juillet	Journée Toronto-ethnique
26 juillet	Province de l'Ile-du-Prince-Edouard
27 juillet	Province de Saskatchewan
28 juillet	variétés
29 juillet	Province de la Colombie-Britannique
30 juillet	Province du Nouveau-Brunswick
31 juillet	Province de l'Ontario

Opéra et operette

Le programme Arts et culture confirmait lundi dernier la renaissance de l'Opéra du Québec, dont la seule production pour l'année 1976, sera le "Barbier de Séville" qui ouvrira le festival culturel du mois de juillet à la salle Wilfrid-Pelletier. Produit par la Régie de la Place des arts au coût de $200,000 cet opéra tiendra l'affiche trois soirs et mettra en vedette Dominic Cossa, Pierre Duval, Napoléon Bisson, Louise Lebrun, Claude Corbeil, Roland Richard et Paule Verschelden.

Notons que sur 31 journées de festivités artistiques à Montréal douze seront consacrées à l'opéra et à l'opérette, dont six produites par le Québec.

Montréal:

1, 3, 5 juillet: 20 h l'Opéra du Québec, "La Barbier de Séville", (salle Wilfrid Pelletier) — $5 à $12.

4, 5, 6 juillet: 20 h 30 Guelph Spring Festival, "The Beggar's Opera", (Théâtre Maisonneuve) — $4 à $10.

23, 26 , 29 juillet: 19 Canadian Opera Company, "Die Walkure", (salle WilfridPelletier) — $5 à $12.

28, 30, 31 juillet: 20 h 30 Orchestre symphonique de Qué., "La veuve joyeuse", (Théâtre Maisonneuve) — $4 à $10.

Kingston:

7 juillet: 20 h The Guelph Spring Festival, "The Beggar's Opera", (Grand Théâtre)

CONCERTS ET RÉCITALS

L'on retrouve au chapitre de la musique une programmation massivement québécoise. Les mélomanes pourront ainsi entendre la plupart des formations musicales montréalaises, de l'OSM à l'Orchestre de chambre McGill en passant par la Société de musique contemporaine du Québec et le Quatuor Orford, pour ne nommer que ceux-là. Un fait à signaler cependant, la Philharmonique de Hamilton présentera deux soirées consacrées à l'art lyrique en compagnie de Louis Quilico, et Joseph Rouleau.

Le Concours de musique du Canada qui se tiendra à l'Expo-Théâtre du 7 au 10 juillet sera ouvert au public mais les modalités d'assistance seront définies ultérieurement. l'Orchestre symphonique de Montréal accompagnera les gagnants à l'occasion d'un Concert gala donné le 16 juillet au Théâtre Maisonneuve.

Dans le cadre de ses services d'animation culturelle, la Régie de la PdA présentera une douzaine de concerts-midi graduits à la terrasse Piano Nobile.

Il est à noter également que les Concerts d'orgue de l'Eglise Notre-Dame font partie intégrante du Programme Arts et culture du Cojo.

Montréal:

7 juillet: 20 h 30 Hamilton Philharmonique solistes: Louis Quilico, Riki Turofski (Théâtre Maisonneuve) — $3 à $7.50

7, 8, 9, 10, juillet: Concours de musique du Canada (Expo-Théâtre)

8 juillet: 20 h 30 Hamilton Philharmonic solistes: Malcolm Lowe, Boris Brott (Théâtre Maisonneuve) — $3 à $7.50

9 juillet: 20 h 30 Hamilton Philharmonic soliste: Joseph Rouleau (Théâtre Maisonneuve) — $3 à $7.50

10 juillet: 20 h 30 Bouchard et Morisset, pianistes (Théâtre Port-Royal) — $3 à $5

12 juillet: 20 h 30 Musica Camerata (Théâtre Port-Royal) — $3 à $5

12 juillet: 20 h 30 Orchestre de chambre McGill soliste: Louise Lebrun (Théâtre Maisonneuve) — $7

14 juillet: 20 h 30 SMCQ (Théâtre Port-Royal) — $3 à $5

14 juillet: 20 h 30 Toronto Mendelssohn Choir & OSM (salle Wilfrid-Pelletier) — $3 à $8

15 juillet: 20 h 30 Récital Claude Savard (Théâtre Port-Royal) — $3 à $5

15 juillet: 20 h 30 Canadian Brass (Théâtre Maisonneuve) — $2.50 à $6.50

16 juillet: 20 h 30 Concert gala avec OSM Concours de musique du Canada (Théâtre Maisonneuve)

18 juillet: 20 h 30 Orchestre de chambre McGill Choeur René Lacourse solistes: Jon Vickers, Clarice Carson, Gabrielle Lavigne, Joseph Rouleau (salle Wilfrid-Pelletier) — $7 à $10

19 juillet: 20 h 30 Le Quatuor Orford, Ronald Turini (Théâtre Port-Royal) — $3 à $7

20 juillet: 20 h 30 Petits chanteurs du Mont-Royal (Théâtre Port-Royal) — $3 à $5

20 juillet: 20 h 30 Orchestre Mondial (Jeunesse musicale) (salle Wilfrid-Pelletier) — $2.50 à $6.50

24 juillet: 20 h 30 Récital William Tritt, Bruno Laplante (Théâtre Port-Royal) -- $3 à $5

25 juillet: 20 h 30 Orchestre de chambre McGill solistes: Pierre Duval, Anna Chornodolska, Gaston Germain (Théatre Maisonneuve) — $7

26 juillet: 20 h 30 Récital Marek Jablonski (Théâtre Port-Royal) — $3 à $5

31 juillet: 20 h 30 The Huggett Family (Théâtre Port-Royal) — $3 à $5

Kingston

21 juillet: Canadian Brass (City Park)

22 juillet: 20 h Canadian Brass (St-George's Cathedral)

Ottawa

9 juillet: 20 h 30 Musica Camerata (CNA) — $3 à $5

13 juillet: 20 h 30 Bouchard et Morisset, pianistes (CNA) — $3 à $5

15 juillet: 20 h 30 Quatuor Pierre Bourque (CNA) — $3 à $5

21 juillet: 20 h 30 Ronald Turini, Quatuor Orford (CNA) — $3 à $5

23 juillet: 20 h 30 Canadian Brass (CNA) — $3 à $5

30 juillet: 20 h 30 Récital Marek Jablonski, Bruno Laplante (CNA) $3 à $5

Concerts gratuits à la terrasse Piano Nobile

7 juillet: 12 h 05 Le Quatuor de saxophones de Pierre Bourque

8 juillet: 12 h 05 Otto Armin, violoniste

9 juillet: 12 h 05 André Laplante, pianiste

14 juillet: 12 h 05 Brunswick String Quartet

15 juillet: 12 h 05 William Tritt, pianiste

21 juillet: 12 h 05 Jacinthe Couture, pianiste

22 juillet: 12 h 05 Hélène et Madeleine Mercier, piano-violon

23 juillet: 12 h 05 One Third Ninth, musique de chambre

28 juillet: 12 h 05 Marcel Saint-Jacques, flûtiste

29 juillet: 12 h 05 Ensemble Pierre Rolland

30 juillet: 12 h 05 Lawrence Leydier, violoniste

DANSE

A quatre jours près, il y aura de la danse tous les soirs du mois de juillet 1976 à Montréal. Onze troupes dont sept du Québec se répartiront dans quatre salles de la ville en plus de se produire à Kingston et Sherbrooke.

Plusieurs troupes ont créé à l'occasion des Jeux olympiques des chorégraphies originales ou en créeront lors des soirées Danse I et II au théâtre Centaur. Il est heureux que la programmation d'Arts et culture ait tenu compte non seulement des grandes oeuvres inscrites aux répertoires des troupes majeures mais qu'elle ait pu donner le reflet de tout un travail de recherche qui s'effectue au niveau de la danse au Canada.

— Montréal

1, 2, 3 juillet: 20 h 30 Ballet-Jazz, "Fleur de lit", (Expo-Théâtre) — $4.50 à $6.

2, 3, 4 juillet: 20 h Groupe de la Place Royale, (Centaur II) — $4.75.

6, 7 juillet: 20 h Ballets modernes du Québec, (Centaur II) — $4.75.

7, 8, 9 juillet: 20 h 30 The Royal Winnipeg Ballet, "Sacre du printemps", "What to do till the Messiah Comes", (Salle Wilfrid-Pelletier) — $4 à $8.

8, 9, 10, 11 juillet: 20 h 30 Entre-six, (Centaur I) — $3.75.

9, 10, 11 juillet: 20 h Toronto Dance Theatre, (Centaur II) — $4.75.

11, 13 juillet: 20 h 30 National Ballet, "Romeo & Juliet", (Salle Wilfrid-Pelletier) — $4.50 à $12.50.

14, 15, 16 juillet: 20 h Nouvelle Aire, (Centaur II) — $4.75.

15, 16, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31 juillet: 20 h 30 Les Grands Ballets Canadiens, "Marathon", (Expo-Théâtre) — $4.50 à $6.

18, 19 juillet: 20 h Comp. de danse Eddy Toussaint, (Centaur II) — $4.75.

19, 20, 21, 22, 23, 24 juillet: 20 h 30 Danse I: jeunes solistes et chorégraphes, (Centaur I) — $3.75.

21, 22, 23 juillet: 20 h Anna Wyman Dance Theatre, (Centaur II) $4.75.

26, 27, 28, 29, 30, 31 juillet: 20 h 30 Danse II: jeunes solistes et chorégraphes, (Centaur I) — $3.75.

— Kingston

14 juillet: 20 h Royal Winnipeg Ballet, (Grand Théâtre).

24 juillet: 20 h Groupe de la Place Royale, (Grand Théâtre).

— Sherbrooke (Centre culturel de l'Université de Sherbrooke)

3 juillet: 20 h 30 Ballets modernes du Québec

4 juillet: 20 h 30 Ballet-Jazz

6 juillet: 20 h 30 Entre-six

7 juillet: 20 h 30 Toronto Dance Theatre

11 juillet: 20 h 30 Royal Winnipeg Ballet

18 juillet: 20 h 30 Nouvelle Aire

21 juillet: 20 h 30 Compagnie de Danse Eddy Toussaint

25 juillet: 20 h 30 Anna Wyman Dance Theatre 30

Tel qu'annoncé précédemment, cette programmation ne tient à peu près pas compte de la place qu'occupera la chanson dans le cadre des festivités culturelles des Jeux olympiques.

Notons par contre la place, petite mais actuelle réservée au jazz, qui est un style importé et pour lequel les Canadiens n'ont plus beaucoup d'affinités mais qui a quand même marqué plusieurs générations de musiciens qui y ont emprunté beaucoup.

M. Yvon DesRochers annonçait cette semaine qu'il allait rencontrer à Los Angeles le chanteur, d'origine québécoise, Gino Vanelli qui sera l'émissaire du Programme Arts et culture à l'étranger. M. Vanelli doit commencer bientôt une tournée européenne en ce sens.

Montréal

2 juillet: 20 h 30 Les Frères Brothers, Les Mimes Électriques, Capitaine NO (Théâtre Maisonneuve) — $2.50 à $6.50

4 juillet: 20 h 30 Jazz Québécois (Expo-Théâtre) — $4.50 à $6

10 juillet: 20 h 30 Paul Horn, Sonny Greenwich (Théâtre Maisonneuve) — $3 à $7.50

13, 14 juillet: 20 h 30 Sol, Claude Saint-Denis (mime) (Théâtre Maisonneuve) — $2.50 à $6.50

15 juillet: 20 h 30 Re-Percussion (salle Wilfrid-Pelletier) — $3 à $6

18 juillet: 20 h 30 Phil Nimmons, Moe Koffman (Théâtre Maisonneuve) — $4.50 à $7.50

23 juillet: 20 h 30 The Stampeders (Théâtre Maisonneuve) — $4 à $7

24 juillet: 20 h 30 Blood, Sweat and Tears (salle Wilfrid-Pelletier) — $4 à $8

27 juillet: 20 h 30 Irish Rovers (salle Wilfrid-Pelletier) — $4 à $7

28 juillet: 20 h 30 Maynard Ferguson, François Cousineau (salle Wilfrid-Pelletier) — $4 à $8

29 juillet: 20 h 30 Edith Butler (Théâtre Maisonneuve) — $2.50 à $6

30, 31 juillet: 20 h 30 Gino Vanelli (salle Wilfrid-Pelletier) — $5.50 à $7.50

Kingston

9 juillet: Paul Horn

21 juillet: 20 h Blood, Sweat and Tears (Jock Harty Arena)

23 juillet: North West Territories, Traditional Games

25 juillet: 20 h Gino Vanelli (Jock Harty Arena)

26 juillet: 20 h Maynard Ferguson (Jock Harty Arena)

Sherbrooke

(Centre culturel de l'Université de Sherbrooke) Salle O'Bready

19 juillet: 20 h 30 Moe Koffman, Phil Nimmons — $5 à $7

23 juillet: 20 h 30 Blood, Sweat and Tears — $5 à $7

24 juillet: 20 h 30 Gino Vanelli — $5 à $7

27 juillet: 20 h 30 Maynard Ferguson — $5 à $7

C'est peut-être au niveau du théâtre où, de prime abord, la participation pan-canadienne aux arts de la scène se fait le mieux sentir. Le Québec, pour sa part présentera de nombreuses pièces dont plusieurs sont des reprises mais qui ont eu un succès initial important. Le Théâtre du Rideau Vert avec la toute dernière pièce d'Antonine Maillet "Évangéline Deusse" et le Saidye Bronfman Theatre (à deux représentations par jour) avec "La locandiera" tiendront l'affiche durant tout le mois. Signalons également la reprise de "L'ouvre-boîte" avec Jean-Louis Roux et Yvon Deschamps au Théâtre du Nouveau-Monde.

Le jeune théâtre québécois, quelque peu laissé pour compte dans cette programmation, présentera par l'entremise du Théâtre populaire du Québec une soirée de poésie au théâtre Port-Royal: "Le Québec des poètes de Cartier à Toutlemonde".

Montréal

1, 2, 3 juillet 20 h 30 Globe Theatre Productions (Centaur I) — $3.75

1, 2, 3 juillet: 20 h 30 Prod. Théâtre de Quat'Sous, "La tour Eiffel qui tue", (Théâtre Port-Royal) — $3 à $5

1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11 juillet: 20 h 30 "Les oranges sont vertes", (TNM) — $3 à $5

5, 6, 7 juillet: 20 h 30 Persephone Theatre, "Cruel Tears", (Centaur I) — $3.75

6, 7, 8, 9 juillet: 20 h 30 Citadel Theatre, "Olympiade", (Théâtre Port-Royal) — $3 à $5

13 juillet: 20 h 30 Théâtre populaire du Qué., "Le Québec des poètes de Cartier à Toutlemonde" (poésie), (Théâtre Port-Royal) — $2.50 à $4.50

13, 14, 15, 16 juillet: 20 h 30 Théâtre Passe Muraille, (Centaur I) — $3.75

15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 31 juillet: 20 h 30 "L'ouvre-boite", Jean-Louis Roux, Yvon Deschamps, (TNM) — $3 à $5

19, 20, 21, 22, 23 juillet: 12 h Théâtre midi: City Stage, "Herringbone", (Centaur I)

20, 21, 22 juillet: 20 h 30 Compagnie Jean Duceppe, "Le dernier des Don Juans", (Théâtre Maisonneuve) — $2.50 à $6

22, 23 juillet: 20 h 30 Theatre New-Brunswick, "Frankenstein, the man who became God", (Théâtre Port-Royal) — $3 à $5.

26, 27, 28, 29, 30, 31 juillet: 20 h 30 Centaur Theatre Company, "La divine Sarah", (Centaur II) — $4.75

28, 29, 30 juillet: 20 h 30 La compagnie des Deux Chaises, "Les hauts et les bas d'la vie d'une Diva", (Théâtre Port-Royal) — $3 à $5

Du 1er au 31 (relâche le lundi): 20 h "Évangéline Deusse", d'Antonine Maillet, (Rideau-Vert) — $4

Du 1er au 31 (relâche le vendredi): 13 h 30, 20 h 30, Saidye Bronfman Theatre, "La Locandiera", (Centre Saidye Bronfman) — $3.50, $4.50

Kingston

3 juillet: 20 h Citadel Theatre, "Olympiade", (Grand Theatre)

16 juillet: 20 h City Stage, (Grand Theatre)

20 juillet: 20 h Theatre New Brunswick, (Grand Theatre)

Sherbrooke (salle O'Bready)

5 juillet: 20 h 30 Le Théâtre de Quat'Sous, "La tour Eiffel qui tue" — $3 à $5

Théâtre pour enfants

De nombreux spectacles autant français qu'anglais feront les beaux jours des petits durant la durée des Jeux. Deux productions tiendront l'affiche au Théâtre du Rideau-Vert durant tout le mois. Notons également au théâtre de Quat'Sous la variété de programmes offerts du 2 au 25 juillet.

Il est à signaler que le Programme Arts et culture inclut dans sa programmation les spectacles à l'affiche de l'Aquarium de Montréal et du Planétarium Dow.

Au Golf municipal face au stade olympique, l'Association des Indiens du Québec donnera des spectacles tous les jours. Mimes, clowns, danseurs et musiciens animeront également ce site.

Situés au parc Lafontaine et en plein coeur du Camp International de la jeunesse, le Théâtre de verdure et la salle Le Plateau présenteront des spectacles gratuits de folklore, musique populaire, mime, théâtre, poésie, danse contemporaine et cinéma.

Montréal

Du 1er au 31 juillet (relâche le lundi): Marionnettes "Le chapeau magique" (Rideau Vert) — $1.25

Du 1er au 31 (relâche le lundi): 15h Théâtre "François et l'oiseau du Brésil" (Rideau Vert) — $1.25

2, 3, 4, 5, 6 juillet: 10h Young People's Theatre "Gabbagetown Kids" (Théâtre de Quat'Sous) — $1

2, 4, 5 juillet: 14 h Young People's Theatre, "Cabbagetown Kids" (Théâtre de Quat'Sous) — $1

7, 8, 9, 10, 11 juillet: 10h Les Marionnettes de Montréal, "Mozart" (Théâtre de Quat'Sous) — $1

13, 14, 15, 16, 17 juillet: 10h Les Marionnettes de Montréal, "Petrouchka" (Théâtre de Quat'Sous) — $1

19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 juillet (matinée à 14h le 24): 10h Mermaid Theatre, "Glooscap and the mighty bullfrog" (Théâtre de Quat'Sous) — $1

Kingston

1 juillet: 13h Young People's Theatre (370 King ouest)

15 juillet: 13 h Mermaid Theatre, (370 King ouest)

Festival du film

Fruit du travail de trois ans de recherches par le Conservatoire d'art cinématographique de l'Université Concordia, le festival du film qui sera présenté à Montréal du 1er au 31 juillet conjuguera deux thèmes: **Le cinéma et le sport — Le cinéma canadien.**

Étant donné que le thème sportif est à la base même de la naissance du cinéma (que l'on songe aux premiers films comiques de Max Linder. Charlot, Sennett) et qu'il a été exploité également par le cinéma de fiction, le cadre d'une Olympiade était un moment particulièrement propice pour une rétrospective de longs, courts et moyens métrages sur le thème du sport. Dans la programmation, les organisateurs on tenu à rendre compte de tous les genres (comique, documentaire, fiction(de façon à intéresser le plus grand nombre de cinéphiles. Les 120 films de ce panorama seront présentés a l'auditorium du Conservatoire H-110, 1455 boul. de Maisonneuve.

La rétrospective du cinéma canadien, dressée à partir des films les plus accessibles de la production québécoise et canadienne visera principalement à familiariser le public étranger avec les réalisations du 7ème art qui se fait ici, mais offrira également une excellente occasion aux autochtones de voir ou revoir plus d'une centaine des meilleurs films canadiens. Cette rétrospective sera présentée au Cinéma Elysée, 35 rue Milton.

CINÉMA CANADIEN

Rétrospective — longs métrages

1) BACK TO GOD'S COUNTRY 1919—**David M. Hartford**
2) CAMERON OF THE ROYAL MOUNTED 1921—**Henry MacRae**
3) NANOOK OF THE NORTH . . . 1922—**Robert Flaherty**
4) THE VIKING . . 1930 —**George Melford**
5) EN PAYS NEUF 1937 — **Maurice Proust**
6) UN HOMME ET SON PÉCHÉ 1948 — **Paul G. Le Gouriadec**
7) LE ROSSIGNOL ET LES CLOCHES . . 1949—**René Delacroix**
8) TIT-COQ 1953—**René Delacroix**
9) LES BRULÉS 1958—**Bernard Devlin**
10) LES 90 JOURS 1959 — **Louis Portugais**
11) A TOUT PRENDRE 1963 — **Claude Jutras**
12) LE CHAT DANS LE SAC . . . . . 1964—**Gilles Groulx**
13) DRYLANDERS . . . 1964 — **Don Haldane**
14) LUCK OF GINGER COFFEY . . . 1964—**Irvin Kershner**
15) NOBODY WAVED GOODBYE . . . . . 1964—**Don Owen**
16) VIE HEUREUSE DE LEOPOLD Z . 1965—**Gilles Carles**
17) LE RÈGNE DU JOUR . . . . 1966—**Pierre Perreault**
18) ENTRE LA MER ET L'EAU DOUCE . . . . . 1967—**Michel Brault**
19) THE ERNIE GAME 1967 — — **Don Owen**
20) PATRICIA ET JEAN-BAPTISTE . . . 1967—**J.P.Lefebvre**
21) WARRENDALE . 1967 —**Allan King**
22) ISABEL . . 1968—**Paul Almond**
23) OU ETES-VOUS DONC? . . . . . 1968—**Gilles Groulx**
24) SAINT-JÉROME 1968 — **Fernand Dan sereau**
25) VIOL D'UNE JEUNE FILLE DOUCE . . . . . 1968—**Gilles Carle**
26) A MARRIED COUPLE . . . . . 1969—**Allan King**
27) VALERIE 1969—**Denis Héroux**
28) TRAGIC DIARY OF ZERO THE FOOL 1969—**Morely Markson**
29) LE MEPRIS N'AURA QU'UN TEMPS . . . 1970—**Arthur Lamothe**
30) MON ENFANCE A MONTREAL . 1970—**Jean Chabot**
31) DEUX FEMMES EN OR . . . . . 1970—**Claude Fournier**
32) GOIN' DOWN THE ROAD . . . . . 1970—**Don Shebib**
33) TIKI TIKI 1970—**Gerald Potterton**
L'ACADIE . 1970—**M.Brault & P. Perreault**
35) MON ONCLE ANTOINE . . . 1971—**Claude Jutras**
36) PAPERBACK HERO 1972 — **Peter Pearson**
37) AUGUST AND JULY . . 1971—**Murray Markowitz**
38) LES COLOMBES . . . . . 1972—**J.C.Lord**
39) CRY OF THE WILD 1972 — **Bill Mason**
40) LA VIE REVÉE 1972 — **Mireille Dansereau**
41) WEDDING IN WHITE . . . . . 1972—**William Fruet**
42) VRAIE NATURE DE BERNADETTE 1972—**Gilles Carle**
43) TAUREAU 1972—**Clément Perron**
44) BETWEEN FRIENDS . . . . . 1973—**Don Shebib**
45) BINGO . . . . . 1973—**J.C.Lord**
46) NOEL ET JULIETTE 1973 — **Michel Bouchard**
47) KAMOURASKA . 1973 —**Claude Jutras**
48) L'INFONIE INACHEVÉE 1973—**Roger Frappier**
49) DERNIÈRE FIANÇAILLES 1973—**J.P.Lefebvre**
50) BULLDOZER 1973 — **Pierre Arel**
51) RÉJEANNE PADOVANI 1973 — **Denys Arcand**
52) ROWDYMAN 1973 — **Peter Carter**
53) SLIPSTREAM . . 1973— **David Acomba**
54) APPRENTICESHIP OF DUDDY KRAVITZ . . . . 1974 —**Ted Kotcheff**
55) IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'EST . . . . . 1974—**André Brassard**
56) **MONTREAL MAIN 1974 — Frank Vitale**
57) LES ORDRES . 1974 —**Michel Brault**
58) WHY ROCK THE BOAT? . . . . . 1974—**John Howe**
59) LIES MY FATHER TOLD ME . . . . . 1975—**J.Kadar**
60) PARTIR POUR LA GLOIRE . . 1975—**Clément Perron**
61) BAR SALON 1975 — **André Forcier**
62) PARASITE MURDER 1975—**David Cronenberg**

rétrospective — court et moyens métrages

1) WHERE THE MOOSE RUNS LOOSE 1919
2) FALLING WATERS 1928
3) V FOR VICTORY 1940
4) PROUDEST GIRL IN THE WORLD 1942
5) FIDDLE-DE-DEE 1947
6) POINTS — DOTS 1949
7) NEWFOUNDLAND SCENE 1950
8) NEIGHBOURS — VOISINS 1952
9) THE ROMANCE OF TRANSPORTATION IN CANADA 1953
10) THE SEASONS 1953
11) THE SETTLER 1953
12) CORRAL 1954
13) BLINKITY BLANK 1955
14) RYTHMETIC 1956
15) IL ETAIT UNE CHAISE 1957
16) CITY OF GOLD 1957
17) LE MERLE 1958
18) DAYS OF WHISKY GAP 1961
19) CIRCLE OF THE SUN . . 1961
20) VERY NICE VERY NICE 1961
21) LIGNES HORIZONTAL/LIGNES VERTICAL 1961
22) DANCE SQUARED 1961
23) HUTTERITES 1964
24) CANON 1964
25) RAILRODDER 1965
26) MOSAIQUE — MOSAIC . 1965
27) CHARLEVOIX 1966
28) SYRINX 1966
29) ANGEL 1966
30) LA MATERNELLE ESQUIMAUDE DE FORT CHIMO 1966
31) THIS IS NO TIME FOR ROMANCE 1966
32) CARROUSEL 1967
33) PAS DE DEUX 1967
34) L'EAU 1967
35) LE QUEBEC A L'HEURE DE L'EXPO '67 1968
36) FILMS ETUDIANTS DU CANADA/CANADIAN STUDENT FILMS . . . . . (1968-1975)
37) MEMOIRE LIQUIDE . . . 1969
38) AU COEUR DE LA VILLE 1969
39) QUEBEC EN SILENCE . 1969
40) MARIE-CHRISTINE 1969
41) STEREO 1970
42) LEGEND 1970
43) L'HIVER A FROID MINEUR 1970
44) EURYNOME 1970
45) A LITTLE FELLOW FROM GAMBO 1970
46) SYNCHROMIE 1971
47) EVOLUTION 1971
48) MISTASSINI 1971
49) PENCIL-LE CRAYON . . . 1971
50) IMAGES DE LA GASPESIE 1972
51) WHY I SING 1972
52) LE MER MI-SEL 1972
53) UN PETIT CANARD PAS COMME LES AUTRES 1972
54) MON PERE A FAIT BATIR MAISON 1972
55) THE POLITICS OF PERCEPTION 1973
56) MONTREAL EN TETE . 1976
57) ENFILONY 1976

CINÉMA ET LE SPORT

rétrospective — long métrages

1) KID AUTO RACES AT VENICE . . . 1914—**Henry Lehrman**
2) THOROUGHBRED . 1916— **rank Keenan**
3) PINCH HITTER . . . . . 1917— **Victor Schertinger**
4) THE HOTTENTOT 1923— **Del Andrews**
5) COLLEGE . 1927—**James W. Horne**
6) BATTLING BUTLER 1926 — **Buster Keaton**
7) WHITE HELL OF PITZ PALU 1930—**A. Franck & G. W. Pabst**
8) LA NUIT EST A NOUS... 1931 — **Henry Rousell**
9) ALIBI IKE . . . 1935—**J.Brown**
10) MILLION DOLLAR LEGS . . . . . 1932—**Edward Cline**
11) OLYMPIA PTS & 2936 — **Leni Riefenstahl**
12) CHARLIE CHAN AT THE OLYMPICS . . . . . 1937—**W.Oland**
13) ROIS DU SPORT 1937 — **Pierre Colombier**
14) A DAY AT THE RACES . . 1937—**C.Chaplin — with**
15) PRIDE OF THE YANKEES . . . . . 1942—**Sam Wood**
16) BLOOD AND SAND 1941 — **Rubin Mammoulian**
17) GENTLEMAN JIM 1942 — **Sam Wood**
18) WINTERTIME . . . 1943— **John Brown**
19) THE GREAT JOHN L 1945 — **Frank Tuttle**
20) KNOCK-OUT . . 1945 —**Carmine Gallone**
21) BOBY AND SOUL 1947 — **Robert Rossen**
22) BABE RUTH STORY . . . . . 1948—**B.Ruth**
23) ADVENTURES OF DON JUAN . . . 1949—**Victor Sherman**
24) STRATTON STORY 1949—**Sam Wood**
25) FOLLOW THE SUN 1951—**Sydney Lanfield**
26) JIM THORPE — ALL AMERICAN . 1951—**Michael Curtis**
27) DANGEROUS WHEN MET . . . . . 1953—**C.Walters**
28) MILLION DOLLAR MERMAID . . 1952—**Mervin LeRoy**
29) LES ASSASSINS DU DIMANCHE . . . . 1955—**Alex Joffe**
30) THE BOB MATHIAS STORY . . . . . 1954—**Francis Lyon**
31) GEORDIE 1955—**Frank Launder**
32) SOMEBODY UP THERE LIKES ME . . . 1955—**Robert Wise**
33) TORERO . . 1956—**Carlos Velo**
34) MELBOURNE OLYMPICS 1956
35) HARDER THEY FALL . . . . . 1956—**Mark Robson**
36) TRAPEZE . 1956—**Carol Reed**
37) FEAR STRIKES OUT . . . . . 1957—**Robert Mulligan**
38) ROONEY 1958—**George Pollock**
39) TALL STORY 1960—**Joshua Logan**
40) LA PASSE DU DIABLE . . 1958—**Jacques Dupont**
41) FOLIES SUR GLACE . . 1961—**Geza Von Gziffra**
42) LONELINESS OF A LONG-DISTANCE RUNNER . . . . . 1962 —**Tony Richardson**
43) REQUIEM FOR A HEAVYWEIGHT . . . . . 1962 —**Ralph Nelson**
44) THE GRAND OLYMPICS — ROME . . . . . 1964—**M.R.Marcellini**
45) UN DRÔLE DE CHAMPION . . . . . 1965—**R.Rykov**
46) THE GREAT RACE 1965 — **Blake Edwards**
47) CERRO PALADO 1966—Santiago Alvarez
48) TOKYO OLYMPIAD . 1965 — **Ken Ichikawa**
49) GOAL 1967—**A. Dino & R. Devish**
50) THE FANTASTIC PLASTIC MACHINE . . 1967—**E. & L. Blum**
51) THE OLYMPICS IN MEXICO . . . . . 1968—**Alberto Isaac**
52) DOWNHILL RACER . . . . 1969—**Michael Ritchie**
53) PRELUDE A L'EXTASE . . . 1969—**Jorn Donner**
54) GREAT WHITE HOPE . . . . . 1970—**Martin Ritt**
55) THE GAMES . 1970—**Michael Winner**
56) OLYMPIA, OLYMPIA . . 1972—**Jochen Bauer**
57) FACE-OFF 1973 — **George McCowan**
58) SUMO 1973
59) MUNICH OLYMPICS . . . 1972
60) TOM FOOT 1974—**Bo Wideberg**
61) FRANC JEU 1974—**Richard Lavoie**

Hommage
AU MONDE CULTUREL
et à la
VITALITÉ ARTISTIQUE
CANADIENNE

La Régie de la Place des Arts

REND HOMMAGE
aux organisateurs et aux artistes
qui participeront

AU FESTIVAL "ARTS ET CULTURE"
des Jeux Olympiques de Montréal

UN NOMBRE CONSIDÉRABLE DE PRODUCTIONS
SERONT PRÉSENTÉES À LA PLACE DES ARTS
DANS LES SALLES ET LES FOYERS
DE LA SALLE WILFRID PELLETIER,
DU THÉÂTRE MAISONNEUVE ET DU THÉÂTRE PORT-ROYAL

LA RÉGIE DE LA PLACE DES ARTS

Service de l'information et des relations publiques